

vivre

bien

vivre

pleinement

Les Compagnies
Loblaw
Limitée

Rapport Annuel 2019 – Revue Financière

Rapport annuel de 2019 - Revue financière

Faits saillants financiers	1
Rapport de gestion	3
Résultats financiers	71
Notes afférentes aux états financiers consolidés	82
Rétrospective des trois derniers exercices	152
Glossaire	154

Faits saillants financiers¹⁾

La participation de la société dans Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix a été présentée séparément à titre d'activités abandonnées dans les résultats comparatifs de la société. Sauf indication contraire, toute l'information financière reflète les résultats de la société liés aux activités poursuivies et tient compte de l'incidence de l'amortissement lié à la scission, de la mise en œuvre de l'IFRS 16, *Contrats de location*, et de la consolidation des franchises. Voir la rubrique 5.1, « Résultats d'exploitation consolidés - Autres questions liées à l'entreprise », du Rapport annuel de 2019 - revue financière de la société.

Au 28 décembre 2019 et au 29 décembre 2018 et pour les exercices clos à ces dates

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2019 (52 semaines)	2018 (52 semaines)
Résultats d'exploitation consolidés		
Produits	48 037 \$	46 693 \$
Augmentation des produits	2,9 %	0,2 %
Résultat d'exploitation	2 270 \$	1 923 \$
Montant ajusté du BAIIA ²⁾	4 912	3 528
Montant ajusté de la marge du BAIIA ²⁾	10,2 %	7,6 %
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	747 \$	564 \$
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières ²⁾	747	387
Impôt sur le résultat	392	606
Montant ajusté de l'impôt sur le résultat ²⁾	571	580
Montant ajusté du taux d'impôt effectif ²⁾	26,6 %	26,8 %
Bénéfice net	1 131 \$	800 \$
Activités poursuivies	1 131	753
Activités abandonnées	—	47
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société lié aux activités poursuivies	1 081	719
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société ⁱ⁾	1 069	754
Activités poursuivies	1 069	707
Activités abandonnées	—	47
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société ²⁾	1 516	1 746
Activités poursuivies	1 516	1 539
Activités abandonnées	—	207
Bénéfice consolidé par action ordinaire (en dollars)		
Bénéfice net dilué	2,90 \$	1,99 \$
Activités poursuivies	2,90 \$	1,87 \$
Activités abandonnées	— \$	0,12 \$
Montant ajusté du bénéfice net dilué ²⁾	4,12 \$	4,60 \$
Activités poursuivies	4,12 \$	4,06 \$
Activités abandonnées	— \$	0,54 \$
Dividendes		
Dividendes déclarés par action ordinaire (en dollars)	1,240 \$	1,155 \$
Situation financière et flux de trésorerie consolidésⁱⁱ⁾		
Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements à court terme	1 190 \$	1 159 \$
Entrées nettes liées aux activités d'exploitation	3 960	2 501
Dépenses d'investissement	1 206	1 334
Flux de trésorerie disponibles ²⁾	1 210	366
Mesures financières		
Ratio de la dette du secteur Vente au détail sur le montant ajusté du BAIIA ²⁾ du secteur Vente au détail	3,0x	1,9x
Montant ajusté du rendement des capitaux propres ²⁾	13,7 %	12,6 %
Montant ajusté du rendement du capital ²⁾	7,8 %	9,8 %

i) Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société correspond au bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société, déduction faite des dividendes déclarés sur les actions privilégiées de deuxième rang, série B, de la société.

ii) Comprend des montants liés aux activités poursuivies et aux activités abandonnées.

Faits saillants financiers¹⁾

Au 28 décembre 2019 et au 29 décembre 2018 et pour les exercices clos à ces dates
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2019 (52 semaines)	2018 ⁴⁾ (52 semaines)
Résultats d'exploitation du secteur Vente au détail		
Chiffre d'affaires	47 099 \$	45 836 \$
Résultat d'exploitation	2 082	1 717
Montant ajusté de la marge brute brute ²⁾	13 999	13 497
Montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage ²⁾	29,7 %	29,4 %
Montant ajusté du BAIIA ²⁾	4 700 \$	3 332 \$
Montant ajusté de la marge du BAIIA ²⁾	10,0 %	7,3 %
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2 502 \$	1 487 \$
Statistiques d'exploitation du secteur Vente au détail		
Augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail	1,1 %	1,1 %
Augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail	3,6 %	2,4 %
Augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des médicaments sur ordonnances du secteur des pharmacies au détail	4,4 %	1,2 %
Augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des produits de l'avant du magasin du secteur des pharmacies au détail	2,9 %	3,5 %
Superficie totale de vente au détail (en millions de pieds carrés)	70,8	70,4
Nombre de magasins détenus par la société	548	550
Nombre de magasins franchisés	540	535
Nombre de pharmacies détenues par des pharmaciens propriétaires	1 343	1 337
Résultats d'exploitation du secteur Services financiers		
Produits	1 196 \$	1 082 \$
Bénéfice avant impôt sur le résultat	107	137
Mesures et statistiques d'exploitation du secteur Services financiers		
Montant net moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	3 298 \$	3 040 \$
Créances sur cartes de crédit	3 624	3 309
Compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit	196	167
Rendement annualisé sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	13,5 %	13,2 %
Taux annualisé de pertes sur créances sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	3,4 %	3,2 %

Rapport de gestion

1.	Énoncés prospectifs	5
2.	Vue d'ensemble	6
3.	Cadre stratégique	6
4.	Indicateurs de performance financière clés	7
5.	Performance financière globale	8
5.1	Résultats d'exploitation consolidés	8
5.2	Principales informations financières	14
6.	Résultats d'exploitation des secteurs d'exploitation à présenter	16
6.1	Secteur Vente au détail	16
6.2	Secteur Services financiers	19
7.	Situation de trésorerie et sources de financement	20
7.1	Flux de trésorerie	20
7.2	Situation de trésorerie et structure du capital	22
7.3	Composantes de la dette totale	23
7.4	Situation financière	25
7.5	Notation	25
7.6	Capital social	25
7.7	Arrangements hors bilan	27
7.8	Obligations contractuelles	28
8.	Instruments financiers dérivés	29
9.	Résultats d'exploitation trimestriels	30
9.1	Résultats par trimestre	30
9.2	Résultats du quatrième trimestre	32
10.	Procédures et contrôles de communication de l'information	41
11.	Contrôle interne à l'égard de l'information financière	41
12.	Risques d'entreprise et gestion des risques	41
12.1	Risques d'exploitation et gestion des risques	42
12.2	Risques financiers et gestion des risques	50
13.	Transactions entre parties liées	51
14.	Estimations comptables critiques et jugements	54
14.1	Consolidation	54
14.2	Stocks	54
14.3	Dépréciation des actifs non financiers (goodwill, immobilisations incorporelles, immobilisations corporelles et actifs au titre de droits d'utilisation)	55
14.4	Programmes de récompenses axés sur la fidélisation de la clientèle	55
14.5	Dépréciation des créances sur cartes de crédit	55
14.6	Impôt sur le résultat et autres impôts	55
14.7	Informations sectorielles	56
14.8	Provisions	56
14.9	Contrats de location	56
15.	Normes comptables	57
15.1	Norme comptable entrée en vigueur en 2019	57
15.2	Norme comptable future	59
16.	Perspectives	59
17.	Mesures financières non conformes aux PCGR	60
18.	Informations supplémentaires	70

Le présent rapport de gestion (le « rapport de gestion ») de Les Compagnies Loblaw Limitée et ses filiales (collectivement, la « société » ou « Loblaw ») doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés annuels audités et les notes y afférentes figurant aux pages 71 à 153 du présent Rapport annuel - Revue financière (le « Rapport annuel »).

Les états financiers consolidés audités annuels de la société et les notes y afférentes de l'exercice clos le 28 décembre 2019 ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS » ou les « PCGR »), et ils comprennent les comptes de la société et ceux des autres entités que la société contrôle et sont présentés en dollars canadiens, sauf indication contraire.

La direction a recours à des mesures financières non conformes aux PCGR afin d'exclure, lors de son analyse de la performance sous-jacente consolidée et sectorielle de la société sur le plan de l'exploitation, l'incidence de certaines charges et de certains produits qui doivent être comptabilisés en vertu des PCGR. La direction exclut ces éléments parce qu'ils ne sont pas nécessairement représentatifs de la performance sous-jacente de la société sur le plan de l'exploitation et qu'ils rendent difficiles les comparaisons de la performance financière sous-jacente d'une période à l'autre. La société exclut d'autres éléments si elle juge qu'il en résultera une analyse plus efficace de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation. L'exclusion de certains éléments ne signifie pas que ces éléments ne sont pas récurrents. Voir la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du présent rapport de gestion pour plus de précisions sur les mesures financières non conformes aux PCGR utilisées par la société.

À moins d'indication contraire, les renseignements figurant dans le présent rapport de gestion sont à jour au 19 février 2020. Un glossaire des termes utilisés dans le présent Rapport annuel figure à la page 154.

À moins d'indication contraire, toutes les données comparatives portant sur les résultats et qui sont présentées pour le quatrième trimestre de 2019 (période de 12 semaines close le 28 décembre 2019) sont comparées aux données du quatrième trimestre de 2018 (période de 12 semaines close le 29 décembre 2018) et toutes les données comparatives portant sur les résultats et qui sont présentées pour l'exercice 2019 en entier (période de 52 semaines close le 28 décembre 2019) sont comparées aux données de l'exercice 2018 en entier (période de 52 semaines close le 29 décembre 2018).

Le 30 décembre 2018, la société a mis en œuvre l'IFRS 16, *Contrats de location*, (l'« IFRS 16 »), qui remplace l'International Accounting Standard 17, *Contrats de location* (l'« IAS 17 »), et les interprétations connexes. La norme prévoit l'utilisation, par les preneurs, d'un modèle unique d'évaluation et de comptabilisation des contrats de location au bilan, éliminant la distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement. La société a mis en œuvre la norme selon l'approche rétrospective modifiée. Par conséquent, les résultats de la société pour 2019 reflètent la comptabilisation des contrats de location selon l'IFRS 16. En vertu de l'IFRS 16, la charge d'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation et les charges d'intérêts sur les obligations locatives remplacent les charges de loyers qui étaient auparavant comptabilisées sur une base linéaire dans le résultat d'exploitation en vertu de l'IAS 17 sur la durée du contrat de location. Les résultats de l'exercice précédent n'ont pas été retraités.

Le 1^{er} novembre 2018, la société et George Weston Limitée (« Weston »), sa société mère, ont effectué une réorganisation aux termes de laquelle la société a cédé à Weston sa participation véritable d'environ 61,6 % dans Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix (« Propriétés de Choix »), en franchise d'impôt pour la société et ses actionnaires canadiens (« la réorganisation » ou « la scission »). La participation de la société dans Propriétés de Choix est présentée séparément à titre d'activités abandonnées dans les résultats comparatifs de la société. En raison de la scission, les bâtiments détenus par Propriétés de Choix et loués à la société sont comptabilisés à titre de contrats de location et non plus à titre de bâtiments détenus. Les composantes des bâtiments liées à ces contrats de location découlant de la scission sont classées à titre d'améliorations locatives, ce qui a donné lieu à une hausse de l'amortissement.

Voir la rubrique 5.1, « Résultats d'exploitation consolidés - Autres questions liées à l'entreprise », du présent rapport de gestion pour obtenir des précisions sur la mise en œuvre de l'IFRS 16 et l'amortissement lié à la scission.

1. Énoncés prospectifs

Le présent Rapport annuel, y compris le présent rapport de gestion, renferme des énoncés prospectifs portant sur les objectifs, les plans, les buts, les aspirations, les stratégies, la situation financière, les résultats d'exploitation, les flux de trésorerie, la performance, les perspectives et les occasions d'affaires de la société, ainsi que sur les questions d'ordre juridique et réglementaire qui la concernent. Les énoncés prospectifs qui figurent dans le présent Rapport annuel renferment plus particulièrement, mais sans s'y limiter, des énoncés concernant les résultats attendus ainsi que les événements et les plans futurs, les initiatives stratégiques et la restructuration, les changements réglementaires, dont la poursuite de la réforme du réseau de la santé, la situation de trésorerie future, les dépenses d'investissement prévues ainsi que le degré d'avancement et l'incidence des déploiements de systèmes de technologies de l'information (les « TI »). Ces énoncés prospectifs particuliers figurent tout au long du présent Rapport annuel, y compris, mais sans s'y limiter, à la rubrique 3, « Cadre stratégique », à la rubrique 5,1, « Résultats d'exploitation consolidés », à la rubrique 6.1, « Secteur Vente au détail - Autres questions liées au secteur Vente au détail », à la rubrique 6.2, « Secteur Services financiers », à la rubrique 7, « Situation de trésorerie et sources de financement », à la rubrique 16, « Perspectives », et à la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR ». Les énoncés prospectifs se reconnaissent généralement à l'emploi de mots ou d'expressions comme « s'attendre à », « anticiper », « croire », « pouvoir », « entrevoir », « estimer », « objectif », « avoir l'intention de », « prévoir », « chercher à », « faire », « devoir » et autres mots ou expressions semblables, conjugués au présent, au conditionnel ou au futur, lorsqu'ils se rapportent à la société et à sa direction.

Les énoncés prospectifs reflètent les estimations, opinions et hypothèses de la société, lesquelles se fondent sur la perception qu'a la direction des tendances historiques, de la situation actuelle et des événements futurs prévus, ainsi que sur d'autres facteurs qui, de l'avis de la direction, sont appropriés dans les circonstances. Les attentes de la société quant à sa performance sur le plan de l'exploitation et à sa performance financière pour 2020 s'appuient sur certaines hypothèses, notamment en ce qui a trait à l'incidence de la réforme du réseau de la santé, aux économies de coûts prévues et à l'efficacité sur le plan de l'exploitation ainsi qu'aux bénéfices associés aux initiatives stratégiques. Les estimations, opinions et hypothèses de la société sont, de par leur nature, assujetties à des incertitudes et à des éventualités importantes d'ordre commercial, économique, concurrentiel ou autre en ce qui a trait aux événements futurs et sont donc susceptibles d'être révisées. La société ne peut garantir que ces estimations, opinions et hypothèses se révéleront exactes.

Bon nombre de risques et incertitudes pourraient faire en sorte que les résultats réels de la société diffèrent sensiblement de ceux qui sont exprimés explicitement ou implicitement ou de ceux qui sont prévus dans les énoncés prospectifs, notamment ceux qui sont décrits à la rubrique 12, « Risques d'entreprise et gestion des risques », du présent rapport de gestion et dans la notice annuelle 2019 de la société (pour l'exercice clos le 28 décembre 2019). Ces risques et incertitudes comprennent les suivants :

- l'incapacité de l'infrastructure de TI de la société de soutenir les besoins de celle-ci ou l'occurrence d'atteintes à la sécurité de renseignements internes ou externes, d'attaques par déni de service, de virus, de vers informatiques ou d'autres atteintes connues ou inconnues à la cybersécurité ou à la protection des données;
- les changements apportés à la réglementation concernant le prix des médicaments génériques sur ordonnance, la diminution des remboursements accordés en vertu des régimes d'assurance médicaments publics et l'élimination ou la diminution des indemnités professionnelles pharmaceutiques versées par les fabricants de médicaments;
- l'incapacité de s'adapter efficacement aux tendances de consommation ou à une intensification de la concurrence exercée par les concurrents actuels ou les nouveaux venus sur le marché;
- l'incapacité de mettre en œuvre les initiatives de commerce électronique de la société ou d'adapter son modèle économique à l'évolution du marché de la vente au détail résultant des progrès numériques;
- l'incapacité de tirer parti des investissements dans les nouveaux systèmes de TI de la société;
- l'incapacité de réaliser les avantages prévus liés aux priorités stratégiques et aux importantes initiatives de la société, dont la croissance des produits, les économies de coûts prévues et les efficacités sur le plan de l'exploitation, ou de gérer les changements organisationnels qui pourraient avoir une incidence sur les relations avec les franchisés et les pharmaciens propriétaires;
- l'incapacité d'attirer et de conserver à son service du personnel qualifié pour les principaux postes, ce qui pourrait avoir une incidence sur la capacité de la société d'exercer efficacement ses activités d'exploitation et de réaliser ses objectifs de rendement financier;
- les événements touchant la santé publique, notamment ceux liés à la sécurité des aliments et des médicaments;
- les erreurs commises lors de la remise de médicaments, de la prestation de services aux patients ou de consultations;
- l'incapacité de maintenir une chaîne d'approvisionnement efficace et par le fait même un assortiment approprié de produits offerts dans les magasins;
- les dénouements défavorables d'actions en justice ou de procédures réglementaires et questions connexes;
- l'incapacité de la société de gérer les stocks de manière à réduire au minimum l'incidence des stocks désuets ou excédentaires et à contrôler les pertes;

- l'incapacité d'obtenir les résultats souhaités au cours des négociations collectives, y compris les modalités des futures conventions collectives;
- l'évolution de la conjoncture économique, notamment une récession économique ou des fluctuations des taux d'inflation ou de déflation, des taux d'emploi et d'endettement des ménages, l'incertitude politique, et les fluctuations des taux d'intérêt, des cours de change ou des cours des dérivés ainsi que des marchandises;
- la dépendance envers certains prestataires de services indépendants, notamment ceux fournissant des services liés à la chaîne d'approvisionnement et aux gammes de vêtements de la société, de même que leur fidélisation, y compris les problèmes avec des fournisseurs, tant sur les marchés bien établis que sur les marchés en développement;
- toute modification des lois, règles, règlements ou politiques régissant les activités de la société.

Cette liste de facteurs qui pourraient toucher les énoncés prospectifs de la société n'est pas exhaustive. D'autres risques et incertitudes que la société ignore actuellement ou qu'elle juge actuellement sans importance pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent sensiblement de ceux qui sont précisés dans les énoncés prospectifs. Ces autres risques et incertitudes sont présentés dans les documents que la société dépose, à l'occasion, auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « autorités en valeurs mobilières »), y compris, mais sans s'y limiter, à la rubrique « Risques » de la notice annuelle 2019 de la société (pour l'exercice clos le 28 décembre 2019). Les lecteurs sont donc invités à ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs, qui traduisent les attentes de la société uniquement à la date du présent rapport de gestion. Sauf dans la mesure où la loi l'exige, la société ne s'engage pas à mettre à jour ou à réviser les présents énoncés prospectifs, que ce soit à la lumière de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement.

2. Vue d'ensemble

La société compte deux secteurs d'exploitation à présenter : Vente au détail et Services financiers. Le secteur Vente au détail comprend principalement les magasins d'alimentation au détail détenus par la société et par des franchisés et les pharmacies détenues par des pharmaciens propriétaires, ainsi que les pharmacies situées en magasin et les produits de soins de santé et de beauté, les vêtements et les autres articles de marchandise générale, et il soutient le programme *PC Optimum*^{MD}. Le secteur Services financiers de la société englobe les services de cartes de crédit, le programme *PC Optimum*, les services de courtage d'assurance ainsi que les services de télécommunications.

3. Cadre stratégique

Le cadre stratégique de la société découle de sa puissante raison d'être, soit Vivre bien, vivre pleinement. Ce cadre, aussi appelé le *Compas stratégique* à l'interne, s'articule autour de notre passion inéluctable envers les clients. S'appuyant sur ces éléments, la société entend réaliser des résultats financiers parmi les meilleurs de l'industrie en tirant profit de sa connaissance clients approfondie et fondée sur des données ainsi qu'en atteignant un degré élevé d'excellence au chapitre des processus et de l'efficacité. Ce modèle axé véritablement sur les clients permet d'investir dans ses secteurs de croissance stratégiques, tels que le Commerce en ligne convivial, les Paiements et récompenses, ainsi que le Réseau de soins de santé relié.

La société vise à être la meilleure en alimentation, en santé et en beauté. Être les meilleurs en alimentation passe par la qualité de notre offre de produits frais, notre désir d'offrir des prix concurrentiels et viables, un assortiment de produits spécifiques à chacune de nos bannières de même que plusieurs des marques contrôlées les plus populaires au pays. Être les meilleurs en santé et en beauté consiste à offrir des produits et services de santé et de bien-être de première qualité ainsi qu'un vaste choix de produits de beauté qui se démarquent.

Les collègues de la société accordent beaucoup d'importance à la responsabilité sociale et à la conformité, en vertu d'un ensemble de valeurs communes, soit les valeurs ÊTRE, et une « Culture bleue » qui encouragent tous et chacun à être authentiques, à bâtir la confiance et à créer des liens.

Ces éléments sont tous complémentaires et, ensemble, complètent le cadre stratégique qui guide nos décisions actuelles et futures.

4. Indicateurs de performance financière clés¹⁾

La participation de la société dans Propriétés de Choix a été présentée séparément à titre d'activités abandonnées dans les résultats comparatifs de la société. Sauf indication contraire, toute l'information financière reflète les résultats de la société liés aux activités poursuivies et tient compte de l'incidence de l'amortissement lié à la scission, de la mise en œuvre de l'IFRS 16 et de la consolidation des franchises. Se reporter à la rubrique 5.1, « Résultats d'exploitation consolidés - Autres questions liées à l'entreprise », du présent rapport de gestion.

La société s'est donné des indicateurs de performance financière clés pour mesurer l'atteinte de ses objectifs à court terme et à long terme. Certains de ces indicateurs de performance financière clés sont présentés ci-dessous :

Au 28 décembre 2019 et au 29 décembre 2018 et pour les exercices clos à ces dates (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2019 (52 semaines)	2018 ⁴⁾ (52 semaines)
Chiffres consolidés		
Augmentation des produits	2,9 %	0,2 %
Résultat d'exploitation	2 270 \$	1 923 \$
Montant ajusté du BAIIA ²⁾	4 912	3 528
Montant ajusté de la marge du BAIIA ²⁾	10,2 %	7,6 %
Bénéfice net	1 131 \$	800 \$
Activités poursuivies	1 131	753
Activités abandonnées	—	47
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	1 081	719
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société ¹⁾	1 069	754
Activités poursuivies	1 069	707
Activités abandonnées	—	47
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société ²⁾	1 516	1 746
Activités poursuivies	1 516	1 539
Activités abandonnées	—	207
Bénéfice net dilué par action ordinaire (en dollars)	2,90 \$	1,99 \$
Activités poursuivies	2,90 \$	1,87 \$
Activités abandonnées	— \$	0,12 \$
Montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire ²⁾ (en dollars)	4,12 \$	4,60 \$
Activités poursuivies	4,12 \$	4,06 \$
Activités abandonnées	— \$	0,54 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements à court terme	1 190 \$	1 159 \$
Entrées nettes liées aux activités d'exploitation ¹⁾	3 960	2 501
Flux de trésorerie disponibles ²⁾ⁱⁱⁱ⁾	1 210	366
Mesures financières		
Ratio de la dette du secteur Vente au détail sur le montant ajusté du BAIIA ²⁾ du secteur Vente au détail	3,0x	1,9x
Montant ajusté du rendement des capitaux propres ²⁾	13,7 %	12,6 %
Montant ajusté du rendement du capital ²⁾	7,8 %	9,8 %
Secteur Vente au détail		
Augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail	1,1 %	1,1 %
Augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail	3,6 %	2,4 %
Résultat d'exploitation	2 082 \$	1 717 \$
Montant ajusté de la marge brute ²⁾	13 999	13 497
Montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage ²⁾	29,7 %	29,4 %
Montant ajusté du BAIIA ²⁾	4 700 \$	3 332 \$
Montant ajusté de la marge du BAIIA ²⁾	10,0 %	7,3 %
Secteur Services financiers		
Bénéfice avant impôt sur le résultat	107 \$	137 \$
Rendement annualisé sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	13,5 %	13,2 %
Taux annualisé de pertes sur créances sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	3,4 %	3,2 %

i) Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société correspond au bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société, déduction faite des dividendes déclarés sur les actions privilégiées de deuxième rang, série B, de la société.

ii) Comprend des montants liés aux activités poursuivies et aux activités abandonnées.

5. Performance financière globale

5.1. Résultats d'exploitation consolidés

La participation de la société dans Propriétés de Choix a été présentée séparément à titre d'activités abandonnées dans les résultats comparatifs de la société. Sauf indication contraire, toute l'information financière reflète les résultats de la société liés aux activités poursuivies et tient compte de l'incidence de l'amortissement lié à la scission, de la mise en œuvre de l'IFRS 16 et de la consolidation des franchises.

Pour les exercices clos le 28 décembre 2019 et le 29 décembre 2018 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2019 (52 semaines)	2018 (52 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Produits	48 037 \$	46 693 \$	1 344 \$	2,9 %
Résultat d'exploitation	2 270	1 923	347	18,0 %
Montant ajusté du BAIIA ²⁾	4 912	3 528	1 384	39,2 %
Montant ajusté de la marge du BAIIA ²⁾	10,2 %	7,6 %		
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2 524 \$	1 497 \$	1 027 \$	68,6 %
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	747	564	183	32,4 %
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières ²⁾	747	387	360	93,0 %
Impôt sur le résultat	392	606	(214)	(35,3)%
Montant ajusté de l'impôt sur le résultat ²⁾	571	580	(9)	(1,6)%
Montant ajusté du taux d'impôt effectif ²⁾	26,6 %	26,8 %		
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société lié aux activités poursuivies	1 081 \$	719 \$	362 \$	50,3 %
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la sociétéⁱ⁾	1 069	754	315	41,8 %
Activités poursuivies	1 069	707	362	51,2 %
Activités abandonnées	—	47	(47)	(100,0)%
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société ²⁾	1 516 \$	1 746 \$	(230) \$	(13,2)%
Activités poursuivies	1 516	1 539	(23)	(1,5)%
Activités abandonnées	—	207	(207)	(100,0)%
Bénéfice net dilué par action ordinaire (en dollars)	2,90 \$	1,99 \$	0,91 \$	45,7 %
Activités poursuivies	2,90 \$	1,87 \$	1,03 \$	55,1 %
Activités abandonnées	— \$	0,12 \$	(0,12) \$	(100,0)%
Montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire ²⁾ (en dollars)	4,12 \$	4,60 \$	(0,48) \$	(10,4)%
Activités poursuivies	4,12 \$	4,06 \$	0,06 \$	1,5 %
Activités abandonnées	— \$	0,54 \$	(0,54) \$	(100,0)%
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation - dilué (en millions)	368,4	379,3		

i) Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société correspond au bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société, déduction faite des dividendes déclarés sur les actions privilégiées de deuxième rang, série B, de la société.

Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société et bénéfice net dilué par action ordinaire liés aux activités poursuivies Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société lié aux activités poursuivies s'est établi à 1 069 millions de dollars (2,90 \$ par action ordinaire) en 2019, en hausse de 362 millions de dollars (1,03 \$ par action ordinaire) comparativement à celui inscrit en 2018. Cette augmentation tient compte de l'incidence défavorable d'environ 64 millions de dollars (0,17 \$ par action ordinaire) de l'amortissement lié à la scission et de l'incidence défavorable d'environ 11 millions de dollars (0,03 \$ par action ordinaire) de la mise en œuvre de l'IFRS 16. Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société lié aux activités poursuivies, normalisé afin d'exclure ces incidences, a augmenté de 437 millions de dollars (1,23 \$ par action ordinaire). Cette augmentation tient compte de l'amélioration de 52 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation et de la variation favorable de 385 millions de dollars d'éléments d'ajustement, comme il est décrit ci-dessous :

- l'amélioration de 52 millions de dollars (0,14 \$ par action ordinaire) de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation découle essentiellement de ce qui suit :
 - l'amélioration de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation du secteur Vente au détail (si l'on ne tient pas compte de l'incidence de la consolidation des franchises) attribuable à l'augmentation du montant ajusté de la marge brute²⁾, partiellement contrebalancée par la hausse des frais de vente et charges générales et administratives et par l'augmentation des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles;
- la variation favorable de 385 millions de dollars (0,97 \$ par action ordinaire) d'éléments d'ajustement découle essentiellement de ce qui suit :
 - l'incidence favorable de 367 millions de dollars (0,97 \$ par action ordinaire) de la charge liée à Glenhuron Bank Limited (« Glenhuron ») inscrite à l'exercice précédent;
 - la variation favorable de 16 millions de dollars (0,04 \$ par action ordinaire) de l'ajustement de la juste valeur des immeubles de placement;
- le bénéfice net dilué par action ordinaire lié aux activités poursuivies reflète également l'incidence favorable du rachat d'actions ordinaires (0,12 \$ par action ordinaire).

Le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société²⁾ lié aux activités poursuivies s'est établi à 1 516 millions de dollars, ce qui représente une baisse de 23 millions de dollars comparativement à celui inscrit en 2018. Le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société²⁾ lié aux activités poursuivies, normalisé afin d'exclure l'incidence de l'amortissement lié à la scission, s'est établi à 1 580 millions de dollars, ce qui représente une hausse d'environ 41 millions de dollars, ou 2,7 % par rapport à celui inscrit en 2018. Le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société²⁾ lié aux activités poursuivies, normalisé afin d'exclure l'incidence tant de l'amortissement lié à la scission que de la mise en œuvre de l'IFRS 16, a augmenté d'environ 52 millions de dollars, ou 3,4 %.

Le montant ajusté du bénéfice net par action ordinaire²⁾ lié aux activités poursuivies s'est établi à 4,12 \$, ce qui représente une hausse de 0,06 \$ par rapport à celui inscrit en 2018. Le montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire²⁾ lié aux activités poursuivies, normalisé afin d'exclure l'incidence de l'amortissement lié à la scission, a augmenté d'environ 5,7 %, ou 0,23 \$ par action ordinaire. Le montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire²⁾ lié aux activités poursuivies, normalisé afin d'exclure l'incidence tant de l'amortissement lié à la scission que de la mise en œuvre de l'IFRS 16, a augmenté d'environ 6,4 %, ou 0,26 \$ par action ordinaire. L'augmentation reflète l'incidence favorable du rachat d'actions ordinaires.

Activités abandonnées Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société lié aux activités abandonnées a été de néant en 2019, soit en baisse de 47 millions de dollars (0,12 \$ par action ordinaire) comparativement à celui inscrit en 2018.

Produits

Pour les exercices clos le 28 décembre 2019 et le 29 décembre 2018 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)				
	2019 (52 semaines)	2018 (52 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Vente au détail	47 099 \$	45 836 \$	1 263 \$	2,8 %
Services financiers	1 196	1 082	114	10,5 %
Consolidation et éliminations	(258)	(225)	(33)	(14,7)%
Produits liés aux activités poursuivies	48 037 \$	46 693 \$	1 344 \$	2,9 %

Les produits ont augmenté de 1 344 millions de dollars, ou 2,9 %, en 2019 comparativement à ceux inscrits en 2018 pour s'établir à 48 037 millions de dollars. Cette augmentation est attribuable essentiellement à une amélioration de 1 263 millions de dollars du chiffre d'affaires du secteur Vente au détail. Exclusion faite de la consolidation des franchises, le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail a augmenté de 976 millions de dollars, ou 2,2 %, en raison de la croissance du chiffre d'affaires des magasins comparables et d'une augmentation nette de la superficie de vente au détail. La hausse s'explique également par une amélioration de 114 millions de dollars du chiffre d'affaires du secteur Services financiers découlant essentiellement d'une progression des produits d'intérêts et des commissions d'interchange ainsi que d'une augmentation du chiffre d'affaires attribuable aux kiosques *La Boutique Mobile*.

Résultat d'exploitation Le résultat d'exploitation a augmenté de 347 millions de dollars en 2019 comparativement à celui inscrit en 2018 pour s'établir à 2 270 millions de dollars. Cette hausse rend compte de l'incidence favorable d'environ 334 millions de dollars de l'IFRS 16 et de l'incidence défavorable totale d'environ 91 millions de dollars de l'amortissement lié à la scission. Le résultat d'exploitation, normalisé afin d'exclure ces incidences, a augmenté de 104 millions de dollars, ou 5,4 %, en raison de l'amélioration de 101 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation et de la variation favorable de 3 millions de dollars d'éléments d'ajustement, comme il est décrit ci-dessous :

- l'amélioration de 101 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation est attribuable essentiellement au secteur Vente au détail, y compris l'apport positif de 23 millions de dollars de la consolidation des franchises. Cette augmentation découle également de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation du secteur Services financiers;
- la variation favorable de 3 millions de dollars d'éléments d'ajustement, en raison principalement de ce qui suit :
 - l'incidence favorable de 22 millions de dollars se rapportant à des éléments liés à des périodes précédentes;
 - l'incidence favorable de 21 millions de dollars de l'ajustement de la juste valeur des immeubles de placement;
 - l'incidence favorable de 19 millions de dollars de la provision au titre des stocks liée à la réforme du réseau de la santé inscrite à l'exercice précédent;
 - l'incidence favorable de 12 millions de dollars d'un profit net sur la vente d'immeubles non exploités;
 facteurs en partie contrebalancés par :
 - l'incidence défavorable de 64 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, des charges de restructuration et autres charges connexes;
 - la variation défavorable de 3 millions de dollars de l'ajustement de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change.

Montant ajusté du BAIIA²⁾

Pour les exercices clos le 28 décembre 2019 et le 29 décembre 2018
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2019 (52 semaines)	2018 (52 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Vente au détail	4 700 \$	3 332 \$	1 368 \$	41,1 %
Services financiers	212	196	16	8,2 %
Montant ajusté du BAIIA ²⁾	4 912 \$	3 528 \$	1 384 \$	39,2 %

Le montant ajusté du BAIIA²⁾ a augmenté de 1 384 millions de dollars en 2019 comparativement à celui inscrit en 2018 pour s'établir à 4 912 millions de dollars. L'augmentation tient compte de l'incidence favorable d'environ 1 239 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, de l'IFRS 16. Le montant ajusté du BAIIA²⁾, normalisé afin d'exclure l'incidence de l'IFRS 16, a augmenté de 145 millions de dollars, ou 4,1 %. L'augmentation du montant ajusté du BAIIA²⁾ s'explique par l'amélioration de la performance du secteur Vente au détail et du secteur Services financiers.

Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles En 2019, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ont augmenté de 1 027 millions de dollars comparativement à ceux inscrits en 2018 pour s'établir à 2 524 millions de dollars. Cette hausse reflète l'incidence défavorable d'environ 905 millions de dollars de l'IFRS 16 et l'incidence défavorable totale d'environ 91 millions de dollars de l'amortissement lié à la scission. Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, normalisés afin d'exclure ces incidences, ont augmenté de 31 millions de dollars, ou 2,1 %, en raison essentiellement de la consolidation des franchises et de l'augmentation des actifs liés aux TI. Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles tiennent compte de l'amortissement de 508 millions de dollars (521 millions de dollars en 2018) des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Corporation Shoppers Drug Mart (« Shoppers Drug Mart/Pharmaprix »).

Charges d'intérêts nettes et autres charges financières Les charges d'intérêts nettes et autres charges financières ont augmenté de 183 millions de dollars en 2019 comparativement à celles inscrites en 2018 pour s'établir à 747 millions de dollars. Cette augmentation tient compte de l'incidence défavorable d'environ 348 millions de dollars de l'IFRS 16. Les charges d'intérêts nettes et autres charges financières, normalisées afin d'exclure cette incidence, ont diminué de 165 millions de dollars, ou 29,3 %, en raison essentiellement de l'incidence favorable des charges d'intérêts de 176 millions de dollars liées à Glenhuron comptabilisées à l'exercice précédent, en partie contrebalancée par la hausse des charges d'intérêts du secteur Services financiers.

Impôt sur le résultat

Pour les exercices clos le 28 décembre 2019 et le 29 décembre 2018 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2019 (52 semaines)	2018 (52 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Impôt sur le résultat	392 \$	606 \$	(214) \$	(35,3)%
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :				
Incidence fiscale des éléments inclus dans le montant ajusté du bénéfice avant impôt	167	165	2	1,2 %
Reprise sur des réserves liées à une vérification fiscale pour 2014	8	—	8	100,0 %
Modification des taux d'impôt des sociétés prévus par la loi	4	—	4	100,0 %
Charge liée à Glenhuron	—	(191)	191	100,0 %
Montant ajusté de l'impôt sur le résultat ²⁾	571 \$	580 \$	(9) \$	(1,6)%
Taux d'impôt effectif	25,7%	44,6%		
Montant ajusté du taux d'impôt effectif ²⁾	26,6%	26,8%		

La charge d'impôt sur le résultat comptabilisée en 2019 s'est établie à 392 millions de dollars (606 millions de dollars en 2018) et le taux d'impôt effectif, à 25,7 % (44,6 % en 2018). Les diminutions découlent essentiellement d'une charge de 191 millions de dollars liée à Glenhuron comptabilisée en 2018, de la reprise sur certaines réserves fiscales à la suite de la réalisation d'une vérification fiscale qui comprenait un examen des coûts d'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix engagés en 2014, de la réévaluation des soldes d'impôt différé attribuable à la diminution du taux d'impôt des sociétés prévu par la loi de l'Alberta et de la baisse de certains éléments non déductibles, y compris les charges d'intérêts liées à Glenhuron.

Le montant ajusté de la charge d'impôt²⁾ en 2019 s'est établi à 571 millions de dollars (580 millions de dollars en 2018) et le montant ajusté du taux d'impôt effectif²⁾, à 26,6 % (26,8 % en 2018). Les diminutions découlent essentiellement d'une baisse de certains éléments non déductibles, y compris les charges d'intérêts liées à Glenhuron.

Autres questions liées à l'entreprise

Mise en œuvre de l'IFRS 16 En 2016, l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») a publié l'IFRS 16, qui remplace l'IAS 17 et les interprétations connexes. La norme prévoit l'utilisation, par les preneurs, d'un modèle unique d'évaluation et de comptabilisation des contrats de location au bilan, éliminant la distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement. Le 30 décembre 2018, la société a mis en œuvre la norme selon l'approche rétrospective modifiée. Par conséquent, les résultats de la société pour 2019 incluent la comptabilisation des contrats de location selon l'IFRS 16. Les résultats de l'exercice précédent n'ont pas été retraités. Se reporter à la rubrique 15, « Normes comptables », du présent rapport de gestion pour obtenir plus de précisions sur la mise en œuvre de l'IFRS 16.

La mise en œuvre de l'IFRS 16 a entraîné une hausse importante des actifs et des passifs inscrits au bilan consolidé de la société ainsi qu'une modification du calendrier et de la présentation des charges liées aux contrats de location dans les résultats du secteur Vente au détail de la société. La société a comptabilisé un actif au titre du droit d'utilisation de 7,6 milliards de dollars et une obligation locative de 9,2 milliards de dollars en vertu de la nouvelle norme. Aux termes de l'IFRS 16, la charge d'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation et les charges d'intérêts sur les obligations locatives ont remplacé les charges de loyers qui étaient auparavant comptabilisées sur une base linéaire dans le résultat d'exploitation en vertu de l'IAS 17 sur la durée du contrat de location.

Le tableau qui suit présente l'incidence, d'un exercice à l'autre, de la mise en œuvre de l'IFRS 16 sur les résultats consolidés de la société au quatrième trimestre de 2019 :

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Favorable (défavorable)

	Variation (en \$)	
	(12 semaines)	(52 semaines)
Résultat d'exploitation	73 \$	334 \$
Montant ajusté du BAIIA ²⁾	285	1 239
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	(78)	(348)
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	(212)	(905)
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	(3)	(11)
Bénéfice net dilué par action ordinaire (en dollars)	(0,01) \$	(0,03) \$

Scission de Propriétés de Choix Le 1^{er} novembre 2018, la société et Weston, sa société mère, ont effectué une réorganisation aux termes de laquelle la société a cédé à Weston sa participation véritable d'environ 61,6 % dans Propriétés de Choix, en franchise d'impôt pour la société et ses actionnaires canadiens. La société ne détient plus de participation dans Propriétés de Choix et elle a cessé de consolider cette participation dans ses états financiers consolidés le 31 octobre 2018. La transaction ne change presque rien dans la relation actuelle qui existe sur le plan de l'exploitation entre la société et Propriétés de Choix, et l'accord d'alliance stratégique et les contrats de location demeurent en vigueur. La réorganisation a été présentée séparément à titre d'activités abandonnées dans les résultats comparatifs de la société. Sauf indication contraire, toutes les données comparatives portant sur les résultats d'exploitation excluent les résultats de Propriétés de Choix.

Incidence sur les résultats financiers consolidés, y compris les activités abandonnées Les résultats financiers consolidés de la société pour 2018, y compris les activités abandonnées, rendent compte des résultats financiers de Propriétés de Choix jusqu'au 31 octobre 2018. Par suite de la scission, les résultats financiers consolidés de la société pour la période allant du 1^{er} novembre 2018 au 29 décembre 2018 ne reflètent plus le loyer de Propriétés de Choix reçu de locataires tiers, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles des immeubles détenus par Propriétés de Choix ou les charges d'intérêts nettes et autres charges financières liées aux distributions sur les parts de fiducie versées à des tiers, ainsi que la dette de Propriétés de Choix.

De plus, à la suite de la scission, les résultats financiers consolidés de la société rendent compte de la relation actuelle qui existe sur le plan de l'exploitation entre la société et Propriétés de Choix, notamment, sans toutefois s'y limiter, le loyer versé à Propriétés de Choix du 1^{er} novembre 2018 au 29 décembre 2018, qui n'est plus éliminé à la consolidation. Ils tiennent compte également de la hausse des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles attribuable à la modification de la durée d'utilité estimée d'une partie des composantes des bâtiments détenus par la société dont il est question ci-dessous.

Incidence sur les résultats du secteur Vente au détail La société a présenté les résultats financiers du secteur Vente au détail liés aux activités poursuivies pour rendre compte des montants versés entre la société et Propriétés de Choix au cours de la période à l'étude et de la période comparative. Les résultats du secteur Vente au détail de la société pour la période à l'étude et la période comparative tiennent compte du loyer et des paiements au titre des résiliations de baux versés à Propriétés de Choix, des profits liés à la cession-bail d'immeubles conclue avec Propriétés de Choix et des paiements liés à la densification des sites reçus de Propriétés de Choix. En outre, le secteur Vente au détail ne reflète plus les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles des immeubles détenus par Propriétés de Choix qui étaient auparavant considérés comme des immobilisations corporelles pour usage propre. Voir la rubrique 13, « Transactions avec des parties liées », du présent rapport de gestion pour plus de précisions sur les transactions entre la société et Propriétés de Choix.

En raison de la scission, les bâtiments détenus par Propriétés de Choix et loués à la société sont comptabilisés à titre de contrats de location et non plus à titre de bâtiments détenus. Les composantes des bâtiments liées à ces contrats de location découlant de la scission sont classées à titre d'améliorations locatives et amorties sur ce qui correspond à la période la moins longue entre la durée du contrat de location et la durée d'utilité, jusqu'à un maximum de 25 ans. La durée résiduelle moyenne des contrats de location se rapportant à ces améliorations locatives est d'environ 10 ans. Les résultats financiers de la société pour le quatrième trimestre de 2019 rendent compte des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles de 21 millions de dollars (0,03 \$ par action ordinaire) et, pour l'exercice à ce jour, de 91 millions de dollars (0,17 \$ par action ordinaire).

Processus et efficience La société continue de mettre en œuvre son plan pluriannuel lancé en 2018 dans le but d'améliorer les processus et de réaliser des gains d'efficience dans l'ensemble des infrastructures de l'administration, des magasins et du réseau de distribution. De nombreuses initiatives sont en cours afin d'atténuer la complexité et les coûts des activités commerciales en vue de mettre sur pied une structure opérationnelle à faible coût qui permettra à la société de continuer à investir dans ses secteurs de croissance stratégiques. La direction prévoit engager des dépenses d'investissement et comptabiliser des charges de restructuration et autres charges afférentes à ces initiatives en 2020 et par la suite. Au quatrième trimestre de 2019, la société a comptabilisé des charges de restructuration et autres charges connexes d'environ 24 millions de dollars (74 millions de dollars pour l'exercice à ce jour), liées essentiellement à des initiatives d'amélioration des processus et de création d'efficience.

Après la clôture de l'exercice 2019, la société a annoncé la fermeture future de deux centres de distribution situés à Laval et à Ottawa. La société investit actuellement dans un projet d'agrandissement visant à rendre son centre de distribution de Cornwall plus moderne et plus efficient, afin de desservir ses secteurs de l'alimentation et des pharmacies au détail de l'Ontario et du Québec. Au cours des deux prochaines années, les centres de distribution de Laval et d'Ottawa transféreront leurs volumes à Cornwall. La société s'attend à engager des coûts de restructuration supplémentaires liés à ces fermetures en 2020 et en 2021.

Charge liée à Glenhuron Le 7 septembre 2018, la Cour canadienne de l'impôt (la « Cour de l'impôt ») a rendu sa décision concernant Glenhuron, filiale établie à la Barbade et entièrement détenue par la société, qui a fait l'objet d'une liquidation en 2013. La Cour de l'impôt a statué, en se fondant sur une interprétation technique des lois applicables, que certains revenus touchés par Glenhuron devraient être imposés au Canada. Le 4 octobre 2018, la société a déposé un avis d'appel auprès de la Cour d'appel fédérale. Même si la société croit au bien-fondé de sa position, elle a comptabilisé une charge de 367 millions de dollars au troisième trimestre de 2018, dont une tranche de 176 millions de dollars a été comptabilisée au titre des intérêts et une tranche de 191 millions de dollars, au titre de l'impôt sur le résultat. La société est d'avis que cette provision suffira pour couvrir le passif qui surviendra ultimement si l'appel ne donne pas les résultats escomptés. Au troisième trimestre de 2018, la société a versé un montant en trésorerie de 235 millions de dollars aux fins du paiement de l'impôt et des intérêts à payer par suite de la décision de la Cour de l'impôt. Le 15 octobre 2019, la Cour d'appel fédérale a entendu l'appel et la cour a mis le jugement en délibéré jusqu'à une date ultérieure.

5.2 Principales informations financières

Les principales informations financières présentées ci-dessous ont été établies à partir des états financiers consolidés annuels de la société datés du 28 décembre 2019, du 29 décembre 2018 et du 30 décembre 2017, à la lumière desquels elles doivent être lues. L'analyse des données figurant dans le tableau est fondée sur les tendances et les événements ou éléments significatifs qui ont influé sur la situation financière et les résultats d'exploitation de la société au cours des trois derniers exercices. La réorganisation a été présentée séparément à titre d'activités abandonnées dans les résultats comparatifs de la société. Sauf indication contraire, toute l'information financière représente les résultats de la société liés aux activités poursuivies.

Pour les exercices clos le 28 décembre 2019, le 29 décembre 2018 et le 30 décembre 2017 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2019 (52 semaines)	2018 (52 semaines)	2017 (52 semaines)
Produits	48 037 \$	46 693 \$	46 587 \$
Résultat d'exploitation	2 270	1 923	2 049
Montant ajusté du BAIIA ²⁾	4 912	3 528	3 521
Montant ajusté de la marge du BAIIA ²⁾	10,2 %	7,6 %	7,6 %
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2 524 \$	1 497 \$	1 454 \$
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières ²⁾	747	387	374
Montant ajusté du taux d'impôt effectif ²⁾	26,6 %	26,8 %	26,9 %
Bénéfice net	1 131 \$	800 \$	1 541 \$
Activités poursuivies	1 131	753	1 310
Activités abandonnées	—	47	231
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société lié aux activités poursuivies	1 081	719	1 286
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la sociétéⁱ⁾	1 069	754	1 505
Activités poursuivies	1 069	707	1 274
Activités abandonnées	—	47	231
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société ²⁾	1 516 \$	1 746 \$	1 797 \$
Activités poursuivies	1 516	1 539	1 585
Activités abandonnées	—	207	212
Bénéfice net de base par action ordinaire (en dollars)	2,93 \$	2,00 \$	3,82 \$
Activités poursuivies	2,93 \$	1,88 \$	3,24 \$
Activités abandonnées	— \$	0,12 \$	0,58 \$
Bénéfice net dilué par action ordinaire (en dollars)	2,90 \$	1,99 \$	3,79 \$
Activités poursuivies	2,90 \$	1,87 \$	3,21 \$
Activités abandonnées	— \$	0,12 \$	0,58 \$
Montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire ²⁾ (en dollars)	4,12 \$	4,60 \$	4,52 \$
Activités poursuivies	4,12 \$	4,06 \$	3,99 \$
Activités abandonnées	— \$	0,54 \$	0,53 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires — dilué (en millions)	368,4	379,3	397,3
Dividendes déclarés par action ordinaire (en dollars)	1,240 \$	1,155 \$	1,070 \$
Dividendes déclarés par action privilégiée de deuxième rang, série B (en dollars)	1,325 \$	1,325 \$	1,325 \$
Total des actifs	36 309 \$	30 153 \$	35 147 \$
Total de la dette à long terme	7 098 \$	8 026 \$	11 177 \$
Obligations locatives	9 110	—	—
Passif lié aux parts de fiducie ⁱⁱ⁾	—	—	972
Passifs financiers à long terme	16 208 \$	8 026 \$	12 149 \$

i) Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société correspond au bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société, déduction faite des dividendes déclarés sur les actions privilégiées de deuxième rang, série B, de la société.

ii) Lié aux activités abandonnées.

Produits Les produits ont augmenté de 1 344 millions de dollars en 2019 comparativement à ceux inscrits en 2018 pour s'établir à 48 037 millions de dollars. Le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail a augmenté de 1,1 % (1,1 % en 2018). Le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail a augmenté de 3,6 % (2,4 % en 2018).

Les produits ont augmenté de 106 millions de dollars en 2018 comparativement à ceux inscrits en 2017 pour s'établir à 46 693 millions de dollars. Le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail a augmenté de 1,1 % (0,6 % en 2017) et de 1,1 % (0,3 % en 2017) si l'on ne tient pas compte des activités de postes d'essence. Le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail a augmenté de 2,4 % (3,0 % en 2017).

Le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail de la société a continué de croître malgré la concurrence exercée sur le marché de la vente au détail et un environnement économique et réglementaire incertain au cours des trois derniers exercices. En 2017, la tendance des prix des aliments a été déflationniste jusqu'au troisième trimestre de 2017, au cours duquel la tendance est de nouveau devenue inflationniste. Tout au long de 2018, la société a fait face à l'inflation du prix des aliments, tandis que les prix du secteur des pharmacies au détail ont subi l'incidence défavorable de la poursuite de la réforme du réseau de la santé. En 2017 et en 2018, le chiffre d'affaires reflète également la cession des activités de postes d'essence au troisième trimestre de 2017. En 2019, les prix dans le secteur de l'alimentation au détail ont été inflationnistes. Les prix dans le secteur des pharmacies au détail ont été déflationnistes jusqu'au deuxième trimestre de 2019, lorsqu'ils sont redevenus inflationnistes. Le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail des trois derniers exercices reflète également l'incidence de la consolidation des franchises.

Le chiffre d'affaires du secteur Services financiers de la société a continué d'afficher une croissance, en raison essentiellement de l'augmentation dans le portefeuille de cartes de crédit et des kiosques *La Boutique Mobile*.

Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société lié aux activités poursuivies et bénéfice net dilué par action ordinaire lié aux activités poursuivies Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société lié aux activités poursuivies et le bénéfice net dilué par action ordinaire lié aux activités poursuivies ont varié au cours des trois derniers exercices et ils reflètent l'incidence de certains éléments d'ajustement dont il est question à la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR », ainsi que les variations de la performance sous-jacente de la société sur le plan de l'exploitation. Ces variations du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires lié aux activités poursuivies et du bénéfice net dilué par action ordinaire lié aux activités poursuivies de la société découlent essentiellement de ce qui suit :

- les variations de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation du secteur Vente au détail, y compris la croissance du chiffre d'affaires des magasins comparables tant du secteur de l'alimentation au détail que du secteur des pharmacies au détail enregistrée en 2019, en 2018 et en 2017;
- les économies de coûts et l'efficacité sur le plan de l'exploitation découlant des initiatives d'amélioration des processus et de création d'efficacités et les investissements dans les initiatives stratégiques ainsi que les bénéfices qui en ont découlé;
- une amélioration de la performance du secteur Services financiers, y compris les investissements soutenus dans les initiatives stratégiques;
- l'incidence positive du rachat d'actions ordinaires aux fins d'annulation;
- l'incidence de certains éléments d'ajustement, notamment :
 - le profit sur la cession des activités de postes d'essence;
 - la charge liée à Glenhuron;
 - les pertes de valeur d'actifs, déduction faite des reprises;
 - la réduction progressive des activités de services bancaires des *Services financiers le Choix du Président*^{MD};
 - la réévaluation de soldes d'impôt différé;
 - l'incidence de la réforme du réseau de la santé sur les soldes des stocks;
 - le programme de carte Loblaw;
 - les charges de restructuration et autres charges connexes;
 - le programme *PC Optimum*;
 - le profit ou la perte sur la vente d'immeubles non exploités;
 - certains éléments liés à des périodes précédentes.
- l'incidence négative, d'un exercice à l'autre, de la cession des activités de postes d'essence;
- l'incidence négative des augmentations du salaire minimum et de la poursuite de la réforme du réseau de la santé.

Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société n'est pas touché de manière importante par la consolidation des franchises, puisque le résultat connexe est surtout attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle.

Total des actifs et passifs financiers à long terme

Le bilan consolidé de la société au 29 décembre 2018 reflète la scission de Propriétés de Choix en date du 1^{er} novembre 2018. Les montants figurant au bilan consolidé des périodes comparatives incluent les résultats de Propriétés de Choix.

En 2019, le total des actifs a augmenté de 20 % comparativement à celui inscrit en 2018 pour s'établir à 36 309 millions de dollars. L'augmentation découle essentiellement d'une hausse des actifs au titre de droits d'utilisation attribuable à la mise en œuvre de l'IFRS 16. Les passifs financiers à long terme ont augmenté de 101,9 % comparativement à ceux inscrits en 2018 pour s'établir à 16 208 millions de dollars, en raison essentiellement de l'augmentation des obligations locatives par suite de la mise en œuvre de l'IFRS 16.

En 2018, le total des actifs a diminué de 14 % comparativement à celui inscrit en 2017 pour s'établir à 30 153 millions de dollars. La diminution découle essentiellement du recul des immobilisations corporelles attribuable à la scission de Propriétés de Choix. Les passifs financiers à long terme ont diminué de 34 % comparativement à ceux inscrits en 2017 pour s'établir à 8 026 millions de dollars, en raison essentiellement de la scission de Propriétés de Choix. La scission a représenté une diminution du total des actifs de 4,8 milliards de dollars et du total des passifs de 4,5 milliards de dollars comparativement au 30 décembre 2017.

6. Résultats d'exploitation des secteurs d'exploitation à présenter

La société compte deux secteurs d'exploitation à présenter, dont toutes les principales activités sont exercées au Canada :

- Le secteur Vente au détail comprend principalement les magasins d'alimentation au détail détenus par la société et par des franchisés et les pharmacies détenues par des pharmaciens propriétaires. Il comprend également les pharmacies situées en magasin et les produits de soins de santé et de beauté, les vêtements et les autres articles de marchandise générale et il soutient le programme *PC Optimum*. Ce secteur se compose de plusieurs secteurs d'exploitation qui sont regroupés principalement en raison de la nature similaire des produits et services qu'ils offrent dans les activités de vente au détail et à la clientèle;
- Le secteur Services financiers offre des services de cartes de crédit, le programme *PC Optimum*, des services de courtage d'assurance et des services de télécommunications. Par suite de la réduction progressive des activités de services bancaires aux particuliers des *Services financiers le Choix du Président*, le secteur Services financiers ne fournit plus de services bancaires aux particuliers.

6.1 Secteur Vente au détail

Sauf indication contraire, l'information financière qui suit représente les résultats liés aux activités poursuivies du secteur Vente au détail et reflète l'incidence de l'amortissement lié à la scission, de la mise en œuvre de l'IFRS 16 et de la consolidation des franchises.

Pour les exercices clos le 28 décembre 2019 et le 29 décembre 2018 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2019 (52 semaines)	2018 ⁴⁾ (52 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Chiffre d'affaires	47 099 \$	45 836 \$	1 263 \$	2,8%
Résultat d'exploitation	2 082	1 717	365	21,3%
Montant ajusté de la marge brute ²⁾	13 999	13 497	502	3,7%
Montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage ²⁾	29,7%	29,4%		
Montant ajusté du BAIIA ²⁾	4 700 \$	3 332 \$	1 368 \$	41,1%
Montant ajusté de la marge du BAIIA ²⁾	10,0%	7,3%		
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2 502 \$	1 487 \$	1 015 \$	68,3%

Pour les exercices clos le 28 décembre 2019 et le 29 décembre 2018 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2019 (52 semaines)		2018 (52 semaines)	
	Chiffre d'affaires	Chiffre d'affaires des magasins comparables	Chiffre d'affaires	Chiffre d'affaires des magasins comparables
Secteur de l'alimentation au détail	33 756 \$	1,1 %	32 969 \$	1,1 %
Secteur des pharmacies au détail	13 343	3,6 %	12 867	2,4 %
Médicaments sur ordonnance	6 307	4,4 %	6 030	1,2 %
Produits de l'avant du magasin	7 036	2,9 %	6 837	3,5 %

Chiffre d'affaires Le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail s'est établi à 47 099 millions de dollars en 2019, en hausse de 1 263 millions de dollars, ou 2,8 %, comparativement à celui inscrit en 2018. Exclusion faite de la consolidation des franchises, le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail a augmenté de 976 millions de dollars, ou 2,2 %, en raison essentiellement des facteurs suivants :

- Le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail a augmenté de 1,1 % en 2019 (1,1 % en 2018).
 - La croissance du chiffre d'affaires tiré des produits alimentaires a été modérée;
 - le chiffre d'affaires tiré des médicaments sur ordonnance est demeuré inchangé;
 - le prix moyen des articles du secteur de l'alimentation au détail de la société a été de 2,5 % (0,7 % en 2018), ce qui reflète l'inflation des prix de la composition particulière des produits vendus dans les magasins de la société. L'inflation nationale moyenne annuelle du prix des aliments a été de 3,7 % (inflation de 0,8 % en 2018), calculée selon l'indice des prix à la consommation des aliments achetés au magasin (l'« IPC »). L'IPC ne traduit pas nécessairement l'incidence de l'inflation sur la composition spécifique de l'offre de produits vendus dans les magasins de la société;
 - la taille du panier d'épicerie s'est accrue alors que l'achalandage en magasin a baissé en 2019.
- Le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail a augmenté de 3,6 % (2,4 % en 2018).
 - Le chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des médicaments sur ordonnance a augmenté de 4,4 % (1,2 % en 2018). Le nombre d'ordonnances exécutées a augmenté de 3,2 % (3,4 % en 2018). Si l'on tient compte seulement des magasins comparables, le nombre d'ordonnances exécutées a augmenté de 3,1 % (3,3 % en 2018) et la valeur moyenne des ordonnances a augmenté de 0,7 % (diminué de 2,3 % en 2018);
 - le chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des produits de l'avant du magasin a augmenté de 2,9 % (3,5 % en 2018).

En 2019, 15 magasins du secteur de l'alimentation et du secteur des pharmacies ont ouvert leurs portes et 6 les ont fermées, ce qui a donné lieu à une augmentation nette de la superficie du secteur Vente au détail de 0,4 million de pieds carrés, ou 0,6 %.

Les échanges de cartes Loblaw se sont traduits par la remise aux clients de produits gratuits d'une valeur d'environ 5 millions de dollars en 2019, montants pour lesquels une provision avait été comptabilisée au quatrième trimestre de 2017. Ces échanges n'ont pas eu d'incidence favorable sur le chiffre d'affaires ou la performance financière de la société, et la direction n'estime pas qu'ils ont eu une incidence importante sur le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail.

Résultat d'exploitation Le résultat d'exploitation a augmenté de 365 millions de dollars en 2019 comparativement à celui inscrit en 2018 pour s'établir à 2 082 millions de dollars. La hausse tient compte de l'incidence favorable d'environ 334 millions de dollars de l'IFRS 16 et de l'incidence défavorable totale d'environ 91 millions de dollars de l'amortissement lié à la scission. Le résultat d'exploitation, normalisé afin d'exclure ces incidences, a augmenté de 122 millions de dollars, ou 7,1 %, en raison de l'amélioration de 97 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation et de la variation favorable de 25 millions de dollars d'éléments d'ajustement, comme il est décrit ci-dessous :

- l'amélioration de 97 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation reflète l'augmentation du montant ajusté de la marge brute²⁾, en partie contrebalancée par l'augmentation des frais de vente et charges générales et administratives et par la hausse des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles. L'amélioration de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation reflète l'apport positif de 23 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, de la consolidation des franchises;
- la variation favorable de 25 millions de dollars d'éléments d'ajustement, qui s'explique principalement par ce qui suit :
 - l'incidence favorable de 22 millions de dollars découlant d'éléments liés à des périodes précédentes;
 - l'incidence favorable de 21 millions de dollars de l'ajustement de la juste valeur des immeubles de placement;
 - l'incidence favorable de 19 millions de dollars de la provision au titre des stocks liée à la réforme du réseau de la santé comptabilisée à l'exercice précédent;
 - l'incidence favorable de 12 millions de dollars du profit net sur la vente d'immeubles non exploités;
 - l'incidence favorable de 8 millions de dollars des coûts de transaction et autres coûts connexes liés à la scission de Propriétés de Choix inscrits à l'exercice précédent;
 facteurs en partie contrebalancés par :
 - l'incidence défavorable de 62 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, des charges de restructuration et autres charges connexes.

Montant ajusté de la marge brute²⁾ Le montant ajusté de la marge brute²⁾ s'est établi à 13 999 millions de dollars en 2019, en hausse de 502 millions de dollars comparativement à celui inscrit en 2018. Le montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage²⁾ s'est établi à 29,7 %, en hausse de 30 points de base comparativement à celui inscrit en 2018. Si l'on ne tient pas compte de la consolidation des franchises, le montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage²⁾ s'est établi à 27,6 %, en baisse de 10 points de base comparativement à celui inscrit en 2018. Les marges ont subi l'incidence défavorable du secteur des pharmacies au détail, tandis que les marges du secteur de l'alimentation au détail sont demeurées stables.

Montant ajusté du BAIIA²⁾ Le montant ajusté du BAIIA²⁾ s'est établi à 4 700 millions de dollars en 2019, en hausse de 1 368 millions de dollars par rapport à celui inscrit en 2018. L'augmentation tient compte de l'incidence favorable d'environ 1 239 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, de l'IFRS 16 et de l'incidence favorable de 43 millions de dollars de la consolidation des franchises. Le montant ajusté du BAIIA²⁾, normalisé afin d'exclure l'incidence de l'IFRS 16, a augmenté de 129 millions de dollars, ou 3,9 %, en raison de l'augmentation du montant ajusté de la marge brute²⁾ dont il est question ci-dessus, en partie contrebalancée par une hausse de 373 millions de dollars des frais de vente et charges générales et administratives. Les frais de vente et charges générales et administratives, normalisés afin d'exclure l'incidence de l'IFRS 16 et de la consolidation des franchises, ont augmenté de 133 millions de dollars et les frais de vente et charges générales et administratives exprimés en pourcentage du chiffre d'affaires se sont améliorés de 10 points de base comparativement à ceux inscrits en 2018 pour s'établir à 20,4 %. L'amélioration découle essentiellement des initiatives d'amélioration des processus et de création d'efficacités, en partie contrebalancées par les investissements de croissance stratégiques.

Le montant ajusté du BAIIA²⁾ tient compte d'un profit net de 7 millions de dollars (profit de 6 millions de dollars en 2018) au titre de la cession-bail d'immeubles conclue avec Propriétés de Choix en 2019.

Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles se sont établis à 2 502 millions de dollars en 2019, en hausse de 1 015 millions de dollars comparativement à ceux inscrits en 2018. Cette hausse tient compte de l'incidence défavorable d'environ 905 millions de dollars de l'IFRS 16 et de l'incidence défavorable totale d'environ 91 millions de dollars de l'amortissement lié à la scission. Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, normalisés afin d'exclure ces incidences, ont augmenté de 19 millions de dollars, ou 1,3 %, en raison essentiellement de la consolidation des franchises et d'une augmentation des actifs liés aux TI. Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles tiennent compte de l'amortissement de 508 millions de dollars (521 millions de dollars en 2018) des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix.

Autres questions liées au secteur Vente au détail

Consolidation des franchises La société détient plus de 500 magasins franchisés d'alimentation au détail. À la clôture du quatrième trimestre de 2019, 470 de ces magasins avaient été consolidés aux fins comptables aux termes d'un contrat de franchise simplifié (le « contrat de franchise ») qui est entré en vigueur en 2015.

Le tableau qui suit présente l'incidence totale de la consolidation des franchises dont rendent compte les résultats consolidés de la société :

Pour les périodes closes le 28 décembre 2019 et le 29 décembre 2018 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2019 (12 semaines)	2018 (12 semaines)	2019 (52 semaines)	2018 (52 semaines)
Nombre de magasins franchisés consolidés à l'ouverture de la période	444	379	400	310
Ajouter : nombre net de magasins franchisés consolidés pendant la période	26	21	70	90
Nombre de magasins franchisés consolidés à la clôture de la période	470	400	470	400
Chiffre d'affaires	315 \$	264 \$	1 335 \$	1 048 \$
Montant ajusté de la marge brute ²⁾	331	285	1 353	1 071
Montant ajusté du BAIIA ²⁾	28	35	135	92
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	21	15	79	59
Résultat d'exploitation	7	20	56	33
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	9	19	50	34

Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société n'est pas touché de manière importante par le résultat d'exploitation présenté dans le tableau ci-dessus, puisque le bénéfice inscrit à cet effet est surtout attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle.

La société convertira les franchises existantes au contrat de franchise à l'expiration de leur contrat actuellement en vigueur. À la fin du premier trimestre de 2020, la société prévoit consolider tous les franchisés restants. La société s'attend à ce que l'ensemble des franchises consolidées donne lieu à des produits d'environ 1 680 millions de dollars, à un montant ajusté du BAIIA²⁾ d'environ 210 millions de dollars, à des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles d'environ 105 millions de dollars et à un bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle d'environ 65 millions de dollars pour l'exercice 2020.

6.2 Secteur Services financiers

Pour les exercices clos le 28 décembre 2019 et le 29 décembre 2018
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2019 (52 semaines)	2018 (52 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Produits	1 196 \$	1 082 \$	114 \$	10,5 %
Bénéfice avant impôt sur le résultat	107	137	(30)	(21,9) %

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Au 28 décembre 2019	Au 29 décembre 2018 ⁴⁾	Variation (en \$)	Variation (en %)
Montant net moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	3 298 \$	3 040 \$	258 \$	8,5 %
Créances sur cartes de crédit	3 624	3 309	315	9,5 %
Compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit	196	167	29	17,4 %
Rendement annualisé sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	13,5 %	13,2 %		
Taux annualisé de pertes sur créances sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	3,4 %	3,2 %		

Produits Les produits se sont établis à 1 196 millions de dollars en 2019, en hausse de 114 millions de dollars comparativement à ceux inscrits en 2018. Cette augmentation découle essentiellement de ce qui suit :

- l'augmentation des produits d'intérêts attribuable à la croissance du portefeuille de cartes de crédit;
- l'augmentation du chiffre d'affaires attribuable aux kiosques *La Boutique Mobile*;
- l'augmentation des commissions d'interchange, en partie contrebalancée par l'incidence d'un reclassement entre les produits et les charges d'environ 19 millions de dollars, sans incidence sur le bénéfice avant impôt sur le résultat;

facteurs en partie contrebalancés par :

- la diminution des produits tirés des services bancaires de base attribuable à une entente conclue par la Banque le Choix du Président (la « Banque PC ») en vue de mettre fin à une relation d'affaires avec une grande banque à charte canadienne, qui représentait les services bancaires aux particuliers offerts sous la marque *Services financiers le Choix du Président*. Ces services bancaires aux particuliers ont cessé de générer un résultat d'exploitation en avril 2018.

Bénéfice avant impôt sur le résultat Le bénéfice avant impôt sur le résultat s'est établi à 107 millions de dollars en 2019, en baisse de 30 millions de dollars comparativement à celui inscrit en 2018, en raison essentiellement de ce qui suit :

- l'augmentation des coûts du programme de fidélisation attribuable à la croissance du portefeuille de cartes de crédit;
- l'augmentation des charges d'intérêts et des pertes sur créances attribuable à la croissance du portefeuille de cartes de crédit;
- la comptabilisation de produits de 20 millions de dollars à l'exercice précédent, déduction faite de certains coûts engagés, liés à une entente conclue par la Banque PC en vue de mettre fin à une relation d'affaires avec une grande banque à charte canadienne, qui représentait les services bancaires aux particuliers offerts sous la marque *Services financiers le Choix du Président*;
- l'augmentation des charges d'exploitation, y compris les investissements dans la stratégie numérique;

facteurs en partie contrebalancés par :

- l'augmentation des produits dont il est question plus haut;
- la baisse des coûts d'acquisition de la clientèle.

Créances sur cartes de crédit Au 28 décembre 2019, les créances sur cartes de crédit s'établissaient à 3 624 millions de dollars, en hausse de 315 millions de dollars comparativement à celles inscrites au 29 décembre 2018. Cette hausse découle essentiellement de la croissance du solde moyen des clients et de la clientèle active par suite des investissements soutenus au chapitre de l'acquisition de clients et des initiatives en matière de commercialisation et de produits. Pour les mêmes raisons, le compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit a augmenté pour s'établir à 196 millions de dollars, en hausse de 29 millions de dollars comparativement au 29 décembre 2018.

Autres questions liées au secteur Services financiers

Réduction progressive des activités de services bancaires aux particuliers des Services financiers le Choix du Président Au troisième trimestre de 2017, la Banque PC a conclu une entente visant à mettre fin à sa relation d'affaires avec une grande banque à charte canadienne, qui représentait les services bancaires aux particuliers offerts sous la marque *Services financiers le Choix du Président*. Par suite de cette entente, la Banque PC a reçu un paiement d'environ 44 millions de dollars, déduction faite de certains coûts engagés, dont une tranche de 20 millions de dollars a été comptabilisée durant la première moitié de l'exercice 2018 et une tranche de 24 millions de dollars a été comptabilisée en 2017.

7. Situation de trésorerie et sources de financement

La participation de la société dans Propriétés de Choix a été présentée séparément à titre d'activités abandonnées dans les résultats courants et comparatifs de la société. Sauf indication contraire, toute l'information financière représente les résultats de la société liés aux activités poursuivies.

7.1 Flux de trésorerie

Le tableau qui suit présente les principales composantes des flux de trésorerie en fonction de toute l'information financière de la société, compte tenu des activités poursuivies et des activités abandonnées :

Principales composantes des flux de trésorerie

Pour les exercices clos le 28 décembre 2019 et le 29 décembre 2018 (en millions de dollars canadiens)	2019 (52 semaines)	2018 (52 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	1 065 \$	1 798 \$	(733) \$	(40,8) %
Entrées (sorties) nettes liées aux :				
Activités d'exploitation	3 960 \$	2 501 \$	1 459 \$	58,3 %
Activités d'investissement	(289)	(3 296)	3 007	91,2 %
Activités de financement	(3 606)	68	(3 674)	(5 402,9) %
Incidence de la variation des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	3	(6)	9	150,0 %
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	68 \$	(733) \$	801 \$	109,3 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	1 133 \$	1 065 \$	68 \$	6,4 %

Entrées nettes liées aux activités d'exploitation Les activités d'exploitation se sont soldées par des entrées nettes de 3 960 millions de dollars en 2019, en hausse de 1 459 millions de dollars comparativement à celles inscrites en 2018. L'augmentation des entrées nettes liées aux activités d'exploitation comprend l'incidence favorable de la mise en œuvre de l'IFRS 16, qui a aussi eu un effet compensatoire sur les sorties nettes liées aux activités de financement. L'augmentation des entrées nettes liées aux activités d'exploitation, normalisées afin d'exclure l'incidence de l'IFRS 16, est essentiellement attribuable à la variation favorable des éléments hors trésorerie du fonds de roulement et des provisions, en partie contrebalancée par la diminution du bénéfice en trésorerie et l'augmentation de l'impôt sur le résultat payé.

Sorties nettes liées aux activités d'investissement Les activités d'investissement se sont soldées par des sorties nettes de 289 millions de dollars en 2019, en baisse de 3 007 millions de dollars comparativement à celles inscrites en 2018. La diminution des sorties nettes liées aux activités d'investissement est principalement attribuable au montant en trésorerie ayant servi à l'acquisition de Canadian Real Estate Investment Trust (« CREIT ») à l'exercice précédent et au remboursement des débetures de la société, qui étaient classées à titre de dépôts de garantie, contrebalancés en partie par la variation défavorable des placements à court terme.

Dépenses d'investissement et activités relatives aux magasins

Au 28 décembre 2019 et au 29 décembre 2018 et pour les exercices clos à ces dates	2019 (52 semaines)	2018 (52 semaines)	Variation (en %)
Dépenses d'investissement liées aux activités poursuivies (en millions de dollars canadiens)	1 206 \$	1 070 \$	12,7 %
Superficie des magasins détenus par la société (en millions de pieds carrés)	35,6	35,6	— %
Superficie des magasins franchisés (en millions de pieds carrés)	16,5	16,3	1,2 %
Superficie des pharmacies détenues par des pharmaciens propriétaires (en millions de pieds carrés)	18,7	18,5	1,1 %
Superficie totale de vente au détail (en millions de pieds carrés)	70,8	70,4	0,6 %
Nombre de magasins détenus par la société	548	550	(0,4) %
Nombre de magasins franchisés	540	535	0,9 %
Nombre de pharmacies détenues par des pharmaciens propriétaires	1 343	1 337	0,4 %
Nombre total de magasins	2 431	2 422	0,4 %
Biens immobiliers détenus par la société (en pourcentage)	8 %	9 %	
Biens immobiliers détenus par des franchisés (en pourcentage)	4 %	5 %	
Biens immobiliers détenus par les pharmaciens propriétaires (en pourcentage)	1 %	1 %	
Superficie moyenne (en pieds carrés)			
Magasins détenus par la société	65 000	64 700	0,5 %
Magasins franchisés	30 600	30 500	0,3 %
Pharmacies détenues par des pharmaciens propriétaires	13 900	13 800	0,7 %

(Sorties) entrées nettes liées aux activités de financement Les activités de financement se sont soldées par des sorties nettes de 3 606 millions de dollars en 2019, en hausse de 3 674 millions de dollars comparativement au montant inscrit en 2018. La hausse des sorties nettes liées aux activités de financement, normalisées afin d'exclure l'incidence de l'IFRS 16, s'explique par les émissions nettes de titres de créance à long terme et à court terme plus élevées au cours de l'exercice précédent, en partie contrebalancées par le recul des intérêts payés et la baisse des rachats d'actions ordinaires au cours de l'exercice considéré.

Les opérations importantes touchant la dette à long terme de la société sont décrites à la rubrique 7.3, « Composantes de la dette totale ».

Flux de trésorerie disponibles²⁾ La définition des flux de trésorerie disponibles²⁾ a été modifiée au premier trimestre de 2019 afin que la normalisation exclue l'incidence de la mise en œuvre de l'IFRS 16. Les paiements au titre de la location ont été déduits du calcul, ce qui a pour résultat que l'IFRS 16 n'a eu aucune incidence sur la mesure.

Pour les exercices clos le 28 décembre 2019 et le 29 décembre 2018 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2019 (52 semaines)	2018 (52 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Entrées nettes liées aux activités d'exploitation	3 960 \$	2 501 \$	1 459 \$	58,3 %
Moins : entrées nettes liées aux activités d'exploitation abandonnées ⁱ⁾	—	252	(252)	(100,0) %
Entrées nettes liées aux activités d'exploitation poursuivies ⁱ⁾	3 960 \$	2 249 \$	1 711 \$	76,1 %
Moins :				
Dépenses d'investissement	1 206	1 070	136	12,7 %
Intérêts payés	349	509	(160)	(31,4) %
Paiements au titre de la location, montant net ⁱⁱ⁾	1 195	—	1 195	100,0 %
Flux de trésorerie disponibles ²⁾ liés aux activités poursuivies	1 210 \$	670 \$	540 \$	80,6 %

i) Les entrées nettes liées aux activités d'exploitation poursuivies comprennent des distributions reçues en 2018 et le paiement lié à la conversion des parts de catégorie C de société en commandite en 2018 provenant des activités abandonnées. Les entrées nettes liées aux activités d'exploitation abandonnées comprennent les sorties liées à ces éléments.

ii) Comprend les loyers payés en trésorerie en vertu des obligations locatives, déduction faite des paiements au titre de la location reçus relativement aux contrats de location-financement. Cet ajustement de normalisation vise à exclure l'incidence de la mise en œuvre de l'IFRS 16.

Les flux de trésorerie disponibles²⁾ liés aux activités poursuivies se sont établis à 1 210 millions de dollars en 2019, en hausse de 540 millions de dollars comparativement à ceux inscrits en 2018. La hausse des flux de trésorerie disponibles²⁾ est essentiellement attribuable à la variation favorable des éléments hors trésorerie du fonds de roulement et des provisions, à l'augmentation du bénéfice en trésorerie lié aux activités poursuivies et à la baisse des intérêts payés en raison principalement d'un paiement effectué à l'exercice précédent relativement à Glenhuron, contrebalancées en partie par la hausse des dépenses d'investissement et l'augmentation de l'impôt sur le résultat payé.

7.2 Situation de trésorerie et structure du capital

La société s'attend à ce que la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à court terme, les flux de trésorerie futurs provenant des activités d'exploitation et les montants qu'elle peut prélever sur des facilités de crédit engagées lui permettent de financer son programme de dépenses d'investissement ainsi que ses besoins courants liés à ses activités au cours des 12 prochains mois, y compris le fonds de roulement, les exigences de capitalisation des régimes de retraite et les obligations financières.

La Banque PC prévoit obtenir du financement à long terme pour son portefeuille de cartes de crédit au moyen de l'émission de billets de *Fiducie cartes de crédit Eagle*^{MD} (« Eagle ») et de certificats de placement garanti (« CPG »).

La société gère la structure de son capital en fonction de chacun de ses secteurs d'exploitation à présenter de manière à s'assurer que cette structure convienne au domaine dans lequel chaque secteur exerce ses activités. Le tableau qui suit présente le total de la dette liée aux activités poursuivies sur laquelle la direction exerce un suivi, par secteur d'exploitation à présenter :

	Au 28 décembre 2019			Au 29 décembre 2018		
(en millions de dollars canadiens)	Vente au détail	Services financiers	Total	Vente au détail	Services financiers	Total
Dette bancaire	18 \$	— \$	18 \$	56 \$	— \$	56 \$
Dette à court terme	—	725	725	—	915	915
Tranche à moins d'un an de la dette à long terme	350	777	1 127	1 373	274	1 647
Dette à long terme ⁱ⁾	4 437	1 534	5 971	4 762	1 617	6 379
Certains autres passifs	65	—	65	48	—	48
Total de la dette, compte non tenu des obligations locatives	4 870 \$	3 036 \$	7 906 \$	6 239 \$	2 806 \$	9 045 \$
Tranche à moins d'un an des obligations locatives	1 419	—	1 419	—	—	—
Obligations locatives	7 691	—	7 691	—	—	—
Total de la dette, compte tenu du total des obligations locatives	13 980 \$	3 036 \$	17 016 \$	6 239 \$	2 806 \$	9 045 \$

i) Avant la mise en œuvre de l'IFRS 16, la dette à long terme au 29 décembre 2018 tenait compte d'obligations découlant de contrats de location-financement de 535 millions de dollars.

Secteur Vente au détail La société gère la structure de son capital de manière à ce que le secteur Vente au détail affiche des paramètres de crédit cadrant avec ceux de détaillants dont les notations sont élevées. La société suit de près le ratio de la dette du secteur Vente au détail sur le montant ajusté du BAIIA²⁾ du secteur Vente au détail, mesure qui lui permet d'évaluer le niveau d'endettement.

	Au 28 décembre 2019 ⁱ⁾	Au 29 décembre 2018
Ratio de la dette du secteur Vente au détail sur le montant ajusté du BAIIA ²⁾ du secteur Vente au détail	3,0x	1,9x

i) Tient compte de l'incidence annualisée de l'IFRS 16. Le montant ajusté du BAIIA²⁾ du secteur Vente au détail devrait augmenter d'environ 1,2 milliard de dollars sur une base annualisée en raison des changements dans la présentation des charges de loyers de la société.

Le ratio de la dette du secteur Vente au détail sur le montant ajusté du BAIIA²⁾ du secteur Vente au détail au 28 décembre 2019 a augmenté comparativement à celui inscrit au 29 décembre 2018, en raison essentiellement de l'augmentation de la dette du secteur Vente au détail qui a découlé de la hausse des obligations locatives par suite de la mise en œuvre de l'IFRS 16. Cette hausse a été contrebalancée en partie par l'amélioration du montant ajusté du BAIIA²⁾, également par suite de la mise en œuvre de l'IFRS 16.

Banque le Choix du Président Les objectifs de gestion du capital de la Banque PC consistent à systématiquement maintenir une assise financière solide tout en tenant compte des risques économiques auxquels l'expose son portefeuille de créances sur cartes de crédit et à satisfaire à toutes les exigences réglementaires qui sont définies par le Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF »).

Clauses restrictives et exigences réglementaires La société est tenue de respecter certaines clauses restrictives de nature financière au titre de divers instruments d'emprunt. La société respectait ces clauses restrictives au 28 décembre 2019 et les a respectées tout au long de l'exercice. La Banque PC respectait toutes les exigences réglementaires applicables au 28 décembre 2019 et les a respectées tout au long de l'exercice.

Dépôts de prospectus préalables de base simplifiés En 2019, la société a déposé un prospectus préalable de base simplifié visant l'émission éventuelle de débentures non garanties ou d'actions privilégiées d'au plus 2 milliards de dollars sur 25 mois.

En 2019, *Eagle* a déposé un prospectus préalable de base simplifié qui permet l'émission éventuelle de billets d'au plus 1,25 milliard de dollars sur 25 mois.

7.3 Composantes de la dette totale

Débentures Le tableau qui suit présente un résumé des débentures émises en 2018. Aucune débenture n'a été émise en 2019.

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Taux d'intérêt	Date d'échéance	Montant en principal – 2018
Billets de Les Compagnies Loblaw Limitée	3,92 %	10 juin 2024	400 \$
Billets de Les Compagnies Loblaw Limitée	4,49 %	11 décembre 2028	400
Total des débentures émises			800 \$

Le tableau qui suit présente un résumé des débentures et des emprunts à terme remboursés en 2019 et en 2018 en ce qui a trait aux activités poursuivies :

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Taux d'intérêt	Date d'échéance	Montant en principal – 2019	Montant en principal – 2018
Billets de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	2,36 %	24 mai 2018	— \$	275 \$
Billets de Les Compagnies Loblaw Limitée ⁱ⁾	3,75 %	12 mars 2019	800	—
Les Compagnies Loblaw Limitée – emprunt à terme ⁱⁱ⁾	Variable	28 mars 2019	—	48
Les Compagnies Loblaw Limitée – emprunt à terme ⁱⁱⁱ⁾	Variable	29 mars 2019	—	250
Total des débentures et des emprunts à terme remboursés			800 \$	573 \$

i) La société a comptabilisé dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières une charge de 3 millions de dollars liée à une pénalité pour remboursement anticipé lorsqu'elle a remboursé, le 31 décembre 2018, à sa valeur nominale, la débenture de 800 millions de dollars dont l'échéance initiale était le 12 mars 2019.

ii) La facilité de crédit à terme non garantie de Loblaw portant intérêt à des taux variables correspondant soit au taux préférentiel majoré de 0,45 %, soit au taux des acceptations bancaires majoré de 1,45 % a été remboursée le 29 août 2018.

iii) La facilité de crédit à terme non garantie de Loblaw portant intérêt à des taux variables correspondant soit au taux préférentiel majoré de 0,13 %, soit au taux des acceptations bancaires majoré de 1,13 % a été remboursée le 29 août 2018.

Facilité de crédit engagée La société a une facilité de crédit engagée de 1,0 milliard de dollars venant à échéance le 10 juin 2021. Cette facilité de crédit engagée comporte certaines clauses restrictives de nature financière. Au 28 décembre 2019 et au 29 décembre 2018, aucun montant n'avait été prélevé sur cette facilité.

Fiducies de titrisation indépendantes La société, par l'intermédiaire de la Banque PC, participe à divers programmes de titrisation qui constituent une source de fonds pour l'exercice de ses activités liées aux cartes de crédit. La Banque PC maintient et surveille sa participation en copropriété dans des créances sur cartes de crédit auprès de fiducies de titrisation indépendantes, notamment *Eagle* et d'autres fiducies de titrisation indépendantes, selon ses besoins en matière de financement.

Le tableau qui suit présente un résumé des montants titrisés auprès de fiducies de titrisation indépendantes :

(en millions de dollars canadiens)	Au 28 décembre 2019	Au 29 décembre 2018
Créances titrisées auprès de fiducies de titrisation indépendantes :		
Créances titrisées auprès de <i>Fiducie cartes de crédit Eagle</i> ^{MD}	1 000 \$	750 \$
Créances titrisées auprès d'autres fiducies de titrisation indépendantes	725	915
Total des créances titrisées auprès de fiducies de titrisation indépendantes	1 725 \$	1 665 \$

Dans le cadre de ses programmes de titrisation, la Banque PC est tenue de maintenir en tout temps un solde de son portefeuille de créances sur cartes de crédit équivalant à au moins 107 % du passif titrisé en cours. Elle se conformait à cette exigence au 28 décembre 2019 et s'y est conformée tout au long de l'exercice 2019.

En 2019, *Eagle* a émis des billets à terme de premier rang et subordonnés de 250 millions de dollars (250 millions de dollars en 2018) qui arrivent à échéance le 17 juillet 2024 (17 juillet 2023 en 2018) et portent intérêt à un taux moyen pondéré de 2,28 % (3,10 % en 2018). Dans le cadre de cette émission, des contrats à terme sur obligations de 250 millions de dollars (250 millions de dollars en 2018) ont été réglés, ce qui a donné lieu à la comptabilisation d'une perte liée à la juste valeur réalisée de 8 millions de dollars (perte de 1 million de dollars en 2018) avant impôt comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et à un taux d'intérêt effectif net de 2,94 % (3,15 % en 2018) sur les billets d'*Eagle* émis (voir la note 30).

En 2018, les billets à terme de premier rang et subordonnés de 400 millions de dollars portant intérêt à 2,91 % émis par *Eagle* sont venus à échéance et ont été remboursés.

Fiducies de financement indépendantes Au 28 décembre 2019, les fiducies de financement indépendantes avaient prélevé 505 millions de dollars (536 millions de dollars au 29 décembre 2018) sur la facilité de crédit engagée renouvelable qui constitue la source de financement des fiducies de financement indépendantes. La société accorde un rehaussement de crédit sous forme de lettre de garantie en faveur des fiducies de financement indépendantes. Au 28 décembre 2019, la société avait accordé un rehaussement de crédit de 64 millions de dollars (64 millions de dollars au 29 décembre 2018) en faveur des fiducies de financement indépendantes correspondant à au moins 10 % (10 % en 2018) du principal des prêts en cours.

En 2019, la société a renouvelé la facilité de crédit engagée renouvelable liée aux fiducies de financement indépendantes, et ce, jusqu'au 27 mai 2022.

Certificats de placement garanti Le tableau qui suit présente un résumé des activités liées à l'émission de CPG de la Banque PC, si l'on ne tient pas compte des commissions, pour les exercices clos en 2019 et en 2018 :

(en millions de dollars canadiens)	2019	2018
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 141 \$	852 \$
CPG émis	453	495
CPG arrivés à échéance	(283)	(206)
Solde à la clôture de l'exercice	1 311 \$	1 141 \$

Au 28 décembre 2019, des CPG de 527 millions de dollars (274 millions de dollars au 29 décembre 2018) ont été comptabilisés dans la tranche à moins d'un an de la dette à long terme.

Garanties pour le compte des pharmaciens propriétaires La société a pris des dispositions afin que les pharmaciens propriétaires titulaires de licence de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix (les « pharmaciens propriétaires ») obtiennent du financement afin de leur faciliter l'acquisition de stocks et de financer leurs besoins en fonds de roulement, en fournissant des garanties à diverses banques à charte canadiennes qui soutiennent les emprunts des pharmaciens propriétaires. Au 28 décembre 2019, l'obligation maximale de la société au titre de ces garanties se chiffrait à 580 millions de dollars (580 millions de dollars au 29 décembre 2018) et un montant total de 468 millions de dollars (466 millions de dollars au 29 décembre 2018) était disponible sous forme de lignes de crédit accordées aux franchisés par diverses banques. Au 28 décembre 2019, les pharmaciens propriétaires avaient prélevé 18 millions de dollars au total (56 millions de dollars au 29 décembre 2018) sur ces lignes de crédit disponibles. Tout montant prélevé par les pharmaciens propriétaires est inclus dans la dette bancaire figurant aux bilans consolidés de la société. Dans l'éventualité où des paiements devaient être versés en vertu des garanties, la société détient une sûreté de premier rang grevant tous les actifs des magasins des pharmaciens propriétaires, sous réserve de certaines exigences légales en ce qui a trait à la priorité de rang antérieure.

7.4 Situation financière

Montant ajusté du rendement des capitaux propres²⁾ et montant ajusté du rendement du capital²⁾

	Au 28 décembre 2019 ⁱ⁾	Au 29 décembre 2018
Montant ajusté du rendement des capitaux propres ²⁾	13,7 %	12,6 %
Montant ajusté du rendement du capital ²⁾ⁱⁱ⁾	7,8 %	9,8 %

- i) Les capitaux propres d'ouverture et le capital d'ouverture tiennent compte de la mise en œuvre de l'IFRS 16 dans le calcul des capitaux propres moyens et du capital moyen, respectivement.
- ii) Tient compte de l'incidence annuelle de l'IFRS 16. Le montant ajusté du résultat d'exploitation après impôt²⁾ a augmenté d'environ 0,2 milliard de dollars en 2019 en raison des changements dans la présentation des charges de loyers de la société.

Le montant ajusté du rendement des capitaux propres²⁾ au 28 décembre 2019 a augmenté comparativement au montant inscrit au 29 décembre 2018, en raison essentiellement de la diminution des résultats non distribués qui a découlé de la mise en œuvre de l'IFRS 16 et des rachats d'actions ordinaires.

Le montant ajusté du rendement du capital²⁾ au 28 décembre 2019 a diminué comparativement au montant inscrit au 29 décembre 2018, en raison essentiellement de l'augmentation du total de la dette attribuable à la hausse des obligations locatives par suite de la mise en œuvre de l'IFRS 16. Cette hausse de la dette a été contrebalancée en partie par l'amélioration du montant ajusté du résultat d'exploitation après impôt²⁾, également par suite de la mise en œuvre de l'IFRS 16.

7.5 Notation

Le tableau qui suit présente les notations actuelles de la société :

Notation (normes canadiennes)	Dominion Bond Rating Service		Standard & Poor's	
	Notation	Tendance	Notation	Perspective
Notation de l'émetteur	BBB	Positive	BBB	Stable
Billets à moyen terme	BBB	Positive	BBB	s. o.
Autres billets et débetures	BBB	Positive	BBB	s. o.
Actions privilégiées de deuxième rang, série B	Pfd-3	Positive	P-3 (élevé)	s. o.

En 2019, Standard & Poor's a confirmé les notations et les perspectives de crédit attribuées à la société et Dominion Bond Rating Service a confirmé les notations de la société et a modifié la tendance pour la faire passer de stable à positive.

7.6 Capital social

Actions privilégiées de premier rang (nombre autorisé – 1,0 million d'actions) Aucune action privilégiée de premier rang n'était en circulation au 28 décembre 2019 et au 29 décembre 2018.

Actions privilégiées de deuxième rang (nombre illimité autorisé) La société a 9,0 millions d'actions privilégiées de deuxième rang, série B, sans droit de vote, à 5,30 %, d'une valeur nominale de 225 millions de dollars en circulation, qui ont été émises pour un produit net de 221 millions de dollars. Ces actions privilégiées sont présentées comme une composante des capitaux propres dans les bilans consolidés.

Actions ordinaires (nombre illimité autorisé) Les actions ordinaires émises sont entièrement libérées et n'ont aucune valeur nominale. Le tableau qui suit présente l'activité relative aux actions ordinaires émises et en circulation au cours des exercices indiqués :

	2019		2018	
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Nombre d'actions ordinaires	Capital social ordinaire	Nombre d'actions ordinaires	Capital social ordinaire
Émises et en circulation à l'ouverture de l'exercice	371 790 967	7 177 \$	386 293 941	7 460 \$
Émises en vue du règlement d'options sur actions	1 886 733	94	2 081 235	98
Rachetées et annulées ⁱ⁾	(13 613 225)	(206)	(16 584 209)	(381)
Émises et en circulation à la clôture de l'exercice	360 064 475	7 065 \$	371 790 967	7 177 \$
Actions détenues en fiducie à l'ouverture de l'exercice	(734 727)	(15) \$	(780 938)	(15) \$
Rachetées en vue du règlement futur d'UATI et d'UAR	(900 000)	(16)	(582 500)	(12)
Libérées en vue du règlement d'UATI et d'UAR	521 425	10	628 711	12
Actions détenues en fiducie à la clôture de l'exercice	(1 113 302)	(21) \$	(734 727)	(15) \$
Émises et en circulation, déduction faite des actions détenues en fiducie à la clôture de l'exercice	358 951 173	7 044 \$	371 056 240	7 162 \$
Nombre moyen pondéré en circulation, déduction faite des actions détenues en fiducie	365 360 161		376 747 429	

i) Les actions ordinaires rachetées et annulées en 2018 ne comprennent pas l'obligation de rachat dans le cadre du régime d'achat d'actions automatique, qui a été traitée et réglée au premier trimestre de 2019.

Dividendes La déclaration et le paiement de dividendes sur les actions ordinaires de la société ainsi que leur montant sont la prérogative du conseil d'administration de la société (le « Conseil »), qui tient compte des résultats financiers, des besoins de capitaux, des flux de trésorerie disponibles et des perspectives de la société quant à ses activités et, à l'occasion, d'autres facteurs qu'il juge pertinents. À long terme, la société a l'intention d'augmenter le montant des dividendes tout en conservant suffisamment de flux de trésorerie disponibles pour financer sa croissance future. Aux deuxièmes trimestres de 2019 et de 2018, le Conseil a accru de 0,02 \$ et de 0,025 \$ le dividende trimestriel, qui est passé à 0,315 \$ et à 0,295 \$ par action ordinaire, respectivement.

Le tableau qui suit résume les dividendes en trésorerie de la société qui ont été déclarés pour les exercices indiqués :

	2019 ⁱ⁾	2018
Dividendes déclarés par action (en dollars)		
Actions ordinaires	1,240 \$	1,155 \$
Actions privilégiées de deuxième rang, série B	1,325 \$	1,325 \$

i) Les dividendes de 0,315 \$ par action ordinaire déclarés pour le quatrième trimestre de 2019 étaient à payer et ont été payés le 30 décembre 2019. Les dividendes de 0,33125 \$ par action privilégiée de deuxième rang, série B, déclarés pour le quatrième trimestre de 2019 étaient à payer et ont été payés le 31 décembre 2019.

(en millions de dollars canadiens)	2019	2018
Dividendes déclarés		
Actions ordinaires	453 \$	433 \$
Actions privilégiées de deuxième rang, série B	12	12
Total des dividendes déclarés	465 \$	445 \$

Après la clôture de l'exercice, le Conseil a déclaré un dividende trimestriel de 0,315 \$ par action ordinaire, à payer le 1^{er} avril 2020 aux actionnaires inscrits le 15 mars 2020, et un dividende sur les actions privilégiées de deuxième rang, série B, de 0,33125 \$ par action, à payer le 31 mars 2020 aux actionnaires inscrits le 15 mars 2020.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités Le tableau qui suit présente les activités de la société aux termes de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités au cours des exercices indiqués :

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2019	2018
Actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités (nombre d'actions)	13 613 225	16 584 209
Contrepartie en trésorerie payée ⁱ⁾	937 \$	1 082 \$
Prime comptabilisée en charges dans les résultats non distribués	546	886
Diminution du capital social ordinaire	206	381
Actions ordinaires rachetées dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités et détenues en fiducie (nombre d'actions)	900 000	582 500
Contrepartie en trésorerie payée	62 \$	36 \$
Prime comptabilisée en charges dans les résultats non distribués	46	24
Diminution du capital social ordinaire	16	12

i) En 2019, la contrepartie en trésorerie payée comprend un montant de 185 millions de dollars payé pour des actions ordinaires relativement au régime d'achat d'actions automatique, qui est décrit plus bas.

De plus, la société a racheté 5 857 actions ordinaires en 2019 (18 405 en 2018) et les a cédées à certains administrateurs dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités en vue du règlement de leurs régimes d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs.

Au cours du premier trimestre de 2019, la société a mené à terme un régime d'achat d'actions automatique (« RAAA »), lequel avait été mis sur pied au quatrième trimestre de 2018 afin de faciliter le rachat des actions ordinaires de la société aux termes de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Conformément au RAAA, le courtier de la société a acheté 2 927 733 actions ordinaires en contrepartie d'environ 185 millions de dollars. La société a comptabilisé l'obligation de rachat des actions dans les fournisseurs et autres passifs au 29 décembre 2018.

Au deuxième trimestre de 2019, la société a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant le rachat, à la Bourse de Toronto (la « TSX ») ou par l'intermédiaire de systèmes de négociation parallèles, d'au plus 18 455 884 de ses actions ordinaires, soit environ 5 % des actions ordinaires émises et en circulation. Conformément aux règlements de la TSX, la société peut racheter ses actions ordinaires à l'occasion à un prix égal à leur cours alors en vigueur. Au 28 décembre 2019, la société avait racheté 10 817 468 actions ordinaires dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités en vigueur.

7.7 Arrangements hors bilan

Les arrangements hors bilan de la société sont résumés ci-après. Certains arrangements importants sont également décrits à la rubrique 7.3, « Composantes de la dette totale ».

Lettres de crédit Des lettres de garantie et des lettres de crédit documentaires sont utilisées relativement à certaines obligations liées essentiellement à des opérations immobilières, aux programmes d'avantages sociaux, aux bons de commande et à d'autres garanties de bonne exécution, à la titrisation des créances sur cartes de crédit de la Banque PC et au financement par des tiers offert aux franchisés de la société. Le passif brut éventuel lié aux lettres de crédit de la société s'établissait à environ 510 millions de dollars au 28 décembre 2019 (527 millions de dollars au 29 décembre 2018).

Garanties En plus des lettres de crédit dont il est question ci-dessus, la société a conclu divers accords de garantie, y compris des obligations d'indemnisation de tiers dans le cadre de contrats de location, de cessions d'entreprises et d'autres transactions effectuées dans le cours normal de ses activités.

La société a fourni, en faveur de Mastercard^{MD} International Incorporated (« MasterCard^{MD} »), une garantie au nom de la Banque PC relativement à l'acceptation de la Banque PC comme membre et titulaire de licence pour la marque Mastercard^{MD}. Au 28 décembre 2019, la garantie en faveur de Mastercard^{MD} au nom de la Banque PC se chiffrait à 190 millions de dollars américains (190 millions de dollars américains au 29 décembre 2018).

Cautionnement de Glenhuron Bank Limited En lien avec l'avis de nouvelle cotation que l'Agence du Revenu du Canada a fait parvenir à la société à l'égard de certains revenus touchés par Glenhuron, la société a conclu un cautionnement avec le ministère des Finances afin de faire appel des avis de nouvelle cotation. Par suite de la décision de la Cour de l'impôt et des paiements supplémentaires effectués, le montant du cautionnement s'élève à 49 millions de dollars (46 millions de dollars au 29 décembre 2018).

Garantie sous forme de trésorerie Au 28 décembre 2019, la société avait conclu des ententes en vue de garantir, sous forme de trésorerie, certaines de ses facilités de crédit non engagées jusqu'à concurrence de 103 millions de dollars (103 millions de dollars au 29 décembre 2018), dont 1 million de dollars (2 millions de dollars au 29 décembre 2018) ont été déposés auprès de grandes institutions financières et classés à titre de dépôts de garantie, qui sont inscrits dans les autres actifs.

7.8 Obligations contractuelles

La présente section traite de certaines des obligations contractuelles importantes de la société et d'autres obligations au 28 décembre 2019.

Sommaire des obligations contractuelles

(en millions de dollars canadiens)	Paiements à effectuer pour chaque exercice						Total
	2020	2021	2022	2023	2024	Par la suite	
Total de la dette (y compris les paiements d'intérêts ⁱ⁾)	2 150 \$	817 \$	1 149 \$	1 382 \$	933 \$	4 268 \$	10 699 \$
Contrats de change à terme	466	—	—	—	—	—	466
Paiements au titre de la location	1 437	1 272	1 108	1 118	975	4 234	10 144
Contrats liés à l'achat de projets d'investissement ⁱⁱ⁾	120	8	—	—	—	—	128
Obligations liées à des achats ⁱⁱⁱ⁾	283	270	86	21	—	7	667
Total des obligations contractuelles	4 456 \$	2 367 \$	2 343 \$	2 521 \$	1 908 \$	8 509 \$	22 104 \$

- i) Les paiements d'intérêts fixes sont fondés sur les valeurs nominales des emprunts arrivant à échéance et les intérêts annuels liés à chaque instrument, y compris les CPG, les fiducies de titrisation indépendantes à long terme et une fiducie de financement indépendante, ainsi que sur les obligations de paiement annuelles relatives aux entités structurées. Les paiements d'intérêts variables étaient fondés sur les taux à terme au 28 décembre 2019.
- ii) Ces obligations comprennent les accords relatifs à l'achat de biens immobiliers et des engagements en immobilisations relatifs à la construction, à l'agrandissement et à la rénovation des bâtiments. Les accords peuvent contenir des conditions qui pourraient ou non être respectées. Si les conditions n'étaient pas respectées, la société pourrait ne plus être tenue de donner suite aux opérations sous-jacentes.
- iii) Il s'agit notamment d'obligations contractuelles portant sur l'achat de biens ou de services d'un montant important aux termes de contrats établissant des volumes fixes ou minimaux d'achat ou des paiements devant être faits dans un délai déterminé pour un prix fixe ou variable. Il s'agit seulement d'estimations relatives aux engagements financiers prévus aux termes de ces arrangements et le montant des paiements réels sera différent. Ces obligations liées à ces achats ne comprennent ni les arrangements ni les commandes de produits destinés à la revente faits dans le cours normal des activités et ne comprennent pas non plus les contrats qui peuvent être résiliés dans un délai relativement court ou qui ne comportent aucune obligation ou coût notable pour la société.

À la clôture de l'exercice, la société avait d'autres passifs non courants, qui comprenaient le passif au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages du personnel à long terme, les remises des fournisseurs reportées, les passifs d'impôt différé et les provisions, y compris le passif au titre des assurances. Ces passifs non courants ne sont pas présentés dans le tableau ci-dessus, car le calendrier et le montant des paiements futurs sont incertains.

8. Instruments financiers dérivés

La société a recours à des instruments dérivés pour atténuer certains des risques financiers auxquels elle est exposée. La société a recours à des contrats à terme sur obligations et à des swaps de taux d'intérêt pour gérer le risque prévu lié aux fluctuations des taux d'intérêt sur les émissions futures de titres de créance. La société a également recours à des contrats à terme normalisés, à des contrats d'options et à des contrats à terme de gré à gré pour gérer le risque prévu lié aux fluctuations des prix des marchandises et des cours de change dans le cadre de ses activités sous-jacentes.

Le tableau qui suit présente un résumé des justes valeurs comptabilisées aux bilans consolidés et des profits (pertes) nets réalisés et latents, avant l'impôt sur le résultat, liés aux instruments financiers dérivés de la société désignés comme couvertures de flux de trésorerie :

	28 décembre 2019 (52 semaines)			29 décembre 2018 (52 semaines)		
(en millions de dollars canadiens)	Juste valeur des actifs (passifs) nets	Profit (perte) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global	Profit (perte) comptabilisé(e) dans le résultat d'exploitation	Juste valeur des actifs (passifs) nets	Profit (perte) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global	Profit (perte) comptabilisé(e) dans le résultat d'exploitation
Dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie						
Contrats de change à terme ⁱ⁾	— \$	(1) \$	1 \$	1 \$	2 \$	— \$
Contrats à terme sur obligations ⁱⁱ⁾	—	(6)	—	(4)	(5)	1
Swaps de taux d'intérêt ⁱⁱⁱ⁾	(1)	—	(1)	(1)	(1)	—
Total des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(1) \$	(7) \$	— \$	(4) \$	(4) \$	1 \$

- i) La Banque PC a recours à des contrats de change à terme, d'une valeur notionnelle de 5 millions de dollars américains, pour gérer le risque de change lié à certains montants à payer en dollars américains. La juste valeur des dérivés est prise en compte dans les charges payées d'avance et autres actifs.
- ii) La Banque PC a recours à des contrats à terme sur obligations, d'une valeur notionnelle de 50 millions de dollars, pour gérer le risque de taux d'intérêt lié aux émissions futures de titres de créance. La juste valeur des dérivés est prise en compte dans les fournisseurs et autres passifs.
- iii) La Banque PC a recours à des swaps de taux d'intérêt, d'une valeur notionnelle de 300 millions de dollars, pour gérer le risque de taux d'intérêt lié aux émissions futures de titres de créance. La juste valeur des dérivés est prise en compte dans les fournisseurs et autres passifs.

Le tableau qui suit présente un résumé des justes valeurs comptabilisées aux bilans consolidés et des profits (pertes) nets réalisés et latents, avant l'impôt sur le résultat, liés aux instruments financiers dérivés de la société qui ne sont pas désignés comme faisant partie d'une relation de couverture officielle :

	28 décembre 2019 (52 semaines)			29 décembre 2018 (52 semaines)		
(en millions de dollars canadiens)	Juste valeur des actifs (passifs) nets	Profit (perte) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global	Profit (perte) comptabilisé(e) dans le résultat d'exploitation	Juste valeur des actifs (passifs) nets	Profit (perte) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global	Profit (perte) comptabilisé(e) dans le résultat d'exploitation
Dérivés non désignés comme faisant partie d'une relation de couverture officielle						
Contrats de change à terme	(5) \$	— \$	(16) \$	11 \$	— \$	21 \$
Autres dérivés non financiers	5	—	12	(11)	—	(20)
Total des dérivés non désignés comme faisant partie d'une relation de couverture officielle	— \$	— \$	(4) \$	— \$	— \$	1 \$

9. Résultats d'exploitation trimestriels

9.1 Résultats par trimestre

Conformément à une pratique comptable ayant cours dans le secteur du commerce de détail, la société suit un cycle de présentation de 52 semaines, qui passe périodiquement à un exercice de 53 semaines. Les exercices 2019 et 2018 comptaient 52 semaines. Le prochain exercice de 53 semaines sera l'exercice 2020. Le cycle de 52 semaines est divisé en quatre trimestres de 12 semaines chacun, sauf pour le troisième trimestre, qui compte 16 semaines.

Le tableau qui suit présente un résumé des principales informations financières consolidées tirées des états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités de la société pour chacun des huit derniers trimestres.

La participation de la société dans Propriétés de Choix est présentée séparément à titre d'activités abandonnées dans les résultats comparatifs de la société. Sauf indication contraire, toute l'information financière reflète les résultats de la société liés aux activités poursuivies et tient compte de l'incidence de l'amortissement lié à la scission, de la mise en œuvre de l'IFRS 16 et de la consolidation des franchises.

Sommaire des résultats trimestriels consolidés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2019					2018 ⁴⁾				
	Premier trimestre	Deuxième trimestre	Troisième trimestre	Quatrième trimestre	Total (audité)	Premier trimestre	Deuxième trimestre	Troisième trimestre	Quatrième trimestre	Total (audité)
	(12 semaines)	(12 semaines)	(16 semaines)	(12 semaines)	(52 semaines)	(12 semaines)	(12 semaines)	(16 semaines)	(12 semaines)	(52 semaines)
Produits	10 659 \$	11 133 \$	14 655 \$	11 590 \$	48 037 \$	10 335 \$	10 821 \$	14 319 \$	11 218 \$	46 693 \$
Montant ajusté du BAIIA²⁾	1 040	1 175	1 492	1 205	4 912	733	840	1 060	895	3 528
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	198	286	331	254	1 069	377	50	106	221	754
Activités poursuivies	198	286	331	254	1 069	212	293	(26)	228	707
Activités abandonnées	—	—	—	—	—	165	(243)	132	(7)	47
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société ²⁾	290 \$	373 \$	458 \$	395 \$	1 516 \$	361 \$	421 \$	562 \$	402 \$	1 746 \$
Activités poursuivies	290	373	458	395	1 516	312	373	466	388	1 539
Activités abandonnées	—	—	—	—	—	49	48	96	14	207
Bénéfice net par action ordinaire :										
De base (en dollars)	0,54 \$	0,78 \$	0,91 \$	0,70 \$	2,93 \$	0,99 \$	0,13 \$	0,28 \$	0,59 \$	2,00 \$
Activités poursuivies	0,54 \$	0,78 \$	0,91 \$	0,70 \$	2,93 \$	0,55 \$	0,77 \$	(0,07) \$	0,61 \$	1,88 \$
Activités abandonnées	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	0,44 \$	(0,64) \$	0,35 \$	(0,02) \$	0,12 \$
Dilué (en dollars)	0,53 \$	0,77 \$	0,90 \$	0,70 \$	2,90 \$	0,98 \$	0,13 \$	0,28 \$	0,59 \$	1,99 \$
Activités poursuivies	0,53 \$	0,77 \$	0,90 \$	0,70 \$	2,90 \$	0,55 \$	0,77 \$	(0,07) \$	0,61 \$	1,87 \$
Activités abandonnées	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	0,43 \$	(0,64) \$	0,35 \$	(0,02) \$	0,12 \$
Montant ajusté dilué du bénéfice net par action ordinaire (en dollars) ²⁾ :	0,78 \$	1,01 \$	1,25 \$	1,09 \$	4,12 \$	0,94 \$	1,11 \$	1,49 \$	1,07 \$	4,60 \$
Activités poursuivies	0,78 \$	1,01 \$	1,25 \$	1,09 \$	4,12 \$	0,81 \$	0,98 \$	1,24 \$	1,03 \$	4,06 \$
Activités abandonnées	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	0,13 \$	0,13 \$	0,25 \$	0,04 \$	0,54 \$
Inflation nationale moyenne du prix des aliments (évaluée par l'IPC)	3,3 %	3,6 %	4,1 %	3,7 %	3,7 %	1,2 %	0,1 %	0,3 %	1,7 %	0,8 %
Augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail	2,0 %	0,6 %	0,1 %	1,9 %	1,1 %	1,9 %	0,8 %	0,9 %	0,8 %	1,1 %
Augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail	2,2 %	4,0 %	4,1 %	3,9 %	3,6 %	3,7 %	1,7 %	2,5 %	1,9 %	2,4 %

Produits Les produits des huit derniers trimestres ont été touchés par divers facteurs, dont les suivants :

- l'incidence du caractère saisonnier, qui est plus importante au quatrième trimestre et l'est moins au premier trimestre;
- le calendrier des jours fériés;
- l'incidence de la conjoncture macroéconomique sur les prix dans les secteurs de l'alimentation au détail et des pharmacies au détail;
- la consolidation des franchises;
- les variations de la superficie nette de vente au détail. Au cours des huit derniers trimestres, la superficie nette de vente au détail a augmenté de 0,5 million de pieds carrés pour atteindre 70,8 millions de pieds carrés.

Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société lié aux activités poursuivies et bénéfice net dilué par action ordinaire lié aux activités poursuivies Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société lié aux activités poursuivies et le bénéfice net dilué par action ordinaire lié aux activités poursuivies des huit derniers trimestres ont été touchés par les éléments suivants :

- l'incidence du caractère saisonnier, qui est plus importante au quatrième trimestre et l'est moins au premier trimestre;
- le calendrier des jours fériés;
- les augmentations du salaire minimum et la poursuite de la réforme du réseau de la santé;
- les économies de coûts et l'efficacité sur le plan de l'exploitation découlant des initiatives d'amélioration des processus et de création d'efficacités et les bénéfices associés aux initiatives stratégiques;
- les variations de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation de la société;
- l'incidence positive du rachat d'actions ordinaires aux fins d'annulation;
- l'incidence de certains éléments d'ajustement dont il est question à la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR », notamment :
 - la charge liée à Glenhuron;
 - le programme de carte Loblaw;
 - les charges de restructuration et autres charges connexes;
 - la réduction progressive des activités de services bancaires aux particuliers des *Services financiers le Choix du Président*;
 - l'incidence de la réforme du réseau de la santé sur les soldes des stocks;
 - la réévaluation des soldes d'impôt différé;
 - les pertes de valeur d'actifs, déduction faite des reprises;
 - le profit ou la perte sur la vente d'immeubles non exploités;
 - certains éléments liés à des périodes précédentes.

Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société n'est pas touché de manière importante par la consolidation des franchises, puisque le résultat connexe inscrit à cet effet est surtout attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle.

9.2 Résultats du quatrième trimestre

La participation de la société dans Propriétés de Choix a été présentée séparément à titre d'activités abandonnées dans les résultats comparatifs de la société. Sauf indication contraire, toute l'information financière reflète les résultats de la société liés aux activités poursuivies et tient compte de l'incidence de l'amortissement lié à la scission, de la mise en œuvre de l'IFRS 16 et de la consolidation des franchises.

Le tableau qui suit résume les principales informations financières consolidées non auditées pour le quatrième trimestre de 2019 :

Pour les périodes closes le 28 décembre 2019 et le 29 décembre 2018 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2019 (12 semaines)	2018 (12 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Produits	11 590 \$	11 218 \$	372 \$	3,3 %
Résultat d'exploitation	541	445	96	21,6 %
Montant ajusté du BAIIA ²⁾	1 205	895	310	34,6 %
Montant ajusté de la marge du BAIIA ²⁾	10,4 %	8,0 %		
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	589 \$	356 \$	233 \$	65,4 %
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	176	95	81	85,3 %
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières ²⁾	176	94	82	87,2 %
Impôt sur le résultat	99	100	(1)	(1,0) %
Montant ajusté de l'impôt sur le résultat ²⁾	149	155	(6)	(3,9) %
Montant ajusté du taux d'impôt effectif ²⁾	26,8 %	27,4 %		
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société lié aux activités poursuivies	257 \$	231 \$	26 \$	11,3 %
Bénéfice net (perte nette) disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	254	221	33	14,9 %
Activités poursuivies	254	228	26	11,4 %
Activités abandonnées	—	(7)	7	100,0 %
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société ²⁾	395 \$	402 \$	(7) \$	(1,7) %
Activités poursuivies	395	388	7	1,8 %
Activités abandonnées	—	14	(14)	(100,0) %
Bénéfice net (perte nette) dilué(e) par action ordinaire (en dollars)	0,70 \$	0,59 \$	0,11 \$	18,6 %
Activités poursuivies	0,70 \$	0,61 \$	0,09 \$	14,8 %
Activités abandonnées	— \$	(0,02) \$	0,02 \$	100,0 %
Montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire ²⁾ (en dollars)	1,09 \$	1,07 \$	0,02 \$	1,9 %
Activités poursuivies	1,09 \$	1,03 \$	0,06 \$	5,8 %
Activités abandonnées	— \$	0,04 \$	(0,04) \$	(100,0) %
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation — dilué (en millions)	363,7	376,1		
Entrées (sorties) nettes liées aux ⁱ⁾ :				
Activités d'exploitation	988 \$	314 \$	674 \$	214,6 %
Activités d'investissement	(338)	(796)	458	(57,5) %
Activités de financement	(462)	237	(699)	(294,9) %
Dividendes déclarés par action ordinaire (en dollars)	0,32 \$	0,30 \$	0,02 \$	6,7 %
Dividendes déclarés par action privilégiée de deuxième rang, série B (en dollars)	0,33125 \$	0,33125 \$		

i) Comprend des montants liés aux activités poursuivies et aux activités abandonnées.

Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société lié aux activités poursuivies et bénéfice net dilué par action ordinaire lié aux activités poursuivies Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société lié aux activités poursuivies s'est établi à 254 millions de dollars (0,70 \$ par action ordinaire) au quatrième trimestre de 2019, en hausse de 26 millions de dollars (0,09 \$ par action ordinaire) comparativement à celui inscrit au quatrième trimestre de 2018. Cette hausse reflète l'incidence défavorable d'environ 12 millions de dollars (0,03 \$ par action ordinaire) de l'amortissement lié à la scission et l'incidence défavorable d'environ 3 millions de dollars (0,01 \$ par action ordinaire) de la mise en œuvre de l'IFRS 16. Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société lié aux activités poursuivies, normalisé afin d'exclure ces incidences, a augmenté de 41 millions de dollars (0,13 \$ par action ordinaire). Cette augmentation tient compte de l'amélioration de 22 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation et de la variation favorable de 19 millions de dollars d'éléments d'ajustement, comme il est décrit ci-dessous :

- l'amélioration de 22 millions de dollars (0,06 \$ par action ordinaire) de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation est attribuable essentiellement à ce qui suit :
 - le secteur Services financiers, qui reflète l'augmentation des produits, la diminution des charges d'exploitation et la baisse des coûts d'acquisition de la clientèle, en partie contrebalancées par l'augmentation des pertes sur créances et la hausse connexe du compte de correction de valeur prospectif au titre des créances sur cartes de crédit;
- la variation favorable de 19 millions de dollars (0,03 \$ par action ordinaire) d'éléments d'ajustement découle essentiellement de ce qui suit :
 - la variation favorable de l'ajustement de la juste valeur des immeubles de placement de 13 millions de dollars (0,03 \$ par action ordinaire);
 - la variation favorable de l'ajustement de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change de 10 millions de dollars (0,03 \$ par action ordinaire);
 - l'incidence favorable du profit net sur la vente d'immeubles non exploités de 7 millions de dollars (0,02 \$ par action ordinaire);
 - l'incidence favorable d'un élément lié à des périodes précédentes de 5 millions de dollars (0,01 \$ par action ordinaire);
 facteurs en partie contrebalancés par :
 - l'incidence défavorable, d'un exercice à l'autre, des charges de restructuration et autres charges connexes de 20 millions de dollars (0,06 \$ par action ordinaire);
- le bénéfice net dilué par action ordinaire lié aux activités poursuivies tient compte également de l'incidence favorable du rachat d'actions ordinaires au cours des 12 derniers mois (0,04 \$ par action ordinaire).

Le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société²⁾ lié aux activités poursuivies a augmenté de 7 millions de dollars au quatrième trimestre de 2019 comparativement à celui inscrit au quatrième trimestre de 2018 pour s'établir à 395 millions de dollars. Le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société²⁾ lié aux activités poursuivies, normalisé afin d'exclure l'incidence de l'amortissement lié à la scission et de la mise en œuvre de l'IFRS 16, a augmenté d'environ 22 millions de dollars.

Le montant ajusté du bénéfice net par action ordinaire²⁾ lié aux activités poursuivies a augmenté de 0,06 \$ au quatrième trimestre de 2019 comparativement à celui inscrit au quatrième trimestre de 2018 pour s'établir à 1,09 \$. Le montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire²⁾ lié aux activités poursuivies, normalisé afin d'exclure l'incidence de l'amortissement lié à la scission et de la mise en œuvre de l'IFRS 16, a augmenté d'environ 9,6 %, ou 0,10 \$ par action ordinaire. L'augmentation tient compte de l'incidence favorable du rachat d'actions ordinaires.

Activités abandonnées Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société lié aux activités abandonnées a augmenté de 7 millions de dollars (0,02 \$ par action ordinaire) au quatrième trimestre de 2019 comparativement à celui inscrit au quatrième trimestre de 2018 pour s'établir à néant.

Produits

Pour les périodes closes le 28 décembre 2019 et le 29 décembre 2018 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2019 (12 semaines)	2018 (12 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Vente au détail	11 321 \$	10 976 \$	345 \$	3,1 %
Services financiers	337	336	1	0,3 %
Consolidation et éliminations	(68)	(94)	26	27,7 %
Produits	11 590 \$	11 218 \$	372 \$	3,3 %

Les produits ont augmenté de 372 millions de dollars, ou 3,3 %, au quatrième trimestre de 2019 comparativement à ceux inscrits au quatrième trimestre de 2018 pour s'établir à 11 590 millions de dollars, en raison essentiellement d'une augmentation de 345 millions de dollars du chiffre d'affaires du secteur Vente au détail. Exclusion faite de la consolidation des franchises, le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail a augmenté de 294 millions de dollars, ou 2,7 %, en raison de l'augmentation positive du chiffre d'affaires des magasins comparables et de l'augmentation nette de la superficie de vente au détail. La hausse s'explique également par une amélioration de 20 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation du secteur Services financiers découlant d'une progression des produits d'intérêts attribuable à la croissance du portefeuille de cartes de crédit ainsi que d'une augmentation du chiffre d'affaires attribuable aux kiosques *La Boutique Mobile*. Cette augmentation de 20 millions de dollars a été contrebalancée en partie par un reclassement entre les produits et les charges d'environ 19 millions de dollars, sans incidence sur le bénéfice avant impôt sur le résultat.

Résultat d'exploitation Le résultat d'exploitation a augmenté de 96 millions de dollars au quatrième trimestre de 2019 comparativement à celui inscrit au quatrième trimestre de 2018 pour s'établir à 541 millions de dollars. Cette hausse reflète l'incidence favorable d'environ 73 millions de dollars de l'IFRS 16 et l'incidence défavorable totale d'environ 21 millions de dollars de l'amortissement lié à la scission. Le résultat d'exploitation, normalisé afin d'exclure ces incidences, a augmenté de 44 millions de dollars, ou 9,9 %, en raison de l'amélioration de 21 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation et de la variation favorable de 23 millions de dollars d'éléments d'ajustement, comme il est décrit ci-dessous :

- l'amélioration de 21 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation est attribuable essentiellement à l'amélioration de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation du secteur Services financiers, ce qui a été contrebalancé en partie par le secteur Vente au détail, y compris l'effet négatif de 13 millions de dollars de la consolidation des franchises;
- la variation favorable de 23 millions de dollars d'éléments d'ajustement, notamment :
 - la variation favorable de 17 millions de dollars de l'ajustement de la juste valeur des immeubles de placement;
 - la variation favorable de 13 millions de dollars de l'ajustement de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change;
 - l'incidence favorable de 8 millions de dollars du profit net sur la vente d'immeubles non exploités;
 - l'incidence favorable de 7 millions de dollars découlant d'éléments liés à des périodes précédentes;
 - l'incidence favorable de 2 millions de dollars des coûts de transaction et autres coûts connexes liés à la scission de Propriétés de Choix inscrits à l'exercice précédent;
 facteurs en partie contrebalancés par :
 - l'incidence défavorable de 28 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, des charges de restructuration et autres charges connexes.

Montant ajusté du BAIIA²⁾

Pour les périodes closes le 28 décembre 2019 et le 29 décembre 2018 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2019 (12 semaines)	2018 (12 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Vente au détail	1 135 \$	855 \$	280 \$	32,7 %
Services financiers	70	40	30	75,0 %
Montant ajusté du BAIIA ²⁾	1 205 \$	895 \$	310 \$	34,6 %

Le montant ajusté du BAIIA²⁾ a augmenté de 310 millions de dollars au quatrième trimestre de 2019 comparativement à celui inscrit au quatrième trimestre de 2018 pour s'établir à 1 205 millions de dollars. L'augmentation reflète l'incidence favorable d'environ 285 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, de l'IFRS 16. Le montant ajusté du BAIIA²⁾, normalisé afin d'exclure l'incidence de l'IFRS 16, a augmenté de 25 millions de dollars, ou 2,8 %. L'augmentation du montant ajusté du BAIIA²⁾ s'explique essentiellement par l'amélioration de la performance du secteur Services financiers, en partie contrebalancée par la diminution du chiffre d'affaires du secteur Vente au détail.

Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles Au quatrième trimestre de 2019, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ont augmenté de 233 millions de dollars comparativement à ceux inscrits au quatrième trimestre de 2018 pour s'établir à 589 millions de dollars. L'augmentation reflète l'incidence défavorable d'environ 212 millions de dollars de l'IFRS 16 et l'incidence défavorable totale d'environ 21 millions de dollars de l'amortissement lié à la scission. Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, normalisés afin d'exclure ces incidences, sont demeurés inchangés comparativement à ceux inscrits au quatrième trimestre de 2018. Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles tiennent compte de l'incidence de l'amortissement de 116 millions de dollars (120 millions de dollars en 2018) des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix.

Charges d'intérêts nettes et autres charges financières Les charges d'intérêts nettes et autres charges financières ont augmenté de 81 millions de dollars au quatrième trimestre de 2019 comparativement à celles inscrites au quatrième trimestre de 2018 pour s'établir à 176 millions de dollars. L'augmentation tient compte de l'incidence défavorable d'environ 78 millions de dollars de l'IFRS 16. Les charges d'intérêts nettes et autres charges financières, normalisées afin d'exclure cette incidence, ont augmenté de 3 millions de dollars, ou 3,2 %, en raison essentiellement de l'augmentation des charges d'intérêts du secteur Services financiers attribuable à la hausse des taux d'intérêt et aux émissions nettes liées aux CPG.

Impôt sur le résultat

Pour les périodes closes le 28 décembre 2019 et le 29 décembre 2018 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2019 (12 semaines)	2018 (12 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Impôt sur le résultat	99 \$	100 \$	(1) \$	(1,0)%
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :				
Incidence fiscale des éléments inclus dans le montant ajusté du bénéfice avant impôt	50	55	(5)	(9,1)%
Montant ajusté de l'impôt sur le résultat ²⁾	149 \$	155 \$	(6) \$	(3,9)%
Taux d'impôt effectif	27,1 %	28,6%		
Montant ajusté du taux d'impôt effectif ²⁾	26,8 %	27,4%		

La charge d'impôt sur le résultat comptabilisée au quatrième trimestre de 2019 s'est établie à 99 millions de dollars (100 millions de dollars en 2018) et le taux d'impôt effectif, à 27,1 % (28,6 % en 2018). La diminution du taux d'impôt effectif est principalement attribuable à la diminution de certains éléments non déductibles.

Le montant ajusté de la charge d'impôt²⁾ comptabilisé pour le quatrième trimestre de 2019 s'est établi à 149 millions de dollars (155 millions de dollars en 2018) et le montant ajusté du taux d'impôt effectif²⁾, à 26,8 % (27,4 % en 2018). La diminution du montant ajusté du taux d'impôt effectif²⁾ est principalement attribuable à une baisse de certains éléments non déductibles.

Flux de trésorerie

Pour les périodes closes le 28 décembre 2019 et le 29 décembre 2018 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2019 (12 semaines)	2018 ⁴⁾ (12 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	944 \$	1 314 \$	(370) \$	(28,2) %
Entrées (sorties) nettes liées aux :				
Activités d'exploitation	988 \$	314 \$	674 \$	214,6 %
Activités d'investissement	(338)	(796)	458	57,5 %
Activités de financement	(462)	237	(699)	(294,9) %
Incidence de la variation des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	1	(4)	5	125,0 %
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	189 \$	(249) \$	438 \$	175,9 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	1 133 \$	1 065 \$	68 \$	6,4 %

Entrées nettes liées aux activités d'exploitation Les activités d'exploitation se sont soldées par des entrées nettes de 988 millions de dollars au quatrième trimestre de 2019, en hausse de 674 millions de dollars comparativement à celles inscrites au quatrième trimestre de 2018. L'augmentation des entrées nettes liées aux activités d'exploitation comprend l'incidence favorable de la mise en œuvre de l'IFRS 16, qui a aussi eu un effet compensatoire sur les sorties nettes liées aux activités de financement. L'augmentation des entrées nettes liées aux activités d'exploitation, normalisées afin d'exclure l'incidence de l'IFRS 16, est essentiellement attribuable à la variation favorable des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, en partie contrebalancée par la variation défavorable des créances sur cartes de crédit et l'augmentation de l'impôt sur le résultat payé.

Sorties nettes liées aux activités d'investissement Les activités d'investissement se sont soldées par des sorties nettes de 338 millions de dollars au quatrième trimestre de 2019, en baisse de 458 millions de dollars comparativement à celles inscrites au quatrième trimestre de 2018. La diminution des sorties nettes liées aux activités d'investissement découle essentiellement du remboursement des billets d'*Eagle* de 400 millions de dollars de la société à l'exercice précédent, qui étaient classés à titre de dépôts de garantie, et de la trésorerie cédée relativement aux activités abandonnées.

(Sorties) entrées nettes liées aux activités de financement Les activités de financement se sont soldées par des sorties nettes de 462 millions de dollars au quatrième trimestre de 2019, en hausse de 699 millions de dollars comparativement au montant inscrit au quatrième trimestre de 2018. L'augmentation des sorties nettes liées aux activités de financement, normalisées afin d'exclure l'incidence de l'IFRS 16, découle essentiellement de la hausse des émissions nettes de titres de créance à long terme à l'exercice précédent, contrebalancée en partie par la diminution des rachats d'actions ordinaires au cours de l'exercice considéré.

Dépenses d'investissement Au quatrième trimestre de 2019, la société a engagé des dépenses d'investissement de 426 millions de dollars (482 millions de dollars en 2018) liées à des acquisitions d'immobilisations corporelles et à des entrées d'immobilisations incorporelles.

Flux de trésorerie disponibles²⁾ La définition des flux de trésorerie disponibles²⁾ a été modifiée au premier trimestre de 2019 afin que la normalisation exclue l'incidence de la mise en œuvre de l'IFRS 16. Les paiements au titre de la location ont été déduits du calcul, ce qui a pour résultat que l'IFRS 16 n'a eu aucune incidence sur la mesure.

Le tableau qui suit présente les flux de trésorerie disponibles liés aux activités poursuivies :

Pour les périodes closes le 28 décembre 2019 et le 29 décembre 2018 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2019 (12 semaines)	2018 (12 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Entrées nettes liées aux activités d'exploitation	988 \$	314 \$	674 \$	214,6 %
Moins : entrées nettes liées aux activités d'exploitation abandonnées ⁱ⁾	—	4	(4)	(100,0) %
Entrées nettes liées aux activités d'exploitation poursuivies ⁱ⁾	988 \$	310 \$	678 \$	218,7 %
Moins :				
Dépenses d'investissement	426	414	12	2,9 %
Intérêts payés	74	58	16	27,6 %
Paiements au titre de la location, montant net ⁱⁱ⁾	216	—	216	100,0 %
Flux de trésorerie disponibles liés aux activités poursuivies	272 \$	(162) \$	434 \$	267,9 %

- i) Les entrées nettes liées aux activités d'exploitation poursuivies comprennent des distributions reçues en 2018 et le paiement lié à la conversion des parts de catégorie C de société en commandite en 2018 provenant des activités abandonnées. Les entrées nettes liées aux activités d'exploitation abandonnées comprennent les sorties liées à ces éléments.
- ii) Comprend les loyers payés en trésorerie en vertu des obligations locatives, déduction faite des paiements au titre de la location reçus relativement aux contrats de location-financement. Cet ajustement de normalisation vise à exclure l'incidence de la mise en œuvre de l'IFRS 16.

Les flux de trésorerie disponibles²⁾ liés aux activités poursuivies se sont établis à 272 millions de dollars au quatrième trimestre de 2019, en hausse de 434 millions de dollars comparativement à ceux inscrits au quatrième trimestre de 2018, en raison essentiellement de la variation favorable des éléments hors trésorerie du fonds de roulement et des provisions ainsi que de l'augmentation du bénéfice en trésorerie au titre des activités poursuivies, en partie contrebalancées par l'augmentation de l'impôt sur le résultat payé et la variation défavorable des créances sur cartes de crédit.

Informations sectorielles

	28 décembre 2019 (12 semaines)				29 décembre 2018 (12 semaines)			
(en millions de dollars canadiens)	Vente au détail	Services financiers	Éliminations ⁱ⁾	Total	Vente au détail	Services financiers	Éliminations ⁱ⁾	Total
Produitsⁱⁱ⁾	11 321 \$	337 \$	(68) \$	11 590 \$	10 976 \$	336 \$	(94) \$	11 218 \$
Résultat d'exploitation	480 \$	61 \$	— \$	541 \$	408 \$	37 \$	— \$	445 \$
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	155	21	—	176	76	19	—	95
Bénéfice avant impôt sur le résultat	325 \$	40 \$	— \$	365 \$	332 \$	18 \$	— \$	350 \$
Résultat d'exploitation	480 \$	61 \$	— \$	541 \$	408 \$	37 \$	— \$	445 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	581	8	—	589	353	3	—	356
Éléments d'ajustement ⁱⁱⁱ⁾	190	1	—	191	214	—	—	214
Moins : amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	(116)	—	—	(116)	(120)	—	—	(120)
Montant ajusté du BAIIA^{iv)}	1 135 \$	70 \$	— \$	1 205 \$	855 \$	40 \$	— \$	895 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ^{iv)}	465	8	—	473	233	3	—	236
Montant ajusté du résultat d'exploitation	670 \$	62 \$	— \$	732 \$	622 \$	37 \$	— \$	659 \$

i) Les colonnes Éliminations comprennent le reclassement des produits liés aux récompenses axées sur la fidélisation du programme Mastercard^{MD} Services financiers le Choix du Président du secteur Services financiers.

ii) Les produits tirés du secteur Services financiers comprennent des produits d'intérêts de 125 millions de dollars (114 millions de dollars en 2018).

iii) Certains éléments sont exclus du résultat d'exploitation afin de déterminer le montant ajusté du BAIIA²⁾. La direction utilise le montant ajusté du BAIIA²⁾ à l'interne pour analyser la performance sous-jacente du secteur.

iv) Aux fins du calcul du montant ajusté du BAIIA²⁾, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ne tiennent pas compte d'une charge d'amortissement de 116 millions de dollars (120 millions de dollars en 2018) liée aux immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix.

Résultats d'exploitation du secteur Vente au détail pour le quatrième trimestre

Pour les périodes closes le 28 décembre 2019 et le 29 décembre 2018 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2019 (12 semaines)	2018 ⁴⁾ (12 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Chiffre d'affaires	11 321 \$	10 976 \$	345 \$	3,1 %
Résultat d'exploitation	480	408	72	17,6 %
Montant ajusté de la marge brute ²⁾	3 377	3 266	111	3,4 %
Montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage ²⁾	29,8 %	29,8 %		
Montant ajusté du BAIIA ²⁾	1 135 \$	855 \$	280 \$	32,7 %
Montant ajusté de la marge du BAIIA ²⁾	10,0 %	7,8 %		
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	581 \$	353 \$	228 \$	64,6 %

Pour les périodes closes le 28 décembre 2019 et le 29 décembre 2018
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2019 (12 semaines)		2018 (12 semaines)	
	Chiffre d'affaires	Chiffre d'affaires des magasins comparables	Chiffre d'affaires	Chiffre d'affaires des magasins comparables
Secteur de l'alimentation au détail	7 960 \$	1,9 %	7 750 \$	0,8 %
Secteur des pharmacies au détail	3 361	3,9 %	3 226	1,9 %
Médicaments sur ordonnance	1 517	6,1 %	1 426	0,6 %
Produits de l'avant du magasin	1 844	2,2 %	1 800	2,8 %

Le chiffre d'affaires, le résultat d'exploitation, le montant ajusté de la marge brute²⁾, le montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage²⁾, le montant ajusté du BAIIA²⁾ et le montant ajusté de la marge du BAIIA²⁾ rendent compte de l'incidence de la consolidation des franchises.

Chiffre d'affaires Le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail s'est établi à 11 321 millions de dollars au quatrième trimestre de 2019, en hausse de 345 millions de dollars, ou 3,1 %, comparativement à celui inscrit au quatrième trimestre de 2018. Exclusion faite de la consolidation des franchises, le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail a augmenté de 294 millions de dollars, ou 2,7 %, en raison essentiellement des facteurs suivants :

- le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail a augmenté de 1,9 % (0,8 % en 2018) au cours du trimestre à l'étude. Si l'on ne tient pas compte de l'incidence favorable du moment du congé de l'Action de grâce, le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail a augmenté d'environ 0,8 %. Le moment du congé de l'Action de grâce a eu une incidence négligeable sur la croissance du chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail au quatrième trimestre de 2018 :
 - le chiffre d'affaires tiré des produits alimentaires a affiché une croissance modérée;
 - le chiffre d'affaires tiré des médicaments sur ordonnance a affiché une croissance modérée;
 - le prix moyen des articles du secteur de l'alimentation au détail de la société a été de 0,8 % (2,3 % en 2018), ce qui reflète l'inflation des prix d'un ensemble particulier de produits vendus dans les magasins de la société au cours du trimestre. L'inflation nationale moyenne trimestrielle du prix des aliments a été de 3,7 % (inflation de 1,7 % en 2018), calculée selon l'IPC. L'IPC ne traduit pas nécessairement l'incidence de l'inflation sur la composition spécifique de l'offre de produits vendus dans les magasins de la société;
 - la taille du panier d'épicerie s'est accrue et l'achalandage en magasin a augmenté au cours du trimestre.
- Le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail a augmenté de 3,9 % (1,9 % en 2018). Le moment du congé de l'Action de grâce a eu une incidence négligeable sur la croissance du chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail au cours des quatrièmes trimestres de 2019 et de 2018 :
 - le chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des médicaments sur ordonnance a augmenté de 6,1 % (0,6 % en 2018). Le nombre d'ordonnances exécutées a augmenté de 3,2 % (3,3 % en 2018). Si l'on tient compte seulement des magasins comparables, le nombre d'ordonnances exécutées a augmenté de 3,1 % (3,1 % en 2018) et, d'un exercice à l'autre, la valeur moyenne des ordonnances a augmenté de 2,4 % (diminué de 3,2 % en 2018);
 - le chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des produits de l'avant du magasin a augmenté de 2,2 % (2,8 % en 2018).

Au cours des 12 derniers mois, 15 magasins du secteur de l'alimentation et du secteur des pharmacies ont ouvert leurs portes et 6 les ont fermées, ce qui a donné lieu à une augmentation nette de la superficie en pieds carrés du secteur Vente au détail de 0,4 million de pieds carrés, ou 0,6 %.

Les échanges de cartes Loblaw se sont traduits par la remise aux clients de produits gratuits d'une valeur d'environ 1 million de dollars au quatrième trimestre de 2019, montant pour lequel une provision avait été comptabilisée au quatrième trimestre de 2017. Ces échanges n'ont pas eu d'incidence favorable sur le chiffre d'affaires ou la performance financière de la société, et la direction n'estime pas qu'ils ont eu une incidence importante sur le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail.

Résultat d'exploitation Le résultat d'exploitation a augmenté de 72 millions de dollars au quatrième trimestre de 2019 comparativement à celui inscrit au quatrième trimestre de 2018 pour s'établir à 480 millions de dollars. Cette hausse reflète l'incidence favorable d'environ 73 millions de dollars de l'IFRS 16 et l'incidence défavorable totale d'environ 21 millions de dollars de l'amortissement lié à la scission. Le résultat d'exploitation, normalisé afin d'exclure ces incidences, a augmenté de 20 millions de dollars, ou 4,9 %, en raison de la diminution de 4 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation, laquelle a été plus que contrebalancée par la variation favorable de 24 millions de dollars d'éléments d'ajustement, comme il est décrit ci-dessous :

- la diminution de 4 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation reflète l'augmentation des frais de vente et charges générales et administratives, en partie contrebalancée par la hausse du montant ajusté de la marge brute²⁾ et par l'augmentation des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles. La diminution de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation reflète l'apport négatif de 13 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, de la consolidation des franchises; facteur plus que contrebalancé par :

- la variation favorable de 24 millions de dollars d'éléments d'ajustement, attribuable essentiellement à ce qui suit :
 - l'incidence favorable de 17 millions de dollars de l'ajustement de la juste valeur des immeubles de placement;
 - la variation favorable de 13 millions de dollars de l'ajustement de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change;
 - l'incidence favorable de 8 millions de dollars du profit net sur la vente d'immeubles non exploités;
 - l'incidence favorable de 7 millions de dollars découlant d'un élément lié à des périodes précédentes;
 - l'incidence favorable de 2 millions de dollars des coûts de transaction et autres coûts connexes liés à la scission de Propriétés de Choix inscrits à l'exercice précédent;

facteurs en partie contrebalancés par :

- l'incidence défavorable de 27 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, des charges de restructuration et autres charges connexes.

Montant ajusté de la marge brute²⁾ Le montant ajusté de la marge brute²⁾ s'est établi à 3 377 millions de dollars au quatrième trimestre de 2019, en hausse de 111 millions de dollars comparativement à celui inscrit au quatrième trimestre de 2018. Le montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage²⁾ s'est établi à 29,8 %, inchangé comparativement à celui inscrit au quatrième trimestre de 2018. Si l'on ne tient pas compte de la consolidation des franchises, le montant ajusté de la marge brute²⁾ a augmenté de 64 millions de dollars. Le montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage²⁾, si l'on ne tient pas compte de la consolidation des franchises, s'est établi à 27,7 %, en baisse de 10 points de base comparativement à celui inscrit au quatrième trimestre de 2018. Les marges ont subi l'incidence défavorable de la composition des produits au sein du secteur des pharmacies au détail et de la stratégie d'établissement des prix du secteur de l'alimentation au détail.

Montant ajusté du BAIIA²⁾ Le montant ajusté du BAIIA²⁾ s'est établi à 1 135 millions de dollars au quatrième trimestre de 2019, en hausse de 280 millions de dollars comparativement à celui inscrit au quatrième trimestre de 2018. L'augmentation tient compte de l'incidence favorable d'environ 285 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, de l'IFRS 16 et de l'incidence défavorable de 7 millions de dollars de la consolidation des franchises. Le montant ajusté du BAIIA²⁾, normalisé afin d'exclure l'incidence de l'IFRS 16, a diminué de 5 millions de dollars, ou 0,6 %. La diminution est attribuable à l'augmentation de 116 millions de dollars des frais de vente et charges générales et administratives, en partie contrebalancée par l'augmentation du montant ajusté de la marge brute²⁾ dont il est question ci-dessus. Normalisés afin d'exclure l'incidence de l'IFRS 16 et de la consolidation des franchises, les frais de vente et charges générales et administratives ont augmenté de 62 millions de dollars et les frais de vente et charges générales et administratives exprimés en pourcentage du chiffre d'affaires se sont établis à 20,2 %. Les frais de vente et charges générales et administratives exprimés en pourcentage du chiffre d'affaires sont demeurés inchangés comparativement à ceux inscrits au quatrième trimestre de 2018, en raison essentiellement des initiatives d'amélioration des processus et de création d'efficacités, contrebalancées par les investissements de croissance stratégiques.

Le montant ajusté du BAIIA²⁾ ne tient compte d'aucune cession-bail d'immeubles conclue avec Propriétés de Choix en 2019 (profit de 8 millions de dollars en 2018).

Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles se sont établis à 581 millions de dollars au quatrième trimestre de 2019, en hausse de 228 millions de dollars comparativement à ceux inscrits au quatrième trimestre de 2018. L'augmentation tient compte de l'incidence défavorable d'environ 212 millions de dollars de l'IFRS 16 et de l'incidence défavorable totale d'environ 21 millions de dollars de l'amortissement lié à la scission. Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, normalisés afin d'exclure ces incidences, ont diminué de 5 millions de dollars, ou 1,4 %, en raison essentiellement de la diminution des actifs liés aux TI, en partie contrebalancée par la consolidation des franchises. Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles tiennent compte de l'amortissement des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix de 116 millions de dollars (120 millions de dollars en 2018).

Autres questions liées au secteur Vente au détail

Voir la rubrique 6.1, « Secteur Vente au détail », du présent rapport de gestion pour un complément d'information.

Résultats d'exploitation du secteur Services financiers pour le quatrième trimestre

Pour les périodes closes le 28 décembre 2019 et le 29 décembre 2018 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2019 (12 semaines)	2018 (12 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Produits	337 \$	336 \$	1 \$	0,3 %
Bénéfice avant impôt sur le résultat	40	18	22	122,2 %

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Au 28 décembre 2019	Au 29 décembre 2018	Variation (en \$)	Variation (en %)
Montant net moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	3 298 \$	3 040 \$	258 \$	8,5 %
Créances sur cartes de crédit	3 624	3 309	315	9,5 %
Compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit	196	167	29	17,4 %
Rendement annualisé sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	13,5 %	13,2%		
Taux annualisé de pertes sur créances sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	3,4 %	3,2%		

Produits Les produits inscrits au quatrième trimestre de 2019 ont augmenté de 1 million de dollars comparativement à ceux inscrits au quatrième trimestre de 2018 pour s'établir à 337 millions de dollars, en raison essentiellement de ce qui suit :

- l'augmentation des produits d'intérêts attribuable à la croissance du portefeuille de cartes de crédit;
- l'augmentation du chiffre d'affaires attribuable aux kiosques *La Boutique Mobile*;

facteurs en partie contrebalancés par :

- la diminution du montant net des commissions d'interchange attribuable à un reclassement d'environ 19 millions de dollars entre les produits et les charges sans incidence sur le bénéfice avant impôt sur le résultat.

Bénéfice avant impôt sur le résultat Le bénéfice avant impôt sur le résultat s'est établi à 40 millions de dollars au quatrième trimestre de 2019, en hausse de 22 millions de dollars comparativement à celui inscrit au quatrième trimestre de 2018, en raison essentiellement de ce qui suit :

- l'augmentation des produits dont il est question ci-dessus;
- la diminution des charges d'exploitation, y compris les coûts découlant des investissements dans la stratégie numérique;
- la baisse des coûts d'acquisition de la clientèle;

facteurs en partie contrebalancés par :

- l'augmentation des pertes sur créances et la hausse connexe du compte de correction de valeur prospectif au titre des créances sur cartes de crédit;
- l'augmentation des charges d'intérêts attribuable à la croissance du portefeuille de cartes de crédit.

Créances sur cartes de crédit Au 28 décembre 2019, les créances sur cartes de crédit s'établissaient à 3 624 millions de dollars, en hausse de 315 millions de dollars comparativement à celles inscrites au 29 décembre 2018, en raison essentiellement de la croissance du solde moyen des clients et de la clientèle active qui a découlé des investissements soutenus au chapitre de l'acquisition de clients et des initiatives en matière de commercialisation et de produits. Pour les mêmes raisons, le compte de correction de valeur au titre des créances sur cartes de crédit s'établissait à 196 millions de dollars, en hausse de 29 millions de dollars comparativement au 29 décembre 2018.

Autres questions liées au secteur Services financiers

Voir la rubrique 6.2, « Secteur Services financiers », du présent rapport de gestion pour un complément d'information.

10. Contrôles et procédures de communication de l'information

Il incombe à la direction d'élaborer et de maintenir un système de contrôles et de procédures de communication de l'information de façon à fournir l'assurance raisonnable que toute information importante concernant la société et ses filiales est réunie et communiquée en temps opportun à la haute direction pour qu'elle soit en mesure de prendre des décisions éclairées à l'égard de ses communications publiques.

Comme le prescrit le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* (le « Règlement 52-109 »), le président exécutif du Conseil et le chef de la direction financière ont fait évaluer l'efficacité de ces contrôles et procédures de communication de l'information et, sur la foi de cette évaluation, ils ont conclu que la conception et le fonctionnement du système de contrôles et de procédures de communication de l'information étaient efficaces en date du 28 décembre 2019.

11. Contrôle interne à l'égard de l'information financière

Il incombe également à la direction d'élaborer et de maintenir des contrôles internes à l'égard de l'information financière qui sont adéquats de façon à fournir l'assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers consolidés à des fins externes conformément aux IFRS.

Comme le prescrit le Règlement 52-109, le président du Conseil, à titre de chef de la direction, et le chef de la direction financière ont fait évaluer l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière à partir du cadre intégré de contrôle interne de 2013 décrit dans le document *Internal Control – Integrated Framework*, publié par le Committee of Sponsoring Organizations (le « COSO ») de la Treadway Commission. Sur la foi de cette évaluation, ils ont conclu que la conception et le fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société étaient efficaces en date du 28 décembre 2019.

Dans la conception de ces contrôles, il faut considérer le fait qu'en raison de ses limites inhérentes, tout système de contrôle, aussi bien conçu et appliqué soit-il, ne saurait fournir qu'une assurance raisonnable que les objectifs de contrôle visés seront atteints et qu'il pourrait ne pas être en mesure de prévenir ni de détecter des inexactitudes. Les projections quant à l'application de l'évaluation de l'efficacité à des périodes ultérieures présentent le risque que le contrôle puisse devenir inadéquat du fait de l'évolution possible des conditions existantes ou de la détérioration du degré de conformité aux politiques et procédures. De plus, la direction doit faire appel à son jugement lorsqu'elle évalue les contrôles et procédures.

Changements apportés au contrôle interne à l'égard de l'information financière Aucun changement n'a été apporté au contrôle interne de la société à l'égard de l'information financière en 2019 qui a eu ou dont on peut raisonnablement penser qu'il aura une incidence importante sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société.

12. Risques d'entreprise et gestion des risques

Le programme de gestion des risques d'entreprise vise à aider tous les secteurs de l'entreprise à gérer les risques selon des niveaux adéquats de tolérance en mettant à leur disposition une approche systématique et une méthodologie qui leur permettent d'évaluer, de mesurer et de surveiller les principaux risques. Les résultats obtenus dans le cadre de ce programme ainsi que dans celui d'autres processus de planification des activités de la société servent à cibler les risques en émergence pour la société, à établir l'ordre de priorité des activités d'atténuation des risques et à élaborer un plan d'audit interne axé sur les risques.

Le programme de gestion des risques d'entreprise n'a pas pour objet d'éliminer les risques, mais plutôt de les repérer et de les gérer selon la propension à prendre des risques de la société et le niveau de tolérance aux risques. Ce programme est conçu de manière à :

- contribuer à une gouvernance d'entreprise plus efficace en offrant une vue d'ensemble des risques auxquels la société est exposée;
- permettre à la société de se concentrer sur les principaux risques qui pourraient influencer sur ses objectifs stratégiques en vue de réduire les dommages touchant sa performance financière grâce à une gestion responsable des risques;
- s'assurer que la propension à prendre des risques de la société et son niveau de tolérance aux risques sont bien définis et compris;
- promouvoir une culture de sensibilisation à la gestion des risques et à la conformité au sein de la société;
- soutenir l'élaboration de méthodes et d'outils de gestion des risques uniformes à l'échelle de la société, y compris des méthodes pour les repérer, les évaluer, les mesurer et les contrôler;
- prévoir les risques en décelant les signes avant-coureurs grâce aux principaux indicateurs de risques.

Tolérance au risque et gouvernance Le Conseil de Loblaw supervise le programme de gestion des risques d'entreprise au moyen notamment d'un examen des risques auxquels est exposée la société et de l'établissement des priorités de celle-ci en matière de risques et de l'approbation annuelle de la politique de gestion des risques et du cadre de gestion de la propension aux risques. Le cadre de tolérance au risque établit les principaux aspects des activités, des valeurs et des marques de la société, et il fournit une orientation en ce qui concerne la tolérance au risque. Des indicateurs de risques principaux sont établis afin d'évaluer la performance de la société au chapitre de la prévention et de la gestion des risques et afin de déterminer si les risques que prend la société respectent le cadre de tolérance au risque. Les personnes chargées de la gestion des risques se voient attribuer, par le Conseil, des risques qui correspondent à leurs responsabilités et elles sont responsables de leur gestion et de la mise en place de stratégies d'atténuation des risques.

Cadre de gestion des risques d'entreprise Le repérage et l'évaluation des risques sont des éléments importants du processus et du cadre de la gestion des risques d'entreprise. Une évaluation annuelle de la gestion des risques d'entreprise est effectuée pour repérer et mettre à jour les risques découlant d'événements internes ou externes. Cette évaluation est effectuée parallèlement à une planification stratégique fondée sur des entrevues, des sondages et des ateliers dirigés effectués avec des membres de la direction et du Conseil afin d'aligner les opinions des parties prenantes. Cette évaluation est réalisée pour chaque unité commerciale, prise individuellement, ou pour plusieurs d'entre elles, prises ensemble, selon le cas. Ces risques sont évalués selon la vulnérabilité de la société aux risques et l'incidence éventuelle des risques sous-jacents sur la capacité de la société d'appliquer ses stratégies et d'atteindre ses objectifs et sur sa performance financière.

Surveillance des risques et communication de l'information sur les risques Chaque trimestre, la direction fait état au Conseil (ou à un comité du Conseil) des principaux risques, ainsi que de tout changement important survenu depuis la mise à jour précédente, de tout changement attendu au cours des prochaines périodes et de tout changement important des indicateurs clés définis pour ces risques. De plus, le niveau des risques à long terme (trois ans) est évalué pour suivre les effets possibles à long terme des risques qui peuvent avoir une incidence sur les activités de planification d'atténuation des risques.

Chacun des principaux risques peut nuire à la société et compromettre sa performance financière. La société s'est dotée de stratégies de gestion des principaux risques. Toutefois, rien ne garantit que les risques seront effectivement atténués et ne se concrétiseront pas, ni que des événements ou circonstances pouvant avoir une incidence négative sur la réputation, les activités et la situation ou la performance financière de la société ne surviendront pas.

12.1 Risques d'exploitation et gestion des risques

Les risques suivants constituent un sous-ensemble des principaux risques qui ont été décelés au moyen du programme de gestion des risques d'entreprise. Cette liste des risques devrait être lue parallèlement à la liste complète des risques inhérents aux activités de la société présentée dans la notice annuelle de la société pour l'exercice clos le 28 décembre 2019, qui est intégrée par renvoi au présent rapport de gestion :

Atteintes à la cybersécurité, à la vie privée et à la protection des données	Actions en justice
Réforme du réseau de la santé	Gestion des stocks
Situation concurrentielle et stratégie	Relations de travail
Commerce électronique et technologies perturbatrices	Conjoncture économique
Déploiement des systèmes de TI et gestion des données	Fournisseurs de services
Gouvernance, gestion du changement, processus et efficience	Relations avec les franchisés
Recrutement, développement des employés et planification de la relève	Réseau de pharmacies détenues par les pharmaciens propriétaires et relations avec les pharmaciens propriétaires
Sécurité des aliments, des médicaments, des produits et des services	Conformité à la réglementation
Distribution et chaîne d'approvisionnement	

Atteintes à la cybersécurité, à la vie privée et à la protection des données Pour exercer ses activités, la société est tributaire du fonctionnement continu et ininterrompu de ses systèmes, réseaux et services de TI, dont les sites Web internes ou publics, les centres d'hébergement des données et de traitement, les services infonuagiques ainsi que le matériel informatique comme les terminaux de traitement aux points de vente installés dans ses magasins.

Dans le cours normal de ses activités, la société recueille, traite, transmet et stocke des renseignements personnels de nature confidentielle et délicate, notamment des renseignements personnels sur la santé et des renseignements de nature financière (les « renseignements confidentiels »), concernant la société et son personnel, ses franchisés, ses pharmaciens propriétaires, ses fournisseurs, ses clients, ses patients, les titulaires de cartes de crédit ainsi que les participants à ses programmes de fidélisation. Une partie de ces renseignements confidentiels est détenue et administrée par des tiers fournisseurs de services. À l'instar d'autres grandes entreprises de premier plan, la société est régulièrement la cible de tentatives de cyberattaques qui sont de plus en plus fréquentes, dont la nature évolue sans cesse et qui se raffinent continuellement.

La société a adopté diverses mesures de sécurité afin de se prémunir contre les accès non autorisés aux renseignements confidentiels et de réduire les risques de violation des systèmes de TI. Ces mesures comprennent entre autres la formation des collègues, les contrôles et les tests, la maintenance des systèmes de protection des données et le maintien des plans de reprise après sinistre. La société continue de réaliser des investissements stratégiques dans ce secteur, notamment la formation du personnel, afin d'atténuer le risque de cybermenaces. La société s'est également dotée de processus, de protocoles et de normes de sécurité régissant le travail des tiers fournisseurs de services.

En dépit de ces mesures, les systèmes de TI de la société, y compris les systèmes de secours et les systèmes des tiers fournisseurs dont elle retient les services, ne sont pas à l'abri des dommages, des interruptions, des dysfonctionnements ou des défaillances attribuables à diverses causes comme le vol de matériel, le vol électronique, les incendies, les pannes de courant, les défaillances du matériel informatique ou des équipements de télécommunication et tout autre sinistre, pas plus qu'ils ne sont à l'abri des atteintes à la sécurité des renseignements internes et externes, des attaques par déni de service, des virus, des vers informatiques ou autres incidents connus ou inconnus.

La société ou ses tiers fournisseurs de services pourraient ne pas être en mesure d'anticiper, de déceler à temps ou de contrer adéquatement l'un ou plusieurs des moyens en rapide évolution et de plus en plus perfectionnés qui sont adoptés par les pirates informatiques, les cyberterroristes ou autres criminels informatiques afin d'essayer de contourner les mesures de sécurité mises en place par la société et ses tiers fournisseurs de services.

Compte tenu de l'évolution des cybermenaces qui deviennent de plus en plus difficiles à détecter et à déjouer, les mesures de sécurité mises de l'avant par la société ou ses tiers fournisseurs de services pourraient être compromises par une ou plusieurs de ces cybermenaces ou encore par des actes commis par inadvertance ou de manière intentionnelle par un employé, par une mauvaise gestion des mots de passe ou par toute autre irrégularité, ce qui pourrait compromettre l'intégrité des renseignements personnels ou confidentiels d'un employé, d'un franchisé, d'un pharmacien propriétaire, d'un client, d'un titulaire de carte de crédit ou d'un participant aux programmes de fidélisation.

Si la société négligeait d'allouer les ressources nécessaires à la mise en place et au maintien d'une infrastructure des TI fiable et d'en assurer la gestion efficace, qu'elle échouait à déceler ou à contrer à temps les menaces de cybersécurité ou que ses systèmes de TI ou ceux de ses tiers fournisseurs de services étaient endommagés, détruits, en panne, paralysés ou défectueux, ses activités pourraient en souffrir et elle pourrait notamment être exposée à ce qui suit : des erreurs de transaction; des processus de traitement inefficaces; la perte de clients ou l'incapacité d'en attirer de nouveaux; des pertes financières; la perte ou l'utilisation non autorisée de renseignements confidentiels ou d'autres actifs; la perte ou la violation de secrets commerciaux ou de renseignements protégés par le droit de la propriété intellectuelle; l'atteinte à sa réputation; des actions en justice; des mesures d'application réglementaires; la violation de la confidentialité des données, de la sécurité ou autres aspects régis par le droit ou la réglementation; et des frais liés aux mesures correctives à prendre. De tels événements pourraient porter atteinte à la réputation de la société, à ses activités ou à sa performance financière.

Réforme du réseau de la santé Une portion importante du chiffre d'affaires et de la marge brute de la société dépend des ventes de médicaments sur ordonnance. Ceux-ci et leur commerce sont assujettis à nombre de lois et règlements fédéraux, provinciaux, territoriaux et municipaux. Toute modification apportée à ces lois et règlements, y compris l'instauration possible d'un régime d'assurance-médicaments national ou des changements apportés aux modèles servant à financer les médicaments d'ordonnance, par exemple la mise en place d'un régime d'assurance-médicaments, ou tout défaut de s'y conformer, pourrait nuire à la réputation, aux activités ou à la performance financière de la société.

Les lois et règlements fédéraux et provinciaux établissant les régimes publics d'assurance médicaments régissent habituellement la couverture des médicaments sur ordonnance, l'admissibilité des patients, le remboursement accordé aux pharmacies, la liste des médicaments admissibles, le prix des médicaments, et parfois même le montant des ristournes de fabricants versées aux pharmacies ou aux fournisseurs de produits pharmaceutiques ou reçues par eux. En ce qui concerne le remboursement accordé aux pharmacies, ces lois et règlements régissent habituellement le coût admissible du médicament sur ordonnance, la majoration permise de ce coût et les frais professionnels ou d'exécution d'ordonnance qui peuvent être demandés sur les ventes de médicaments sur ordonnance aux patients admissibles à un régime public d'assurance médicaments. Pour ce qui est de la liste des médicaments admissibles, ces lois et règlements établissent le plus souvent les critères d'admissibilité des produits pharmaceutiques d'un fabricant à la liste des produits couverts entièrement ou partiellement aux termes du régime d'assurance médicaments gouvernemental applicable, le prix des médicaments et, dans le cas des médicaments sur ordonnance génériques, les critères de désignation d'interchangeabilité avec un médicament sur ordonnance de marque breveté. De plus, d'autres lois et règlements fédéraux, provinciaux, territoriaux et municipaux régissent l'autorisation, l'emballage, l'étiquetage, le commerce, le marketing, la publicité, la manutention, l'entreposage, la distribution, la remise et l'élimination des médicaments sur ordonnance.

Les ventes de médicaments sur ordonnance, le remboursement accordé aux pharmacies et le prix des médicaments peuvent être influencés par tout changement apporté au secteur des soins de santé, y compris les modifications de la législation ou les autres changements influant sur l'admissibilité des patients, sur la liste des médicaments admissibles, sur le coût admissible d'un médicament sur ordonnance, sur la majoration permise sur le coût d'un médicament sur ordonnance, sur le montant des frais professionnels ou d'exécution d'ordonnance versés par les tiers payeurs ou celui des ristournes de fabricants versées aux pharmacies et leurs fournisseurs ou reçues par eux.

La plus grande partie des ventes de médicaments sur ordonnance est remboursée ou payée par trois types de payeurs : i) les gouvernements ou régimes publics, ii) les assureurs privés ou les employeurs et iii) les patients, qui paient les frais à leur charge. Ces payeurs ont instauré certaines mesures, et continuent de le faire, pour mieux gérer le coût de leur régime d'assurance médicaments. Chacune des provinces canadiennes a mis en œuvre des mesures législatives ou autres visant à gérer le coût des services pharmaceutiques et à contrôler la hausse du coût des médicaments enregistrée par les régimes publics d'assurance médicaments et les régimes privés et qui se répercute sur le niveau du remboursement accordé aux pharmacies et sur l'offre de ristournes de fabricants. Ces mesures législatives de contrôle du coût des médicaments comprennent, entre autres, la réduction du prix des médicaments génériques, la restriction ou l'interdiction du versement de ristournes par les fabricants et la mise en place de limites visant les médicaments sur ordonnance de marque privée. Certains gouvernements payeurs ont instauré d'autres mesures, comme restreindre le nombre de médicaments sur ordonnance interchangeables admissibles au remboursement par leurs régimes provinciaux d'assurance médicaments. De plus, le Conseil de la fédération, institution créée par les premiers ministres provinciaux en 2003 en vue d'établir de meilleures relations intergouvernementales, poursuit ses travaux sur la mise au point d'initiatives de réduction du coût des services et des produits pharmaceutiques.

La législation en vigueur dans certaines provinces établit des critères précis visant à s'assurer que le prix de vente d'un médicament sur ordonnance ne sera jamais supérieur à tout autre prix fixé par le fabricant pour le même médicament sur ordonnance aux termes des autres régimes provinciaux d'assurance médicaments. Dans quelques provinces, certaines dispositions législatives et réglementaires influant sur le remboursement accordé aux pharmacies et les ristournes versées par les fabricants sur la vente de médicaments admissibles au régime public d'assurance médicaments ont également force de loi sur les ventes à des payeurs du secteur privé. De plus, les payeurs du secteur privé (comme les entreprises et leurs assureurs) cherchent ou pourraient chercher à tirer profit de mesures mises en place par les gouvernements payeurs dans le but de réduire le coût des médicaments sur ordonnance pour les régimes publics d'assurance médicaments en tentant d'appliquer ces mesures gouvernementales aux régimes d'assurance médicaments qu'ils possèdent ou dont ils assurent la gestion. De la même façon, tout changement apporté au remboursement accordé aux pharmacies et aux ristournes de fabricants permises au sein d'un régime public d'assurance médicaments peut influencer sur ces mêmes éléments pour les payeurs du secteur privé. Qui plus est, les payeurs privés pourraient réduire le remboursement aux pharmacies pour les médicaments sur ordonnance fournis à leurs membres ou encore décider de rembourser leurs membres uniquement pour les produits figurant sur une liste fermée ou offerts par certains fournisseurs en particulier.

On prévoit que les changements dans les programmes de remboursement aux pharmacies, la fixation du prix des médicaments sur ordonnance, le financement par ristournes de fabricants et les médicaments sur ordonnance de marque privée, qu'ils soient de nature législative ou autre, continueront d'exercer des pressions à la baisse sur les ventes de médicaments sur ordonnance. Ces changements pourraient avoir une incidence négative considérable sur les activités, le chiffre d'affaires et la marge brute de la société. Par ailleurs, la société pourrait devoir engager d'importantes dépenses afin de se conformer à quelque modification que ce soit dans la réglementation des médicaments sur ordonnance. Le défaut de se conformer à l'une ou l'autre des dispositions législatives ou réglementaires existantes ou proposées, particulièrement celles régissant l'attribution de permis aux grossistes et leur conduite, l'attribution de permis aux pharmaciens et leur conduite, la propriété et la réglementation des pharmacies, la publicité des services d'ordonnance et des autres services offerts par les pharmacies, la distribution d'information concernant les médicaments sur ordonnance, la fixation du prix des médicaments sur ordonnance et la restriction du financement par ristournes de fabricants, pourrait donner lieu à des audits, à des poursuites au civil ou à des démarches réglementaires, à des amendes, à des pénalités, à des injonctions, à des rappels ou à des saisies, tous susceptibles de nuire à la réputation, aux activités ou à la performance financière de la société.

Situation concurrentielle et stratégie Le secteur du commerce de détail au Canada est hautement concurrentiel. La société rivalise avec une grande variété de détaillants, notamment les exploitants de supermarchés et de pharmacies au détail de même que les entreprises de marchandisage de masse, les clubs-entrepôts, les détaillants en ligne, les distributeurs de médicaments sur ordonnance par correspondance, les magasins offrant un assortiment restreint de produits, les magasins à escompte, les dépanneurs et les magasins spécialisés. Bon nombre de ces concurrents offrent maintenant une gamme de produits alimentaires, de produits de pharmacie et d'articles de marchandise générale. D'autres se concentrent sur des assortiments de produits que l'on trouve habituellement dans les supermarchés. La société subit également les pressions de la concurrence provenant autant de l'arrivée des nouveaux venus sur le marché que de l'expansion ou de la rénovation des concurrents existants, en particulier ceux qui prennent de l'essor sur les marchés de l'alimentation et des pharmacies au détail et ceux qui offrent des plateformes de commerce électronique de vente au détail. Le programme de fidélisation de la société représente une offre précieuse pour sa clientèle et un outil de commercialisation clé distinctif pour ses activités. Les activités de commercialisation, de promotion et autres activités commerciales liées au programme de fidélisation de la société doivent être bien gérées et coordonnées afin que la perception de la clientèle demeure positive. La société a effectué d'importants investissements pour appuyer certaines priorités stratégiques. L'incapacité de mener à bien ces priorités stratégiques pourrait avoir une incidence défavorable sur la situation financière de la société et sur sa capacité de rivaliser avec ses concurrents.

L'incapacité de la société de prédire avec efficacité l'activité du marché, de s'adapter aux préférences et aux habitudes de consommation de la clientèle et de réagir en temps opportun aux tendances ou de rivaliser efficacement avec ses concurrents actuels ou futurs pourrait se traduire notamment par une réduction de sa part de marché et par une baisse de sa rentabilité. L'incapacité de la société de s'adapter aux tendances de consommation ou d'exécuter efficacement ses plans stratégiques pourrait nuire à sa performance financière. L'incapacité à bien s'adapter aux tendances de consommation pourrait nuire à la relation qu'entretient la société avec ses clients. La société passe régulièrement en revue ses concurrents et leurs stratégies, et elle suit de près l'évolution du marché et les changements dans les parts de marché. Si la société n'arrive pas à soutenir sa position concurrentielle, sa performance financière pourrait en souffrir.

Commerce électronique et technologies perturbatrices La stratégie de commerce électronique de la société représente une occasion d'affaires en croissance. Les clients s'attendent à des concepts novateurs et à une expérience client agréable, notamment un site Web convivial, certains sites Web et offres de produits qui sont intégrés au programme de fidélisation de la société, des données fiables, un traitement des paiements fiable et sécurisé et un processus de ramassage et de livraison de la marchandise bien orchestré. Si les systèmes sont endommagés ou cessent de fonctionner correctement, des dépenses d'investissement pourront être nécessaires. La société est également vulnérable à diverses autres incertitudes associées au commerce électronique, notamment les pannes au niveau des sites Web et toute autre défaillance technologique, les modifications apportées à la réglementation fédérale et provinciale, les atteintes à la sécurité et les enjeux de confidentialité des données des consommateurs. L'inefficacité des systèmes technologiques peut compromettre la capacité de la société à faire croître ses activités en matière de commerce électronique. La société a haussé son investissement pour améliorer l'expérience client numérique, mais rien ne garantit que la société pourra recouvrer les coûts engagés jusqu'à présent.

Le marché de la vente au détail évolue rapidement en raison de la popularité croissante du magasinage en ligne et de l'apparition de technologies perturbatrices, notamment les paiements électroniques, les drones, les voitures sans conducteur et la robotique. De plus, les nombreuses avancées au chapitre du numérique pourraient avoir une incidence sur l'espace physique nécessaire aux activités de détail. Bien que l'importance de la présence physique d'un détaillant ait été démontrée, les besoins en matière de superficie et les emplacements comme tels pourraient subir d'autres changements. L'incapacité de la société d'adapter son modèle économique de manière à reconnaître et à gérer ce changement en temps opportun pourrait nuire à ses activités d'exploitation ou à sa performance financière.

Déploiement des systèmes de TI et gestion des données La société poursuit ses investissements dans de nouveaux systèmes de TI en vue d'améliorer l'efficacité de son fonctionnement. L'incapacité de la société d'assurer une transition réussie de ses anciens systèmes aux nouveaux systèmes de TI ou une défaillance grave des systèmes de TI actuels de la société durant le déploiement de nouveaux systèmes pourrait entraîner la non-disponibilité de données exactes sur lesquelles la direction puisse fonder la gestion de ses activités quotidiennes ou l'atteinte de ses objectifs d'exploitation, ce qui pourrait entraîner une forte perturbation des affaires et, même, se solder par des pertes financières.

L'incapacité de mettre en œuvre ou de déployer avec succès les processus nécessaires au bon fonctionnement des nouveaux systèmes de TI, ou l'incapacité d'exploiter efficacement les données ou d'en assurer la conversion d'un système à l'autre, pourrait nuire à la performance financière globale de la société et pourrait causer des inefficiences et des recoupements avec les processus existants, ce qui pourrait par la suite nuire à la réputation de la société, à ses activités ou à sa performance financière. L'incapacité de réaliser les avantages stratégiques, tels que la croissance des produits, les économies de coûts prévues ou les efficiences sur le plan de l'exploitation provenant des nouveaux systèmes de TI pourrait nuire à la réputation, aux activités ou à la performance financière de la société.

La société dépend également de données pertinentes et fiables pour exercer ses activités. Comme la quantité de données produites et communiquées dans l'ensemble de la société ne cesse d'augmenter, l'exactitude et la qualité des données, de même que l'exercice d'une gouvernance à cet égard, sont essentiels au bon fonctionnement d'un processus de décision efficace. L'incapacité de la société d'exploiter les données, y compris les données liées aux clients, en temps opportun pourrait compromettre sa capacité à mettre en œuvre sa stratégie et ainsi nuire à sa performance financière.

Gouvernance, gestion du changement, processus et efficience De nombreuses initiatives sont en cours afin de réduire la complexité et le coût des activités commerciales de la société de manière à ce qu'elle bénéficie d'une structure opérationnelle à faible coût qui lui permettra de continuer à investir dans ses secteurs de croissance stratégiques. Ces efforts comprennent des initiatives ayant pour but d'améliorer les processus et de réaliser des gains d'efficience dans l'ensemble des infrastructures de l'administration, des magasins et du réseau de distribution. Le succès de ces initiatives dépend d'une direction efficace et de la réalisation des avantages prévus. Une mauvaise gestion du changement pourrait se traduire par un manque d'intégration des processus et des procédures, des imprécisions quant aux responsabilités et aux droits liés à la prise de décisions, une perte de motivation des collègues, l'inefficacité de la communication et de la formation ou des lacunes sur le plan des connaissances nécessaires. Tout ce qui précède pourrait perturber les activités, accroître le risque de mécontentement de la clientèle, nuire à la réputation et à la performance financière de la société ou porter atteinte à sa capacité de mettre en œuvre ses objectifs stratégiques à long terme.

Recrutement, développement des employés et planification de la relève Les activités et la croissance soutenue de la société dépendent de sa capacité à embaucher, à retenir et à développer ses dirigeants et le personnel clé. L'incapacité de la société de recruter des employés talentueux et expérimentés et d'établir des processus adéquats de planification de la relève et des stratégies de rétention appropriées pourrait entraîner des lacunes sur le plan des connaissances, des compétences et de l'expérience requises. Ces lacunes pourraient éroder la position concurrentielle de la société, accroître ses coûts, rendre plus difficile le recrutement d'employés et entraîner un taux de roulement plus élevé. Tout ce qui précède pourrait compromettre la capacité de la société à exploiter son entreprise et, par conséquent, entacher sa réputation et nuire à ses activités ou à sa performance financière.

Sécurité des aliments, des médicaments, des produits et des services Les produits de la société pourraient l'exposer à des risques liés à la sécurité des produits et à des défauts de fabrication de même qu'à la manipulation des produits lors de leur fabrication, conception, emballage et étiquetage, entreposage, distribution et mise en étalage. La société ne peut garantir que la prise en charge diligente de ces risques, notamment l'observation de mesures de contrôle strictes et rigoureuses au sein de ses usines de fabrication et de ses réseaux de distribution, éliminera tous les risques liés à la sécurité des aliments et des produits. La société pourrait subir des conséquences négatives en cas de problème grave lié à une maladie d'origine alimentaire ou en matière de sécurité des produits, dont l'altération ou la contamination de certains produits alimentaires. Si des produits contaminés ou défectueux ne pouvaient être retracés, cette défaillance pourrait influencer sur la capacité de la société d'être efficace en cas de rappel de produits. La société est également exposée à des risques d'erreurs commises lors de la délivrance des médicaments ou de la prestation des services aux patients ou des consultations. Si de tels événements ou incidents survenaient, ils pourraient, à l'instar du non-respect des normes en matière de salubrité et de santé dans les magasins, porter atteinte aux clients, se solder par une publicité défavorable ou nuire aux marques de la société, à sa réputation, à ses activités ou à sa performance financière.

Distribution et chaîne d'approvisionnement La capacité de la société de répondre aux demandes de sa clientèle et d'atteindre ses objectifs liés aux coûts dépend du maintien de ses principales ententes visant la logistique et le transport. La distribution et la chaîne d'approvisionnement de la société pourraient subir l'incidence négative de perturbations imprévisibles attribuables aux feux, aux intempéries graves, aux catastrophes naturelles ou autres désastres, aux conflits de travail ou à d'autres problèmes d'expédition. La perte ou la perturbation d'ententes pourraient interrompre l'approvisionnement en produits et restreindre l'assortiment et la disponibilité des produits dans les magasins. Si elles ne sont pas gérées ou résolues efficacement, ces situations pourraient avoir une incidence négative sur l'expérience client et sur la capacité de la société à attirer et à fidéliser les clients, ce qui pourrait nuire à ses activités ou à sa performance financière.

Actions en justice Dans le cours normal de ses activités, la société est partie prenante et éventuellement assujettie à des actions en justice. Ces actions peuvent l'opposer notamment à des fournisseurs, à des clients, à des pharmaciens propriétaires, à des franchisés, à des organismes de réglementation, à des autorités fiscales ou à d'autres entités. L'issue de ces actions et réclamations ne peut être prévue avec certitude.

Shoppers Drug Mart/Pharmaprix s'est vu signifier une déclaration modifiée relative à un recours collectif, déclaration qui a été déposée auprès de la Cour supérieure de justice de l'Ontario (la « Cour supérieure ») par deux pharmaciens propriétaires titulaires d'une licence, qui réclament des dommages-intérêts de 500 millions de dollars fondés sur diverses allégations de violation des accords conclus par Shoppers Drug Mart/Pharmaprix avec les pharmaciens propriétaires. Le recours collectif englobe l'ensemble des pharmaciens propriétaires titulaires d'une licence, actuels et anciens, résidant au Canada, mais ailleurs qu'au Québec, qui sont parties aux accords que Shoppers Drug Mart/Pharmaprix a conclus avec ses pharmaciens propriétaires au moyen de formulaires en 2002 et en 2010. Le 9 juillet 2013, la Cour supérieure a confirmé un recours collectif à certaines parties de la poursuite. La Cour supérieure a imposé une date limite pour soumettre une réclamation au titre du recours collectif en se fondant sur la date d'approbation de la requête en certification. Les pharmaciens devenus pharmaciens propriétaires après le 9 juillet 2013 ne sont pas parties au recours collectif. La société juge cette réclamation sans fondement et se défend vigoureusement. La société n'a pas de charges à payer importantes et n'a pas constitué de provisions importantes au titre de ce litige dans ses états financiers consolidés.

En 2017, la société et Weston ont annoncé avoir pris des mesures en raison de leur rôle dans l'accord visant la fixation des prix à l'échelle du secteur d'activité concernant certains produits de boulangerie emballés. L'accord portait sur la coordination des prix de détail et de gros de certains produits de boulangerie emballés sur une période allant de la fin de 2001 à mars 2015. Aux termes de cet accord, les participants augmentaient régulièrement les prix de manière coordonnée. Des poursuites en recours collectif ont été entreprises contre la société et Weston ainsi qu'un certain nombre d'autres importants magasins d'alimentation et un autre grossiste de boulangerie. Il est trop tôt pour prédire l'issue de ces poursuites. Ni la société, ni Weston n'estime que la résolution ultime de ces poursuites aura des incidences défavorables importantes sur leur situation ou leurs perspectives financières. Les soldes de trésorerie de la société excèdent de loin tout scénario raisonnable de dommages-intérêts, et par conséquent, la société ne prévoit pas de répercussions sur ses dividendes, sa politique de dividendes ou son régime de rachat d'actions. En 2019, la société n'a comptabilisé aucun montant en lien avec la responsabilité civile éventuelle liée aux poursuites en recours collectif du fait que le montant de la responsabilité ne peut être estimé de manière fiable à l'heure actuelle. La société continuera d'évaluer si une provision au titre de la responsabilité civile liée aux poursuites en recours collectif peut être estimée de façon fiable et elle comptabilisera un montant dans la période au cours de laquelle une estimation fiable de la responsabilité sera établie ou que les poursuites seront réglées, selon la première des occurrences à survenir. Par suite de l'admission de leur participation à l'accord et de leur coopération à l'enquête du Bureau de la concurrence, la société et Weston ne feront pas l'objet d'accusations criminelles ou de sanctions pénales.

En août 2018, la province de la Colombie-Britannique a déposé un recours collectif contre de nombreux fabricants et distributeurs d'opioïdes, dont la société et ses filiales, Shoppers Drug Mart Inc. et Sanis Health Inc. Le recours porte sur des allégations d'infractions à la Loi sur la concurrence, d'assertions frauduleuses et inexactes ainsi que de tromperie et négligence. Il réclame un montant (indéterminé) de dommages-intérêts au titre des charges engagées par la province dans le paiement d'ordonnances d'opioïdes et d'autres coûts de soins de santé liés à la dépendance aux opioïdes en Colombie-Britannique. En mai 2019, deux autres recours collectifs liés aux opioïdes ont été intentés en Ontario et au Québec contre un important groupe de défendeurs, dont Sanis Health Inc. Les allégations formulées dans les recours collectifs de l'Ontario et du Québec sont similaires aux allégations contre les défendeurs fabricants d'opioïdes formulées dans le recours collectif de la province de la Colombie-Britannique, à la différence que ces réclamations de mai 2019 visent le recouvrement de dommages-intérêts au nom des usagers d'opioïdes directement. La société estime que ces recours sont sans fondement et elle se défend vigoureusement. Aucune charge à payer ni aucune provision importantes au titre de ces recours ne sont comptabilisées dans les états financiers consolidés.

La société a reçu de l'Agence du revenu du Canada et du ministère des Finances de l'Ontario des avis de nouvelle cotisation qui s'appuient sur l'hypothèse selon laquelle certains revenus touchés par Glenhuron, filiale établie à la Barbade et entièrement détenue par la société qui a fait l'objet d'une liquidation en 2013, auraient dû être traités comme des revenus canadiens et imposés comme tels au Canada. Les avis de nouvelle cotisation, qui ont été reçus entre 2015 et 2019, portent sur les années d'imposition 2000 à 2013. Le 7 septembre 2018, la Cour de l'impôt a rendu sa décision concernant les années d'imposition 2000 à 2010. La Cour de l'impôt a statué, en se fondant sur une interprétation technique des lois applicables, que certains revenus touchés par Glenhuron devaient être imposés au Canada. Le 4 octobre 2018, la société a déposé un avis d'appel auprès de la Cour d'appel fédérale. Le 15 octobre 2019, la Cour d'appel fédérale a entendu l'appel et la cour a mis le jugement en délibéré jusqu'à une date ultérieure.

Gestion des stocks La société est exposée au risque lié à la gestion de ses stocks. L'incapacité de gérer convenablement ce risque pourrait se traduire par des ruptures de stock ou des stocks désuets ou excédentaires que la société ne pourrait pas écouler de façon rentable ou une hausse des pertes liées aux stocks. L'un ou l'autre de ces scénarios pourrait se répercuter négativement sur la performance financière de la société. Bien que la société ait mis en place de nouveaux systèmes de TI visant à faciliter l'accès à de l'information sur le coût de revient et le chiffre d'affaires intégrés des magasins, son incapacité à mettre en œuvre efficacement ces nouveaux systèmes de TI et les processus connexes pourrait accroître les risques liés à la gestion des stocks, notamment le risque qu'un inventaire inexact se solde par des états financiers erronés.

Le secteur Vente au détail de la société examine également ses principaux processus de gestion du cycle de vie des produits en vue de rendre les processus existants plus efficaces. Le flux du travail et les processus existants de l'approvisionnement, de la chaîne d'approvisionnement et de la commercialisation seront touchés. La simplification et l'efficacité des processus sont cruciales à la capacité de l'organisation à intégrer des solutions de systèmes à long terme et à réaliser des gains d'efficacité dans l'ensemble des divisions Vente au détail. L'incapacité de la société de réaliser efficacement cette solution intégrée pourrait avoir une incidence négative sur ses activités ou sa performance financière.

Relations de travail L'effectif de la société comprend à la fois des collègues syndiqués et des collègues non syndiqués. En ce qui a trait aux collègues visés par une convention collective, il n'existe aucune garantie quant à l'issue des négociations collectives ni au moment de leur conclusion. La renégociation des conventions collectives ou tout échec de celle-ci pourrait entraîner des grèves, des arrêts de travail ou des interruptions des activités, événements qui, s'ils survenaient, pourraient entacher la réputation de la société ou nuire à ses activités et à sa performance financière. Si des collègues non syndiqués devenaient syndiqués, les modalités des conventions collectives qui seraient mises en place auraient des répercussions sur les activités touchées, telles qu'une hausse des coûts de main-d'œuvre.

Conjoncture économique La croissance des produits et la rentabilité de la société sont tributaires des dépenses discrétionnaires des consommateurs qui à leur tour sont influencées par la conjoncture économique en général. La conjoncture économique peut comprendre entre autres les niveaux élevés de chômage et d'endettement des ménages, l'incertitude politique, les coûts de l'énergie et du carburant, les répercussions des catastrophes naturelles ou des actes de terrorisme, la propagation de virus à l'échelle mondiale, les fluctuations des taux d'intérêt, l'inflation, les impôts, les taux de change et l'accès au crédit à la consommation. Un certain nombre de ces facteurs économiques qui ont une incidence sur les habitudes d'achat et, par conséquent, sur le paiement des consommateurs pourraient se détériorer ou évoluer d'une manière imprévisible en raison de l'instabilité de la conjoncture économique mondiale, nationale, régionale ou locale. L'incertitude de la conjoncture économique pourrait avoir une incidence négative sur la demande des produits et services de la société et nuire à ses activités ou à sa performance financière.

Fournisseurs de services La société maintient de multiples relations commerciales clés avec des tiers, notamment des fournisseurs, des distributeurs et des entrepreneurs. La société dépend des fournisseurs, y compris les fournisseurs des marchés bien établis et en développement à l'étranger, qui l'approvisionnent en produits et en services. L'approvisionnement en provenance de l'étranger augmente les risques auxquels la société est exposée, notamment les risques liés à la sécurité des aliments et aux défauts de fabrication des articles de marchandise générale, à la violation des pratiques commerciales éthiques et sécuritaires et aux stocks inadéquats de produits. La société n'a aucune influence directe sur la façon dont ses fournisseurs sont gérés. Il est possible que des événements défavorables qui frappent l'un ou l'autre de ses fournisseurs ou que des stratégies, politiques ou procédures de gestion des fournisseurs inefficaces ou incomplètes portent atteinte à la réputation de la société et nuisent à sa capacité de répondre aux besoins de ses clients ou de contrôler les coûts et la qualité, ce qui pourrait se répercuter négativement sur la réputation de la société, sur ses activités ou sur sa performance financière.

La société dépend de prestataires de services, notamment des transporteurs et des fournisseurs de services logistiques, ainsi que des exploitants de centres d'entreposage et de distribution. Une inefficacité au chapitre de la sélection, de l'établissement des modalités contractuelles ou de la gestion des relations pourrait nuire à la capacité de la société de s'approvisionner en produits (à la fois pour les marques nationales et les marques contrôlées), de tenir des produits en quantité suffisante pour répondre aux besoins de sa clientèle, de mettre en marché ses produits ou d'exercer efficacement ses activités. Une interruption des services de fournisseurs pourrait perturber la livraison des marchandises en magasin, ce qui pourrait nuire aux activités ou à la performance financière de la société.

La Banque PC fait appel à des tiers fournisseurs de services pour traiter les opérations sur cartes de crédit, exploiter des centres d'appels et opérationnaliser certaines stratégies de gestion des risques visant la carte *Mastercard Services financiers le Choix du Président*. Une interruption importante des services offerts par des tiers fournisseurs de services aurait une incidence négative sur la performance financière de la Banque PC et de la société.

La société a imparti certaines fonctions administratives de ses activités à des fournisseurs de services, notamment en ce qui a trait au paiement des comptes, à la paie, au soutien en matière de TI, à la gestion de placements, aux relations avec les services de garde et l'administration des régimes d'avantages sociaux. Toute perturbation des services assurés par ces fournisseurs pourrait se répercuter sur le rendement des actifs ou la trésorerie de la société.

Relations avec les franchisés La société a conclu des ententes avec des tiers franchisés qui les autorisent à détenir et à exploiter des magasins au détail conformément aux normes et aux procédures prescrites. Les produits et le bénéfice de la société proviennent dans une large part de montants, versés par les franchisés, tirés des activités d'exploitation de leurs magasins et des immeubles qu'ils louent. Les franchisés sont des entreprises indépendantes et, en conséquence, leurs activités d'exploitation peuvent subir l'incidence négative de facteurs qui échappent à la volonté de la société. Si les franchisés n'exploitaient pas leurs magasins conformément aux normes de la société ou selon les usages commerciaux en vigueur, le paiement des redevances de franchisage et des loyers exigibles par la société pourrait être compromis, ce qui pourrait nuire à la réputation de la société, à ses activités ou à sa performance financière. De plus, tel serait le cas sur le plan de la réputation de la société si un nombre important de franchisés devaient connaître des difficultés opérationnelles, être exposés à des risques liés à la santé et à la sécurité ou ne pas être en mesure de payer des marchandises, des loyers ou d'autres frais à la société.

Le système de franchise de la société est aussi assujéti aux lois sur les franchises en vigueur dans certaines provinces. Toute nouvelle loi ou tout défaut de se conformer aux lois existantes pourrait influencer négativement sur les activités de la société et contribuer à accroître les charges administratives et le fardeau administratif, ce qui pourrait nuire aux relations que la société entretient avec ses franchisés.

Des changements apportés par la société à la chaîne d'approvisionnement et aux systèmes d'approvisionnement pourraient perturber les activités des magasins franchisés, ou être perçus comme tels, et avoir une incidence négative sur la performance financière des franchisés. Toute rupture des relations avec les franchisés pourrait avoir de fâcheuses conséquences qui pourraient porter atteinte à la réputation de la société ou nuire à ses activités ou à sa performance financière.

Réseau de pharmacies détenues par les pharmaciens propriétaires et relations avec les pharmaciens propriétaires La réussite de la société et la réputation de ses marques sont étroitement liées aux résultats des pharmacies détenues par les pharmaciens propriétaires de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix. En conséquence, la société compte sur la capacité des pharmaciens propriétaires d'exploiter, de gérer et de mettre en œuvre avec succès les programmes et stratégies de vente au détail au sein de leurs pharmacies respectives. Les pharmaciens propriétaires sont des exploitants d'entreprise indépendants qui ont conclu des ententes avec la société les autorisant à détenir et à exploiter des magasins de vente au détail conformément aux normes et aux procédures prescrites. Le succès commercial et la performance financière de leur pharmacie respective échappent à la volonté de la société. De plus, les pharmaciens propriétaires sont assujéti aux lois sur les franchises. La détérioration de la relation entre la société et les pharmacies détenues par les pharmaciens propriétaires ou des modifications apportées à la législation pourraient avoir une incidence défavorable sur les produits comptabilisés par les pharmaciens propriétaires, ce qui pourrait nuire à la réputation, aux activités ou à la performance financière de la société.

Conformité à la réglementation La société est assujéti à un large éventail de lois, de règlements et d'ordonnances qui sont en vigueur dans les pays où elle exerce ses activités et qui touchent notamment la responsabilité du fait du produit, les normes du travail, la concurrence et les règles antitrust, les pharmacies, la sécurité des aliments, la propriété intellectuelle, la protection des renseignements personnels, l'environnement et autres sujets. La société est également imposée par diverses autorités fiscales au Canada et dans un certain nombre de territoires étrangers. Toute modification des lois, règles, règlements ou politiques régissant les activités de la société, notamment les lois touchant l'impôt et les taxes, les lois touchant le salaire minimum, ainsi que les lois touchant la fabrication, la transformation, la préparation, la distribution, l'emballage et l'étiquetage des produits alimentaires, des produits pharmaceutiques et des articles de marchandise générale, pourrait nuire à ses activités ainsi qu'à sa performance ou sa situation financière.

L'incapacité de la société de se conformer pleinement aux lois, aux règlements et aux ordonnances pourrait entraîner des actions ou des poursuites au civil, des enquêtes ou des mesures réglementaires pour la société et donner lieu à des amendes, des avis de cotisation, des injonctions, des rappels ou des saisies, ce qui pourrait nuire à la réputation, aux activités, ainsi qu'à la performance ou à la situation financière de la société. Pour se conformer à toute modification aux lois, la société pourrait devoir engager des coûts importants. Toute modification ou nouvelle interprétation des lois ou toute application plus stricte des lois en vigueur pourrait limiter les activités et la rentabilité de la société et ainsi nuire à sa position concurrentielle et à sa capacité de mener efficacement ses activités.

Le 19 décembre 2017, la société et Weston ont annoncé avoir pris des mesures en raison de leur rôle dans l'accord visant la fixation des prix à l'échelle du secteur d'activité concernant certains produits de boulangerie emballés. L'accord portait sur la coordination des prix de détail et de gros de certains produits de boulangerie emballés sur une période allant de la fin de 2001 à mars 2015. Aux termes de cet accord, les participants augmentaient régulièrement les prix de manière coordonnée. Il convient de se reporter à la section « Actions en justice » de la rubrique portant sur les risques à la page 47 du présent rapport de gestion.

La société est régulièrement assujéti à des vérifications de la part de diverses autorités fiscales. Par conséquent, il peut arriver à l'occasion que les autorités fiscales ne soient pas en accord avec les positions et les conclusions adoptées par la société dans ses déclarations de revenus, ou que la législation soit modifiée ou que son interprétation vienne à changer, ce qui pourrait donner lieu à des avis de nouvelle cotisation.

La société est assujettie à des exigences en matière de capital imposées de l'extérieur par le BSIF, principal organisme de réglementation de la Banque PC. Les objectifs de gestion du capital de la Banque PC consistent à systématiquement maintenir une assise financière solide tout en tenant compte des risques économiques auxquels l'expose le portefeuille de créances sur cartes de crédit et à satisfaire à toutes les exigences réglementaires en matière de capital qui sont définies par le BSIF. La Banque PC utilise l'accord de Bâle III comme cadre pour la gestion du capital réglementaire, qui prévoit un ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 4,5 %, un ratio des fonds propres de catégorie 1 de 6,0 % et un ratio du total des fonds propres de 8 %. Mis à part les exigences relatives aux ratios des fonds propres réglementaires, la Banque PC est assujettie au ratio d'endettement prescrit par l'accord de Bâle III et à la ligne directrice du BSIF intitulée Normes de liquidité, laquelle établit des normes fondées sur le cadre de Bâle III. La Banque PC s'expose à des amendes et à d'autres sanctions en cas de non-respect des exigences décrites précédemment ou d'autres règlements. En outre, le défaut de la Banque PC de se conformer ou de bien comprendre, reconnaître et mettre en application de façon efficace les exigences prescrites par règlement pourrait entraîner des sanctions imposées par les organismes de réglementation et porter atteinte à sa réputation.

12.2 Risques financiers et gestion des risques

La société est exposée à de nombreux risques financiers, notamment ceux liés aux instruments financiers, qui pourraient nuire à sa performance sur le plan de l'exploitation et à sa performance financière. La société a recours à des instruments dérivés hors cote pour atténuer certains de ces risques. Les conventions et les directives proscrivent l'utilisation d'instruments dérivés aux fins de transaction ou de spéculation. La juste valeur des instruments dérivés varie en fonction du marché, ce qui pourrait nuire à la performance financière de la société.

Le tableau qui suit dresse la liste des risques financiers que court la société, présentés ci-après :

Liquidité	Crédit
Prix des marchandises	Taux d'intérêt
Cours de change	

Liquidité Le risque de liquidité représente le risque que la société soit dans l'impossibilité de dégager ou d'obtenir de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie selon des modalités avantageuses pour financer ses obligations à mesure qu'elles deviennent exigibles. La société est exposée au risque de liquidité, notamment par l'intermédiaire de la Banque PC et des activités relatives aux cartes de crédit de cette dernière, qui nécessitent une source de financement fiable. La Banque PC compte sur ses programmes de titrisation et sur les dépôts liés aux CPG pour financer ses créances sur cartes de crédit. Le risque de liquidité frapperait la société si cette dernière ne parvenait pas à maintenir des niveaux appropriés de trésorerie et de placements à court terme, si elle était incapable d'accéder à des sources de financement ou si elle ne réussissait pas à diversifier ses sources de financement. Pareil cas nuirait à la performance financière de la société.

Le risque de liquidité est atténué par le maintien de niveaux appropriés de trésorerie, d'équivalents de trésorerie et de placements à court terme, la surveillance étroite de l'évolution de la conjoncture et la diversification des sources de financement, notamment les facilités de crédit engagées de la société, et l'échelonnement des échéances de ses emprunts et obligations en matière de capital.

Prix des marchandises La société est exposée aux hausses des prix des marchandises dans le cadre de l'exploitation de ses magasins et de ses réseaux de distribution, de même qu'à l'effet indirect des fluctuations des prix des marchandises sur le prix des produits de consommation. La hausse des prix des marchandises pourrait nuire à la performance financière de la société. La société gère une partie de ce risque en concluant des contrats d'approvisionnement et des instruments dérivés sous forme de contrats à terme normalisés et de contrats à terme de gré à gré négociés en bourse visant à atténuer la volatilité des prix des marchandises.

Cours de change La société est exposée aux fluctuations des cours de change principalement sur ses achats en dollars américains inclus dans ses comptes fournisseurs et autres passifs. Une dépréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain aura une incidence négative sur le résultat d'exploitation et le bénéfice net d'un exercice à l'autre, tandis qu'une appréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain aura l'effet contraire. La société est également exposée aux fluctuations des prix sur ses achats libellés en dollars américains en raison de la variation du cours de change du dollar américain. La société gère une partie de ce risque en concluant des instruments dérivés sous forme de contrats à terme normalisés et de contrats à terme de gré à gré visant à atténuer la volatilité liée aux cours de change.

Crédit La société est exposée au risque de crédit découlant de la possibilité que des contreparties manquent à leurs obligations financières envers elle, notamment en ce qui a trait aux instruments dérivés, à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux placements à court terme, aux dépôts de garantie, aux créances sur cartes de crédit de la Banque PC, aux créances liées à des prêts consentis à des franchisés, aux actifs liés aux régimes de retraite à prestations définies et aux autres créances. L'incapacité de gérer le risque de crédit pourrait nuire à la performance financière de la société.

Le risque lié aux instruments dérivés, à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux placements à court terme et aux dépôts de garantie est atténué par des politiques et des lignes directrices qui stipulent que la société ne doit conclure des transactions qu'avec des contreparties ou des émetteurs ayant au moins obtenu la note « A- » à long terme d'une agence de notation reconnue et par une politique qui limite les risques minimums et maximums à des contreparties et instruments particuliers.

Afin de gérer le risque lié à ses créances sur cartes de crédit, la Banque PC utilise des méthodes rigoureuses d'évaluation du crédit, surveille activement le portefeuille de cartes de crédit et évalue les techniques et la technologie qui peuvent améliorer l'efficacité du processus de recouvrement. De plus, ces créances sont réparties parmi un groupe vaste et varié de titulaires de cartes de crédit.

La société surveille activement et de façon continue les créances liées aux prêts consentis à des franchisés et les créances, notamment les sommes à recevoir de franchisés, de régimes d'assurance gouvernementaux ou privés visant la vente de médicaments sur ordonnance, de comptes indépendants et de sommes à recevoir de fournisseurs, et elle perçoit régulièrement les sommes qui lui sont dues conformément aux modalités précisées dans les ententes applicables.

Taux d'intérêt La société est exposée au risque de taux d'intérêt découlant des fluctuations des taux d'intérêt sur sa dette à taux variable et du refinancement des instruments financiers existants. Une hausse des taux d'intérêt pourrait nuire aux activités et à la performance financière de la société. La société gère le risque de taux d'intérêt en surveillant la composition de sa dette à taux fixe et de sa dette à taux variable et en prenant les mesures nécessaires pour maintenir un juste équilibre compte tenu de la conjoncture actuelle des marchés, afin que la majorité de ses emprunts portent intérêt à taux fixe.

13. Transactions entre parties liées

L'actionnaire détenant le contrôle de la société, Weston, détient directement ou indirectement, 187 815 136 actions ordinaires de la société, soit environ 52,2 % des actions ordinaires en circulation de la société. M. W. Galen Weston contrôle Weston, directement et indirectement, par l'intermédiaire de sociétés fermées qu'il contrôle, y compris Wittington Investments, Limited (« Wittington »), qui détient un total de 81 706 054 actions ordinaires de Weston, soit environ 53,2 % des actions ordinaires en circulation de Weston. M. Weston est également le propriétaire véritable de 5 280 208 actions ordinaires de la société, soit environ 1,5 % des actions ordinaires en circulation de la société.

En 2018, la société et Weston, sa société mère, ont effectué une réorganisation aux termes de laquelle la société a transféré à Weston sa participation véritable d'environ 61,6 % dans Propriétés de Choix, en franchise d'impôt pour la société et ses actionnaires canadiens. Dans le cadre de la réorganisation, les porteurs d'actions ordinaires de la société, autres que Weston et ses filiales, ont reçu 0,135 d'une action ordinaire de Weston pour chaque action ordinaire de la société détenue, ce qui correspondait à la valeur de marché de leur participation proportionnelle dans Propriétés de Choix à la date de l'annonce de la scission, et Weston a reçu la participation véritable d'environ 61,6 % de la société dans Propriétés de Choix.

Par suite de la réorganisation, la société ne détient plus de participation dans Propriétés de Choix et elle a cessé de consolider cette participation dans ses états financiers consolidés. La transaction ne change en rien la relation actuelle qui existe sur le plan de l'exploitation entre la société et Propriétés de Choix, et l'ensemble des ententes et accords actuels, y compris l'accord d'alliance stratégique et les contrats de location, demeurent en vigueur. La société continue d'être le plus important locataire de Propriétés de Choix, représentant environ 58 % des produits tirés des loyers de base annuels de Propriétés de Choix et occupant 56 % de sa superficie locative brute au 28 décembre 2019 (68 % et 59 %, respectivement, au 29 décembre 2018).

La politique de la société consiste à mener toutes les opérations avec les parties liées et à acquitter tous les soldes dus à celles-ci aux conditions du marché en vigueur dans le cours normal des activités. La société rend compte ci-dessous de toutes les transactions avec Propriétés de Choix à compter de la première période présentée. Avant le 1^{er} novembre 2018, ces transactions étaient éliminées à la consolidation.

Transactions entre parties liées

(en millions de dollars canadiens)	Valeur de la transaction	
	2019	2018
Le coût des marchandises vendues comprend les éléments suivants :		
Achats de stocks auprès d'une filiale de Weston	631 \$	649 \$
Vente de stocks à une filiale de Weston	4	2
Achats de stocks auprès d'une partie liée ⁱ⁾	27	30
Résultat d'exploitation		
Transactions avec Weston		
Entente de partage des coûts avec la société mère ⁱⁱ⁾	32 \$	42 \$
Prestation de services administratifs fournis par la société mère ⁱⁱⁱ⁾ , montant net	16	19
Location de bureaux auprès d'une filiale de Wittington	4	4
Transactions avec Propriétés de Choix		
Charges locatives payées à Propriétés de Choix ^{iv)}	736 \$	742 \$
Frais de gestion d'immeubles et autres frais d'administration payés à Propriétés de Choix	1	1
Paiements au titre des résiliations de baux	3	10
Frais d'ententes de services reçus de Propriétés de Choix ^{v)}	—	(2)
Autres produits reçus de Propriétés de Choix ^{vi)}	(5)	(6)
Profit sur la vente d'immeubles à Propriétés de Choix ^{vii)}	(7)	(6)

- i) Associated British Foods plc est considérée comme une partie liée du fait que M. W. Galen Weston est un administrateur de la société mère de cette société. Au 28 décembre 2019, le solde à payer à Associated British Foods plc s'établissait à 2 millions de dollars (3 millions de dollars au 29 décembre 2018).
- ii) Weston et la société ont chacune conclu certains contrats avec des tiers visant la prestation de services administratifs et généraux, y compris des services de télécommunications et de TI, en leur nom et au nom de la partie liée. Aux termes des ententes de partage des coûts conclues entre la société et Weston portant sur ces coûts, la société a convenu de prendre en charge sa quote-part du total des coûts engagés.
- iii) La société et Weston ont conclu une entente qui prévoit la prestation de services administratifs l'une envers l'autre. Les services en question comprennent ceux qui sont liés à la gestion des marchandises, aux prestations de retraite et aux avantages sociaux, aux impôts, aux soins médicaux, aux déplacements, aux systèmes d'information, à la gestion des risques, à la trésorerie, à certaines fonctions de comptabilité et de contrôle et aux questions d'ordre juridique. Les paiements sont versés trimestriellement en fonction des coûts réels engagés pour offrir ces services. Si les services sont offerts conjointement pour la société et Weston, chaque partie paie la quote-part appropriée des coûts. Les honoraires versés aux termes de cette entente sont révisés chaque année par le comité d'audit.
- iv) Les paiements au titre de la location à Propriétés de Choix comprennent des loyers de base de 526 millions de dollars (543 millions de dollars en 2018) et des charges d'exploitation de 210 millions de dollars (199 millions de dollars en 2018).
- v) La société fournissait des services administratifs et autres services de soutien à Propriétés de Choix. Cet accord a pris fin le 31 décembre 2018.
- vi) En 2019, la société a reçu de Propriétés de Choix des paiements au titre de la densification des sites de 5 millions de dollars (6 millions de dollars en 2018). Certains immeubles de placement vendus à Propriétés de Choix comprennent des terrains excédentaires ayant un potentiel d'aménagement. Propriétés de Choix compensera la société au fil du temps en lui versant des paiements liés à la densification des sites, au fur et à mesure qu'elle procédera à l'aménagement, à la densification ou au réaménagement de ces terrains excédentaires. Les paiements que reçoit la société sont calculés selon une grille tarifaire, laquelle est décrite dans l'accord d'alliance stratégique, qui tient compte de la région, du classement sur le marché et du type d'utilisation de l'immeuble.
- vii) En 2019, la société a cédé trois immeubles de placement à Propriétés de Choix pour un prix d'achat global de 59 millions de dollars (55 millions de dollars en 2018) et elle a comptabilisé un profit de 7 millions de dollars (6 millions de dollars en 2018). Ces immeubles ont été reloués par la société.

Les soldes nets à payer à des parties liées ou à recevoir de parties liées se composent de ce qui suit :

(en millions de dollars canadiens)	Au 28 décembre 2019	Au 29 décembre 2018
Weston ⁱ⁾	33 \$	36 \$
Propriétés de Choix ⁱⁱ⁾	(12)	2

- i) Les soldes se rapportent à des fournisseurs et autres passifs à payer à Weston, déduction faite des sommes à recevoir de Weston.
- ii) Les soldes se rapportent à d'autres créances, déduction faite d'autres charges à payer à Propriétés de Choix.

Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi La société est le promoteur d'un certain nombre de régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, qui constituent des parties liées. Les cotisations versées par la société dans ces régimes sont présentées dans les notes afférentes aux états financiers consolidés. En 2019, la société a également adhéré à un régime collectif, qui est commandité par Weston, sa société mère. À titre de participant au régime collectif, la société versera des cotisations à hauteur de sa quote-part du coût des prestations définies, y compris les intérêts, les coûts des services rendus et les charges administratives. En 2019, la société n'a versé aucun montant au régime collectif.

Questions fiscales À l'occasion, la société ainsi que Weston et ses sociétés affiliées peuvent conclure des ententes visant à faire des choix qui sont permis ou requis en vertu des lois sur les impôts applicables, relativement aux sociétés affiliées.

Principaux dirigeants Les principaux dirigeants de la société comprennent les membres du Conseil et certains membres de l'équipe de direction de la société, de même que les membres du Conseil et certains membres de l'équipe de direction de Weston et de Wittington, dans la mesure où ils exercent l'autorité et assument les responsabilités en matière de planification, de direction et de contrôle des activités courantes de la société.

Rémunération des principaux dirigeants Le tableau qui suit présente la rémunération annuelle des principaux dirigeants qui se rapporte directement à la société :

(en millions de dollars canadiens)	2019	2018
Salaires, jetons de présence et autres avantages à court terme	6 \$	6 \$
Rémunération fondée sur des titres de capitaux propres	9	10
Rémunération totale	15 \$	16 \$

Autres transactions et ententes conclues avec Propriétés de Choix

Accord d'alliance stratégique L'accord d'alliance stratégique conclu dans le cadre du premier appel public à l'épargne de Propriétés de Choix crée une série de droits et d'obligations entre Propriétés de Choix et la société en vue d'établir une relation commerciale et d'exploitation privilégiée et mutuellement profitable. L'accord expire le 5 juillet 2023, soit 10 ans après le premier appel public à l'épargne.

Entente de services La société fournissait des services administratifs et autres services de soutien à Propriétés de Choix. Cette entente a pris fin le 31 décembre 2018.

Convention de gestion d'immeubles Propriétés de Choix fournit à la société, moyennant des honoraires établis en fonction d'une rémunération pour services rendus, des services de gestion d'immeubles pour les immeubles dont les locataires sont des tierces parties. La durée initiale de ces services est de deux ans et la convention sera renouvelée automatiquement pour des périodes de un an.

Convention d'administration des contrats de sous-location Propriétés de Choix fournit à la société, moyennant des honoraires établis en fonction d'une rémunération pour services rendus, certains services d'administration en lien avec les contrats de sous-location des activités de postes d'essence conclus avec Brookfield Business Partners L.P. La durée initiale de ces services est de cinq ans et la convention sera renouvelée automatiquement pour des périodes de un an.

Lettres de crédit Au 28 décembre 2019, la société avait remis à la province d'Ontario et à la ville de Toronto, au nom de Propriétés de Choix, des lettres de crédit totalisant 2 millions de dollars se rapportant au report de droits de cession immobilière sur les immeubles acquis auprès de la société (3 millions de dollars au 29 décembre 2018).

Distributions sur les parts de société en commandite de Propriétés de Choix Avant la scission et l'acquisition de CREIT par Propriétés de Choix, la société détenait la totalité des parts échangeables et des parts de société en commandite de catégorie C émises par Propriétés de Choix. Pour l'exercice clos le 29 décembre 2018, la société a reçu des distributions totalisant 238 millions de dollars sur les parts qu'elle détenait.

Distributions sur les parts de fiducie Avant la scission, la société détenait des parts de fiducie émises par Propriétés de Choix. Pour l'exercice clos le 29 décembre 2018, la société a reçu des distributions de 13 millions de dollars sur les parts qu'elle détenait.

Engagements Le tableau qui suit présente un sommaire des paiements contractuels futurs non actualisés au titre de la location que doit verser la société à Propriétés de Choix :

	Paiements à effectuer pour chaque exercice						Au 28 décembre 2019	Au 29 décembre 2018
	(en millions de dollars canadiens)	2020	2021	2022	2023	2024	Par la suite	Total
Paiements au titre de la location		555 \$	519 \$	482 \$	508 \$	464 \$	1 980 \$	4 508 \$
								5 230 \$

Prorogation de certains contrats de location En 2019, Propriétés de Choix a cédé à un tiers 30 immeubles loués par la société. Dans le cadre de cette transaction, la société a prorogé l'échéance de certains contrats de location conclus avec Propriétés de Choix immédiatement avant la vente lorsqu'elle estimait qu'il était raisonnablement certain qu'elle utiliserait les immeubles, ce qui a entraîné des modifications aux contrats de location ayant touché les actifs au titre de droits d'utilisation et les obligations locatives dans une mesure d'environ 52 millions de dollars. En outre, la société a été libérée de certains frais de recouvrement des investissements futurs par Propriétés de Choix.

Produits de contrats remboursés Certains immeubles comportant des contrats de location visant des toits solaires ont été vendus à Propriétés de Choix au cours de périodes précédentes. Les produits liés aux contrats de location visant des toits solaires ont été attribués à tort à Propriétés de Choix. Au cours de l'exercice clos le 28 décembre 2019, Propriétés de Choix a remboursé à la société des produits de 7 millions de dollars reçus au cours de périodes précédentes, et Propriétés de Choix et la société ont reconnu que la totalité des produits et des passifs futurs liés aux contrats de location visant des toits solaires et les coûts de réparation de toits connexes revenaient à la société.

14. Estimations comptables critiques et jugements

La préparation d'états financiers consolidés exige que la direction procède à des estimations et formule des jugements lorsqu'elle met en œuvre les méthodes comptables de la société qui ont une incidence sur les montants et les informations présentés dans les états financiers consolidés et les notes y afférentes.

Dans le contexte du présent Rapport annuel, un jugement s'entend d'une décision prise par la direction relativement à l'application d'une méthode comptable, de la comptabilisation ou non d'un montant aux états financiers ou de la présentation d'une note, à la suite d'une analyse de l'information pertinente pouvant comprendre des estimations et des hypothèses. La direction utilise principalement des estimations et des hypothèses pour évaluer les soldes comptabilisés ou présentés dans les états financiers consolidés, et celles-ci sont fondées sur un ensemble de données sous-jacentes, notamment sur les résultats passés, sur les connaissances que possède la direction des événements et de la conjoncture en cours et sur d'autres facteurs qu'elle juge raisonnables dans les circonstances. La direction évalue continuellement les estimations et les jugements qu'elle formule.

Les paragraphes qui suivent décrivent les méthodes comptables qui requièrent l'exercice du jugement ainsi que les principales sources d'estimation qui, de l'avis de la société, pourraient avoir l'incidence la plus importante sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés.

14.1 Consolidation

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre La société exerce un jugement pour déterminer quelles entités elle contrôle et, par conséquent, elle consolide. La société contrôle une entité lorsqu'elle a des droits effectifs qui lui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entité. La société consolide la totalité de ses filiales entièrement détenues. Elle a recours à son jugement pour déterminer si elle contrôle les entités dans lesquelles elle ne détient pas de droits de propriété ou dans lesquelles elle ne détient pas tous les droits de propriété. La plupart du temps, le recours au jugement comprend l'examen des droits contractuels afin de déterminer si les droits sont des droits de participation (détenant le pouvoir sur l'entité) ou des droits de protection (protégeant les intérêts de la société sans lui donner le pouvoir sur l'entité).

14.2 Stocks

Principales sources d'estimation Les stocks sont comptabilisés au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Afin de déterminer la valeur nette de réalisation, la société doit utiliser des estimations concernant les fluctuations des pertes liées aux stocks, les prix de détail futurs, l'incidence des remises consenties par les fournisseurs sur le coût, les variations saisonnières et les coûts qui devront être engagés pour écouler les stocks.

14.3 Dépréciation des actifs non financiers (goodwill, immobilisations incorporelles, immobilisations corporelles et actifs au titre de droits d'utilisation)

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre La direction doit exercer un jugement pour constituer les groupes d'actifs qui serviront à déterminer les unités génératrices de trésorerie (les « UGT ») aux fins du test de dépréciation des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation. Elle doit aussi faire preuve de jugement pour distinguer les groupes d'UGT appropriés afin de déterminer à quel niveau le goodwill et les immobilisations incorporelles doivent faire l'objet de tests de dépréciation. La société a déterminé que chaque magasin de détail constituait une UGT distincte aux fins du test de dépréciation des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation. Pour les besoins du test de dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, les UGT de la société sont regroupées au plus bas niveau auquel le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font l'objet de surveillance, à des fins de gestion interne. De plus, la direction fait appel à son jugement afin de déceler tout indice de dépréciation qui nécessiterait la réalisation d'un test de dépréciation.

Principales sources d'estimation La direction formule diverses estimations pour évaluer la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT. La société détermine la juste valeur diminuée des coûts de la vente au moyen de ces estimations, notamment celles concernant les taux de location du marché pour des biens comparables, le montant des coûts d'exploitation recouvrables aux termes des contrats de location conclus avec les locataires, le montant des coûts d'exploitation non recouvrables, les taux d'actualisation, les taux de capitalisation et les taux de capitalisation finaux. La société détermine la valeur d'utilité en se fondant sur des estimations, qui portent notamment sur les prévisions à l'égard du chiffre d'affaires, du résultat et des dépenses d'investissement et qui sont conformes aux plans stratégiques présentés au Conseil. Les taux d'actualisation sont établis d'après des données sur le secteur d'activité qui sont obtenues de sources externes et qui reflètent le risque lié aux flux de trésorerie faisant l'objet de l'estimation.

14.4 Programmes de récompenses axés sur la fidélisation de la clientèle

Principales sources d'estimation La société diffère des produits au moment de l'attribution des récompenses aux membres en fonction de la juste valeur relative de l'attribution. La juste valeur relative est établie en répartissant la contrepartie entre la juste valeur des récompenses axées sur la fidélisation gagnées par les membres du programme de fidélisation, déduction faite des droits abandonnés, et les biens et services sur lesquels ces récompenses ont été gagnées, en fonction de leurs prix de vente autonomes relatifs. La juste valeur estimée par point pour le programme *PC Optimum* est déterminée selon la valeur d'échange des points du programme, soit de 1 \$ pour chaque tranche de 1 000 points accumulés. Le taux de droits abandonnés du programme représente une estimation de la valeur des points qui ne seront jamais échangés. Le taux est régulièrement examiné et estimé selon l'historique de l'activité d'échange et le comportement de gain et d'échange futur anticipé des membres.

14.5 Dépréciation des créances sur cartes de crédit

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables appliquées À chaque étape du modèle de dépréciation, la perte de valeur est établie en fonction de la probabilité de défaut, de la perte en cas de défaut et des expositions en cas de défaut attendues sur les expositions aux montants utilisés et non utilisés sur les créances sur cartes de crédit, actualisées selon un taux de rendement du portefeuille moyen. L'application du modèle des pertes de crédit attendues nécessite que la direction se base sur les jugements, hypothèses et estimations importants qui suivent :

- Les changements dans l'évaluation de la dépréciation entre les trois étapes du modèle des pertes de crédit attendues, selon l'évaluation de la hausse du risque de crédit associé aux créances sur cartes de crédit. L'évaluation des changements dans le risque de crédit inclut des facteurs qualitatifs et quantitatifs propres aux comptes, tels que l'historique des pertes de crédit et les cotes de solvabilité externes;
- Les seuils de hausse considérable du risque de crédit fondés sur les changements de probabilité en cas de défaut sur la durée de vie attendue de l'instrument par rapport à la comptabilisation initiale;
- Les prévisions de la conjoncture économique à venir.

14.6 Impôt sur le résultat et autres impôts

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre Le calcul de l'impôt exigible et de l'impôt différé exige que la direction exerce un jugement en ce qui a trait aux lois fiscales en vigueur dans les divers territoires où elle exerce des activités. La direction doit également formuler des jugements en ce qui a trait au classement des transactions et à l'évaluation de l'issue possible des demandes de déductions, notamment en ce qui a trait aux attentes quant aux résultats d'exploitation futurs ainsi qu'à la naissance et au renversement des différences temporaires.

14.7 Informations sectorielles

Jugements posés en lien avec la détermination du regroupement des secteurs d'exploitation La société exerce son jugement dans l'évaluation des critères utilisés pour déterminer le regroupement des secteurs d'exploitation. Le secteur d'exploitation à présenter Vente au détail se compose de plusieurs secteurs d'exploitation qui comprennent principalement les magasins d'alimentation au détail et les pharmacies détenues par les pharmaciens propriétaires, et également les pharmacies situées en magasin et les produits de soins de santé et de beauté, ainsi que les vêtements et autres articles de marchandise générale. La société a regroupé ces secteurs d'exploitation dans le secteur Vente au détail en raison de leurs caractéristiques économiques similaires, des clients et de la nature des produits. La similitude des caractéristiques économiques traduit le fait que les secteurs d'exploitation regroupés dans le secteur Vente au détail de la société exercent leurs activités principalement au Canada et sont, par conséquent, assujettis aux mêmes pressions économiques des marchés et au même contexte réglementaire. Les secteurs d'exploitation regroupés dans le secteur Vente au détail de la société subissent des pressions concurrentielles similaires, notamment les prix ainsi que l'innovation et l'assortiment des produits, pressions qui sont exercées par les concurrents actuels et les nouveaux venus sur le marché. Les caractéristiques économiques similaires permettent également la mise sur pied de fonctions communes centralisées comme la commercialisation et les TI pour tous les secteurs regroupés dans le secteur d'exploitation Vente au détail.

Les clients des secteurs regroupés dans le secteur d'exploitation Vente au détail sont principalement des personnes qui achètent des biens pour leurs propres besoins ou leur consommation personnelle ou ceux de leur famille. La nature et l'assortiment des produits vendus par chacun des secteurs d'exploitation regroupés dans le secteur Vente au détail sont aussi similaires et comprennent les produits alimentaires, les produits de pharmacie, les cosmétiques, les produits électroniques et les articles ménagers. Le regroupement des secteurs d'exploitation dans le secteur Vente au détail reflète la nature et les effets financiers des activités commerciales que la société exerce ainsi que le contexte économique dans lequel elle évolue.

14.8 Provisions

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables appliquées et principales sources d'estimation La direction doit poser certains jugements lors de la comptabilisation de provisions pour déterminer si la société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé, s'il est probable qu'elle sera tenue d'éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. La société a comptabilisé des provisions principalement pour tenir compte de la restructuration, des passifs liés à l'environnement et au démantèlement, de certains coûts liés à des contrats déficitaires visant des immeubles loués et des réclamations légales. La société examine le bien-fondé de chaque provision, ainsi que les risques et les incertitudes qu'elle comporte selon les informations qu'elle détient alors, de même que le montant éventuellement requis pour éteindre l'obligation. Les provisions font régulièrement l'objet d'un examen et sont ajustées en conséquence lorsque la société prend connaissance de nouveaux faits et événements.

14.9 Contrats de location

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre La direction exerce un jugement pour déterminer la durée appropriée de chaque contrat de location. Elle prend en considération l'ensemble des faits et circonstances qui créent un avantage économique à exercer une option de renouvellement ou à ne pas exercer une option de résiliation, notamment les investissements dans des améliorations locatives majeures, les rendements des magasins, les pratiques commerciales antérieures et la durée restante avant que l'option soit exerçable. Les périodes visées par des options de renouvellement sont prises en compte dans la durée du contrat de location uniquement si la direction a la certitude raisonnable que l'option sera exercée. La direction considère le seuil de certitude raisonnable comme un seuil élevé. Tout changement touchant le contexte économique ou le secteur de la vente au détail pourrait influencer sur l'évaluation par la direction de la durée du contrat de location, et toute modification de l'estimation par la direction des durées des contrats de location pourrait avoir une incidence significative sur le bilan et l'état des résultats de la société.

Principales sources d'estimation Afin de déterminer la valeur comptable des actifs au titre de droits d'utilisation et des obligations locatives, la société doit estimer le taux d'emprunt marginal propre à chaque bien loué ou au portefeuille de biens loués si le taux d'intérêt implicite du contrat de location ne peut être déterminé facilement. La direction détermine le taux d'emprunt marginal selon un taux d'intérêt sans risque de base estimé en fonction du rendement des obligations du gouvernement du Canada et un ajustement qui rend compte de la notation de crédit de la société, de la garantie, de la durée du contrat de location et de la valeur du bien loué sous-jacent, ainsi que de l'environnement économique dans lequel le bien loué est exploité. Les taux d'emprunt marginaux peuvent changer par suite de changements macroéconomiques et commerciaux.

15. Normes comptables

15.1 Norme comptable entrée en vigueur en 2019

IFRS 16 En 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, qui remplace l'IAS 17 et les interprétations connexes. La norme prévoit l'utilisation, par les preneurs, d'un modèle unique d'évaluation et de comptabilisation des contrats de location au bilan, éliminant la distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement. Les preneurs comptabilisent un actif au titre du droit d'utilisation, qui représente le contrôle qu'ils exercent sur le bien sous-jacent et leur droit de l'utiliser, et une obligation locative qui représente leur obligation d'effectuer des paiements futurs au titre de la location. Les exigences de comptabilisation s'appliquant au bailleur demeurent semblables à celles de l'IAS 17.

L'IFRS 16 est entrée en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. Dans le cas des contrats de location aux termes desquels elle est le preneur, la société avait le choix d'adopter une approche entièrement rétrospective ou une approche rétrospective modifiée lors de la transition à l'IFRS 16. La société a adopté la norme le 30 décembre 2018 selon l'approche rétrospective modifiée. Elle a appliqué les exigences de la norme de manière rétrospective, les effets cumulés de l'application initiale étant comptabilisés dans les résultats non distribués à l'ouverture au 30 décembre 2018 sans retraitement des chiffres de la période comparative. Selon l'approche rétrospective modifiée, la société a choisi d'évaluer l'ensemble des actifs au titre de droits d'utilisation de manière rétrospective comme si la norme avait été appliquée depuis la date de début des contrats de location, selon le taux d'emprunt marginal de la société à la date de l'application initiale.

La quasi-totalité des contrats de location simple de la société sont des contrats de location immobiliers visant des magasins de détail, des centres de distribution et des bureaux. Les autres biens loués comprennent des véhicules à passagers, des camions et du matériel informatique. La société a comptabilisé des actifs au titre de droits d'utilisation et des obligations locatives à l'égard de ses contrats de location simple, sauf pour certaines catégories de biens sous-jacents dont les durées du contrat de location sont de 12 mois ou moins. La charge d'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation et les charges d'intérêts sur les obligations locatives ont remplacé les charges de loyers qui étaient auparavant comptabilisées sur une base linéaire en vertu de l'IAS 17 sur la durée du contrat de location. Il n'y a pas d'incidence importante au titre des contrats de location-financement existants de la société aux termes de l'IAS 17 en tant que preneur.

La société possède et loue également des immeubles qui sont loués ou sous-loués à des tiers, respectivement. Les sous-locations ont principalement trait à des magasins franchisés non consolidés, à des centres médicaux et à des locataires complémentaires à l'intérieur des magasins. En tant que bailleur intermédiaire, la société a évalué de nouveau le classement de ses contrats de sous-location en fonction des actifs au titre de droits d'utilisation découlant du bail principal et a comptabilisé une créance correspondante au titre du contrat de location-financement lorsque la conclusion de la réévaluation s'est avérée être que le contrat de sous-location était un contrat de location-financement.

L'IFRS 16 permet l'utilisation d'exemptions relatives à la comptabilisation et de mesures de simplification. La société a appliqué les exemptions relatives à la comptabilisation et les mesures de simplification suivantes :

- elle a conservé l'ancienne définition d'un contrat de location pour les contrats en vigueur à la date de l'application initiale;
- elle a appliqué l'exemption relative à la comptabilisation de certaines locations de remorques à court terme et de certains immeubles. Elle a choisi de ne pas appliquer la mesure de simplification permettant d'exclure les contrats de location dont la durée est de 12 mois ou moins à la date de l'application initiale;
- elle a appliqué la norme à un portefeuille de contrats de location présentant des caractéristiques similaires, notamment des contrats de location de véhicules et d'équipement;
- elle a appliqué un seul taux d'actualisation à un portefeuille de contrats de location ayant des caractéristiques raisonnablement similaires à la date de l'application initiale;
- elle a exclu les coûts directs initiaux de l'évaluation des actifs au titre de droits d'utilisation à la date de l'application initiale;
- elle a utilisé des connaissances acquises a posteriori pour déterminer la durée d'un contrat de location à la date de l'application initiale.

La société n'a pas eu recours à la mesure de simplification qui permet à un preneur d'évaluer si des contrats de location sont déficitaires en appliquant l'IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*, immédiatement avant la date d'application initiale plutôt que de procéder à un test de dépréciation. À la date de l'application initiale, la société a appliqué les exigences de l'IAS 36, *Dépréciation d'actifs*, et a comptabilisé dans les résultats non distribués d'ouverture une perte de valeur de 94 millions de dollars sur les actifs au titre de droits d'utilisation, ce qui représente un montant additionnel de 46 millions de dollars venant s'ajouter à la provision au titre des contrats déficitaires.

L'incidence de l'adoption de l'IFRS 16 sur le bilan de la société au 30 décembre 2018 se présente comme suit :

Bilans consolidés (en millions de dollars canadiens) Augmentation (diminution)	Tel que présenté au 29 décembre 2018	Ajustements au titre de l'IFRS 16	Au 30 décembre 2018
Actifs courants			
Charges payées d'avance et autres actifs ⁱ⁾	304 \$	(104) \$	200 \$
Total des actifs courants touchés	304 \$	(104) \$	200 \$
Immobilisations corporelles ⁱⁱ⁾	5 931	(435)	5 496
Actifs au titre de droits d'utilisation ⁱⁱ⁾	—	7 602	7 602
Immobilisations incorporelles ⁱⁱⁱ⁾	7 798	(82)	7 716
Actifs d'impôt différé ^{iv)}	144	34	178
Autres actifs ^{v)}	389	128	517
Total des actifs touchés	14 566 \$	7 143 \$	21 709 \$
Passifs courants			
Fournisseurs et autres passifs ^{vi)}	5 302 \$	(11) \$	5 291 \$
Provisions ^{vii)}	165	(4)	161
Tranche à moins d'un an de la dette à long terme ⁱⁱ⁾	1 647	(37)	1 610
Tranche à moins d'un an des obligations locatives ⁱⁱ⁾	—	1 192	1 192
Total des passifs courants touchés	7 114 \$	1 140 \$	8 254 \$
Provisions ^{viii)}	152	(51)	101
Dette à long terme ⁱⁱ⁾	6 379	(498)	5 881
Obligations locatives ⁱⁱ⁾	—	7 985	7 985
Passifs d'impôt différé ^{iv)}	1 947	(256)	1 691
Autres passifs ^{vi)}	793	(379)	414
Résultats non distribués ^{viii)}	4 580	(798)	3 782
Total des passifs et des capitaux propres touchés	20 965 \$	7 143 \$	28 108 \$

- i) Se rapportent aux loyers payés d'avance au 29 décembre 2018, qui sont inscrits dans la tranche à moins d'un an des obligations locatives depuis la mise en œuvre de l'IFRS 16.
- ii) Les contrats de location qui étaient auparavant classés à titre de contrats de location-financement en vertu de l'IAS 17 ont été comptabilisés dans les immobilisations corporelles, la tranche à moins d'un an de la dette à long terme et la dette à long terme. Depuis le 30 décembre 2018, ces soldes sont compris dans les actifs au titre de droits d'utilisation, la tranche à moins d'un an des obligations locatives et les obligations locatives.
- iii) Décomptabilisation de la juste valeur des biens loués acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises au 29 décembre 2018.
- iv) Incidence sur l'impôt sur le résultat différé des écritures liées à la mise en œuvre à la date de l'application initiale.
- v) Comptabilisation d'une créance au titre de contrats de location-financement tel qu'il est déterminé par l'IFRS 16.
- vi) Décomptabilisation d'une obligation locative différée, d'incitatifs à la location et de la juste valeur des locatives reprises acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises au 29 décembre 2018.
- vii) Décomptabilisation de la partie de la provision au titre des contrats déficitaires représentant les loyers de base.
- viii) L'effet cumulé de l'application initiale est comptabilisé dans les résultats non distribués, sans retraitement de la période comparative.

Pour calculer les obligations locatives, la société a utilisé ses taux d'emprunt marginaux au 30 décembre 2018. Le taux d'emprunt marginal moyen pondéré était de 4,36 %. La durée résiduelle moyenne pondérée des contrats de location était d'environ 10 ans au 30 décembre 2018.

Le tableau qui suit présente un rapprochement entre les obligations locatives comptabilisées au 30 décembre 2018 et les engagements aux termes de contrats de location simple présentés en vertu de l'IAS 17 au 29 décembre 2018, actualisés selon les taux d'emprunt marginaux à la date de l'application initiale :

(en millions de dollars canadiens)	Au 30 décembre 2018
Engagements aux termes de contrats de location simple au 29 décembre 2018 présenté dans les notes afférentes aux états financiers consolidés de la société	9 987 \$
Montant actualisé selon les taux d'emprunt marginaux au 30 décembre 2018 ⁱ⁾	8 048 \$
Obligations découlant de contrats de location-financement comptabilisées au 29 décembre 2018 ⁱⁱ⁾	535
Options de renouvellement et de résiliation que la société a la certitude raisonnable d'exercer ⁱⁱⁱ⁾	594
Obligations locatives comptabilisées au 30 décembre 2018	9 177 \$
Tranche à moins d'un an des obligations locatives	1 192 \$
Obligations locatives	7 985
Total des obligations locatives	9 177 \$

- i) Les engagements aux termes de contrats de location simple au 29 décembre 2018 ont été présentés sur la base de leurs flux de trésorerie non actualisés. En vertu de l'IFRS 16, les obligations liées aux paiements de loyers sont actualisées selon les taux d'emprunt marginaux de la société.
- ii) Aux termes de l'IAS 17, les obligations découlant de contrats de location-financement ont été comptabilisées dans les obligations locatives au 30 décembre 2018, à leur valeur comptable immédiatement avant la date de l'application initiale.
- iii) Les engagements aux termes de contrats de location simple au 29 décembre 2018 reflètent uniquement les paiements découlant de contrats de location. En vertu de l'IFRS 16, les obligations locatives tiennent compte des paiements au titre de la location des périodes de renouvellement pour lesquelles la direction a la certitude raisonnable que l'option de renouvellement sera exercée.

15.2 Norme comptable future

IFRS 17 En 2017, l'IASB a publié l'IFRS 17, *Contrats d'assurance* (l'« IFRS 17 »), qui remplace l'IFRS 4, *Contrats d'assurance*. L'IFRS 17 introduit des directives de comptabilisation cohérentes pour tous les contrats d'assurance. La norme exige que les entités évaluent les contrats d'assurance au moyen d'estimations et d'hypothèses mises à jour qui reflètent l'échéancier des flux de trésorerie ainsi que toute incertitude relative à ces contrats. De plus, l'IFRS 17 requiert que les entités comptabilisent les bénéfices au moment où elles fournissent les services liés à l'assurance, plutôt que lorsqu'elles reçoivent des primes. La norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021 et doit être appliquée de manière rétrospective. L'IASB a toutefois proposé de reporter la date d'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022. Bien que l'adoption anticipée soit autorisée, la société n'a pas l'intention d'adopter l'IFRS 17 par anticipation. La société évalue actuellement l'incidence qu'aura la norme sur ses états financiers consolidés.

16. Perspectives³⁾

Loblaw se concentre sur son cadre stratégique, qui consiste à avoir la meilleure offre dans les domaines des produits d'alimentation et des produits de santé et de beauté grâce à sa connaissance clients approfondie et fondée sur des données ainsi qu'à son degré d'excellence élevé au chapitre des processus et de l'efficacité. Ce cadre est soutenu par le plan financier de la société qui vise à maintenir notre part de marché, un chiffre d'affaires positif pour ce qui est des magasins comparables ainsi que des marges brutes stables, à créer des efficacités afin de pouvoir bénéficier d'un levier d'exploitation, à investir pour l'avenir et à remettre du capital aux actionnaires.

La société continuera à concentrer ses efforts sur l'amélioration des processus et la création d'efficacités en vue de contrer la hausse des coûts, de continuer à financer des investissements supplémentaires dans les infrastructures, ainsi que d'appuyer ses secteurs de croissance stratégiques, soit le Commerce en ligne convivial, un Réseau de soins de santé relié et les Paiements et récompenses.

En 2020, les résultats de la société tiendront compte de l'incidence d'une 53^e semaine, ce qui devrait avoir une incidence favorable d'environ 0,08 \$ sur le montant ajusté du bénéfice net par action ordinaire. Sur une base comparative d'un exercice complet à l'autre, compte non tenu de l'incidence de la 53^e semaine, la société prévoit :

- réaliser un chiffre d'affaires positif des magasins comparables et une marge brute stable pour le secteur Vente au détail dans un marché hautement concurrentiel;
- enregistrer une croissance positive du montant ajusté du bénéfice net;
- allouer environ 1,1 milliard de dollars au titre des dépenses d'investissement, déduction faite du produit tiré de la cession d'immeubles;
- remettre du capital aux actionnaires en consacrant une portion importante des flux de trésorerie disponibles au rachat d'actions.

17. Mesures financières non conformes aux PCGR

La société utilise les mesures financières non conformes aux PCGR suivantes : la marge brute du secteur Vente au détail; le montant ajusté de la marge brute du secteur Vente au détail; le montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage du secteur Vente au détail; le montant ajusté du bénéfice avant impôt sur le résultat, charges d'intérêts nettes et autres charges financières et amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (le « montant ajusté du BAIIA »); le montant ajusté de la marge du BAIIA; le montant ajusté du résultat d'exploitation; le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières; le montant ajusté de l'impôt sur le résultat; le montant ajusté du taux d'impôt effectif; le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires; le montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire; les flux de trésorerie disponibles; le ratio de la dette du secteur Vente au détail sur le montant ajusté du BAIIA du secteur Vente au détail; le montant ajusté du rendement des capitaux propres; et le montant ajusté du rendement du capital. Elle estime que ces mesures financières non conformes aux PCGR fournissent de l'information utile à la direction et aux investisseurs pour évaluer sa performance et sa situation financières, pour les raisons indiquées ci-dessous.

La direction a recours à ces mesures et à d'autres mesures financières non conformes aux PCGR afin d'exclure, lors de son analyse de la performance sous-jacente consolidée et sectorielle de la société sur le plan de l'exploitation, l'incidence de certaines charges et de certains produits qui doivent être comptabilisés en vertu des PCGR. La direction exclut ces éléments parce qu'ils ne sont pas nécessairement représentatifs de la performance sous-jacente de la société sur le plan de l'exploitation et qu'ils rendent difficiles les comparaisons de la performance financière sous-jacente d'une période à l'autre. La société exclut d'autres éléments si elle juge qu'il en résultera une analyse plus efficace de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation. L'exclusion de certains éléments ne signifie pas que ces éléments ne sont pas récurrents.

Comme ces mesures n'ont pas de sens normalisé en vertu des PCGR, elles ne sauraient se comparer à des mesures portant le même nom présentées par d'autres sociétés ouvertes ni se substituer à d'autres mesures financières établies selon les PCGR.

La participation de la société dans Propriétés de Choix a été présentée séparément à titre d'activités abandonnées dans les résultats comparatifs de la société. Sauf indication contraire, toute l'information financière représente les résultats de la société liés aux activités poursuivies.

Marge brute du secteur Vente au détail, montant ajusté de la marge brute du secteur Vente au détail et montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage du secteur Vente au détail Les tableaux qui suivent présentent le rapprochement du montant ajusté de la marge brute par secteur avec la marge brute par secteur, laquelle fait l'objet d'un rapprochement avec les produits et le coût des marchandises vendues qui sont présentés dans les états consolidés des résultats pour les exercices clos aux dates indiquées. La société considère la marge brute du secteur Vente au détail et le montant ajusté de la marge brute du secteur Vente au détail comme des mesures utiles l'aidant à évaluer la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation du secteur Vente au détail et à prendre des décisions à l'égard de ses activités courantes.

Le montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage du secteur Vente au détail correspond au montant ajusté de la marge brute du secteur Vente au détail divisé par les produits du secteur Vente au détail.

	2019 (12 semaines)				2018 ⁴⁾ (12 semaines)			
Pour les périodes closes le 28 décembre 2019 et le 29 décembre 2018 (en millions de dollars canadiens)	Vente au détail	Services financiers	Éliminations	Total	Vente au détail	Services financiers	Éliminations	Total
Produits	11 321 \$	337 \$	(68) \$	11 590 \$	10 976 \$	336 \$	(94) \$	11 218 \$
Coût des marchandises vendues	7 944	64	—	8 008	7 710	58	—	7 768
Marge brute	3 377 \$	273 \$	(68) \$	3 582 \$	3 266 \$	278 \$	(94) \$	3 450 \$
Montant ajusté de la marge brute	3 377 \$	273 \$	(68) \$	3 582 \$	3 266 \$	278 \$	(94) \$	3 450 \$

	2019 (52 semaines)				2018 ⁴⁾ (52 semaines)			
Pour les exercices clos le 28 décembre 2019 et le 29 décembre 2018 (en millions de dollars canadiens)	Vente au détail	Services financiers	Éliminations	Total	Vente au détail	Services financiers	Éliminations	Total
Produits	47 099 \$	1 196 \$	(258) \$	48 037 \$	45 836 \$	1 082 \$	(225) \$	46 693 \$
Coût des marchandises vendues	33 100	181	—	33 281	32 358	141	—	32 499
Marge brute	13 999 \$	1 015 \$	(258) \$	14 756 \$	13 478 \$	941 \$	(225) \$	14 194 \$
Ajouter l'incidence des éléments suivants :								
Incidence de la réforme du réseau de la santé sur les soldes des stocks	—	—	—	—	19	—	—	19
Montant ajusté de la marge brute	13 999 \$	1 015 \$	(258) \$	14 756 \$	13 497 \$	941 \$	(225) \$	14 213 \$

Incidence de la réforme du réseau de la santé sur les soldes des stocks Au premier trimestre de 2018, la société a comptabilisé une provision pour perte de valeur liée à la dépréciation des stocks pour en ramener le coût sous la valeur nette de réalisation à l'égard de ses stocks de médicaments génériques par suite de la réforme du réseau de la santé qui a été annoncée au premier trimestre de 2018 et qui est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2018.

Montant ajusté du résultat d'exploitation, montant ajusté du BAIIA et montant ajusté de la marge du BAIIA Les tableaux qui suivent présentent le rapprochement du montant ajusté du résultat d'exploitation et du montant ajusté du BAIIA avec le résultat d'exploitation, lequel fait l'objet d'un rapprochement avec le bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société qui est présenté dans les états consolidés des résultats pour les exercices clos aux dates indiquées. La société considère le montant ajusté du BAIIA comme une mesure utile l'aidant à évaluer la performance de ses activités courantes et sa capacité à générer des flux de trésorerie pour financer ses besoins de trésorerie, notamment son programme de dépenses d'investissement.

Le montant ajusté de la marge du BAIIA correspond au montant ajusté du BAIIA, divisé par les produits.

	2019 (12 semaines)			2018 (12 semaines)		
Pour les périodes closes le 28 décembre 2019 et le 29 décembre 2018 (en millions de dollars canadiens)	Vente au détail	Services financiers	Chiffres consolidés	Vente au détail	Services financiers	Chiffres consolidés
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société			257 \$			231 \$
Ajouter l'incidence des éléments suivants :						
Participations ne donnant pas le contrôle			9			19
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières			176			95
Impôt sur le résultat			99			100
Résultat d'exploitation	480 \$	61 \$	541 \$	408 \$	37 \$	445 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :						
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	116 \$	— \$	116 \$	120 \$	— \$	120 \$
Pertes de valeur des immobilisations corporelles et autres pertes de valeur connexes, déduction faite des reprises	83	—	83	83	—	83
Charges de restructuration et autres charges connexes	23	1	24	(4)	—	(4)
Scission de Propriétés de Choix	—	—	—	2	—	2
Ajustement de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change	(5)	—	(5)	8	—	8
Certains éléments liés à des périodes précédentes	(7)	—	(7)	—	—	—
Profit sur la vente d'immeubles non exploités	(8)	—	(8)	—	—	—
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement	(12)	—	(12)	5	—	5
Éléments d'ajustement	190 \$	1 \$	191 \$	214 \$	— \$	214 \$
Montant ajusté du résultat d'exploitation	670 \$	62 \$	732 \$	622 \$	37 \$	659 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	581	8	589	353	3	356
Moins : amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	(116)	—	(116)	(120)	—	(120)
Montant ajusté du BAIIA	1 135 \$	70 \$	1 205 \$	855 \$	40 \$	895 \$

	2019 (52 semaines)			2018 (52 semaines)		
Pour les exercices clos le 28 décembre 2019 et le 29 décembre 2018 (en millions de dollars canadiens)	Vente au détail	Services financiers	Chiffres consolidés	Vente au détail	Services financiers	Chiffres consolidés
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société			1 081 \$			719 \$
Ajouter l'incidence des éléments suivants :						
Participations ne donnant pas le contrôle			50			34
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières			747			564
Impôt sur le résultat			392			606
Résultat d'exploitation	2 082 \$	188 \$	2 270 \$	1 717 \$	206 \$	1 923 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :						
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/ Pharmaprix	508 \$	— \$	508 \$	521 \$	— \$	521 \$
Pertes de valeur des immobilisations corporelles et autres pertes de valeur connexes, déduction faite des reprises	83	—	83	83	—	83
Charges de restructuration et autres charges connexes	72	2	74	10	—	10
Achats de rentes et rachats de régimes de retraite	10	—	10	1	—	1
Incidence de la réforme du réseau de la santé sur les soldes des stocks	—	—	—	19	—	19
Programme de carte Loblaw	—	—	—	4	—	4
Réduction progressive des activités de services bancaires des <i>Services financiers le Choix du Président</i>	—	—	—	—	(20)	(20)
Scission de Propriétés de Choix	—	—	—	8	—	8
Ajustement de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change	—	—	—	(3)	—	(3)
Profit sur la vente d'immeubles non exploités	(12)	—	(12)	—	—	—
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement	(15)	—	(15)	6	—	6
Certains éléments liés à des périodes précédentes	(22)	—	(22)	—	—	—
Éléments d'ajustement	624 \$	2 \$	626 \$	649 \$	(20) \$	629 \$
Montant ajusté du résultat d'exploitation	2 706 \$	190 \$	2 896 \$	2 366 \$	186 \$	2 552 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2 502	22	2 524	1 487	10	1 497
Moins : amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	(508)	—	(508)	(521)	—	(521)
Montant ajusté du BAIIA	4 700 \$	212 \$	4 912 \$	3 332 \$	196 \$	3 528 \$

Outre les éléments dont il est question plus haut à la section portant sur le montant ajusté de la marge brute du secteur Vente au détail, le montant ajusté du BAIIA a été touché par les éléments suivants :

Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix

L'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix en 2014 comprenait des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée d'environ 6 050 millions de dollars, qui sont amorties sur leur durée d'utilité estimée. L'amortissement annuel lié aux immobilisations incorporelles acquises s'établira à environ 500 millions de dollars jusqu'en 2024 et diminuera par la suite.

Pertes de valeur d'immobilisations corporelles et autres pertes de valeur connexes, déduction faite des reprises Chaque date de clôture, la société évalue s'il y a ou non dépréciation et, au besoin, inscrit des pertes de valeur ou des reprises de pertes de valeur comptabilisées précédemment au titre de la valeur comptable de ses immobilisations corporelles, de ses actifs au titre de droits d'utilisation et de ses immobilisations incorporelles.

Charges de restructuration et autres charges connexes La société évalue régulièrement ses initiatives de réduction des coûts ainsi que ses initiatives stratégiques liées à l'infrastructure de ses magasins, à ses réseaux de distribution et à son infrastructure administrative dans le but de s'assurer de maintenir une structure d'exploitation à faibles coûts. Des activités de restructuration liées à ces initiatives sont en cours.

Achats de rentes et rachats de régimes de retraite La société a procédé et continue de procéder à des achats de rentes et rachats de régimes de retraite ayant trait à d'anciens employés afin de réduire l'obligation de la société au titre des régimes à prestations définies et d'atténuer les risques et la volatilité liés aux régimes de retraite.

Programme de carte Loblaw Au quatrième trimestre de 2017, la société et Weston ont reconnu avoir participé à une entente de fixation des prix dans l'ensemble du secteur concernant certains produits de boulangerie emballés, compte tenu de laquelle la société a offert aux clients une carte Loblaw de 25 \$ qui peut être utilisée pour l'achat d'articles vendus dans les magasins d'alimentation Loblaw partout au Canada. La société a comptabilisé une charge de 107 millions de dollars liée au programme de carte Loblaw au quatrième trimestre de 2017. La société a comptabilisé une charge supplémentaire de 4 millions de dollars pour l'exercice 2018.

Réduction progressive des activités de services bancaires aux particuliers des Services financiers le Choix du Président Au troisième trimestre de 2017, la Banque PC a conclu une entente visant à mettre fin à sa relation d'affaires avec une grande banque à charte canadienne, qui représentait les services bancaires aux particuliers offerts sous la marque *Services financiers le Choix du Président*. Par suite de cette entente, la Banque PC a reçu un paiement d'environ 44 millions de dollars, déduction faite de certains coûts engagés, dont une tranche de 20 millions de dollars a été comptabilisée durant la première moitié de l'exercice 2018 et une tranche de 24 millions de dollars a été comptabilisée en 2017.

Scission de Propriétés de Choix En 2018, la société a comptabilisé des coûts de transaction et autres coûts connexes liés à la scission de sa participation dans Propriétés de Choix.

Ajustement de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change La société est exposée aux fluctuations des prix des marchandises et du cours de change du dollar américain. Conformément à sa politique de gestion du risque marchandises, la société a recours à des contrats à terme normalisés et à des contrats à terme de gré à gré négociés en Bourse pour atténuer la volatilité des prix du carburant et du cours de change du dollar américain. Ces instruments dérivés ne sont pas acquis à des fins de transaction ou de spéculation. Conformément aux méthodes comptables que la société utilise à l'égard de ses instruments dérivés, la variation de la juste valeur de ces instruments, qui comprend les profits et les pertes réalisés et latents, est comptabilisée dans le résultat d'exploitation. La comptabilisation de ces dérivés sur marchandises et de ces dérivés de change a une incidence sur les résultats présentés par la société; cependant, leur effet économique permet de réduire considérablement les risques connexes découlant des fluctuations des prix des marchandises et du cours de change et des engagements liés au dollar américain.

Profit sur la vente d'immeubles non exploités En 2019, la société a cédé des immeubles non exploités à une tierce partie et a comptabilisé un profit de 12 millions de dollars lié à la vente.

Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement La société évalue les immeubles de placement selon la juste valeur. Avant le deuxième trimestre de 2018, la société comptabilisait les immeubles de placement au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Selon le modèle de la juste valeur, les immeubles de placement sont initialement comptabilisés au coût et ultérieurement évalués à la juste valeur. La juste valeur est déterminée d'après des données disponibles sur le marché. Si aucune donnée ne peut être obtenue facilement sur des marchés moins actifs, la société recourt à d'autres méthodes d'évaluation telles que des projections des flux de trésorerie actualisés ou des prix de transactions récentes. Les profits et les pertes liés à la juste valeur sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation de la période au cours de laquelle ils surviennent. Les profits et les pertes découlant de la cession d'immeubles de placement sont déterminés en comparant la juste valeur du produit tiré de la cession avec la valeur comptable et ils sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation.

Certains éléments liés à des périodes précédentes Au deuxième trimestre de 2019, la société a révisé son estimation du montant à payer à l'égard de la question d'ordre réglementaire liée à des périodes précédentes. De plus, la société a vendu certains immeubles à Propriétés de Choix et les produits reçus relativement aux contrats de location visant des toits solaires ont été attribués à tort à Propriétés de Choix. En 2019, Propriétés de Choix a remboursé à la société des produits de 7 millions de dollars reçus au cours de périodes précédentes pour le compte de la société. La société et Propriétés de Choix ont reconnu que la totalité des produits et des passifs futurs liés aux contrats de location visant des toits solaires et les coûts de réparation de toits connexes revenaient à la société.

Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières et des charges d'intérêts nettes et autres charges financières qui sont présentées dans les états consolidés des résultats pour les exercices clos aux dates indiquées. La société considère le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières comme une mesure utile pour l'évaluation de sa performance financière sous-jacente et pour la prise de décisions concernant ses activités de nature financière.

Pour les périodes closes le 28 décembre 2019 et le 29 décembre 2018 (en millions de dollars canadiens)	2019 (12 semaines)	2018 (12 semaines)	2019 (52 semaines)	2018 (52 semaines)
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	176 \$	95 \$	747 \$	564 \$
Déduire l'incidence de l'élément suivant :				
Charge liée à Glenhuron	—	—	—	(176)
Scission de Propriétés de Choix	—	(1)	—	(1)
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières	176 \$	94 \$	747 \$	387 \$

Charge liée à Glenhuron Au troisième trimestre de 2018, la société a comptabilisé une charge de 367 millions de dollars liée à la décision rendue par la Cour de l'impôt au sujet de Glenhuron. De cette charge, une tranche de 176 millions de dollars a été comptabilisée dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières et une tranche de 191 millions de dollars, dans l'impôt sur le résultat.

Montant ajusté de l'impôt sur le résultat et montant ajusté du taux d'impôt effectif Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté de l'impôt sur le résultat avec l'impôt sur le résultat qui est présenté dans les états consolidés des résultats pour les exercices clos aux dates indiquées. La société considère le montant ajusté de l'impôt sur le résultat comme une mesure utile pour l'évaluation de sa performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation et pour la prise de décisions concernant ses activités courantes.

Le montant ajusté du taux d'impôt effectif correspond au montant ajusté de l'impôt sur le résultat, divisé par la somme du montant ajusté du résultat d'exploitation diminué du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

Pour les périodes closes le 28 décembre 2019 et le 29 décembre 2018 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2019 (12 semaines)	2018 (12 semaines)	2019 (52 semaines)	2018 (52 semaines)
Montant ajusté du résultat d'exploitation ⁱ⁾	732 \$	659 \$	2 896 \$	2 552 \$
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières ⁱ⁾	176	94	747	387
Montant ajusté du bénéfice avant impôt	556 \$	565 \$	2 149 \$	2 165 \$
Impôt sur le résultat	99 \$	100 \$	392 \$	606 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :				
Incidence fiscale des éléments inclus dans le montant ajusté du bénéfice avant impôt ⁱⁱ⁾	50	55	167	165
Reprise sur des réserves liées à une vérification fiscale pour 2014	—	—	8	—
Modification du taux d'impôt des sociétés prévu par la loi	—	—	4	—
Charge liée à Glenhuron	—	—	—	(191)
Montant ajusté de l'impôt sur le résultat	149 \$	155 \$	571 \$	580 \$
Taux d'impôt effectif	27,1 %	28,6 %	25,7 %	44,6 %
Montant ajusté du taux d'impôt effectif	26,8 %	27,4 %	26,6 %	26,8 %

- i) Voir le rapprochement du montant ajusté du résultat d'exploitation et du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières présenté dans les tableaux ci-dessus.
- ii) Voir le tableau portant sur le montant ajusté du résultat d'exploitation, le montant ajusté du BAIIA et le montant ajusté de la marge du BAIIA, ainsi que le tableau présentant le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières ci-dessus pour obtenir une liste exhaustive des éléments inclus dans le montant ajusté du bénéfice avant impôt.

Reprise sur des réserves liées à une vérification fiscale pour 2014 Au troisième trimestre de 2019, la société a comptabilisé une reprise à l'égard de certaines réserves fiscales à la suite de la réalisation d'une vérification fiscale qui comprenait un examen des coûts d'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix engagés en 2014.

Modification des taux d'impôt des sociétés prévus par la loi Les actifs et les passifs d'impôt différé de la société reflètent l'incidence des modifications des taux d'impôt provinciaux des sociétés prévus par la loi, ce qui donne lieu à l'imposition d'une charge ou à un avantage inscrits dans les résultats. La société applique toute modification des taux d'impôt des sociétés prévus par la loi dans la période au cours de laquelle elle est quasi adoptée par l'instance législative.

Au deuxième trimestre de 2019, le gouvernement de l'Alberta a quasi adopté une diminution progressive du taux d'impôt provincial des sociétés prévu par la loi, qui passera de 12 % à 8 % d'ici 2022. La société a comptabilisé un bénéfice de 4 millions de dollars au deuxième trimestre de 2019 lié à la réévaluation de ses soldes d'impôt différé.

Charge liée à Glenhuron Au troisième trimestre de 2018, la société a comptabilisé une charge de 367 millions de dollars liée à la décision rendue par la Cour de l'impôt au sujet de Glenhuron. De cette charge, une tranche de 176 millions de dollars a été comptabilisée dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières et une tranche de 191 millions de dollars, dans l'impôt sur le résultat.

Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires et montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société et du montant ajusté du bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société avec le bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société et le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société pour les périodes closes aux dates indiquées. La société considère le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires et le montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire comme des mesures utiles pour l'évaluation de sa performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation et pour la prise de décisions concernant ses activités courantes.

Pour les périodes closes le 28 décembre 2019 et le 29 décembre 2018 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2019 (12 semaines)	2018 (12 semaines)	2019 (52 semaines)	2018 (52 semaines)
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	257 \$	224 \$	1 081 \$	766 \$
Perte nette (bénéfice net) lié(e) aux activités abandonnées	—	7	—	(47)
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société lié aux activités poursuivies	257 \$	231 \$	1 081 \$	719 \$
Dividendes prescrits sur les actions privilégiées du capital social	(3)	(3)	(12)	(12)
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société lié aux activités poursuivies	254 \$	228 \$	1 069 \$	707 \$
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société lié aux activités poursuivies	257 \$	231 \$	1 081 \$	719 \$
Éléments d'ajustement (se reporter au tableau suivant)	141	160	447	832
Montant ajusté du bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société lié aux activités poursuivies	398 \$	391 \$	1 528 \$	1 551 \$
Dividendes prescrits sur les actions privilégiées du capital social	(3)	(3)	(12)	(12)
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société lié aux activités poursuivies	395 \$	388 \$	1 516 \$	1 539 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – dilué (en millions)	363,7	376,1	368,4	379,3

Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société et du montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire avec le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société et le bénéfice net dilué par action ordinaire pour les périodes closes aux dates indiquées :

	2019 (12 semaines)		2018 (12 semaines)		2019 (52 semaines)		2018 (52 semaines)	
Pour les périodes closes le 28 décembre 2019 et le 29 décembre 2018 (en millions de dollars canadiens/en dollars canadiens)	Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	Bénéfice net dilué par action ordinaire	Bénéfice net (perte nette) disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	Bénéfice net (perte nette) dilué(e) par action ordinaire	Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	Bénéfice net dilué par action ordinaire	Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	Bénéfice net dilué par action ordinaire
Activités poursuivies	254 \$	0,70 \$	228 \$	0,61 \$	1 069 \$	2,90 \$	707 \$	1,87 \$
Activités abandonnées	—	—	(7)	(0,02)	—	—	47	0,12
Montant présenté	254 \$	0,70 \$	221 \$	0,59 \$	1 069 \$	2,90 \$	754 \$	1,99 \$
Activités poursuivies	254 \$	0,70 \$	228 \$	0,61 \$	1 069 \$	2,90 \$	707 \$	1,87 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :								
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	86 \$	0,23 \$	89 \$	0,23 \$	373 \$	1,01 \$	383 \$	1,01 \$
Pertes de valeur des immobilisations corporelles et autres pertes de valeur connexes, déduction faite des reprises	62	0,17	60	0,16	62	0,17	60	0,16
Charges de restructuration et autres charges connexes	18	0,05	(2)	(0,01)	54	0,15	7	0,02
Achats de rentes et rachats de régimes de retraite	—	—	—	—	7	0,02	1	—
Programme de carte Loblaw	—	—	—	—	—	—	3	0,01
Réduction progressive des activités de services bancaires aux particuliers des <i>Services financiers le Choix du Président</i>	—	—	—	—	—	—	(15)	(0,04)
Incidence de la réforme du réseau de la santé sur les soldes des stocks	—	—	—	—	—	—	14	0,04
Modification des taux d'impôt des sociétés prévus par la loi	—	—	—	—	(4)	(0,01)	—	—
Scission de Propriétés de Choix	—	—	3	0,01	—	—	9	0,02
Charge liée à Glenhuron	—	—	—	—	—	—	367	0,97
Reprise sur des réserves liées à une vérification fiscale pour 2014	—	—	—	—	(8)	(0,02)	—	—
Ajustement de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change	(4)	(0,01)	6	0,02	—	—	(2)	(0,01)
Certains éléments liés à des périodes précédentes	(5)	(0,01)	—	—	(16)	(0,04)	—	—
Profit sur la vente d'immeubles non exploités	(7)	(0,02)	—	—	(10)	(0,03)	—	—
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement	(9)	(0,02)	4	0,01	(11)	(0,03)	5	0,01
Éléments d'ajustement liés aux activités poursuivies	141 \$	0,39 \$	160 \$	0,42 \$	447 \$	1,22 \$	832 \$	2,19 \$
Montant ajusté au titre des activités poursuivies	395 \$	1,09 \$	388 \$	1,03 \$	1 516 \$	4,12 \$	1 539 \$	4,06 \$
Activités abandonnées	— \$	— \$	(7) \$	(0,02) \$	— \$	— \$	47 \$	0,12 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :								
Ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie ⁱ⁾	— \$	— \$	27 \$	0,08 \$	— \$	— \$	33 \$	0,09 \$
Coûts d'acquisition de CREIT et autres coûts connexes	—	—	1	—	—	—	119	0,31
Profit tiré de la vente de droits relatifs à la propriété du dessus	—	—	—	—	—	—	(11)	(0,03)
Charges de restructuration et autres charges connexes	—	—	(1)	—	—	—	(11)	(0,03)
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement	—	—	(6)	(0,02)	—	—	30	0,08
Éléments d'ajustement liés aux activités abandonnées	— \$	— \$	21 \$	0,06 \$	— \$	— \$	160 \$	0,42 \$
Montant ajusté au titre des activités abandonnées	— \$	— \$	14 \$	0,04 \$	— \$	— \$	207 \$	0,54 \$
Total du montant ajusté de la société	395 \$	1,09 \$	402 \$	1,07 \$	1 516 \$	4,12 \$	1 746 \$	4,60 \$

i) Les profits ou les pertes au titre de l'ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie ne sont pas assujettis à l'impôt.

Outre les éléments dont il est question plus haut aux sections portant sur le montant ajusté de la marge brute²⁾, le montant ajusté du BAIIA²⁾ et le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières²⁾, le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société au titre des activités abandonnées a été touché par les éléments suivants :

Ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie Avant la scission de Propriétés de Choix, la société était exposée aux fluctuations des cours du marché en raison des parts qui sont détenues par d'autres porteurs de parts que la société et du fait que la société consolidait Propriétés de Choix. Ces parts étaient présentées à titre de passif aux bilans consolidés de la société, puisqu'elles étaient rachetables au gré du porteur pour une contrepartie en trésorerie, sous réserve de certaines restrictions. Ce passif était comptabilisé à la juste valeur chaque date de présentation de l'information financière selon le cours de marché des parts à la clôture de chaque période. Une augmentation (diminution) du cours de marché des parts de fiducie entraînait une augmentation (diminution) des charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

Coûts d'acquisition de CREIT et autres coûts connexes Au premier semestre de 2018, la société a comptabilisé dans les activités abandonnées des coûts d'acquisition et autres coûts connexes liés à l'acquisition de CREIT par Propriétés de Choix.

Profit tiré de la vente de droits relatifs à la propriété du dessus Au troisième trimestre de 2018, une coentreprise détenue par Propriétés de Choix a réalisé la vente de droits relatifs à la propriété du dessus visant l'un de ses immeubles. La société a comptabilisé dans les activités abandonnées un profit de 11 millions de dollars découlant de cette vente au troisième trimestre.

Flux de trésorerie disponibles Le tableau qui suit présente le rapprochement des flux de trésorerie disponibles avec les entrées nettes liées aux activités d'exploitation qui sont présentées dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos aux dates indiquées. La société est d'avis que les flux de trésorerie disponibles constituent une mesure utile pour évaluer la trésorerie qu'elle peut affecter à des activités de financement et d'investissement supplémentaires.

La définition des flux de trésorerie disponibles²⁾ a été modifiée au premier trimestre de 2019 afin que la normalisation exclue l'incidence de la mise en œuvre de l'IFRS 16. Les paiements au titre de la location ont été déduits du calcul, ce qui a pour résultat que l'IFRS 16 n'a eu aucune incidence sur la mesure.

Pour les périodes closes le 28 décembre 2019 et le 29 décembre 2018 (en millions de dollars canadiens)	2019 (12 semaines)	2018 (12 semaines)	2019 (52 semaines)	2018 (52 semaines)
Entrées nettes liées aux activités d'exploitation poursuivies ⁱ⁾	988 \$	310 \$	3 960 \$	2 249 \$
Entrées nettes liées aux activités d'exploitation abandonnées ⁱ⁾	—	4	—	252
Total des entrées nettes liées aux activités d'exploitation de la société	988 \$	314 \$	3 960 \$	2 501 \$
Entrées nettes liées aux activités d'exploitation poursuivies ⁱ⁾	988 \$	310 \$	3 960 \$	2 249 \$
Moins :				
Dépenses d'investissement	426	414	1 206	1 070
Intérêts payés	74	58	349	509
Paiements au titre de la location, montant net ⁱⁱ⁾	216	—	1 195	—
Flux de trésorerie disponibles liés aux activités poursuivies	272 \$	(162) \$	1 210 \$	670 \$
Entrées nettes liées aux activités d'exploitation abandonnées ⁱ⁾	— \$	4 \$	— \$	252 \$
Moins :				
Dépenses d'investissement	—	68	—	264
Intérêts payés	—	31	—	292
Flux de trésorerie disponibles liés aux activités abandonnées	— \$	(95) \$	— \$	(304) \$
Total des flux de trésorerie disponibles de la société	272 \$	(257) \$	1 210 \$	366 \$

i) Les entrées nettes liées aux activités d'exploitation poursuivies comprennent des distributions reçues en 2018 et le paiement lié à la conversion des parts de catégorie C de société en commandite en 2018 provenant des activités abandonnées. Les entrées nettes liées aux activités d'exploitation abandonnées comprennent les sorties liées à ces éléments.

ii) Comprend les loyers payés en trésorerie en vertu des obligations locatives, déduction faite des paiements au titre de la location reçus relativement aux contrats de location-financement. Cet ajustement de normalisation vise à exclure l'incidence de la mise en œuvre de l'IFRS 16.

Ratio de la dette du secteur Vente au détail sur le montant ajusté du BAIIA du secteur Vente au détail, montant ajusté du rendement des capitaux propres et montant ajusté du rendement du capital La société utilise les mesures qui suivent pour évaluer son levier financier et sa rentabilité. Les définitions de ces ratios sont présentées ci-dessous.

- **Ratio de la dette du secteur Vente au détail sur le montant ajusté du BAIIA du secteur Vente au détail** Total de la dette du secteur Vente au détail divisé par le montant ajusté du BAIIA du secteur Vente au détail pour les quatre derniers trimestres.
- **Montant ajusté du rendement des capitaux propres** Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société pour les quatre derniers trimestres, divisé par le total des capitaux propres moyens attribuables aux porteurs d'actions ordinaires de la société.
- **Montant ajusté du rendement du capital** Montant ajusté du résultat d'exploitation après impôt pour les quatre derniers trimestres divisé par le capital moyen, le capital s'entendant du total de la dette majoré des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société, moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les placements à court terme.

18. Informations supplémentaires

Des informations supplémentaires sur la société ont été transmises par voie électronique à diverses autorités en valeurs mobilières du Canada par l'intermédiaire du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (« SEDAR »), et elles peuvent être consultées en ligne à l'adresse sedar.com et auprès du BSIF, organisme de réglementation principal de la Banque PC, filiale de la société.

Le 19 février 2020
Toronto, Canada

Notes de fin de document du rapport de gestion

- 1) Pour les définitions et les ratios de nature financière, voir le glossaire du Rapport annuel de 2019 de la société, à la page 154.
 - 2) Voir la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR », qui comprend le rapprochement de ces mesures non conformes aux PCGR avec les mesures conformes aux PCGR les plus directement comparables.
 - 3) À lire en parallèle avec la rubrique 1, « Énoncés prospectifs ».
 - 4) Certains chiffres ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.
-

Résultats financiers

Déclaration de responsabilité de la direction pour la présentation de l'information financière	72
Rapport des auditeurs indépendants	73
États financiers consolidés	
États consolidés des résultats	76
États consolidés du résultat global	77
États consolidés des variations des capitaux propres	78
Bilans consolidés	80
Tableaux consolidés des flux de trésorerie	81
Notes afférentes aux états financiers consolidés	82
Note 1. Nature et description de l'entité présentant l'information financière	82
Note 2. Principales méthodes comptables	82
Note 3. Estimations comptables critiques et jugements	99
Note 4. Norme comptable future	102
Note 5. Acquisitions d'entreprises	102
Note 6. Activités abandonnées	103
Note 7. Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	105
Note 8. Impôt sur le résultat	106
Note 9. Bénéfice net de base et dilué par action ordinaire	108
Note 10. Trésorerie et équivalents de trésorerie, placements à court terme et dépôts de garantie	108
Note 11. Créances	109
Note 12. Créances sur cartes de crédit	109
Note 13. Stocks	111
Note 14. Actifs détenus en vue de la vente	111
Note 15. Immobilisations corporelles	112
Note 16. Immeubles de placement	114
Note 17. Immobilisations incorporelles	115
Note 18. Goodwill	117
Note 19. Autres actifs	118
Note 20. Passif au titre des programmes de récompenses axés sur la fidélisation de la clientèle	118
Note 21. Provisions	118
Note 22. Dette à long terme	119
Note 23. Autres passifs	122
Note 24. Capital social	123
Note 25. Gestion du capital	125
Note 26. Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages du personnel à long terme	126
Note 27. Rémunération fondée sur des titres de capitaux propres	133
Note 28. Charges au titre des avantages du personnel	136
Note 29. Contrats de location	136
Note 30. Instruments financiers	139
Note 31. Gestion des risques financiers	142
Note 32. Passifs éventuels	144
Note 33. Garanties financières	145
Note 34. Transactions entre parties liées	146
Note 35. Informations sectorielles	149
Note 36. Événements postérieurs à la date de clôture	151
Rétrospective des trois derniers exercices	152
Glossaire	154

Déclaration de responsabilité de la direction pour la présentation de l'information financière

La préparation, la présentation et l'intégrité des états financiers consolidés, du rapport de gestion et de tous les autres renseignements figurant dans le Rapport annuel – Revue financière relèvent de la direction de Les Compagnies Loblaw Limitée, qui en assume la responsabilité. Mis à part le fait de devoir formuler des jugements et faire les estimations nécessaires afin de dresser les états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board, il incombe à la direction, dans le cadre de ses responsabilités, de procéder au choix et à l'application systématique de principes et de méthodes comptables appropriés. Il lui appartient également de veiller à ce que l'information financière présentée ailleurs dans le Rapport annuel – Revue financière concorde avec les données figurant dans les états financiers consolidés.

Il incombe également à la direction de fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés et qu'une information financière pertinente et fiable est produite. La direction doit concevoir un système de contrôles internes et attester de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière. Une équipe de conformité des contrôles dévouée examine et évalue les contrôles internes, puis transmet les résultats à la direction tous les trimestres.

Les états financiers consolidés ont été audités par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., dont le rapport suit, qui ont été nommés auditeurs indépendants par voie de vote par les actionnaires de la société.

Par l'entremise d'un comité d'audit, qui se compose uniquement d'administrateurs indépendants, le conseil d'administration est chargé de veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de la préparation des états financiers consolidés et du contrôle financier des activités de l'entreprise. Le comité d'audit recommande les auditeurs indépendants devant être nommés par les actionnaires. Le comité d'audit tient régulièrement des réunions auxquelles participent les membres de la haute direction et les membres de la direction responsables des finances, les auditeurs internes et les auditeurs indépendants afin de discuter de points touchant les contrôles internes, les activités inhérentes à l'audit et la communication de l'information financière. Les auditeurs indépendants et les auditeurs internes ont accès sans réserve au comité d'audit. Le conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés ainsi que le rapport de gestion ci-joints en se fondant sur l'examen et les recommandations du comité d'audit en vue de leur publication dans le Rapport annuel – Revue financière.

Toronto, Canada
Le 19 février 2020

Le président exécutif du Conseil,
[signé]
Galen G. Weston

Le chef de la direction financière,
[signé]
Darren Myers

Rapport des auditeurs indépendants

Aux actionnaires de Les Compagnies Loblaw Limitée

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Les Compagnies Loblaw Limitée (l'« entité »), qui comprennent :

- les bilans consolidés au 28 décembre 2019 et au 29 décembre 2018;
- les états consolidés des résultats des exercices de 52 semaines clos à ces dates;
- les états consolidés du résultat global des exercices de 52 semaines clos à ces dates;
- les états consolidés des variations des capitaux propres des exercices de 52 semaines clos à ces dates;
- les tableaux consolidés des flux de trésorerie des exercices de 52 semaines clos à ces dates;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'entité au 28 décembre 2019 et au 29 décembre 2018, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices de 52 semaines clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui sont pertinentes à notre audit des états financiers au Canada et nous avons assumé nos autres responsabilités éthiques selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations – modification de méthode comptable

Nous attirons l'attention sur la note 2 afférente aux états financiers, qui indique que l'entité a modifié sa convention comptable à l'égard des contrats de location en date du 30 décembre 2018 par suite de l'adoption de l'IFRS 16, *Contrats de location*, et qu'elle a mis en œuvre ce changement au moyen de l'approche rétrospective modifiée.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations incluses dans le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes;
- des informations, autres que les états financiers et le rapport des auditeurs sur ces états, incluses dans un document intitulé « Rapport annuel de 2019 - Revue financière »;
- des informations, autres que les états financiers et le rapport des auditeurs sur ces états, incluses dans un document susceptible de s'intituler « Rapport annuel de 2019 ».

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas à ces autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations identifiées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Rapport des auditeurs indépendants

Nous avons obtenu les informations incluses dans le rapport de gestion et un document intitulé « Rapport annuel de 2019 - Revue financière » déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes à la date du présent rapport des auditeurs. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard de ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport des auditeurs.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Les informations, autres que les états financiers et le rapport des auditeurs sur ces états, incluses dans un document susceptible de s'intituler « Rapport annuel de 2019 » devraient être mises à notre disposition après la date du présent rapport des auditeurs. Si, à la lumière des travaux que nous effectuerons à l'égard de ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion;

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;

Rapport des auditeurs indépendants

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;
- nous fournissons aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

KPMG S.R.L. / SENCRL

Toronto, Canada
Le 19 février 2020

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés
L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport des auditeurs est délivré est Sebastian Distefano.

États consolidés des résultats

Pour les exercices clos le 28 décembre 2019 et le 29 décembre 2018

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2019	2018 ⁱ⁾
Produits	48 037 \$	46 693 \$
Coût des marchandises vendues	33 281	32 499
Frais de vente et charges générales et administratives	12 486	12 271
Résultat d'exploitation	2 270 \$	1 923 \$
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières (note 7)	747	564
Bénéfice avant impôt sur le résultat	1 523 \$	1 359 \$
Impôt sur le résultat (note 8)	392	606
Bénéfice net lié aux activités poursuivies	1 131 \$	753 \$
Bénéfice net lié aux activités abandonnées (note 6)	—	47
Bénéfice net	1 131 \$	800 \$
Attribuable aux :		
Actionnaires de la société (note 9)	1 081 \$	766 \$
Participations ne donnant pas le contrôle	50	34
Bénéfice net	1 131 \$	800 \$
Bénéfice net par action ordinaire – de base (en dollars) (note 9)		
Activités poursuivies	2,93 \$	1,88 \$
Activités abandonnées	— \$	0,12 \$
Bénéfice net par action ordinaire – dilué (en dollars) (note 9)		
Activités poursuivies	2,90 \$	1,87 \$
Activités abandonnées	— \$	0,12 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions) (note 9)		
De base	365,4	376,7
Dilué	368,4	379,3

i) Certains chiffres comparatifs ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.
Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

États consolidés du résultat global

Pour les exercices clos le 28 décembre 2019 et le 29 décembre 2018

(en millions de dollars canadiens)

	2019	2018
Bénéfice net lié aux activités poursuivies	1 131 \$	753 \$
Autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt		
Éléments reclassés en résultat net ou qui pourraient l'être ultérieurement :		
Profit (perte) de change	3 \$	(2) \$
Profit latent (perte latente) sur les couvertures de flux de trésorerie (note 30)	(5)	(3)
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net :		
(Perte actuarielle nette) Gain actuariel net au titre des régimes à prestations définies (note 26)	(3)	91
Ajustement de la juste valeur au transfert d'immeubles de placement	—	16
Autres éléments du résultat global liés aux activités poursuivies	(5) \$	102 \$
Résultat global lié aux activités poursuivies	1 126 \$	855 \$
Bénéfice net lié aux activités abandonnées (note 6)	—	47
Autres éléments du résultat global liés aux activités abandonnées	—	5
Résultat global lié aux activités abandonnées	1 126 \$	52 \$
Résultat global total	1 126 \$	907 \$
Attribuable aux :		
Actionnaires de la société	1 076 \$	873 \$
Participations ne donnant pas le contrôle	50	34
Résultat global total	1 126 \$	907 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

États consolidés des variations des capitaux propres

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Capital social ordinaire	Capital social privilégié	Capital social total	Résultats non distribués	Surplus d'apport	Écart de conversion	Couvertures de flux de trésorerie	Ajustement de la juste valeur au transfert d'immeubles de placement	Cumul des autres éléments du résultat global	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Solde au 29 décembre 2018	7 162 \$	221 \$	7 383 \$	4 580 \$	107 \$	34 \$	(1) \$	16 \$	49 \$	59 \$	12 178 \$
Incidence de l'adoption de l'IFRS 16 (note 2)	—	—	—	(798)	—	—	—	—	—	—	(798)
Solde retraité au 30 décembre 2018	7 162 \$	221 \$	7 383 \$	3 782 \$	107 \$	34 \$	(1) \$	16 \$	49 \$	59 \$	11 380 \$
Bénéfice net	— \$	— \$	— \$	1 081 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	50 \$	1 131 \$
Autres éléments du résultat global	—	—	—	(3)	—	3	(5)	—	(2)	—	(5)
Résultat global total	— \$	— \$	— \$	1 078 \$	— \$	3 \$	(5) \$	— \$	(2) \$	50 \$	1 126 \$
Actions ordinaires rachetées et annulées (note 24)	(206)	—	(206)	(546)	—	—	—	—	—	—	(752)
Incidence nette de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres (notes 24 et 27)	94	—	94	—	(7)	—	—	—	—	—	87
Actions rachetées et détenues en fiducie (note 24)	(16)	—	(16)	(46)	—	—	—	—	—	—	(62)
Actions détenues en fiducie et libérées (note 27)	10	—	10	19	—	—	—	—	—	—	29
Dividendes déclarés par action ordinaire - 1,240 \$ (note 24)	—	—	—	(453)	—	—	—	—	—	—	(453)
Dividendes déclarés par action privilégiée - 1,325 \$ (note 24)	—	—	—	(12)	—	—	—	—	—	—	(12)
Distribution aux participations ne donnant pas le contrôle, montant net	—	—	—	—	—	—	—	—	—	(22)	(22)
	(118) \$	— \$	(118) \$	40 \$	(7) \$	3 \$	(5) \$	— \$	(2) \$	28 \$	(59) \$
Solde au 28 décembre 2019	7 044 \$	221 \$	7 265 \$	3 822 \$	100 \$	37 \$	(6) \$	16 \$	47 \$	87 \$	11 321 \$

États consolidés des variations des capitaux propres

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Capital social ordinaire	Capital social privilégié	Capital social total	Résultats non distribués	Surplus d'apport	Écart de conversion	Couvertures de flux de trésorerie	Ajustement de la juste valeur au transfert d'immeubles de placement	Cumul des autres éléments du résultat global	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Solde au 30 décembre 2017	7 445 \$	221 \$	7 666 \$	5 280 \$	110 \$	36 \$	2 \$	— \$	38 \$	40 \$	13 134 \$
Incidence de l'adoption de l'IFRS 9	—	—	—	(72)	—	—	—	—	—	—	(72)
Solde retraité au 31 décembre 2017	7 445 \$	221 \$	7 666 \$	5 208 \$	110 \$	36 \$	2 \$	— \$	38 \$	40 \$	13 062 \$
Bénéfice net	— \$	— \$	— \$	766 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	34 \$	800 \$
Autres éléments du résultat global	—	—	—	91	—	(2)	2	16	16	—	107
Résultat global total	— \$	— \$	— \$	857 \$	— \$	(2) \$	2 \$	16 \$	16 \$	34 \$	907 \$
Actions ordinaires rachetées et annulées (note 24)	(381)	—	(381)	(886)	—	—	—	—	—	—	(1 267)
Incidence nette de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres (notes 24 et 27)	98	—	98	(11)	(3)	—	—	—	—	—	84
Actions rachetées et détenues en fiducie (note 24)	(12)	—	(12)	(24)	—	—	—	—	—	—	(36)
Actions détenues en fiducie et libérées (note 27)	12	—	12	25	—	—	—	—	—	—	37
Activités abandonnées (note 6)	—	—	—	(144)	8	—	(5)	—	(5)	(9)	(150)
Dividendes déclarés par action ordinaire – 1,155 \$ (note 24)	—	—	—	(433)	—	—	—	—	—	—	(433)
Dividendes déclarés par action privilégiée – 1,325 \$ (note 24)	—	—	—	(12)	—	—	—	—	—	—	(12)
Incidence fiscale de la conversion des parts de société en commandite de catégorie C	—	—	—	—	(8)	—	—	—	—	—	(8)
Distribution aux participations ne donnant pas le contrôle, montant net	—	—	—	—	—	—	—	—	—	(6)	(6)
	(283) \$	— \$	(283) \$	(628) \$	(3) \$	(2) \$	(3) \$	16 \$	11 \$	19 \$	(884) \$
Solde au 29 décembre 2018	7 162 \$	221 \$	7 383 \$	4 580 \$	107 \$	34 \$	(1) \$	16 \$	49 \$	59 \$	12 178 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Bilans consolidés

(en millions de dollars canadiens)	Au 28 décembre 2019	Au 29 décembre 2018 ⁱ⁾
Actifs		
Actifs courants		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 10)	1 133 \$	1 065 \$
Placements à court terme (note 10)	57	94
Dépôts de garantie (note 10)	—	800
Créances (note 11)	1 184	1 218
Créances sur cartes de crédit (note 12)	3 624	3 309
Stocks (note 13)	5 076	4 803
Charges payées d'avance et autres actifs	131	304
Actifs détenus en vue de la vente (note 14)	105	44
Total des actifs courants	11 310 \$	11 637 \$
Immobilisations corporelles (note 15)	5 490	5 931
Actifs au titre de droits d'utilisation (note 29)	7 362	—
Immeubles de placement (note 16)	172	234
Immobilisations incorporelles (note 17)	7 322	7 798
Goodwill (note 18)	3 946	3 942
Actifs d'impôt différé (note 8)	169	144
Créances liées aux prêts consentis à des franchisés (note 30)	19	78
Autres actifs (note 19)	519	389
Total des actifs	36 309 \$	30 153 \$
Passifs		
Passifs courants		
Dette bancaire (note 33)	18 \$	56 \$
Fournisseurs et autres passifs	5 321	5 302
Passif au titre de la fidélisation (note 20)	191	228
Provisions (note 21)	119	165
Impôt sur le résultat à payer	27	131
Dette à court terme (note 12)	725	915
Tranche à moins d'un an de la dette à long terme (note 22)	1 127	1 647
Tranche à moins d'un an des obligations locatives (note 29)	1 419	—
Participation des pharmaciens propriétaires	280	260
Total des passifs courants	9 227 \$	8 704 \$
Provisions (note 21)	102	152
Dette à long terme (note 22)	5 971	6 379
Obligations locatives (note 29)	7 691	—
Passifs d'impôt différé (note 8)	1 539	1 947
Autres passifs (note 23)	458	793
Total des passifs	24 988 \$	17 975 \$
Capitaux propres		
Capital social (note 24)	7 265 \$	7 383 \$
Résultats non distribués	3 822	4 580
Surplus d'apport (note 27)	100	107
Cumul des autres éléments du résultat global	47	49
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société	11 234 \$	12 119 \$
Participations ne donnant pas le contrôle	87	59
Total des capitaux propres	11 321 \$	12 178 \$
Total des passifs et des capitaux propres	36 309 \$	30 153 \$

i) Certains chiffres comparatifs ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

Passifs éventuels (note 32).

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Pour les exercices clos le 28 décembre 2019 et le 29 décembre 2018

(en millions de dollars canadiens)

	2019	2018 ⁱ⁾
Activités d'exploitation		
Bénéfice net	1 131 \$	800 \$
Ajouter (déduire) :		
Impôt sur le résultat (notes 6 et 8)	392	664
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières (notes 6 et 7)	747	880
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement (note 16)	(15)	43
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2 524	1 592
Pertes de valeur d'actifs, déduction faite des reprises	92	103
Variation des provisions (note 21)	(41)	(176)
	4 830 \$	3 906 \$
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	21	(639)
Variation des créances sur cartes de crédit (note 12)	(315)	(307)
Impôt sur le résultat payé	(630)	(511)
Intérêts perçus	16	31
Intérêts perçus relativement aux contrats de location-financement (note 29)	5	—
Autres	33	21
Entrées nettes liées aux activités d'exploitation	3 960 \$	2 501 \$
Activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations corporelles (note 15)	(817) \$	(1 010) \$
Entrées d'immobilisations incorporelles (note 17)	(376)	(324)
Acquisition de CREIT, déduction faite de la trésorerie acquise (note 6)	—	(1 619)
Trésorerie reprise à la consolidation initiale des franchises (note 5)	20	18
Trésorerie cédée relativement aux activités abandonnées	—	(52)
Variation des placements à court terme (note 10)	37	452
Variation des dépôts de garantie (note 10)	800	(800)
Produit de la sortie d'actifs	113	122
Paiements au titre de la location reçus relativement aux contrats de location-financement	9	—
Autres	(75)	(83)
Sorties nettes liées aux activités d'investissement	(289) \$	(3 296) \$
Activités de financement		
Variation de la dette bancaire	(38) \$	(54) \$
Variation de la dette à court terme (note 12)	(190)	275
Dette à long terme (note 22)		
Émise	672	4 880
Remboursée	(1 083)	(2 715)
Intérêts payés	(349)	(801)
Loyers payés en trésorerie en vertu des obligations locatives – intérêts (notes 7 et 29)	(387)	—
Loyers payés en trésorerie en vertu des obligations locatives – principal (note 29)	(822)	—
Dividendes versés sur les actions ordinaires et les actions privilégiées	(460)	(440)
Capital social ordinaire		
Émis (note 27)	82	78
Racheté et détenu en fiducie (note 24)	(62)	(36)
Racheté et annulé (note 24)	(937)	(1 082)
Autres	(32)	(37)
(Sorties) entrées nettes liées aux activités de financement	(3 606) \$	68 \$
Incidence de la variation des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	3 \$	(6) \$
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	68 \$	(733) \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	1 065	1 798
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	1 133 \$	1 065 \$

i) Certains chiffres comparatifs ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos le 28 décembre 2019 et le 29 décembre 2018 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Note 1. Nature et description de l'entité présentant l'information financière

Les Compagnies Loblaw Limitée, société ouverte canadienne constituée en 1956, est le chef de file canadien dans les domaines de l'alimentation et de la pharmacie et le plus important détaillant au pays. Les Compagnies Loblaw Limitée offre aux Canadiens des produits alimentaires, de pharmacie, de soins de santé et de beauté, des vêtements, des articles de marchandise générale, des services financiers ainsi que des produits et services de téléphonie mobile. Le siège social de la société est situé au 22, av. St. Clair Est, Toronto, Canada M4T 2S7. Les Compagnies Loblaw Limitée et ses filiales sont appelées conjointement la « société » ou « Loblaw » dans les présents états financiers consolidés.

L'actionnaire détenant le contrôle de la société est George Weston Limitée (« Weston »), qui détient environ 52,2 % des actions ordinaires en circulation de la société. La société mère ultime est Wittington Investments, Limited (« Wittington »). Le reste des actions ordinaires est détenu par un grand nombre d'actionnaires.

Le 1^{er} novembre 2018, la société et Weston ont procédé à une réorganisation (la « réorganisation » ou la « scission ») aux termes de laquelle Weston a reçu la participation véritable d'environ 61,6 % de la société dans Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix (« Propriétés de Choix »), comme il est décrit à la note 6, « Activités abandonnées ». La société ne détient plus de participation dans Propriétés de Choix et elle a cessé de consolider cette participation dans ses états financiers consolidés. Avant le 1^{er} novembre 2018, la société était le porteur de parts majoritaire de Propriétés de Choix.

La société compte deux secteurs d'exploitation à présenter : le secteur Vente au détail et le secteur Services financiers (voir la note 35).

Note 2. Principales méthodes comptables

Déclaration de conformité Les états financiers consolidés ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (« IFRS » ou « PCGR ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »), suivant les méthodes comptables décrites ci-après.

La publication des présents états financiers consolidés a été approuvée par le conseil d'administration de la société (le « Conseil ») le 19 février 2020.

Base d'établissement Les états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des éléments suivants qui sont comptabilisés à la juste valeur :

- les immeubles de placement, tels qu'ils sont décrits à la note 16;
- l'actif des régimes de retraite à prestations définies, les obligations liées à ces régimes de retraite étant évaluées à leur valeur actualisée, tel qu'il est décrit à la note 26;
- les passifs au titre d'accords de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres réglés en trésorerie, tels qu'ils sont décrits à la note 27;
- certains instruments financiers, tels qu'ils sont décrits à la note 30.

Les principales méthodes comptables décrites ci-après ont été mises en œuvre de manière uniforme pour toutes les périodes présentées lors de l'établissement des présents états financiers consolidés, à l'exception de l'IFRS 16, *Contrats de location* (l'« IFRS 16 »).

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens.

Exercice L'exercice de la société se termine le samedi le plus rapproché du 31 décembre. Conformément à une pratique comptable ayant cours dans le secteur du commerce de détail, la société suit un cycle de présentation de 52 semaines, qui passe périodiquement à un exercice de 53 semaines. Les exercices clos le 28 décembre 2019 et le 29 décembre 2018 comptaient tous deux 52 semaines. Le prochain exercice qui comptera 53 semaines sera l'exercice 2020.

Méthode de consolidation Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la société et ceux des autres entités que la société contrôle. Il y a situation de contrôle lorsque la société a des droits effectifs qui lui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entité. La société évalue le contrôle périodiquement.

Les entités structurées sont des entités contrôlées par la société, conçues de telle façon que les droits de vote ou autres droits similaires ne constituent pas un facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité. Les entités structurées sont consolidées si, sur la base d'une évaluation de la substance de leur relation avec la société, la société arrive à la conclusion qu'elle contrôle les entités structurées. Les entités structurées qui sont contrôlées par la société ont été établies selon des clauses qui imposent des limites strictes au pouvoir de décision de la direction des entités structurées et qui font en sorte que la société obtient la majorité des avantages découlant des activités et des actifs nets de l'entité structurée, qu'elle est exposée à la majorité des risques liés aux activités de l'entité structurée et qu'elle conserve la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatifs à l'entité structurée ou à ses actifs.

Les transactions et les soldes entre la société et ses entités consolidées ont été éliminés à la consolidation.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont comptabilisées dans les états financiers consolidés et représentent les capitaux propres attribuables aux actionnaires qui n'exercent pas le contrôle dans une entité consolidée par la société dans laquelle la participation de la société est inférieure à 100 %. Les transactions effectuées avec les participations ne donnant pas le contrôle sont traitées comme des transactions effectuées avec les porteurs de capitaux propres de la société. Les modifications du pourcentage de détention des titres de participation de la société dans les filiales sont comptabilisées comme des transactions portant sur des capitaux propres.

Loblaw consolide les titulaires de licences de Corporation Shoppers Drug Mart (« Shoppers Drug Mart/Pharmaprix ») (les « pharmaciens propriétaires ») ainsi que les franchisés de ses magasins d'alimentation au détail qui sont assujettis à un contrat de franchise simplifié (le « contrat de franchise ») entré en vigueur en 2015. Un pharmacien propriétaire s'entend d'un pharmacien qui est propriétaire d'une société et qui est autorisé à exploiter sous licence une pharmacie au détail à un point de vente donné sous les marques de commerce de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix. La consolidation des pharmaciens propriétaires et des nouveaux franchisés est fondée sur le concept de contrôle, aux fins comptables, dont l'existence a été déterminée en raison de la structure des ententes régissant les relations entre la société et les pharmaciens propriétaires ainsi que les franchisés. Loblaw ne détient, directement ou indirectement, aucune action dans les sociétés qu'exploitent les pharmaciens propriétaires. La participation des pharmaciens propriétaires reflète la participation que ces derniers détiennent dans les actifs nets de leur entreprise. Selon les modalités des ententes avec les pharmaciens propriétaires, Shoppers Drug Mart/Pharmaprix convient d'acheter les actifs que les pharmaciens propriétaires utilisent dans les magasins, principalement à la valeur comptable pour le pharmacien propriétaire, si les ententes avec les pharmaciens propriétaires sont résiliées par l'une ou l'autre partie. Les sociétés des pharmaciens propriétaires et des franchisés demeurent des entités juridiques distinctes.

Regroupements d'entreprises Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition à la date à laquelle le contrôle passe à la société. La société évalue le goodwill comme l'excédent du total de la juste valeur de la contrepartie transférée sur les montants évalués à la date d'acquisition des actifs nets identifiables acquis et des passifs repris. Les autres coûts de transaction que ceux liés à l'émission de titres de créance ou de capitaux propres, que la société engage dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Activités abandonnées Une activité abandonnée est une composante de la société dont les activités et les flux de trésorerie peuvent être clairement distingués du reste de la société et qui : représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte; fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte; ou est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

L'activité est classée à titre d'activité abandonnée lorsque celle-ci est cédée ou satisfait aux critères de classement comme étant détenue en vue de la vente ou détenue en vue d'une distribution, selon la première des occurrences à survenir.

Lorsqu'une activité est classée à titre d'activité abandonnée, les états comparatifs du résultat net et du résultat global sont présentés de nouveau comme si l'activité avait été abandonnée depuis le début de l'exercice comparatif. Les activités abandonnées de la société sont exclues des résultats liés aux activités poursuivies et sont présentées comme un montant unique après impôt à titre de résultat net lié aux activités abandonnées dans les états consolidés du résultat net. La société a fait le choix de méthode comptable de présenter les informations sur les flux de trésorerie liés aux activités abandonnées dans les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Bénéfice net par action ordinaire Le bénéfice net de base par action ordinaire est le quotient du bénéfice net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Quant au bénéfice dilué par action, il se calcule en ajustant le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation afin de tenir compte des effets de tous les instruments dilutifs.

Comptabilisation des produits La société comptabilise les produits lorsque le transfert au client du contrôle des biens ou services a eu lieu. Les produits sont évalués au montant de la contrepartie que la société s'attend à recevoir, y compris le montant de contrepartie variable, dans la mesure où il est fortement probable que le dénouement ultérieur ne donnera pas lieu à un ajustement à la baisse important.

Vente au détail Les produits tirés du secteur Vente au détail comprennent le chiffre d'affaires tiré des ventes de biens et de services conclues avec les clients des magasins détenus par la société et des magasins des franchisés et des pharmaciens propriétaires consolidés et les ventes conclues avec les magasins franchisés non consolidés et les clients qui sont des grossistes indépendants. Les produits sont évalués au montant de la contrepartie que la société s'attend à recevoir, déduction faite des retours estimés, des avantages promotionnels et des réductions des redevances de franchisés. La société comptabilise les produits tirés des magasins détenus par la société, des magasins franchisés et des pharmaciens propriétaires au moment de la vente ou de la prestation de services aux clients. La société comptabilise les produits tirés des magasins des franchisés non consolidés et des clients qui sont des grossistes indépendants au moment de la livraison des stocks et lorsque les services d'administration et de gestion sont rendus.

À la vente initiale d'un contrat de franchisage, la société a offert des produits et des services aux termes d'un accord de prestations multiples. Avant l'instauration en 2015 du contrat de franchise, les ventes initiales aux magasins franchisés non consolidés étaient comptabilisées selon une approche fondée sur la juste valeur relative.

Les récompenses axées sur la fidélisation de la clientèle sont comptabilisées comme une obligation de prestation distincte de la transaction de vente dans le cadre de laquelle elles sont attribuées. La société diffère des produits au moment de l'attribution des récompenses aux membres en fonction de la juste valeur relative de l'attribution. La juste valeur relative est établie en répartissant la contrepartie entre la juste valeur des récompenses axées sur la fidélisation gagnées par les membres du programme de fidélisation, déduction faite des droits abandonnés, et les biens et services sur lesquels ces récompenses ont été gagnées, en fonction de leurs prix de vente autonomes relatifs.

Pour la vente de certains biens aux termes de laquelle elle perçoit des commissions, ce qui comprend, sans s'y limiter, les activités de loterie et les cartes-cadeaux de tiers, la société comptabilise des produits nets à titre de mandataire au motif qu'elle ne contrôle pas les prix ou qu'elle n'est pas exposée au risque sur stocks.

Services financiers Les produits tirés du secteur Services financiers comprennent les produits d'intérêts sur les créances sur cartes de crédit, les frais liés aux services de cartes de crédit, les commissions et les autres produits liés aux services financiers. Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode de l'intérêt effectif. Les frais de service de cartes de crédit sont comptabilisés lorsque les services sont rendus. Les produits de commissions sont comptabilisés au montant net. Les autres produits sont comptabilisés périodiquement ou selon les dispositions contractuelles.

Propriétés de Choix Les produits tirés du secteur Propriétés de Choix, qui font partie des activités abandonnées, comprennent les produits locatifs provenant des loyers de base versés par les locataires aux termes de contrats de location, des recouvrements de taxes foncières et de charges d'exploitation et d'autres produits occasionnels, notamment des produits intersectoriels provenant du secteur Vente au détail avant la réorganisation. Les produits locatifs sont comptabilisés sur une base linéaire sur la durée des contrats de location respectifs. Les recouvrements de taxes foncières et de charges d'exploitation sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle les charges recouvrables sont imputables aux locataires. Les loyers proportionnels sont comptabilisés à l'atteinte des objectifs de vente des locataires stipulés dans les contrats de location.

Impôt sur le résultat L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés à l'état consolidé des résultats, sauf dans le cas des impôts exigible et différé se rapportant à un regroupement d'entreprises ou des montants inscrits directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global, qui sont comptabilisés dans le bilan consolidé.

L'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé ou récupéré au titre du bénéfice imposable ou de la perte fiscale de la période, d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des années antérieures.

L'impôt différé est comptabilisé selon la méthode axée sur le bilan pour tenir compte des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs inscrits dans les états financiers et leur valeur fiscale respective. Les actifs et passifs d'impôt différé sont mesurés selon les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés dont il est prévu qu'ils s'appliqueront au bénéfice imposable des exercices au cours desquels ces différences temporaires sont censées être recouvrées ou être réglées. Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour tenir compte des différences temporaires ainsi que des pertes fiscales et crédits d'impôt inutilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces éléments pourront être imputés. Les actifs d'impôt différé sont examinés à la date de clôture et sont réduits lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés si l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser ces montants et s'ils concernent un impôt sur le résultat prélevé par la même administration fiscale sur la même entité fiscale, ou sur des entités fiscales différentes, si la société a l'intention de régler les passifs d'impôt exigible et de réaliser les actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé relativement aux différences temporaires liées aux participations dans des filiales, sauf si la société exerce un contrôle sur la date à laquelle la différence temporaire s'inversera et dans la mesure où il est probable que ces différences ne se résorberont pas dans un avenir prévisible.

Équivalents de trésorerie Les équivalents de trésorerie se composent de placements négociables très liquides dont l'échéance initiale est d'au plus 90 jours à compter de la date d'acquisition.

Placements à court terme Les placements à court terme se composent de placements négociables dont l'échéance initiale est de plus de 90 jours et de moins de 365 jours à compter de la date d'acquisition.

Dépôts de garantie Les dépôts de garantie se composent de trésorerie et d'équivalents de trésorerie ainsi que de placements à court terme. Les dépôts de garantie se composent également de montants qui doivent être déposés auprès de contreparties à titre de garanties pour conclure ou conserver certaines lettres de crédit et certains contrats financiers dérivés ainsi que pour servir au remboursement de la dette.

Créances Les créances comprennent principalement des sommes à recevoir de franchisés non consolidés, de régimes d'assurance gouvernementaux ou privés par suite de la vente de médicaments sur ordonnance et de comptes indépendants et les sommes à recevoir de fournisseurs et qui sont comptabilisées déduction faite des comptes de correction de valeur.

Créances sur cartes de crédit La société, par l'intermédiaire de la Banque le Choix du Président (la « Banque PC »), filiale entièrement détenue par la société, détient des créances sur cartes de crédit qui sont inscrites après déduction d'une provision. Les produits d'intérêts sont comptabilisés dans les produits et les charges d'intérêts sont comptabilisées dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie attendue de la créance sur carte de crédit (ou, selon le cas, sur une période plus courte) de manière à en obtenir la valeur comptable. Pour calculer le taux d'intérêt effectif, la société doit estimer les flux de trésorerie futurs en prenant en considération toutes les modalités contractuelles de l'instrument financier, sans tenir compte des pertes sur créances futures. Lorsqu'il s'agit de créances sur carte de crédit dépréciées, la société calcule un taux d'intérêt effectif ajusté en fonction de la qualité de crédit à l'aide des flux de trésorerie futurs estimés, compte tenu des pertes sur créances attendues.

La société applique le modèle de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues à ses créances sur cartes de crédit chaque date de clôture. Les créances sur cartes de crédit sont soumises collectivement à un test de dépréciation par l'application de l'approche en trois étapes. Voir la rubrique relative à la dépréciation des actifs financiers pour obtenir des précisions sur chaque étape. L'application du modèle des pertes de crédit attendues nécessite que la Banque PC se base sur des jugements, hypothèses et estimations importants (voir la note 3, « Dépréciation des créances sur cartes de crédit »).

Les pertes de valeur sont comptabilisées dans les frais de vente et charges générales et administratives aux états consolidés des résultats, la valeur comptable des créances sur cartes de crédit étant réduite au moyen de comptes de correction de valeur. Si la perte de valeur diminue au cours de périodes ultérieures et si cette diminution peut être reliée objectivement à des situations ou à des changements dans les facteurs survenus après la comptabilisation initiale de la perte de valeur, la perte de valeur déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise aux états consolidés des résultats. La reprise sur la perte de valeur est limitée au moins élevé des montants suivants : le montant de la diminution de la perte de valeur ou la mesure dans laquelle la valeur comptable des créances sur cartes de crédit à la date de la reprise sur la perte de valeur n'excède pas ce que le coût amorti aurait été si la perte de valeur n'avait pas été comptabilisée.

La société, par l'intermédiaire de la Banque PC, participe à divers programmes de titrisation qui constituent la principale source de fonds pour l'exercice de ses activités liées aux cartes de crédit. La Banque PC maintient et surveille sa participation en copropriété dans des créances sur cartes de crédit auprès de fiducies de titrisation indépendantes, selon ses besoins en matière de financement. La Banque PC doit prendre en charge une partie des pertes sur cartes de crédit connexes. Par conséquent, Loblaw n'a pas transféré les risques et les avantages associés à ces actifs et continue de comptabiliser ces derniers à titre de créances sur cartes de crédit. Les créances transférées sont comptabilisées comme des opérations de financement. Les passifs connexes garantis par ces actifs sont inclus soit dans la dette à court terme soit dans la dette à long terme, selon leurs caractéristiques, et sont comptabilisés au coût amorti. Loblaw fournit une lettre de garantie en faveur des fiducies de titrisation indépendantes.

Fiducie cartes de crédit Eagle^{MD} La Banque PC participe avec *Fiducie cartes de crédit Eagle^{MD}* (« Eagle ») à un programme de titrisation en copropriété renouvelable de fonds monocédant et elle continue d'offrir des services liés aux créances sur cartes de crédit au nom d'*Eagle*, mais ne perçoit aucun honoraire pour ses obligations de service et conserve une participation dans les créances titrisées représentée par le droit aux rentrées de fonds futures une fois les obligations acquittées envers les investisseurs. La société consolide *Eagle* à titre d'entité structurée.

Autres fiducies de titrisation indépendantes Les autres fiducies de titrisation indépendantes administrent des programmes de titrisation de fonds multicédants à actifs multiples qui acquièrent des actifs auprès de divers participants, notamment des créances sur cartes de crédit auprès de la Banque PC. Ces fiducies sont gérées par d'importantes banques à charte canadiennes. La Banque PC ne contrôle pas les fiducies par le biais de participations avec droit de vote et n'exerce aucun contrôle sur la gestion, l'administration ou les actifs des fiducies. Les activités de ces fiducies sont exercées au nom des participants et chaque fiducie est un conduit qui permet de mobiliser des fonds en vue de l'achat d'actifs, au moyen de l'émission de billets adossés à des créances à court et à moyen termes de premier rang et subordonnés. Ces fiducies sont des entités structurées non consolidées.

Créances liées à des prêts consentis à des franchisés Les créances liées à des prêts consentis à des franchisés se composent des montants à recevoir de franchisés non consolidés pour des prêts consentis par l'intermédiaire d'une structure à laquelle participent des fiducies de financement indépendantes consolidées. Ces fiducies, qui sont considérées comme des entités structurées, ont été créées pour consentir des prêts aux franchisés afin de faciliter leurs achats de stocks et d'immobilisations corporelles. Chaque franchisé fournit à la fiducie de financement indépendante des garanties à l'égard de ses obligations par la voie d'un contrat de garantie. Si un franchisé n'honore pas les modalités de son emprunt et si la société n'a pas, dans une période déterminée, pris en charge l'emprunt ou si le manquement n'a pas été autrement corrigé, la fiducie de financement indépendante cédera l'emprunt à la société et tirera des sommes sur la lettre de garantie. La société a accepté de rembourser la banque émettrice pour tout montant tiré sur la lettre de garantie. La valeur comptable des créances liées à des prêts consentis à des franchisés se rapproche de la juste valeur.

Stocks La société comptabilise les stocks au coût ou à la valeur nette de réalisation, si cette dernière est inférieure.

Le coût comprend les coûts des achats, déduction faite des remises des fournisseurs, et d'autres coûts qui sont engagés directement pour acheminer les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent, tels les coûts de transport. Les stocks des magasins de détail et des centres de distribution sont évalués au coût moyen pondéré. Les stocks de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix sont évalués au coût moyen pondéré ou selon la méthode du premier entré, premier sorti.

La société estime la valeur nette de réalisation comme le montant auquel elle s'attend pouvoir vendre les stocks, compte tenu des fluctuations saisonnières des prix de détail, moins les coûts estimés nécessaires pour procéder à la vente. La valeur des stocks est ramenée à la valeur nette de réalisation lorsque la société estime que le coût des stocks ne pourra être recouvré, en raison de leur obsolescence, des dommages qu'ils ont subis ou de la baisse des prix de vente. Lorsque les circonstances qui justifiaient précédemment de déprécier les stocks en dessous du coût n'existent plus ou lorsqu'il y a des indications claires d'une augmentation des prix de vente, le montant de la perte de valeur précédemment comptabilisée fait l'objet d'une reprise. Les coûts de stockage, les frais généraux administratifs indirects et certains frais de vente relatifs aux stocks sont passés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont engagés.

Remises de fournisseurs La société reçoit des remises de certains fournisseurs dont elle achète les produits. Ces remises sont obtenues dans le cadre de diverses activités d'achat ou de mise en marché, notamment dans le cadre de programmes de fournisseurs comme des remises sur le volume des achats, des escomptes sur achats, des frais de listage et des remises d'exclusivité. Les remises reçues d'un fournisseur constituent une réduction des prix des produits et des services du fournisseur et elles sont comptabilisées en diminution du coût des marchandises vendues et des stocks connexes à l'état consolidé des résultats et au bilan consolidé, respectivement, si leur perception est probable et si le montant de la remise peut être estimé de façon fiable. Les montants reçus mais non encore gagnés sont présentés dans les autres passifs à titre de remises des fournisseurs différées.

Certaines exceptions s'appliquent si la contrepartie représente un paiement pour des biens livrés ou des services rendus au fournisseur ou pour le remboursement direct de frais de vente engagés afin de promouvoir les biens. La contrepartie est alors portée en diminution des frais engagés à l'état consolidé des résultats.

Actifs détenus en vue de la vente Les actifs non courants sont classés comme actifs détenus en vue de la vente si leur valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Pour que tel soit le cas, la vente doit être hautement probable, les actifs doivent être disponibles en vue de la vente immédiate dans leur état actuel, et la direction doit s'engager à l'égard d'un plan de vente qui devrait être réalisé dans l'année suivant le classement des actifs. Les actifs détenus en vue de la vente sont comptabilisés à leur valeur comptable ou à leur juste valeur, diminuée des coûts de la vente, selon la moins élevée des deux, et ne sont pas amortis.

Immobilisations corporelles Les immobilisations corporelles sont initialement comptabilisées, et subséquemment évaluées au coût, après déduction du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif, y compris les dépenses engagées pour la préparation de ce dernier en vue de son utilisation prévue, de même que les coûts d'emprunt inscrits à l'actif. La date de commencement pour l'inscription à l'actif des coûts d'emprunt est la date à laquelle la société engage pour la première fois des dépenses à l'égard de l'actif qualifié et entreprend des activités indispensables à la préparation de l'actif préalablement à son utilisation.

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'immobilisations corporelles qui exigent une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisées et une quote-part des emprunts généraux sont incorporés au coût de ces immobilisations corporelles, en fonction d'un coût moyen pondéré trimestriel. Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges, à mesure qu'ils sont engagés, dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

Le coût de remplacement d'une composante d'immobilisations corporelles est comptabilisé dans la valeur comptable s'il est probable que les avantages économiques futurs représentatifs de la composante iront à la société et que le coût peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable de la composante remplacée est décomptabilisée. Le coût des réparations et de la maintenance des immobilisations corporelles est comptabilisé en charges à mesure qu'il est engagé dans le résultat d'exploitation.

Le montant des profits et des pertes résultant de la sortie d'immobilisations corporelles est déterminé par la comparaison de la juste valeur du produit de la sortie avec la valeur comptable nette des actifs et il est comptabilisé dans le résultat d'exploitation sur la base du montant net. Dans le cas des transactions pour lesquelles la vente d'une immobilisation corporelle répond aux exigences de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (l'« IFRS 15 »), et que la société reloue l'actif, celle-ci comptabilise dans le résultat d'exploitation uniquement le montant des profits et des pertes se rapportant aux droits transférés à l'acheteur.

Les immobilisations corporelles sont amorties sur une base linéaire sur leur durée d'utilité estimée à leur valeur résiduelle estimée dès que les actifs sont prêts à être mis en service. Lorsque des parties significatives d'une immobilisation corporelle comportent des durées d'utilité différentes, chacune de ces parties est comptabilisée comme une composante distincte et est amortie séparément. Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus chaque année et ajustés de façon prospective, au besoin. Les durées d'utilité estimées s'établissent comme suit :

Bâtiments	De 10 à 40 ans
Matériel et mobilier	De 2 à 10 ans
Améliorations apportées aux bâtiments	Jusqu'à 10 ans
Améliorations locatives	Durée du bail ou durée d'utilité d'au plus 25 ans, selon la plus courte des deux ⁱⁱ⁾
Actifs détenus en vertu de contrats de location-financement ⁱ⁾	Durée du bail ou durée d'utilité, selon la plus courte des deux ⁱⁱ⁾

i) Tel qu'il est établi aux termes de l'IAS 17, *Contrats de location*, qui s'applique uniquement à l'exercice comparatif 2018.

ii) Si la société a la certitude raisonnable qu'elle deviendra propriétaire de l'actif avant la fin du contrat de location, les actifs détenus aux termes de contrats de location-financement et les améliorations locatives connexes sont amortis sur leur durée d'utilité selon la même base que les actifs détenus.

Chaque date de clôture, les immobilisations corporelles font l'objet d'un examen visant à déceler tout indice de dépréciation. Voir la rubrique relative à la dépréciation des actifs non financiers.

Contrats de location Comme elle a appliqué l'approche rétrospective modifiée lors de la mise en œuvre de l'IFRS 16, la société n'a pas retraité les données comparatives de l'exercice précédent. Par conséquent, les données comparatives continuent d'être présentées selon les méthodes comptables applicables en vertu de l'International Accounting Standard 17, *Contrats de location* (l'« IAS 17 »), et les interprétations connexes.

Méthode s'appliquant avant le 30 décembre 2018

En tant que preneur Lorsqu'elle conclut un contrat, la société détermine si le contrat constitue ou comprend un contrat de location. Un contrat constitue ou comprend un contrat de location si l'exécution de l'accord dépend de l'utilisation de l'actif concerné et si l'accord confère le droit de contrôler l'utilisation de l'actif sous-jacent. Le droit de contrôler l'utilisation de l'actif sous-jacent est conféré si la société a le droit d'exploiter l'actif, si elle contrôle l'accès physique à l'actif ou si elle obtient la quasi-totalité de la production de l'actif.

La société classe à titre de contrats de location-financement les contrats de location ayant pour effet de transférer l'ensemble des risques et avantages. Les actifs détenus en vertu de contrats de location-financement sont comptabilisés au plus faible de la juste valeur de l'actif loué et de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, calculée selon le taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, si ce taux ne peut être établi facilement, le taux d'emprunt marginal de la société. Les actifs détenus en vertu de contrats de location-financement sont amortis selon la méthode applicable aux immobilisations corporelles. Les paiements aux termes de contrats de location-financement sont répartis entre les charges d'intérêts et la réduction des obligations découlant de contrats de location-financement.

Les contrats de location simple ne sont pas comptabilisés aux bilans. Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés dans le coût des marchandises vendues et dans les frais de vente et charges générales et administratives sur une base linéaire pendant toute la durée du contrat de location.

En tant que bailleur La société comptabilise les loyers tirés des contrats de location simple sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

Méthode s'appliquant depuis le 30 décembre 2018

À titre de preneur Lorsqu'elle conclut un contrat, la société détermine si le contrat constitue ou comprend un contrat de location. Un contrat constitue ou comprend un contrat de location s'il confère à la société le droit de contrôler l'utilisation d'un actif déterminé pendant la durée du contrat de location moyennant une contrepartie. Lorsqu'un contrat contient à la fois des composantes locatives et des composantes non locatives, la société répartira la contrepartie prévue au contrat entre toutes les composantes sur la base de leur prix distinct relatif et du prix distinct de l'ensemble des composantes non locatives. Les prix distincts relatifs sont déterminés en maximisant l'utilisation d'informations observables concernant le prix qu'un fournisseur demanderait pour un bien ou un service similaire.

La société comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative en fonction de la valeur actualisée des paiements futurs au titre de la location lorsque le bien loué est mis à sa disposition. Les paiements au titre de la location pour des biens qui sont exemptés du fait de l'exemption à court terme ainsi que les paiements variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux sont comptabilisés systématiquement dans le coût des marchandises vendues et dans les frais de vente et charges générales et administratives.

L'évaluation des obligations locatives comprend les paiements fixes et fixes en substance, ainsi que les paiements variables au titre de la location qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, déduction faite des avantages incitatifs à la location à recevoir. S'il y a lieu, les obligations locatives comprennent aussi le prix d'exercice de toute option d'achat que la société a la certitude raisonnable d'exercer, les pénalités exigées en cas de résiliation du contrat de location si la durée du contrat de location reflète également l'exercice de l'option de résiliation du contrat de location ainsi que les sommes que la société s'attend à devoir payer au titre d'une garantie de valeur résiduelle. Après la comptabilisation initiale, la société évalue les obligations locatives au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les obligations locatives sont réévaluées lorsque la direction revoit sa décision d'exercer ou non un renouvellement ou une résiliation de contrat de location ou lorsqu'il y a un changement dans les paiements de loyers futurs en raison d'une variation d'un indice ou d'un taux. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont ajustés en fonction du même montant de réévaluation.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués au montant initial des obligations locatives majoré des coûts directs initiaux, des paiements au titre de la location effectués à la date de début du contrat de location ou avant cette date, déduction faite de tout avantage incitatif reçu, et des coûts de mise hors service. Après la comptabilisation initiale, la société applique le modèle du coût, sauf dans le cas des actifs au titre de droits d'utilisation qui répondent à la définition d'un immeuble de placement. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués au coût, diminué du cumul de l'amortissement, du cumul des pertes de valeur et de toute réévaluation d'obligations locatives. Les actifs sont amortis selon le mode linéaire sur la plus courte durée entre la durée d'utilité des actifs et la durée des contrats de location. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe des indications de perte de valeur. Se reporter à la rubrique relative à la dépréciation des actifs non financiers.

Les taux d'actualisation utilisés aux fins du calcul de la valeur actualisée correspondent aux taux d'intérêt implicites des contrats de location s'il est possible de déterminer facilement ces taux. Sinon, ils correspondent aux taux d'emprunt marginaux de la société. La durée des contrats de location utilisée correspond à la période contractuelle durant laquelle les contrats de location sont non résiliables, à laquelle s'ajoutent les périodes couvertes par une option de renouvellement des contrats de location que la société a la certitude raisonnable d'exercer et les périodes couvertes par toute option de résiliation des contrats de location que la société a la certitude raisonnable de ne pas exercer.

Pour ce qui est des transactions de cession-bail, la société applique les exigences de l'IFRS 15 afin de déterminer si la cession d'un bien doit être comptabilisée comme une vente. Si la cession du bien constitue une vente, alors la société évaluera l'actif au titre du droit d'utilisation découlant de la transaction de cession-bail proportionnellement à la valeur comptable antérieure du bien dont elle conserve le droit d'utilisation.

À titre de bailleur À la date à laquelle elle met le bien loué sous-jacent à la disposition du preneur, la société classe chaque contrat de location soit à titre de contrat de location simple, soit à titre de contrat de location-financement. Un contrat de location est classé à titre de contrat de location-financement s'il a pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages liés au bien sous-jacent; sinon, il est classé à titre de contrat de location simple. Les produits locatifs tirés des contrats de location simple sont comptabilisés selon le mode linéaire sur toute la durée du contrat de location, tandis que les produits locatifs tirés des contrats de location-financement sont comptabilisés sur une base systématique qui reflète le taux de rendement qu'obtient la société sur l'investissement net dans le bien loué.

Lorsque la société agit en tant que bailleur intermédiaire, elle détermine le classement du contrat de sous-location en fonction de l'actif au titre du droit d'utilisation. La société prend en considération divers facteurs, notamment si la durée du contrat de sous-location couvre une grande partie de la durée du contrat de location principal.

Immeubles de placement Les immeubles de placement sont des biens immobiliers que la société détient pour en tirer des loyers, valoriser le capital, ou les deux. Les immeubles de placement de la société comprennent des immeubles à locataire unique détenus pour en tirer des loyers, de même que des immeubles occupés par plusieurs locataires. Les terrains et les bâtiments loués à des franchisés ne sont pas comptabilisés comme des immeubles de placement étant donné qu'ils se rapportent aux activités d'exploitation de la société.

Les immeubles de placement sont évalués selon le modèle de la juste valeur. Selon le modèle de la juste valeur, les immeubles de placement sont initialement comptabilisés au coût et ultérieurement évalués à la juste valeur. La juste valeur est déterminée d'après des données disponibles sur le marché. Si aucune donnée ne peut être obtenue facilement sur des marchés moins actifs, la société recourt à d'autres méthodes d'évaluation telles que des projections des flux de trésorerie actualisés ou des prix de transactions récentes. Selon la méthode des flux de trésorerie actualisés, des taux d'actualisation sont appliqués aux flux de trésorerie d'exploitation annuels prévus, généralement sur une période d'une durée minimale de 10 ans, compte tenu d'une valeur finale des immeubles de placement établie d'après un taux de capitalisation appliqué au résultat d'exploitation net estimatif, qui constitue une mesure non conforme aux PCGR, pour la dernière année. Les profits et les pertes liés à la juste valeur sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation de la période au cours de laquelle ils surviennent. Les profits et les pertes découlant de la cession d'immeubles de placement sont déterminés en comparant la juste valeur du produit tiré de la cession avec la valeur comptable et ils sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation.

Lorsqu'un bien considéré comme un immeuble pour usage propre devient un immeuble de placement, il fait l'objet d'une réévaluation à la juste valeur. Tout profit découlant de la réévaluation est comptabilisé en résultat net dans la mesure où il annule une perte de valeur antérieure pour ce bien, tout solde du profit étant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global de la société. Toute perte à la réévaluation est comptabilisée en résultat net. Toutefois, dans la mesure où un profit antérieur résultant de la réévaluation est inclus dans l'écart de réévaluation pour ce bien, la perte est tout d'abord comptabilisée dans les autres éléments du résultat global de la société en vue de réduire l'écart de réévaluation compris dans les capitaux propres. Lors de la vente d'un immeuble de placement qui était auparavant classé dans les immobilisations corporelles, les montants inclus dans la réserve de réévaluation sont transférés dans les résultats non distribués.

Goodwill Le goodwill découlant d'un regroupement d'entreprises est comptabilisé à titre d'actif à la date à laquelle le contrôle est acquis. Le goodwill est évalué ultérieurement au coût diminué du cumul des pertes de valeur. Le goodwill n'est pas amorti, mais il est soumis à un test de dépréciation une fois l'an ou plus fréquemment s'il existe un indice qu'il a pu perdre de la valeur, comme il est décrit à la rubrique relative à la dépréciation des actifs non financiers.

Immobilisations incorporelles Les immobilisations incorporelles qui ont une durée d'utilité déterminée sont évaluées au coût, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant. Ces immobilisations incorporelles sont amorties sur une base linéaire sur leur durée d'utilité estimée, qui va de 3 à 18 ans, et sont soumises à un test de dépréciation comme il est décrit à la rubrique relative à la dépréciation des actifs non financiers. Les durées d'utilité, les valeurs résiduelles et les modes d'amortissement des immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée sont examinés au moins une fois l'an. L'amortissement des immobilisations incorporelles est comptabilisé dans les frais de vente et charges générales et administratives.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont évaluées au coût, diminué du cumul des pertes de valeur. Ces immobilisations incorporelles sont soumises à un test de dépréciation au moins une fois l'an s'il existe un indice qu'elles ont pu perdre de la valeur, comme il est décrit à la rubrique relative à la dépréciation des actifs non financiers.

Dépréciation des actifs non financiers Chaque date de clôture, la société examine la valeur comptable de ses actifs non financiers, à l'exception des stocks, des actifs d'impôt différé et des immeubles de placement, afin de déterminer s'il existe un indice d'une dépréciation. Si c'est le cas, la société soumet l'actif à un test de dépréciation en comparant sa valeur recouvrable à sa valeur comptable. Le goodwill et les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois l'an.

Pour les besoins du test de dépréciation, les actifs, y compris les actifs au titre de droits d'utilisation, sont regroupés dans le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie découlant de l'utilisation continue qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs appelés unités génératrices de trésorerie (les « UGT »). La société a déterminé que chaque établissement de détail constitue une UGT distincte aux fins du test de dépréciation.

Les actifs communs, qui comprennent les installations du siège social et les centres de distribution, ne génèrent pas d'entrées de trésorerie distinctes. Les actifs communs sont soumis au test de dépréciation en fonction du plus petit groupe d'UGT auquel les actifs communs peuvent être attribués de manière raisonnable et cohérente. Le goodwill résultant d'un regroupement d'entreprises est soumis à un test de dépréciation en fonction du plus petit groupe d'UGT qui devrait bénéficier des synergies du regroupement.

La valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est la valeur la plus élevée de sa valeur d'utilité ou de sa juste valeur diminuée des coûts de la vente. La valeur d'utilité est fondée sur les estimations des flux de trésorerie futurs tirés de l'UGT ou du groupe d'UGT, actualisés à leur valeur actuelle en fonction d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'UGT ou au groupe d'UGT. Si la valeur comptable de l'UGT ou du groupe d'UGT tient compte d'actifs au titre de droits d'utilisation, le taux d'actualisation avant impôt reflétera les risques liés au fait que les paiements de loyers sont exclus des estimations des flux de trésorerie futurs. La juste valeur diminuée des coûts de la vente est estimée à partir de la meilleure information disponible pour refléter le montant qui pourrait être obtenu pour la sortie de l'UGT ou du groupe d'UGT lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, après déduction des coûts de sortie estimés.

Une perte de valeur est constatée si la valeur comptable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT excède sa valeur recouvrable. Dans le cas de pertes de valeur d'autres actifs que le goodwill, la perte de valeur réduit la valeur comptable des actifs non financiers de l'UGT au prorata, jusqu'à hauteur de la valeur recouvrable de l'actif en question. Toute perte identifiée par suite du test de dépréciation du goodwill réduit en premier lieu la valeur comptable du goodwill affecté au groupe d'UGT, et ensuite la valeur comptable des autres actifs non financiers dans l'UGT ou le groupe d'UGT au prorata. Les pertes de valeur et les reprises sont comptabilisées dans les frais de vente et charges générales et administratives.

Pour les autres actifs que le goodwill, les pertes de valeur sont reprises uniquement dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, déduction faite des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. Les pertes de valeur relatives au goodwill ne sont pas reprises.

Dette bancaire La dette bancaire se compose des encours des lignes de crédit bancaires prélevés par les pharmaciens propriétaires de la société.

Provisions Une provision est comptabilisée si la société a une obligation actuelle, juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'elle sera tenue d'éteindre et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant comptabilisé en provision correspond à la valeur actualisée de la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la clôture de la période de présentation de l'information financière, compte tenu des risques et incertitudes propres à l'obligation. La désactualisation visant à tenir compte du passage du temps est comptabilisée dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

Instruments financiers et instruments financiers dérivés Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés à la date à laquelle la société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Au moment de la comptabilisation initiale, les instruments financiers, y compris les instruments dérivés et les instruments dérivés incorporés dans certains contrats, sont évalués à la juste valeur, majorée ou diminuée des coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'instruments financiers qui ne sont pas classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Classement et évaluation L'approche relative au classement et à l'évaluation des actifs financiers reflète le modèle économique suivi pour la gestion des actifs et les caractéristiques de leurs flux de trésorerie. Les actifs financiers sont classés et évalués en fonction des catégories suivantes : au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et à la juste valeur par le biais du résultat net. Les dérivés incorporés dans des contrats dont l'hôte est un actif financier en vertu de la norme ne sont jamais divisés, mais l'instrument financier hybride est considéré dans son ensemble aux fins du classement.

Un actif financier est évalué au coût amorti s'il satisfait aux deux conditions qui suivent et qu'il n'est pas désigné à la juste valeur par le biais du résultat net :

- la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts sur le capital restant dû.

Un actif financier doit être évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global s'il satisfait aux deux conditions qui suivent et qu'il n'est pas désigné à la juste valeur par le biais du résultat net :

- la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique suivi pour la gestion des actifs en vue d'atteindre un objectif particulier par le recouvrement des flux de trésorerie contractuels et la vente des actifs financiers;
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts sur le capital restant dû.

Un instrument financier doit être évalué à la juste valeur par le biais du résultat net à moins qu'il ne soit évalué au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Les actifs financiers ne sont pas reclassés après leur comptabilisation initiale, sauf si la société relève des changements à son modèle économique dans la gestion des actifs financiers.

Les passifs financiers sont classés et évalués en fonction de deux catégories : au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du résultat net.

La juste valeur est fondée sur le cours de marché lorsqu'il existe un marché actif; autrement, la juste valeur est évaluée au moyen de méthodes d'évaluation fondées principalement sur les flux de trésorerie actualisés intégrant des données de marché externes, si c'est possible. Le coût amorti d'un actif financier ou d'un passif financier correspond au montant auquel l'actif financier ou le passif financier est évalué lors de la comptabilisation initiale, minoré des paiements de capital, majoré ou minoré de l'amortissement cumulé, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, de tout écart entre le montant comptabilisé initialement et le montant à l'échéance, minoré de toute réduction pour perte de valeur.

Le tableau suivant présente un résumé du classement et de l'évaluation des actifs et des passifs financiers de la société :

Actif/passif	Classement/évaluation
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Coût amorti
Placements à court terme	Coût amorti
Créances	Coût amorti
Créances sur cartes de crédit	Coût amorti
Dépôts de garantie	À la juste valeur par le biais du résultat net
Créances liées aux prêts consentis à des franchisés	Coût amorti
Certains autres actifs	Coût amorti/à la juste valeur par le biais du résultat net
Certains placements à long terme	À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global
Dette bancaire	Coût amorti
Fournisseurs et autres passifs	Coût amorti
Dette à court terme	Coût amorti
Dette à long terme	Coût amorti
Certains autres passifs	Coût amorti
Dérivés	À la juste valeur par le biais du résultat net/à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les instruments financiers dérivés sous forme de contrats à terme de gré à gré et de contrats à terme normalisés ainsi que les dérivés non financiers sous forme de contrats à terme normalisés, de contrats d'option et de contrats à terme de gré à gré sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan consolidé. La société n'a pas recours à des instruments financiers à des fins de spéculation. Les dérivés incorporés sont séparés du contrat hôte et comptabilisés séparément au bilan consolidé à leur juste valeur si le contrat hôte n'est pas un actif financier. Les instruments dérivés sont constatés comme actifs et passifs courants ou non courants selon leur durée restante jusqu'à échéance. Toute variation de la juste valeur des instruments dérivés est comptabilisée en résultat net, à moins que le dérivé ne soit admissible à la comptabilité de couverture et qu'il ne soit désigné comme une couverture efficace dans le cadre d'une relation de couverture désignée.

La société utilise des couvertures de flux de trésorerie pour gérer son exposition aux fluctuations des cours de change et des taux d'intérêt. La partie efficace de la variation de la juste valeur de l'élément de couverture est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. Si la variation de la juste valeur de l'élément de couverture n'est pas entièrement compensée par la variation de la juste valeur de l'élément couvert, la partie inefficace de la relation de couverture est comptabilisée en résultat net. Les montants cumulés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés dans le résultat net lorsque l'élément couvert est comptabilisé en résultat net. La société s'assure que les relations de comptabilité de couverture cadrent avec les objectifs et la stratégie de gestion des risques de la société et adopte une approche plus qualitative et prospective en matière d'évaluation de l'efficacité des couvertures. La stratégie de gestion des risques et les activités de couverture de la société sont présentées à la note 30, « Instruments financiers », et à la note 31, « Gestion des risques financiers ».

Juste valeur La société évalue les actifs et les passifs financiers selon la hiérarchie des justes valeurs suivantes. Les différents niveaux ont été définis comme suit :

- Juste valeur - niveau 1 : prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- Juste valeur - niveau 2 : données d'entrée autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix);
- Juste valeur - niveau 3 : données d'entrée relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données d'entrée non observables).

La détermination de la juste valeur et la hiérarchie qui en résulte nécessitent le recours à des données observables du marché dans la mesure où elles existent. Le classement d'un instrument financier dans la hiérarchie est fondé sur la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour l'évaluation de la juste valeur.

Les coûts de transaction, à l'exception de ceux qui se rapportent aux instruments financiers classés comme étant à leur juste valeur par le biais du résultat net et qui sont donc comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés, sont inscrits à l'actif à la valeur comptable de l'instrument et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les profits et les pertes sur les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés dans le bénéfice net de la période au cours de laquelle ils surviennent. La comptabilisation à la date de règlement est utilisée pour comptabiliser les achats et les ventes d'actifs financiers. Les profits ou les pertes sur les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net qui surviennent entre la date de négociation et la date de règlement sont comptabilisés dans le bénéfice net.

Processus d'évaluation Tous les trimestres, les services de la trésorerie et de l'information financière déterminent la juste valeur des instruments financiers. Les techniques d'évaluation appliquées aux instruments financiers n'ont pas changé au cours de l'exercice considéré. Le tableau suivant décrit les techniques d'évaluation utilisées aux fins du calcul des justes valeurs des instruments financiers :

Type	Technique d'évaluation
Trésorerie et équivalents de trésorerie, placements à court terme, dépôts de garantie, créances, créances sur cartes de crédit, dette bancaire, fournisseurs et autres passifs et dette à court terme	En raison de l'échéance à court terme de ces instruments, la valeur comptable se rapproche de la juste valeur.
Créances liées aux prêts consentis à des franchisés	La valeur comptable se rapproche de la juste valeur, car les fluctuations des taux d'intérêt à terme n'auraient pas d'incidence importante sur l'évaluation et sur les provisions comptabilisées pour toute dépréciation des créances.
Dérivés	Les techniques d'évaluation particulières ayant servi à l'évaluation des instruments financiers dérivés comprennent les suivantes : • L'utilisation de prix cotés sur un marché ou par un contrepartiste pour des instruments similaires; • Les justes valeurs des autres instruments dérivés sont déterminées selon des données sur le marché observables ainsi que des évaluations établies par des évaluateurs externes connaissant bien les marchés des capitaux.
Dette à long terme et certains autres instruments financiers	La juste valeur est fondée sur la valeur actualisée des flux de trésorerie contractuels, actualisés selon le taux d'emprunt marginal courant de la société pour des types d'accords d'emprunts similaires ou, le cas échéant, les cours de marché.

Décomptabilisation La société décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie et les avantages liés à l'actif financier arrivent à expiration ou qu'elle transfère à une autre partie le contrôle ou la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier. La différence entre la valeur comptable d'un actif financier et la somme de la contrepartie reçue ou à recevoir est comptabilisée dans le bénéfice avant impôt sur le résultat.

La société décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles arrivent à expiration, sont éteintes ou sont annulées. La différence entre la valeur comptable d'un passif financier décomptabilisé et la contrepartie payée ou à payer est comptabilisée dans le bénéfice avant impôt sur le résultat.

Dépréciation des actifs financiers La société applique un modèle prospectif fondé sur les pertes de crédit attendues, chaque date de clôture, aux actifs financiers évalués au coût amorti ou à ceux évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, sauf pour les placements dans des instruments de capitaux propres.

Le modèle des pertes de crédit attendues présente une approche en trois étapes, laquelle reflète la hausse du risque de crédit d'un instrument financier :

- L'étape 1 comprend tous les instruments financiers dont le risque de crédit ne s'est pas considérablement accru depuis la comptabilisation initiale ou qui présentent un faible risque de crédit à la date de clôture. La société est tenue de comptabiliser la dépréciation des instruments financiers de l'étape 1 selon les pertes attendues sur la durée de vie attendue de l'instrument découlant d'événements générateurs de pertes qui pourraient survenir durant les 12 mois suivant la date de clôture.
- L'étape 2 comprend tous les instruments financiers dont le risque de crédit s'est considérablement accru depuis la comptabilisation initiale, mais qui ne présentent pas d'indication objective d'un événement générateur de pertes de crédit. Pour les instruments financiers de l'étape 2, la dépréciation est comptabilisée selon les pertes attendues sur la durée de vie attendue de l'instrument découlant d'événements générateurs de pertes qui pourraient survenir sur la durée de vie attendue. La société est tenue de comptabiliser les pertes de crédit attendues sur la durée de vie pour les instruments financiers de l'étape 2.
- L'étape 3 comprend tous les instruments financiers qui présentent une indication objective de dépréciation à la date de clôture. La société est tenue de comptabiliser la dépréciation selon les pertes de crédit attendues sur la durée de vie pour tous les instruments financiers de l'étape 3.

Le modèle des pertes de crédit attendues appliqué aux autres actifs financiers a exigé le recours à des jugements, hypothèses et estimations relatifs aux changements dans le risque de crédit, aux prévisions de la conjoncture économique à venir et à l'historique de la qualité de crédit de l'actif financier. La prise en compte de l'incidence des changements dans les facteurs économiques sur les pertes de crédit attendues est déterminée sur une base pondérée en fonction de leur probabilité.

Les pertes de valeur sont comptabilisées dans les frais de vente et charges générales et administratives, la valeur comptable de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers étant réduite au moyen de comptes de correction de valeur. Si la perte de valeur diminue au cours de périodes ultérieures et si cette diminution peut être reliée objectivement à des situations ou à des changements dans les facteurs survenus après la comptabilisation initiale de la perte de valeur, la perte de valeur déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise. La reprise sur la perte de valeur est limitée au moins élevé des montants suivants : le montant de la diminution de la perte de valeur ou la mesure dans laquelle la valeur comptable de l'actif financier à la date de la reprise sur la perte de valeur n'excède pas ce que le coût amorti aurait été si la perte de valeur n'avait pas été comptabilisée.

Conversion des monnaies étrangères La monnaie fonctionnelle de la société est le dollar canadien.

Les actifs et les passifs des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle diffère de celle de la société, y compris le goodwill et les ajustements de la juste valeur qui découlent d'acquisitions, sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les profits ou les pertes de change qui en découlent sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global à titre d'écart de conversion. Lors de la sortie d'un établissement à l'étranger, la réserve au titre des écarts de conversion connexe est inscrite en résultat net à titre de profit ou de perte sur la sortie. Lors de la sortie partielle d'un tel établissement à l'étranger, la proportion pertinente est reclassée dans le résultat net.

Les actifs et les passifs libellés en une monnaie étrangère, mais qui sont détenus par des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle est la même que celle de la société sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les profits ou les pertes de change qui en découlent sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation.

Les produits et les charges des établissements à l'étranger sont convertis en dollars canadiens à des cours de change qui avoisinent les cours en vigueur aux dates auxquelles les transactions ont eu lieu.

Avantages du personnel à court terme Les avantages du personnel à court terme englobent les salaires, les absences rémunérées, les ententes de participation au bénéfice et les primes. Les obligations au titre des avantages du personnel à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation à mesure que les services correspondants sont rendus ou sont inscrits à l'actif si le service rendu est en lien avec la création d'une immobilisation corporelle ou incorporelle. Un passif égal au montant que la société s'attend à payer aux termes de plans d'intéressement et d'attribution de primes en trésorerie à court terme est comptabilisé si la société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, de payer ce montant au titre des services passés rendus par les salariés et si une estimation fiable de l'obligation peut être effectuée.

Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies La société offre un certain nombre de régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, contributifs et non contributifs, prévoyant des prestations de retraite et d'autres types de prestations aux salariés admissibles. Les régimes de retraite à prestations définies procurent des prestations de retraite en fonction des années de service et de la paie admissible. Les autres prestations définies comprennent les prestations pour soins de santé, les prestations d'assurance vie et les prestations pour soins dentaires versées aux salariés admissibles qui prennent leur retraite à un âge donné et comptent un nombre donné d'années de service. Le calcul des obligations nettes (actifs nets) de la société au titre des régimes à prestations définies est effectué chaque date de clôture pour chaque régime par un actuaire qualifié, qui utilise la méthode des unités de crédit projetées. Ce calcul est déterminé au prorata selon les années de service et les meilleures estimations de la direction concernant le taux d'actualisation, le taux de croissance de la rémunération, le taux de départ à la retraite, le taux de cessation d'emploi, le taux de mortalité et le taux de croissance attendu des coûts des soins de santé. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les obligations au titre des régimes à prestations définies à des fins comptables est fondé sur des obligations de sociétés de grande qualité qui sont libellées dans la même monnaie et dont les flux de trésorerie se rapprochent de ceux des obligations au titre du régime à prestations définies. Les coûts des services passés (crédits) découlant de modifications apportées aux régimes sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les charges d'intérêts nettes sur le montant net de l'obligation au titre des régimes à prestations définies, telles qu'elles sont établies par les évaluations actuarielles, sont comptabilisées dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

La juste valeur des actifs des régimes doit être déduite des obligations au titre des régimes à prestations définies pour obtenir le montant net des obligations (actifs) au titre des régimes à prestations définies. Dans le cas des régimes qui ont donné lieu à un actif net au titre des prestations définies, le montant de l'actif comptabilisé est limité à la valeur actualisée des avantages économiques disponibles, soit sous forme de remboursements futurs du régime, soit sous forme de diminution des cotisations futures au régime (le « plafonnement de l'actif »). S'il est prévu que la société ne sera pas en mesure de recouvrer la valeur de l'actif net au titre des prestations définies, après avoir tenu compte des exigences de financement minimal pour les services futurs, l'actif net au titre des prestations définies est diminué du montant correspondant au plafonnement de l'actif. Lorsque le paiement futur des exigences de financement minimal liées à des services passés donnerait lieu à un excédent net au titre des prestations définies ou à une augmentation d'un excédent, les exigences de financement minimal sont comptabilisées à titre de passif, dans la mesure où l'excédent ne serait pas entièrement disponible sous forme de remboursement ou de diminution des cotisations futures.

Les montants résultant de la réévaluation, y compris les gains et les pertes actuariels, l'incidence du plafonnement de l'actif (s'il y a lieu) et celle des exigences de financement minimal sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et reclassés ultérieurement, les faisant passer du cumul des autres éléments du résultat global aux résultats non distribués.

La société participe également à des régimes de retraite avec Weston. La société a mis en place une politique déclarée servant à affecter le coût net des prestations définies à la société et à Weston en fonction de l'obligation attribuable aux participants aux régimes, que fournit un actuaire tiers. Le coût des services rendus et la contribution à verser sont établis en fonction de l'évaluation actuarielle.

Autres régimes d'avantages du personnel à long terme La société offre d'autres régimes d'avantages du personnel à long terme, dont des régimes contributifs de prestations d'invalidité de longue durée et des régimes non contributifs de prolongement des prestations pour soins de santé et soins dentaires aux salariés en congé d'invalidité de longue durée. Comme le montant des prestations d'invalidité à long terme n'est pas fonction du nombre d'années de service, l'obligation est constatée lorsque survient un événement donnant naissance à l'obligation de verser les prestations. La comptabilisation des autres régimes d'avantages du personnel à long terme est semblable à la méthode utilisée pour les régimes à prestations définies, sauf que tous les gains et les pertes actuariels sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation.

Régimes à cotisations définies La société offre à ses salariés un certain nombre de régimes de retraite à cotisations définies, aux termes desquels elle verse des cotisations définies en faveur des salariés admissibles dans un régime agréé et n'a aucune obligation importante de verser des cotisations supplémentaires. Les coûts des prestations des régimes à cotisations définies sont comptabilisés en charges à mesure que les salariés ont fourni les services.

Régimes de retraite multi-employeurs La société participe à des régimes de retraite multi-employeurs qui sont comptabilisés à titre de régimes à cotisations définies. La responsabilité de la société quant au versement de cotisations à ces régimes est limitée aux montants établis conformément à ses conventions collectives. Les régimes de retraite multi-employeurs à prestations définies sont comptabilisés comme des régimes à cotisations définies, car la société ne dispose pas de l'information nécessaire pour comptabiliser sa participation aux régimes en raison de l'importance et du nombre d'employeurs participant aux régimes. Les cotisations versées par la société aux régimes multi-employeurs sont comptabilisées en charges à mesure que les cotisations sont exigibles.

Indemnités de fin de contrat de travail La société comptabilise une charge au titre des indemnités de fin de contrat de travail à la première des dates suivantes : la date où elle ne peut plus retirer son offre d'indemnités et la date où elle comptabilise les coûts d'une restructuration. Les indemnités à verser sont comptabilisées à leur valeur actualisée si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif.

Régimes de rémunération fondée sur des actions réglées en titres de capitaux propres Les options sur actions, les unités d'actions temporairement incessibles (les « UATI »), les unités d'actions au rendement (les « UAR »), les unités d'actions différées à l'intention des administrateurs (les « UAD ») et les unités d'actions différées à l'intention des dirigeants (les « UADD ») émises par la société sont pour la plupart réglées en actions ordinaires et sont comptabilisées à titre d'attributions dont le règlement est fondé sur des titres de capitaux propres.

Les options sur actions en circulation ont une durée jusqu'à l'échéance de sept ans, les droits y afférents étant acquis de façon cumulative à raison de 20 % à chaque date anniversaire de l'attribution, et elles sont exerçables au prix attribué aux actions ordinaires, qui se fonde sur le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires de la société, soit pour les cinq derniers jours de bourse précédant la date d'attribution, soit pour le jour de bourse précédant immédiatement la date d'attribution, selon le plus élevé de ces deux cours. La juste valeur de chaque tranche d'options sur actions attribuées est évaluée séparément à la date d'attribution au moyen du modèle d'évaluation du prix des options de Black et Scholes et comporte les hypothèses suivantes :

- Le taux de dividende attendu est estimé d'après les dividendes annuels attendus avant la date d'attribution des options sur actions et le cours de clôture de l'action à la date d'attribution des options sur actions;
- La volatilité attendue du cours de l'action est estimée d'après la volatilité historique du cours de l'action de la société sur une période qui correspond à la durée de vie attendue des options;
- Le taux d'intérêt sans risque est estimé en fonction du rendement des obligations du gouvernement du Canada à la date d'attribution pour une période jusqu'à l'échéance correspondant à la durée de vie attendue des options, estimée à la date de clôture;
- L'incidence de l'exercice attendu des options avant l'échéance est prise en compte dans la durée de vie moyenne pondérée attendue des options, laquelle se fonde sur l'expérience historique et le comportement général du porteur de l'option.

Les droits rattachés aux UATI et aux UAR sont acquis suivant la clôture d'une période de performance de trois ans. Le nombre d'UAR dont les droits deviennent acquis est fondé sur l'atteinte d'objectifs de rendement précis. La juste valeur des UATI et des UAR attribuées est évaluée séparément à la date d'attribution en fonction du cours de marché d'une action ordinaire de Loblaw. Les dividendes versés peuvent être réinvestis dans des UATI et des UAR et ils sont traités comme des transactions portant sur le capital.

La société a établi une fiducie pour chacun des régimes d'UATI et d'UAR afin de faciliter l'achat d'actions en prévision des règlements qui auront lieu au moment de l'acquisition des droits. La société est le promoteur des fiducies respectives et a désigné Société de fiducie Computershare Trust du Canada à titre de fiduciaire. Les fiducies sont considérées comme des entités structurées et sont consolidées dans les états financiers de la société, le coût des actions acquises étant inscrit à la valeur comptable en réduction du capital social. Toute prime à l'acquisition des actions en excédent de la valeur comptable est inscrite en déduction des résultats non distribués jusqu'à ce que les actions soient émises en règlement des obligations au titre des régimes d'UATI et d'UAR.

Les membres du Conseil qui ne font pas partie de la direction de la société, peuvent choisir de recevoir une partie de leur rémunération annuelle et de leurs jetons de présence sous forme d'UAD. Les dirigeants de la société qui sont admissibles peuvent choisir de reporter dans le régime d'UADD l'intégralité des primes gagnées aux termes du régime incitatif à court terme au cours de tout exercice. Les dividendes versés prennent respectivement la forme de fractions d'UAD et d'UADD et sont traités comme des transactions portant sur le capital. Les droits rattachés aux UAD et aux UADD sont acquis au moment de l'attribution.

La charge de rémunération au titre des régimes réglés en capitaux propres est répartie de façon proportionnelle sur la période d'acquisition ou de performance, un montant équivalent étant constaté dans le surplus d'apport. Les renonciations sont estimées à la date d'attribution et sont révisées pour rendre compte de tout changement au titre des renonciations attendues ou réelles.

Lors de l'exercice des options sur actions, le montant comptabilisé dans le surplus d'apport au titre de l'attribution ainsi que la trésorerie reçue à l'exercice des options sur actions sont comptabilisés à titre d'augmentation du capital social. Au règlement des UATI et des UAR, le montant comptabilisé dans le surplus d'apport au titre de l'attribution est reclassé dans le capital social, toute prime ou tout escompte étant appliqué aux résultats non distribués.

Régimes de rémunération fondée sur des actions réglées en trésorerie Certaines UAD et options sur actions sont comptabilisées à titre d'attributions réglées en trésorerie.

La juste valeur du montant à payer aux titulaires en lien avec ces régimes de rémunération fondée sur des actions réglées en trésorerie est réévaluée chaque date de clôture et la charge de rémunération est comptabilisée dans les frais de vente et charges générales et administratives sur la période d'acquisition des droits pour chaque tranche, une variation équivalente étant constatée à titre de passif.

Régime d'actionnariat à l'intention des salariés Les cotisations de la société au régime d'actionnariat sont évaluées au coût et comptabilisées à titre de charge de rémunération dans le résultat d'exploitation dès que la cotisation est versée. Le régime d'actionnariat à l'intention des salariés est administré par l'intermédiaire d'une fiducie, qui achète des actions ordinaires de la société sur le marché libre pour le compte de ses salariés.

Norme comptable adoptée en 2019

IFRS 16 En 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, qui remplace l'IAS 17 et les interprétations connexes. La norme prévoit l'utilisation, par les preneurs, d'un modèle unique d'évaluation et de comptabilisation des contrats de location au bilan, éliminant la distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement. Les preneurs comptabilisent un actif au titre du droit d'utilisation, qui représente le contrôle qu'ils exercent sur le bien sous-jacent et leur droit de l'utiliser, et une obligation locative qui représente leur obligation d'effectuer des paiements futurs au titre de la location. Les exigences de comptabilisation s'appliquant au bailleur demeurent semblables à celles de l'IAS 17.

L'IFRS 16 est entrée en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. Dans le cas des contrats de location aux termes desquels elle est le preneur, la société avait le choix d'adopter une approche entièrement rétrospective ou une approche rétrospective modifiée lors de la transition à l'IFRS 16. La société a adopté la norme le 30 décembre 2018 selon l'approche rétrospective modifiée. Elle a appliqué les exigences de la norme de manière rétrospective, les effets cumulés de l'application initiale étant comptabilisés dans les résultats non distribués à l'ouverture au 30 décembre 2018 sans retraitement des chiffres de la période comparative. Selon l'approche rétrospective modifiée, la société a choisi d'évaluer l'ensemble des actifs au titre de droits d'utilisation de manière rétrospective comme si la norme avait été appliquée depuis la date de début des contrats de location, selon le taux d'emprunt marginal de la société à la date de l'application initiale.

La quasi-totalité des contrats de location simple de la société sont des contrats de location immobiliers visant des magasins de détail, des centres de distribution et des bureaux. Les autres biens loués comprennent des véhicules à passagers, des camions et du matériel informatique. La société a comptabilisé des actifs au titre de droits d'utilisation et des obligations locatives à l'égard de ses contrats de location simple, sauf pour certaines catégories de biens sous-jacents dont les durées du contrat de location sont de 12 mois ou moins. La charge d'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation et les charges d'intérêts sur les obligations locatives ont remplacé les charges de loyers qui étaient auparavant comptabilisées sur une base linéaire en vertu de l'IAS 17 sur la durée du contrat de location. Il n'y a pas d'incidence importante au titre des contrats de location-financement existants de la société aux termes de l'IAS 17 en tant que preneur.

La société possède et loue également des immeubles qui sont loués ou sous-loués à des tiers, respectivement. Les sous-locations ont principalement trait à des magasins franchisés non consolidés, à des centres médicaux et à des locataires complémentaires à l'intérieur des magasins. En tant que bailleur intermédiaire, la société a évalué de nouveau le classement de ses contrats de sous-location en fonction des actifs au titre de droits d'utilisation découlant du bail principal et a comptabilisé une créance correspondante au titre du contrat de location-financement lorsque la conclusion de la réévaluation s'est avérée être que le contrat de sous-location était un contrat de location-financement.

L'IFRS 16 permet l'utilisation d'exemptions relatives à la comptabilisation et de mesures de simplification. La société a appliqué les exemptions relatives à la comptabilisation et les mesures de simplification suivantes :

- elle a conservé l'ancienne définition d'un contrat de location pour les contrats en vigueur à la date de l'application initiale;
- elle a appliqué l'exemption relative à la comptabilisation de certaines locations de remorques à court terme et de certains immeubles. Elle a choisi de ne pas appliquer la mesure de simplification permettant d'exclure les contrats de location dont la durée est de 12 mois ou moins à la date de l'application initiale;
- elle a appliqué la norme à un portefeuille de contrats de location présentant des caractéristiques similaires, notamment des contrats de location de véhicules et d'équipement;
- elle a appliqué un seul taux d'actualisation à un portefeuille de contrats de location ayant des caractéristiques raisonnablement similaires à la date de l'application initiale;
- elle a exclu les coûts directs initiaux de l'évaluation des actifs au titre de droits d'utilisation à la date de l'application initiale;
- elle a utilisé des connaissances acquises a posteriori pour déterminer la durée d'un contrat de location à la date de l'application initiale.

La société n'a pas eu recours à la mesure de simplification qui permet à un preneur d'évaluer si des contrats de location sont déficitaires en appliquant l'IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*, immédiatement avant la date d'application initiale plutôt que de procéder à un test de dépréciation. À la date de l'application initiale, la société a appliqué les exigences de l'IAS 36, *Dépréciation d'actifs*, et a comptabilisé dans les résultats non distribués d'ouverture une perte de valeur de 94 millions de dollars sur les actifs au titre de droits d'utilisation, ce qui représente un montant additionnel de 46 millions de dollars venant s'ajouter à la provision au titre des contrats déficitaires.

L'incidence de l'adoption de l'IFRS 16 sur le bilan de la société au 30 décembre 2018 se présente comme suit :

Bilans consolidés (en millions de dollars canadiens) Augmentation (diminution)	Tel que présenté au 29 décembre 2018	Ajustements au titre de l'IFRS 16	Au 30 décembre 2018
Actifs courants			
Charges payées d'avance et autres actifs ⁱ⁾	304 \$	(104) \$	200 \$
Total des actifs courants touchés	304 \$	(104) \$	200 \$
Immobilisations corporelles ⁱⁱ⁾	5 931	(435)	5 496
Actifs au titre de droits d'utilisation ⁱⁱ⁾	—	7 602	7 602
Immobilisations incorporelles ⁱⁱⁱ⁾	7 798	(82)	7 716
Actifs d'impôt différé ^{iv)}	144	34	178
Autres actifs ^{v)}	389	128	517
Total des actifs touchés	14 566 \$	7 143 \$	21 709 \$
Passifs courants			
Fournisseurs et autres passifs ^{vi)}	5 302 \$	(11) \$	5 291 \$
Provisions ^{vii)}	165	(4)	161
Tranche à moins d'un an de la dette à long terme ⁱⁱ⁾	1 647	(37)	1 610
Tranche à moins d'un an des obligations locatives ⁱⁱ⁾	—	1 192	1 192
Total des passifs courants touchés	7 114 \$	1 140 \$	8 254 \$
Provisions ^{vii)}	152	(51)	101
Dette à long terme ⁱⁱ⁾	6 379	(498)	5 881
Obligations locatives ⁱⁱ⁾	—	7 985	7 985
Passifs d'impôt différé ^{iv)}	1 947	(256)	1 691
Autres passifs ^{vi)}	793	(379)	414
Résultats non distribués ^{viii)}	4 580	(798)	3 782
Total des passifs et des capitaux propres touchés	20 965 \$	7 143 \$	28 108 \$

- i) Se rapportent aux loyers payés d'avance au 29 décembre 2018, qui sont inscrits dans la tranche à moins d'un an des obligations locatives depuis la mise en œuvre de l'IFRS 16.
- ii) Les contrats de location qui étaient auparavant classés à titre de contrats de location-financement en vertu de l'IAS 17 ont été comptabilisés dans les immobilisations corporelles (se reporter à la note 15), la tranche à moins d'un an de la dette à long terme et la dette à long terme (se reporter à la note 22). Depuis le 30 décembre 2018, ces soldes sont compris dans les actifs au titre de droits d'utilisation, la tranche à moins d'un an des obligations locatives et les obligations locatives (se reporter à la note 29).
- iii) Décomptabilisation de la juste valeur des biens loués acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises au 29 décembre 2018 (se reporter à la note 17).
- iv) Incidence sur l'impôt sur le résultat différé des écritures liées à la mise en œuvre à la date de l'application initiale.
- v) Comptabilisation d'une créance au titre de contrats de location-financement tel qu'il est déterminé par l'IFRS 16.
- vi) Décomptabilisation d'une obligation locative différée, d'incitatifs à la location et de la juste valeur des obligations locatives reprises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises au 29 décembre 2018 (se reporter à la note 23).
- vii) Décomptabilisation de la partie de la provision au titre des contrats déficitaires représentant les loyers de base (se reporter à la note 21).
- viii) L'effet cumulé de l'application initiale est comptabilisé dans les résultats non distribués, sans retraitement de la période comparative.

Pour calculer les obligations locatives, la société a utilisé ses taux d'emprunt marginaux au 30 décembre 2018. Le taux d'emprunt marginal moyen pondéré était de 4,36 %. La durée résiduelle moyenne pondérée des contrats de location était d'environ 10 ans au 30 décembre 2018.

Le tableau qui suit présente un rapprochement entre les obligations locatives comptabilisées au 30 décembre 2018 et les engagements aux termes de contrats de location simple présentés en vertu de l'IAS 17 au 29 décembre 2018, actualisés selon les taux d'emprunt marginaux à la date de l'application initiale :

(en millions de dollars canadiens)	Au 30 décembre 2018
Engagements aux termes de contrats de location simple au 29 décembre 2018 présenté dans les notes afférentes aux états financiers consolidés de la société	9 987 \$
Montant actualisé selon les taux d'emprunt marginaux au 30 décembre 2018 ⁱ⁾	8 048 \$
Obligations découlant de contrats de location-financement comptabilisées au 29 décembre 2018 ⁱⁱ⁾	535
Options de renouvellement et de résiliation que la société a la certitude raisonnable d'exercer ⁱⁱⁱ⁾	594
Obligations locatives comptabilisées au 30 décembre 2018	9 177 \$
Tranche à moins d'un an des obligations locatives	1 192 \$
Obligations locatives	7 985
Total des obligations locatives	9 177 \$

- i) Les engagements aux termes de contrats de location simple au 29 décembre 2018 ont été présentés sur la base de leurs flux de trésorerie non actualisés. En vertu de l'IFRS 16, les obligations liées aux paiements de loyers sont actualisées selon les taux d'emprunt marginaux de la société.
- ii) Aux termes de l'IAS 17, les obligations découlant de contrats de location-financement ont été comptabilisées dans les obligations locatives au 30 décembre 2018, à leur valeur comptable immédiatement avant la date de l'application initiale.
- iii) Les engagements aux termes de contrats de location simple au 29 décembre 2018 reflètent uniquement les paiements découlant de contrats de location. En vertu de l'IFRS 16, les obligations locatives tiennent compte des paiements au titre de la location des périodes de renouvellement pour lesquelles la direction a la certitude raisonnable que l'option de renouvellement sera exercée.

Note 3. Estimations comptables critiques et jugements

La préparation d'états financiers consolidés exige que la direction procède à des estimations et formule des jugements lorsqu'elle met en œuvre les méthodes comptables de la société qui ont une incidence sur les montants et les informations présentés dans les états financiers consolidés et les notes y afférentes.

Dans le contexte des présents états financiers consolidés, un jugement s'entend d'une décision prise par la direction relativement à l'application d'une méthode comptable, de la comptabilisation ou non d'un montant aux états financiers ou de la présentation d'une note, à la suite d'une analyse de l'information pertinente pouvant comprendre des estimations et des hypothèses. La direction utilise principalement des estimations et des hypothèses pour évaluer les soldes comptabilisés ou présentés dans les états financiers consolidés, et celles-ci sont fondées sur un ensemble de données sous-jacentes, notamment sur les résultats passés, sur les connaissances que possède la direction des événements et de la conjoncture en cours et sur d'autres facteurs qu'elle juge raisonnables dans les circonstances. La direction évalue continuellement les estimations et les jugements qu'elle formule.

Les paragraphes qui suivent décrivent les méthodes comptables qui requièrent l'exercice du jugement ainsi que les principales sources d'estimation qui, de l'avis de la société, pourraient avoir l'incidence la plus importante sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés. Les principales méthodes comptables de la société sont décrites à la note 2.

Consolidation

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre La société exerce un jugement pour déterminer quelles entités elle contrôle et, par conséquent, elle consolide. La société contrôle une entité lorsqu'elle a des droits effectifs qui lui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entité. La société consolide la totalité de ses filiales entièrement détenues. Elle a recours à son jugement pour déterminer si elle contrôle les entités dans lesquelles elle ne détient pas de droits de propriété ou dans lesquelles elle ne détient pas tous les droits de propriété. La plupart du temps, le recours au jugement comprend l'examen des droits contractuels afin de déterminer si les droits sont des droits de participation (détenant le pouvoir sur l'entité) ou des droits de protection (protégeant les intérêts de la société sans lui donner le pouvoir sur l'entité).

Stocks

Principales sources d'estimation Les stocks sont comptabilisés au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Afin de déterminer la valeur nette de réalisation, la société doit utiliser des estimations concernant les fluctuations des pertes liées aux stocks, les prix de détail futurs, l'incidence des remises consenties par les fournisseurs sur le coût, les variations saisonnières et les coûts qui devront être engagés pour écouler les stocks.

Dépréciation des actifs non financiers (goodwill, immobilisations incorporelles, immobilisations corporelles et actifs au titre de droits d'utilisation)

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre La direction doit exercer un jugement pour constituer les groupes d'actifs qui serviront à déterminer les UGT aux fins du test de dépréciation des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation. Elle doit aussi faire preuve de jugement pour distinguer les groupes d'UGT appropriés afin de déterminer à quel niveau le goodwill et les immobilisations incorporelles doivent faire l'objet de tests de dépréciation. La société a déterminé que chaque magasin de détail constituait une UGT distincte aux fins du test de dépréciation des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation. Pour les besoins du test de dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, les UGT de la société sont regroupées au plus bas niveau auquel le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font l'objet de surveillance, à des fins de gestion interne. De plus, la direction fait appel à son jugement afin de déceler tout indice de dépréciation qui nécessiterait la réalisation d'un test de dépréciation.

Principales sources d'estimation La direction formule diverses estimations pour évaluer la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT. La société détermine la juste valeur diminuée des coûts de la vente au moyen de ces estimations, notamment celles concernant les taux de location du marché pour des biens comparables, le montant des coûts d'exploitation recouvrables aux termes des contrats de location conclus avec les locataires, le montant des coûts d'exploitation non recouvrables, les taux d'actualisation, les taux de capitalisation et les taux de capitalisation finaux. La société détermine la valeur d'utilité en se fondant sur des estimations, qui portent notamment sur les prévisions à l'égard du chiffre d'affaires, du résultat et des dépenses d'investissement et qui sont conformes aux plans stratégiques présentés au Conseil. Les taux d'actualisation sont établis d'après des données sur le secteur d'activité qui sont obtenues de sources externes et qui reflètent le risque lié aux flux de trésorerie faisant l'objet de l'estimation.

Programmes de récompenses axés sur la fidélisation de la clientèle

Principales sources d'estimation La société diffère des produits au moment de l'attribution des récompenses aux membres en fonction de la juste valeur relative de l'attribution. La juste valeur relative est établie en répartissant la contrepartie entre la juste valeur des récompenses axées sur la fidélisation gagnées par les membres du programme de fidélisation, déduction faite des droits abandonnés, et les biens et services sur lesquels ces récompenses ont été gagnées, en fonction de leurs prix de vente autonomes relatifs. La juste valeur estimée par point pour le programme *PC Optimum*^{MD} est déterminée selon la valeur d'échange des points du programme, soit de 1 \$ pour chaque tranche de 1 000 points accumulés. Le taux de droits abandonnés du programme représente une estimation de la valeur des points qui ne seront jamais échangés. Le taux est régulièrement examiné et estimé selon l'historique de l'activité d'échange et le comportement de gain et d'échange futur anticipé des membres.

Dépréciation des créances sur cartes de crédit

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables appliquées À chaque étape du modèle de dépréciation, la perte de valeur est établie en fonction de la probabilité de défaut, de la perte en cas de défaut et des expositions en cas de défaut attendues sur les expositions aux montants utilisés et non utilisés sur les créances sur cartes de crédit, actualisées selon un taux de rendement du portefeuille moyen. L'application du modèle des pertes de crédit attendues nécessite que la direction se base sur les jugements, hypothèses et estimations importants qui suivent :

- Les changements dans l'évaluation de la dépréciation entre les trois étapes du modèle des pertes de crédit attendues, selon l'évaluation de la hausse du risque de crédit associé aux créances sur cartes de crédit. L'évaluation des changements dans le risque de crédit inclut des facteurs qualitatifs et quantitatifs propres aux comptes, tels que l'historique des pertes de crédit et les cotes de solvabilité externes;
- Les seuils de hausse considérable du risque de crédit fondés sur les changements de probabilité en cas de défaut sur la durée de vie attendue de l'instrument par rapport à la comptabilisation initiale;
- Les prévisions de la conjoncture économique à venir.

Impôt sur le résultat et autres impôts

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre Le calcul de l'impôt exigible et de l'impôt différé exige que la direction exerce un jugement en ce qui a trait aux lois fiscales en vigueur dans les divers territoires où elle exerce des activités. La direction doit également formuler des jugements en ce qui a trait au classement des transactions et à l'évaluation de l'issue possible des demandes de déductions, notamment en ce qui a trait aux attentes quant aux résultats d'exploitation futurs ainsi qu'à la naissance et au renversement des différences temporaires.

Informations sectorielles

Jugements posés en lien avec la détermination du regroupement des secteurs d'exploitation La société exerce son jugement dans l'évaluation des critères utilisés pour déterminer le regroupement des secteurs d'exploitation. Le secteur d'exploitation à présenter Vente au détail se compose de plusieurs secteurs d'exploitation qui comprennent principalement les magasins d'alimentation au détail et les pharmacies détenues par les pharmaciens propriétaires, et également les pharmacies situées en magasin et les produits de soins de santé et de beauté, les vêtements et d'autres articles de marchandise générale. La société a regroupé ces secteurs d'exploitation dans le secteur Vente au détail en raison de leurs caractéristiques économiques similaires, des clients et de la nature des produits. La similitude des caractéristiques économiques traduit le fait que les secteurs d'exploitation regroupés dans le secteur Vente au détail de la société exercent leurs activités principalement au Canada et sont, par conséquent, assujettis aux mêmes pressions économiques des marchés et au même contexte réglementaire. Les secteurs d'exploitation regroupés dans le secteur Vente au détail de la société subissent des pressions concurrentielles similaires, notamment les prix ainsi que l'innovation et l'assortiment des produits, pressions qui sont exercées par les concurrents actuels et les nouveaux venus sur le marché. Les caractéristiques économiques similaires permettent également la mise sur pied de fonctions communes centralisées comme la commercialisation et les TI pour tous les secteurs regroupés dans le secteur d'exploitation Vente au détail.

Les clients des secteurs regroupés dans le secteur d'exploitation Vente au détail sont principalement des personnes qui achètent des biens pour leurs propres besoins ou leur consommation personnelle ou ceux de leur famille. La nature et l'assortiment des produits vendus par chacun des secteurs d'exploitation regroupés dans le secteur Vente au détail sont aussi similaires et comprennent les produits alimentaires, les produits de pharmacie, les cosmétiques, les produits électroniques et les articles ménagers. Le regroupement des secteurs d'exploitation dans le secteur Vente au détail reflète la nature et les effets financiers des activités commerciales que la société exerce ainsi que le contexte économique dans lequel elle évolue.

Provisions

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables appliquées et principales sources d'estimation La direction doit poser certains jugements lors de la comptabilisation de provisions pour déterminer si la société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé, s'il est probable qu'elle sera tenue d'éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. La société a comptabilisé des provisions principalement pour tenir compte de la restructuration, des passifs liés à l'environnement et au démantèlement, de certains coûts liés à des contrats déficitaires visant des immeubles loués et des réclamations légales. La société examine le bien-fondé de chaque provision, ainsi que les risques et les incertitudes qu'elle comporte selon les informations qu'elle détient alors, de même que le montant éventuellement requis pour éteindre l'obligation. Les provisions font régulièrement l'objet d'un examen et sont ajustées en conséquence lorsque la société prend connaissance de nouveaux faits et événements.

Contrats de location

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre La direction exerce un jugement pour déterminer la durée appropriée de chaque contrat de location. Elle prend en considération l'ensemble des faits et circonstances qui créent un avantage économique à exercer une option de renouvellement ou à ne pas exercer une option de résiliation, notamment les investissements dans des améliorations locatives majeures, les rendements des magasins, les pratiques commerciales antérieures et la durée restante avant que l'option soit exerçable. Les périodes visées par des options de renouvellement sont prises en compte dans la durée du contrat de location uniquement si la direction a la certitude raisonnable que l'option sera exercée. La direction considère le seuil de certitude raisonnable comme un seuil élevé. Tout changement touchant le contexte économique ou le secteur de la vente au détail pourrait influencer sur l'évaluation par la direction de la durée du contrat de location, et toute modification de l'estimation par la direction des durées des contrats de location pourrait avoir une incidence significative sur le bilan et l'état des résultats de la société.

Principales sources d'estimation Afin de déterminer la valeur comptable des actifs au titre de droits d'utilisation et des obligations locatives, la société doit estimer le taux d'emprunt marginal propre à chaque bien loué ou au portefeuille de biens loués si le taux d'intérêt implicite du contrat de location ne peut être déterminé facilement. La direction détermine le taux d'emprunt marginal selon un taux d'intérêt sans risque de base estimé en fonction du rendement des obligations du gouvernement du Canada et un ajustement qui rend compte de la notation de crédit de la société, de la garantie, de la durée du contrat de location et de la valeur du bien loué sous-jacent, ainsi que de l'environnement économique dans lequel le bien loué est exploité. Les taux d'emprunt marginaux peuvent changer par suite de changements macroéconomiques et commerciaux.

Note 4. Norme comptable future

IFRS 17 En 2017, l'IASB a publié l'IFRS 17, *Contrats d'assurance* (l'« IFRS 17 »), qui remplace l'IFRS 4, *Contrats d'assurance*. L'IFRS 17 introduit des directives de comptabilisation cohérentes pour tous les contrats d'assurance. La norme exige que les entités évaluent les contrats d'assurance au moyen d'estimations et d'hypothèses mises à jour qui reflètent l'échéancier des flux de trésorerie ainsi que toute incertitude relative à ces contrats. De plus, l'IFRS 17 requiert que les entités comptabilisent les bénéfices au moment où elles fournissent les services liés à l'assurance, plutôt que lorsqu'elles reçoivent des primes. La norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021 et doit être appliquée de manière rétrospective. L'IASB a toutefois proposé de reporter la date d'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022. Bien que l'adoption anticipée soit autorisée, la société n'a pas l'intention d'adopter l'IFRS 17 par anticipation. La société évalue actuellement l'incidence qu'aura la norme sur ses états financiers consolidés.

Note 5. Acquisitions d'entreprises

Consolidation des franchises La société comptabilise la consolidation des franchises existantes comme des acquisitions d'entreprises et consolide ses franchises à compter de la date à laquelle le franchisé conclut un contrat de franchise avec la société. Les actifs acquis et les passifs repris par suite de la consolidation sont évalués à la date d'acquisition au moyen des justes valeurs qui se rapprochent des valeurs comptables des franchises à la date d'acquisition. Les résultats d'exploitation des franchises acquises sont inclus dans les résultats d'exploitation de la société à compter de la date d'acquisition.

Le tableau qui suit présente un résumé des montants comptabilisés au titre des actifs acquis, des passifs repris et des participations ne donnant pas le contrôle à la date d'acquisition :

(en millions de dollars canadiens)	2019	2018
Actif net acquis		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	20 \$	18 \$
Stocks	51	66
Immobilisations corporelles (note 15)	67	78
Fournisseurs et autres passifs ⁱ⁾	(48)	(36)
Autres passifs ⁱ⁾	(73)	(114)
Participations ne donnant pas le contrôle	(17)	(12)
Total de l'actif net acquis	— \$	— \$

i) À la consolidation, les fournisseurs et autres passifs et les autres passifs sont éliminés des créances, des créances liées à des prêts consentis à des franchisés et des placements dans des franchises qui sont détenus par la société.

Note 6. Activités abandonnées

Le 1^{er} novembre 2018, la société et Weston, sa société mère, ont effectué une réorganisation aux termes de laquelle la société a cédé à Weston sa participation véritable d'environ 61,6 % dans Propriétés de Choix, en franchise d'impôt pour la société et ses actionnaires canadiens.

Par suite de la réorganisation, la société ne détient plus de participation dans Propriétés de Choix et elle a cessé de consolider cette participation dans ses états financiers consolidés. Par conséquent, pour l'exercice clos le 29 décembre 2018, le secteur Propriétés de Choix, déduction faite des éliminations, a été présenté à titre d'activités abandonnées. Le classement à titre d'activités abandonnées a eu lieu le 31 octobre 2018, soit la date de la réorganisation. Par conséquent, les états consolidés des résultats et du résultat global ont été présentés en établissant une distinction entre les activités poursuivies et les activités abandonnées. À moins d'indication contraire, toutes les autres notes afférentes aux états financiers consolidés pour l'exercice comparatif comprennent les montants liés aux activités poursuivies et aux activités abandonnées.

La transaction n'a changé en rien la relation actuelle qui existe sur le plan de l'exploitation entre la société et Propriétés de Choix, et l'accord d'alliance stratégique et les contrats de location sont demeurés en vigueur. La société continue d'être le plus important locataire de Propriétés de Choix (voir la note 34).

Toutes les transactions entre les secteurs Vente au détail et Propriétés de Choix réalisées avant la réorganisation ont été entièrement éliminées dans les états financiers consolidés. La société a présenté les résultats des activités poursuivies afin de refléter les transactions en cours entre le secteur Vente au détail et Propriétés de Choix, y compris les loyers et les paiements au titre des résiliations de baux versés à Propriétés de Choix, les profits relatifs aux opérations de cession-bail visant des immeubles de Propriétés de Choix et les paiements au titre de la densification des sites reçus de Propriétés de Choix. L'élimination des transactions intragroupe avant la scission a été incluse dans les activités abandonnées.

Les résultats des activités abandonnées présentés dans l'état consolidé des résultats se présentent comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	31 octobre 2018
Produits ⁱ⁾	933 \$
Frais de vente et charges générales et administratives ⁱⁱ⁾	512
Résultat d'exploitation	421 \$
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières ⁱⁱⁱ⁾	316
Bénéfice avant impôt sur le résultat	105 \$
Impôt sur le résultat	58
Bénéfice lié aux activités abandonnées	47 \$

- i) Les produits comprennent des produits locatifs de 445 millions de dollars, un recouvrement de coûts de 164 millions de dollars et des produits tirés des résiliations de baux de 10 millions de dollars comptabilisés par Propriétés de Choix et dérogés par la société. Les recouvrements de coûts liés à l'entretien des parties communes et aux immeubles ont été présentés à titre de charges dans les frais de vente et charges générales et administratives.
- ii) Les charges d'intérêts nettes et autres charges financières comprennent principalement des charges d'intérêts sur la dette à long terme de 186 millions de dollars, des distributions à des porteurs de parts externes de 113 millions de dollars et une perte de 33 millions de dollars liée à l'ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie.

Le bilan de la société au 31 octobre 2018 comprend des actifs totalisant environ 11,2 milliards de dollars et des passifs totalisant environ 11,1 milliards de dollars liés à Propriétés de Choix. Le total des actifs comprend des immobilisations corporelles de 4 770 millions de dollars et des immeubles de placement de 4 819 millions de dollars, tandis que le total des passifs inclut une dette à long terme de 7 222 millions de dollars et un montant de 3 071 millions de dollars au titre du passif lié aux parts de fiducie.

Les actifs et les passifs cédés relativement aux activités abandonnées comprenaient les actifs et les passifs de Canadian Real Estate Investment Trust (« CREIT »). Le 4 mai 2018, Propriétés de Choix a acquis tous les actifs et repris la totalité des passifs de CREIT, y compris la dette en cours, en contrepartie d'un montant total de 3 708 millions de dollars. La contrepartie s'est composée d'un montant en trésorerie de 1 652 millions de dollars et de l'émission de 182 836 481 nouvelles parts de fiducie. L'acquisition incluait un montant en trésorerie et équivalents de trésorerie de 32 millions de dollars, des immeubles de placement de 4 730 millions de dollars, un goodwill de 342 millions de dollars et des titres de créance à long terme de 1 841 millions de dollars.

Flux de trésorerie La variation nette des flux de trésorerie liés aux activités abandonnées s'est établie comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	2018 ⁱ⁾
Entrées nettes liées aux activités d'exploitation	581 \$
Sorties nettes liées aux activités d'investissement	(1 884)
Entrées nettes liées aux activités de financement	1 678
Flux de trésorerie lié aux activités abandonnées	375 \$

i) Rend compte des flux de trésorerie liés aux activités abandonnées jusqu'à la date de la réorganisation, le 1^{er} novembre 2018.

Les opérations importantes touchant la dette à long terme de Propriétés de Choix sont décrites ci-dessous :

Débtentures Le tableau qui suit présente un résumé des débtentures de Propriétés de Choix émises ou prises en charge en 2018.

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Taux d'intérêt	Date d'échéance	Montant en principal – 2018
Débtentures non garanties de premier rang de Propriétés de Choix			
– Série I ⁱ⁾	3,01 %	21 mars 2022	300 \$
– Série J ⁱ⁾	3,55 %	10 janvier 2025	350
– Série K ⁱⁱ⁾	3,56 %	9 septembre 2024	550
– Série L ⁱⁱ⁾	4,18 %	8 mars 2028	750
– Série A-C ⁱⁱⁱ⁾	3,68 %	24 juillet 2018	125
– Série B-C ⁱⁱⁱ⁾	4,32 %	15 janvier 2021	100
– Série C-C ⁱⁱⁱ⁾	2,56 %	30 novembre 2019	100
– Série D-C ⁱⁱⁱ⁾	2,95 %	18 janvier 2023	125
Total des débtentures émises ou prises en charge			2 400 \$

i) Les placements ont été effectués conformément au prospectus préalable de base simplifié de Propriétés de Choix déposé au premier trimestre de 2018.

ii) Le produit net tiré de l'émission des débtentures de série K et de série L était entiercé dans le cadre du financement de l'acquisition de CREIT. Au deuxième trimestre de 2018, la société a mené à terme l'acquisition de CREIT et le produit a été libéré de l'entiercement.

iii) Prises en charge par la société dans le cadre de l'acquisition de CREIT.

Le tableau qui suit présente un résumé des débtentures remboursées en 2018 :

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Taux d'intérêt	Date d'échéance	Montant en principal – 2018
Débtentures non garanties de premier rang de Propriétés de Choix – série A	3,55 %	5 juillet 2018 ⁱ⁾	400 \$
Débtentures non garanties de premier rang de Propriétés de Choix – série A-C	3,68 %	24 juillet 2018	125
Total des débtentures remboursées			525 \$

i) Les débtentures subordonnées de premier rang de série A de Propriétés de Choix ont été remboursées le 12 février 2018.

Facilités de crédit à terme non garanties En 2018, Propriétés de Choix a obtenu un montant de 800 millions de dollars au moyen de deux facilités de crédit à terme non garanties, soit un emprunt à terme non garanti de 4 ans de 175 millions de dollars accordé par un consortium de prêteurs arrivant à échéance le 4 mai 2022 et un emprunt à terme non garanti de 5 ans de 625 millions de dollars accordé par un consortium de prêteurs arrivant à échéance le 4 mai 2023. Les emprunts à terme portaient intérêt à des taux variables correspondant soit au taux préférentiel majoré de 0,45 %, soit au taux des acceptations bancaires majoré de 1,45 %.

Facilité de crédit engagée La composante des lignes de crédit engagées de Propriétés de Choix se présente comme suit :

		Au 31 octobre 2018	
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Date d'échéance	Disponible	Prélevé
Facilité de crédit engagée de Propriétés de Choix conclue avec un consortium ⁱ⁾	4 mai 2023	1 500 \$	375 \$

i) Au deuxième trimestre de 2018, Propriétés de Choix a conclu avec un consortium une nouvelle facilité de crédit renouvelable engagée non garantie de premier rang de 1 500 millions de dollars qui arrive à échéance le 4 mai 2023. La facilité de crédit portait intérêt à des taux variables correspondant soit au taux préférentiel majoré de 0,45 %, soit au taux des acceptations bancaires majoré de 1,45 %.

Note 7. Charges d'intérêts nettes et autres charges financières

Les composantes des charges d'intérêts nettes et autres charges financières liées aux activités poursuivies se présentent comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	2019	2018
Charges d'intérêts et autres charges financières		
Obligations locatives (note 29)	387 \$	— \$
Dettes à long terme	301	333
Emprunts liés aux créances sur cartes de crédit	45	41
Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages du personnel à long terme (note 26)	7	11
Fiducies de financement indépendantes	19	19
Dettes bancaires	6	8
Intérêts inscrits à l'actif	—	(1)
	765 \$	411 \$
Produits d'intérêts		
Produits de désactualisation	(8) \$	(5) \$
Produits d'intérêts à court terme	(10)	(18)
	(18) \$	(23) \$
Charge liée à Glenhuron Bank Limited (note 8)	— \$	176 \$
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières liées aux activités poursuivies	747 \$	564 \$

Note 8. Impôt sur le résultat

Les composantes de l'impôt sur le résultat lié aux activités poursuivies se détaillent comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	2019	2018
Impôt exigible		
Exercice considéré	522 \$	493 \$
Charge liée à Glenhuron Bank Limited	—	191
Ajustement au titre d'exercices antérieurs	8	(86)
	530 \$	598 \$
Impôt différé		
Naissance et renversement des différences temporaires	(118) \$	(83) \$
Effet de la variation des taux d'impôt sur le résultat	(4)	—
Ajustement au titre d'exercices antérieurs	(16)	91
	(138) \$	8 \$
Impôt sur le résultat lié aux activités poursuivies	392 \$	606 \$

Le 7 septembre 2018, la Cour canadienne de l'impôt (la « Cour de l'impôt ») a rendu sa décision concernant Glenhuron Bank Limited (« Glenhuron »), filiale établie à la Barbade et entièrement détenue par la société, qui a fait l'objet d'une liquidation en 2013. La Cour de l'impôt a statué, en se fondant sur une interprétation technique des lois applicables, que certains revenus touchés par Glenhuron devraient être imposés au Canada. Le 4 octobre 2018, la société a déposé un avis d'appel auprès de la Cour d'appel fédérale (voir la note 32). Même si la société croit au bien-fondé de sa position, elle a comptabilisé une charge de 367 millions de dollars au troisième trimestre de 2018, dont une tranche de 176 millions de dollars a été comptabilisée au titre des intérêts et une tranche de 191 millions de dollars, au titre de l'impôt sur le résultat. La société est d'avis que cette provision suffira pour couvrir le passif qui surviendra ultimement si l'appel ne donne pas les résultats escomptés. Au troisième trimestre de 2018, la société a versé un montant en trésorerie de 235 millions de dollars aux fins du paiement de l'impôt et des intérêts à payer par suite de la décision de la Cour de l'impôt. Le 15 octobre 2019, la Cour d'appel fédérale a entendu l'appel et la cour a mis le jugement en délibéré jusqu'à une date ultérieure.

Au premier trimestre de 2018, un groupe lié dont Weston et Wittington font partie a acquis le contrôle par droits de vote de la société, ce qui a donné lieu à certains ajustements fiscaux à l'égard de périodes antérieures au cours du premier trimestre de 2018.

La charge d'impôt (les recouvrements d'impôt) comptabilisée dans les autres éléments du résultat global se détaille comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	2019	2018
(Pertes actuarielles nettes) gains actuariels nets au titre des régimes à prestations définies (note 26)	(1) \$	33 \$
Ajustement de la juste valeur au transfert d'immeubles de placement.	—	5
Total (du recouvrement) de la charge d'impôt comptabilisée dans les autres éléments du résultat global	(1) \$	38 \$

Le taux d'impôt effectif de la société figurant à l'état consolidé des résultats est comptabilisé à un taux qui diffère du taux d'impôt de base moyen pondéré fédéral et provincial canadien prévu par la loi pour les raisons suivantes :

	2019	2018
Taux d'impôt de base moyen pondéré fédéral et provincial canadien prévu par la loi	26,7 %	26,6 %
Augmentation (diminution) nette résultant de ce qui suit :		
Incidence des taux d'impôt dans des territoires étrangers	(0,1) %	(0,9) %
Charge liée à Glenhuron	— %	14,0 %
Éléments non déductibles et non imposables	— %	4,1 %
Incidence des modifications des taux d'impôt sur les soldes d'impôt différé	(0,3) %	— %
Ajustement au titre de périodes antérieures	(0,5) %	0,6 %
Autres	(0,1) %	0,2 %
Taux d'impôt effectif s'appliquant au bénéfice avant impôt sur le résultat	25,7 %	44,6 %

Actifs d'impôt différé non comptabilisés Aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé aux bilans consolidés au titre des éléments suivants :

(en millions de dollars canadiens)	2019	2018
Différences temporaires déductibles	14 \$	17 \$
Reports en avant de pertes autres qu'en capital	167	153
Actifs d'impôt différé non comptabilisés	181 \$	170 \$

Les reports de pertes autres qu'en capital expirent entre 2029 et 2039. Les différences temporaires déductibles n'ont pas de date d'expiration aux termes de la législation fiscale en vigueur. Aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé au titre de ces éléments, car il est improbable qu'il existe des bénéfices imposables futurs à l'égard desquels la société pourra imputer ces avantages fiscaux.

Actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés Les actifs et passifs d'impôt différé sont attribuables aux éléments suivants :

(en millions de dollars canadiens)	Au 28 décembre 2019	Au 29 décembre 2018
Fournisseurs et charges à payer	76 \$	53 \$
Autres passifs	35	355
Obligations locatives	2 211	—
Immobilisations corporelles	(463)	(554)
Actifs au titre de droits d'utilisation	(1 772)	—
Goodwill et immobilisations incorporelles	(1 630)	(1 786)
Reports en avant de pertes autres qu'en capital (expirant de 2033 à 2039)	84	41
Autres	89	88
Passifs d'impôt différé, montant net	(1 370) \$	(1 803) \$
Comptabilisés aux bilans consolidés comme suit :		
Actifs d'impôt différé	169 \$	144 \$
Passifs d'impôt différé	(1 539)	(1 947)
Passifs d'impôt différé, montant net	(1 370) \$	(1 803) \$

Note 9. Bénéfice net de base et dilué par action ordinaire

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2019	2018
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	1 081 \$	766 \$
Bénéfice net découlant des activités abandonnées (note 6)	—	(47)
Bénéfice net lié aux activités poursuivies attribuable aux actionnaires de la société	1 081 \$	719 \$
Dividendes sur les actions privilégiées dans les capitaux propres (note 24)	(12)	(12)
Bénéfice net lié aux activités poursuivies disponible aux porteurs d'actions ordinaires	1 069 \$	707 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions) (note 24)	365,4	376,7
Effet dilutif de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres (en millions)	2,1	1,8
Effet dilutif de certains autres passifs (en millions)	0,9	0,8
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – dilué (en millions)	368,4	379,3
Bénéfice net par action ordinaire – de base (en dollars)		
Activités poursuivies	2,93 \$	1,88 \$
Activités abandonnées	— \$	0,12 \$
Bénéfice net par action ordinaire – dilué (en dollars)		
Activités poursuivies	2,90 \$	1,87 \$
Activités abandonnées	— \$	0,12 \$

En 2019, 1 514 400 instruments potentiellement dilutifs (4 541 548 en 2018) ont été exclus du calcul du bénéfice dilué par action ordinaire lié aux activités poursuivies parce qu'ils avaient un effet antidilutif.

Note 10. Trésorerie et équivalents de trésorerie, placements à court terme et dépôts de garantie

Les composantes de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des placements à court terme et des dépôts de garantie se présentent comme suit :

Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en millions de dollars canadiens)	Au 28 décembre 2019	Au 29 décembre 2018
Trésorerie	549 \$	539 \$
Équivalents de trésorerie		
Bons du Trésor	161	323
Acceptations bancaires	348	117
Papier commercial de sociétés	75	86
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	1 133 \$	1 065 \$

Placements à court terme

(en millions de dollars canadiens)	Au 28 décembre 2019	Au 29 décembre 2018
Bons du Trésor	44 \$	26 \$
Acceptations bancaires	10	50
Papier commercial de sociétés	3	17
Autres	—	1
Total des placements à court terme	57 \$	94 \$

Dépôts de garantie Au 28 décembre 2019, la société affichait des dépôts de garantie de néant (800 millions de dollars au 29 décembre 2018). Les dépôts de garantie au 29 décembre 2018 avaient trait aux fonds détenus par la société aux fins du remboursement de la débenture de 800 millions de dollars, ce qui a eu lieu le 31 décembre 2018 (voir la note 22).

Note 11. Créances

Le tableau qui suit présente le classement chronologique des créances de la société :

(en millions de dollars canadiens)	Au 28 décembre 2019				Au 29 décembre 2018 ⁱ⁾			
	De 0 à 90 jours	De 91 à 180 jours	Plus de 180 jours	Total	De 0 à 90 jours	De 91 à 180 jours	Plus de 180 jours	Total
Créances	1 071 \$	36 \$	77 \$	1 184 \$	1 097 \$	53 \$	68 \$	1 218 \$

i) Les chiffres comparatifs ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

Le tableau qui suit présente l'évolution des comptes de correction de valeur des créances irrécouvrables de la société :

(en millions de dollars canadiens)	2019	2018
Comptes de correction de valeur à l'ouverture de l'exercice	(30) \$	(52) \$
Radiations, montant net	6	22
Comptes de correction de valeur à la clôture de l'exercice	(24) \$	(30) \$

Le risque de crédit lié aux créances est présenté à la note 31.

Note 12. Créances sur cartes de crédit

Les composantes des créances sur cartes de crédit se présentent comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	Au 28 décembre 2019	Au 29 décembre 2018 ⁱ⁾
Créances sur cartes de crédit, montant brut	3 820 \$	3 476 \$
Compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit	(196)	(167)
Créances sur cartes de crédit	3 624 \$	3 309 \$
Créances titrisées auprès de fiducies de titrisation indépendantes :		
Créances titrisées auprès de <i>Fiducie cartes de crédit Eagle^{MD}</i> (note 22)	1 000 \$	750 \$
Créances titrisées auprès d'autres fiducies de titrisation indépendantes	725	915
Total des créances titrisées auprès de fiducies de titrisation indépendantes	1 725 \$	1 665 \$

i) Les chiffres comparatifs ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

La société, par l'intermédiaire de la Banque PC, participe à divers programmes de titrisation qui constituent une source de fonds pour l'exercice de ses activités liées aux cartes de crédit. La Banque PC maintient et surveille une participation en copropriété dans des créances sur cartes de crédit auprès de fiducies de titrisation indépendantes, notamment *Eagle* et d'autres fiducies de titrisation indépendantes, selon ses besoins en matière de financement.

Le passif connexe d'*Eagle* est comptabilisé dans la dette à long terme (voir la note 22). Les passifs connexes liés aux créances sur cartes de crédit titrisées auprès des autres fiducies de titrisation indépendantes sont comptabilisés dans la dette à court terme.

Les ententes de titrisation conclues entre la Banque PC et les autres fiducies de titrisation indépendantes sont renouvelées et prorogées chaque année. Les ententes existantes ont été renouvelées en 2019 et leurs dates d'échéance ont été repoussées à 2021, toutes les autres modalités demeurant essentiellement inchangées.

Depuis le début de l'exercice 2019, la Banque PC a comptabilisé une diminution nette de 190 millions de dollars de la participation en copropriété dans les créances titrisées qu'elle détient auprès d'autres fiducies de titrisation indépendantes en raison du financement supplémentaire obtenu au moyen de l'émission d'*Eagle* en 2019.

Au 28 décembre 2019, les engagements n'ayant pas fait l'objet de prélèvements sur les facilités disponibles consenties par d'autres fiduciaires de titrisation indépendantes s'élevaient à 175 millions de dollars (110 millions de dollars au 29 décembre 2018).

La société a fourni, au nom de la Banque PC, des lettres de crédit en faveur des fiduciaires de titrisation indépendantes (voir la note 33).

Dans le cadre de ses programmes de titrisation, la Banque PC est tenue de maintenir en tout temps un solde de son portefeuille de créances sur cartes de crédit équivalant à au moins 107 % du passif titrisé en cours, et elle se conformait à cette exigence au 28 décembre 2019 et s'y est conformée tout au long de 2019.

Le tableau qui suit présente le classement chronologique des créances sur cartes de crédit, montant brut, de la société :

(en millions de dollars canadiens)	Au 28 décembre 2019				Au 29 décembre 2018 ⁱ⁾			
	En règle	En souffrance de 1 à 90 jours	En souffrance de plus de 90 jours	Total	En règle	En souffrance de 1 à 90 jours	En souffrance de plus de 90 jours	Total
Créances sur cartes de crédit, montant brut	3 610 \$	176 \$	34 \$	3 820 \$	3 260 \$	187 \$	29 \$	3 476 \$

i) Les chiffres comparatifs ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

Le tableau qui suit présente l'évolution du compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit de la société pour les exercices clos le 28 décembre 2019 et le 29 décembre 2018 :

(en millions de dollars canadiens)	Au 28 décembre 2019			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
Solde à l'ouverture de l'exercice	62 \$	80 \$	25 \$	167 \$
Augmentation (diminution) au cours de la période				
Transferts ⁱ⁾				
À l'étape 1	31	(31)	—	—
À l'étape 2	(7)	8	(1)	—
À l'étape 3	(1)	(16)	17	—
Nouveaux prêts émis ⁱⁱ⁾	9	13	3	25
Réévaluations nettes ⁱⁱⁱ⁾	(22)	38	105	121
Radiations	—	—	(139)	(139)
Recouvrements	—	—	22	22
Solde à la clôture de l'exercice	72 \$	92 \$	32 \$	196 \$

i) Les transferts correspondent aux déplacements entre les étapes de prêts qui ont été comptabilisés au début de l'exercice.

ii) Les nouveaux prêts émis présentent l'étape du prêt, ainsi que le solde connexe, à la clôture de l'exercice.

iii) Les réévaluations nettes de la dotation pour pertes comprennent l'incidence des variations des soldes des prêts et de la qualité du crédit au cours de l'exercice.

(en millions de dollars canadiens)

Au 29 décembre 2018

	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
Solde à l'ouverture de l'exercice ⁱ⁾	51 \$	71 \$	23 \$	145 \$
Augmentation (diminution) au cours de la période				
Transferts ⁱⁱ⁾				
À l'étape 1	26	(26)	—	—
À l'étape 2	(4)	6	(2)	—
À l'étape 3	(1)	(14)	15	—
Nouveaux prêts émis ⁱⁱⁱ⁾	9	14	3	26
Réévaluations nettes ^{iv)}	(19)	29	80	90
Radiations	—	—	(120)	(120)
Recouvrements	—	—	26	26
Solde à la clôture de l'exercice	62 \$	80 \$	25 \$	167 \$

i) Le compte de correction de valeur à l'ouverture de l'exercice 2018 reflète l'incidence de la mise en œuvre de l'IFRS 9, *Instruments financiers*.

ii) Les transferts correspondent aux déplacements entre les étapes de prêts qui ont été comptabilisés au début de l'exercice.

iii) Les nouveaux prêts émis présentent l'étape du prêt, ainsi que le solde connexe, à la clôture de l'exercice.

iv) Les réévaluations nettes de la dotation pour pertes comprennent l'incidence des variations des soldes des prêts et de la qualité du crédit au cours de l'exercice.

La société maintient le solde des comptes de correction de valeur des créances sur cartes de crédit comptabilisé aux bilans consolidés à un niveau qu'elle juge approprié pour absorber les pertes liées aux créances sur cartes de crédit.

Note 13. Stocks

Pour les stocks comptabilisés au 28 décembre 2019, la société a inscrit une provision de 33 millions de dollars (37 millions de dollars au 29 décembre 2018) liée à la dépréciation des stocks sous leur coût afin de parvenir à leur valeur nette de réalisation. Cette réduction de valeur est incluse dans le coût des marchandises vendues. Il n'y a eu aucune reprise liée à des stocks précédemment dépréciés en 2019 et en 2018.

Note 14. Actifs détenus en vue de la vente

La société classe certains actifs, principalement des terrains et des bâtiments qu'elle a l'intention de céder au cours des 12 prochains mois, à titre d'actifs détenus en vue de la vente. Ces actifs étaient utilisés précédemment dans le secteur Vente au détail de la société. En 2019, la société a comptabilisé un profit net de 12 millions de dollars (perte négligeable en 2018) à la suite de la vente de ces actifs. En 2019, des pertes de valeur de 8 millions de dollars (3 millions de dollars en 2018) ont été comptabilisées à l'égard de ces actifs.

Note 15. Immobilisations corporelles

Le tableau qui suit présente l'évolution du coût et du cumul de l'amortissement des immobilisations corporelles pour les exercices clos le 28 décembre 2019 et le 29 décembre 2018 :

2019							
(en millions de dollars canadiens)	Terrains	Bâtiments et améliorations des bâtiments	Matériel et agencements	Améliorations locatives	Contrats de location-financement - terrains, bâtiments et matériel et agencements	Actifs en cours de construction	Total
Coût							
Solde à l'ouverture de l'exercice ⁱ⁾	230 \$	1 772 \$	7 635 \$	3 715 \$	950 \$	404 \$	14 706 \$
Ajustements au titre de l'IFRS 16 (note 2)	—	—	(42)	—	(950)	—	(992)
Solde retraité à l'ouverture de l'exercice	230 \$	1 772 \$	7 593 \$	3 715 \$	— \$	404 \$	13 714 \$
Entrées ⁱⁱ⁾	—	23	159	47	—	601	830
Acquisitions d'entreprises (note 5)	—	1	66	—	—	—	67
Sorties	(31)	(31)	(44)	(19)	—	—	(125)
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente, montant net	(9)	(4)	—	—	—	—	(13)
Transfert à partir des actifs en cours de construction	29	24	433	130	—	(616)	—
Solde à la clôture de l'exercice	219 \$	1 785 \$	8 207 \$	3 873 \$	— \$	389 \$	14 473 \$
Cumul de l'amortissement							
Solde à l'ouverture de l'exercice ⁱ⁾	— \$	814 \$	5 726 \$	1 694 \$	539 \$	2 \$	8 775 \$
Ajustements au titre de l'IFRS 16 (note 2)	—	—	(18)	—	(539)	—	(557)
Solde retraité à l'ouverture de l'exercice	— \$	814 \$	5 708 \$	1 694 \$	— \$	2 \$	8 218 \$
Amortissement	—	53	456	282	—	—	791
Pertes de valeur	—	10	23	23	—	—	56
Reprise de pertes de valeur	—	(6)	(1)	(4)	—	—	(11)
Sorties	—	(17)	(38)	(15)	—	—	(70)
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente, montant net	—	(1)	—	—	—	—	(1)
Solde à la clôture de l'exercice	— \$	853 \$	6 148 \$	1 980 \$	— \$	2 \$	8 983 \$
Valeur comptable au 28 décembre 2019	219 \$	932 \$	2 059 \$	1 893 \$	— \$	387 \$	5 490 \$

i) Les chiffres comparatifs ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

ii) Les entrées d'immobilisations corporelles comprennent un paiement anticipé de 13 millions de dollars qui a été effectué en 2018. Le solde a été transféré en provenance des autres actifs en 2019.

(en millions de dollars canadiens)	Terrains	Bâtiments et améliorations des bâtiments	Matériel et agencements	Améliorations locatives	Contrats de location-financement, terrains, bâtiments et matériel et agencements	Actifs en cours de construction	Total
Coût							
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 975 \$	8 151 \$	7 090 \$	2 054 \$	936 \$	518 \$	20 724 \$
Entrées	22	66	289	117	20	506	1 020
Acquisitions d'entreprises (note 5)	—	—	78	—	—	—	78
Sorties	(27)	(53)	(66)	(14)	(6)	—	(166)
Activités abandonnées (note 6)	(1 732)	(5 009)	(6)	(12)	—	(92)	(6 851)
Transfert lié aux activités abandonnées ⁱ⁾	—	(1 555)	—	1 555	—	—	—
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente, montant net	(15)	(15)	—	—	—	—	(30)
Transfert vers les immeubles de placement, montant net (note 16)	(43)	(23)	—	(3)	—	—	(69)
Transfert à partir des actifs en cours de construction	50	210	250	18	—	(528)	—
Solde à la clôture de l'exercice	230 \$	1 772 \$	7 635 \$	3 715 \$	950 \$	404 \$	14 706 \$
Cumul de l'amortissement							
Solde à l'ouverture de l'exercice	2 \$	3 159 \$	5 333 \$	1 062 \$	491 \$	8 \$	10 055 \$
Amortissement	—	196	419	153	45	—	813
Pertes de valeur	—	78	26	19	3	(5)	121
Reprise de pertes de valeur	(1)	(24)	(3)	(11)	—	—	(39)
Sorties	(1)	(18)	(45)	(20)	—	—	(84)
Activités abandonnées (note 6)	(1)	(2 072)	(4)	(3)	—	(1)	(2 081)
Transfert lié aux activités abandonnées ⁱ⁾	1	(498)	—	497	—	—	—
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente, montant net	—	(1)	—	—	—	—	(1)
Transfert vers les immeubles de placement, montant net (note 16)	—	(6)	—	(3)	—	—	(9)
Solde à la clôture de l'exercice	— \$	814 \$	5 726 \$	1 694 \$	539 \$	2 \$	8 775 \$
Valeur comptable au 29 décembre 2018	230 \$	958 \$	1 909 \$	2 021 \$	411 \$	402 \$	5 931 \$

i) Les chiffres comparatifs ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude. En raison de la scission, les bâtiments détenus par Propriétés de Choix et loués à la société seront comptabilisés à titre de contrats de location simple. Les composantes des bâtiments liées à ces contrats de location découlant de la scission sont classées à titre d'améliorations locatives.

Actifs en cours de construction Le coût des entrées d'immeubles en cours de construction pour l'exercice clos le 28 décembre 2019 s'est établi à 601 millions de dollars (506 millions de dollars au 29 décembre 2018). Ce montant comprend des coûts d'emprunt inscrits à l'actif de néant (4 millions de dollars en 2018, à un taux de capitalisation moyen pondéré de 4,0 %).

Engagements liés à des immobilisations corporelles Au 28 décembre 2019, la société avait conclu des engagements de 128 millions de dollars (233 millions de dollars au 29 décembre 2018) visant la construction, l'agrandissement et la rénovation de bâtiments et l'acquisition de biens immobiliers.

Pertes de valeur et reprises liées aux immobilisations corporelles et aux actifs au titre de droits d'utilisation Pour l'exercice clos le 28 décembre 2019, la société a comptabilisé des pertes de valeur des immobilisations corporelles de 52 millions de dollars (114 millions de dollars en 2018) et des pertes de valeur des actifs au titre de droits d'utilisation (voir la note 29) de 28 millions de dollars (néant en 2018) liées à 43 UGT (42 UGT en 2018) faisant partie du secteur d'exploitation Vente au détail. La valeur recouvrable correspond à la juste valeur de l'UGT, diminuée des coûts de la vente, ou à sa valeur d'utilité, si celle-ci est plus élevée. Environ 2 % (5 % en 2018) des UGT dépréciées avaient une valeur comptable qui excédait de 1 million de dollars (9 millions de dollars en 2018) leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. La tranche restante de 98 % (95 % en 2018) des UGT dépréciées avaient une valeur comptable qui excédait de 79 millions de dollars (105 millions de dollars en 2018) leur valeur d'utilité.

Pour l'exercice clos le 28 décembre 2019, la société a comptabilisé des reprises de pertes de valeur des immobilisations corporelles de 11 millions de dollars (39 millions de dollars en 2018) et des reprises de pertes de valeur des actifs au titre de droits d'utilisation (voir la note 29) de 1 million de dollars (néant en 2018) se rapportant à 7 UGT (25 UGT en 2018) du secteur Vente au détail. Des reprises de pertes de valeur sont comptabilisées lorsque la valeur recouvrable des immobilisations corporelles d'un magasin excède leur valeur comptable. Environ 14 % des UGT (aucune UGT en 2018) à l'égard desquelles des reprises de pertes de valeur ont été comptabilisées avaient une juste valeur diminuée des coûts de la vente qui excédait de 4 millions de dollars leur valeur comptable (néant en 2018). La tranche restante de 86 % des UGT (toutes les UGT en 2018) à l'égard desquelles des reprises de pertes de valeur ont été comptabilisées avaient une valeur d'utilité qui excédait de 8 millions de dollars leur valeur comptable (39 millions de dollars en 2018).

Lorsqu'elle calcule la valeur d'utilité d'un magasin, la société crée un modèle d'actualisation des flux de trésorerie pour chaque UGT. La période pour laquelle des projections des flux de trésorerie sont établies varie pour chaque UGT selon la durée d'utilité résiduelle des principaux actifs de l'UGT pour les emplacements détenus ou la durée restante du contrat de location de l'UGT pour les emplacements loués. Le chiffre d'affaires prévisionnel établi pour les besoins des projections des flux de trésorerie repose sur les résultats d'exploitation réels et les budgets d'exploitation, de même que sur des taux de croissance à long terme qui correspondent aux taux moyens du secteur, ce qui est en tous points conforme aux plans stratégiques présentés au Conseil de la société. La valeur d'utilité estimée de chaque UGT a été établie au moyen d'un taux d'actualisation avant impôt de 8,5 % au 28 décembre 2019 (de 8,0 % à 8,5 % au 29 décembre 2018).

Des pertes de valeur supplémentaires de 4 millions de dollars (7 millions de dollars en 2018) ont été enregistrées en lien avec des fermetures, des rénovations et des conversions de magasins de détail.

Note 16. Immeubles de placement

Le tableau qui suit présente l'évolution des immeubles de placement pour les exercices clos le 28 décembre 2019 et le 29 décembre 2018 :

(en millions de dollars canadiens)	2019	2018
Solde à l'ouverture de l'exercice	234 \$	276 \$
Ajustement de la juste valeur d'immeubles de placement	15	(47)
Entrées	—	41
Acquisitions d'entreprises (note 6)	—	4 730
Sorties	(1)	(23)
Activités abandonnées (note 6)	—	(4 819)
Pertes de valeur	—	(6)
Transfert à partir des immobilisations corporelles, montant net ⁱ⁾ (note 15)	—	81
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente, montant net	(76)	(5)
Autres	—	6
Solde à la clôture de l'exercice	172 \$	234 \$

i) Comprendait un profit lié à la juste valeur de 21 millions de dollars relatif au transfert d'immobilisations corporelles vers les immeubles de placement en 2018.

En 2019, la société a comptabilisé des produits locatifs de 2 millions de dollars (2 millions de dollars en 2018) dans le résultat d'exploitation et a engagé des coûts d'exploitation directs de 1 million de dollars (1 million de dollars en 2018) à l'égard de ses immeubles de placement. De plus, elle a comptabilisé des coûts d'exploitation directs de 2 millions de dollars (3 millions de dollars en 2018) liés à des immeubles de placement dont elle n'a tiré aucun produit locatif.

L'évaluation des immeubles de placement au moyen de la méthode du revenu tient compte d'hypothèses concernant les taux de location du marché pour des immeubles de taille et de condition similaires situés dans la même région géographique, du montant des coûts d'exploitation recouvrables aux termes des contrats conclus avec les locataires, du montant des coûts d'exploitation non recouvrables, des périodes d'inoccupation, des incitatifs à la prise à bail et des taux de capitalisation servant à déterminer le produit net estimé qui sera tiré de la vente de l'immeuble. Au 28 décembre 2019, les taux d'actualisation avant impôt utilisés dans le cadre de l'évaluation des immeubles de placement allaient de 9,75 % à 10,25 % (8,25 % à 8,75 % au 29 décembre 2018), et les taux de capitalisation finaux allaient de 6,00 % à 9,00 % (6,25 % à 9,00 % au 29 décembre 2018).

Note 17. Immobilisations incorporelles

Les tableaux qui suivent présentent l'évolution du coût et du cumul de l'amortissement des immobilisations incorporelles pour les exercices clos le 28 décembre 2019 et le 29 décembre 2018 :

	2019				
(en millions de dollars canadiens)	Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée	Immobilisations incorporelles générées en interne à durée d'utilité déterminée	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée	Total
Coût					
Solde à l'ouverture de l'exercice	3 489 \$	20 \$	2 741 \$	6 042 \$	12 292 \$
Ajustement au titre de l'IFRS 16 (note 2)	—	—	—	(207)	(207)
Solde retraité à l'ouverture de l'exercice	3 489 \$	20 \$	2 741 \$	5 835 \$	12 085 \$
Entrées	1	—	370	5	376
Acquisitions d'entreprises	—	—	—	23	23
Sorties	—	—	—	(1)	(1)
Solde à la clôture de l'exercice	3 490 \$	20 \$	3 111 \$	5 862 \$	12 483 \$
Cumul de l'amortissement					
Solde à l'ouverture de l'exercice	— \$	20 \$	1 845 \$	2 629 \$	4 494 \$
Ajustement au titre de l'IFRS 16 (note 2)	—	—	—	(125)	(125)
Solde retraité à l'ouverture de l'exercice	— \$	20 \$	1 845 \$	2 504 \$	4 369 \$
Amortissement	—	—	279	502	781
Sorties	—	—	—	(1)	(1)
Pertes de valeur	—	—	—	12	12
Solde à la clôture de l'exercice	— \$	20 \$	2 124 \$	3 017 \$	5 161 \$
Valeur comptable au 28 décembre 2019	3 490 \$	— \$	987 \$	2 845 \$	7 322 \$

2018

(en millions de dollars canadiens)	Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée	Immobilisations incorporelles générées en interne à durée d'utilité déterminée	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée	Total
Coût					
Solde à l'ouverture de l'exercice	3 485 \$	20 \$	2 434 \$	6 011 \$	11 950 \$
Entrées	4	—	312	8	324
Acquisitions d'entreprises	30	—	—	25	55
Sorties	—	—	(5)	(2)	(7)
Activités abandonnées	(30)	—	—	—	(30)
Solde à la clôture de l'exercice	3 489 \$	20 \$	2 741 \$	6 042 \$	12 292 \$
Cumul de l'amortissement					
Solde à l'ouverture de l'exercice	— \$	20 \$	1 574 \$	2 105 \$	3 699 \$
Amortissement	—	—	264	524	788
Sorties	—	—	(4)	(1)	(5)
Pertes de valeur	—	—	11	1	12
Solde à la clôture de l'exercice	— \$	20 \$	1 845 \$	2 629 \$	4 494 \$
Valeur comptable au 29 décembre 2018	3 489 \$	— \$	896 \$	3 413 \$	7 798 \$

Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée se composent des marques de fabrique et de commerce, des quotas d'importation ainsi que des permis de vente d'alcool. Les marques de fabrique et de commerce résultent de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de T&T Supermarket Inc. par la société. La société prévoit renouveler indéfiniment l'enregistrement des marques de fabrique et de commerce, des quotas d'importation ainsi que des permis de vente d'alcool chaque date d'expiration et prévoit que ces actifs généreront des avantages économiques à perpétuité. Par conséquent, la société a évalué que ces immobilisations incorporelles ont une durée d'utilité indéterminée.

La société a effectué son test de dépréciation annuel des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et n'a détecté aucune perte de valeur.

Hypothèses clés Les hypothèses clés utilisées aux fins du calcul de la juste valeur diminuée des coûts de la vente portent sur les taux d'actualisation, les taux de croissance et les variations attendues des marges. Ces hypothèses sont conformes aux hypothèses utilisées pour calculer la juste valeur diminuée des coûts de la vente du goodwill (voir la note 18).

Logiciels Les logiciels comprennent les achats et les frais de développement de logiciels. En 2019, aucun coût d'emprunt n'a été inscrit à l'actif (néant en 2018).

Autres immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée Les autres immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée se composent principalement des dossiers d'ordonnances, du programme de fidélisation de récompenses axé sur la fidélisation de la clientèle et des relations-clients.

Note 18. Goodwill

Le tableau qui suit présente l'évolution du coût et du cumul des pertes de valeur du goodwill pour les exercices clos le 28 décembre 2019 et le 29 décembre 2018 :

(en millions de dollars canadiens)	2019	2018
Coût		
Solde à l'ouverture de l'exercice	4 936 \$	4 916 \$
Acquisitions d'entreprises ⁱ⁾	4	362
Activités abandonnées (note 6)	—	(342)
Solde à la clôture de l'exercice	4 940 \$	4 936 \$
Cumul des pertes de valeur		
Solde à l'ouverture de l'exercice	994 \$	994 \$
Pertes de valeur	—	—
Solde à la clôture de l'exercice	994 \$	994 \$
Valeur comptable à la clôture de l'exercice	3 946 \$	3 942 \$

i) Comprendait un goodwill de 342 millions de dollars lié à l'acquisition de CREIT en 2018 (se reporter à la note 6).

La valeur comptable du goodwill attribuée à chaque groupe d'UGT est indiquée dans le tableau suivant :

(en millions de dollars canadiens)	Au 28 décembre 2019	Au 29 décembre 2018
Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	2 974 \$	2 972 \$
Marché	375	375
Escompte	461	459
T&T Supermarket Inc.	129	129
Toutes les autres	7	7
Valeur comptable à la clôture de l'exercice	3 946 \$	3 942 \$

Hypothèses clés Les hypothèses clés utilisées aux fins du calcul de la juste valeur diminuée des coûts de la vente portent sur les taux d'actualisation, les taux de croissance et les variations attendues des marges. Ces hypothèses sont classées au niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs.

Le coût du capital moyen pondéré s'est situé entre 7,1 % et 9,3 % (entre 7,0 % et 9,3 % au 29 décembre 2018) et est fondé sur un taux sans risque, une prime de risque lié aux capitaux propres ajustée pour tenir compte de bêtas de sociétés cotées en bourse comparables, une prime de risque spécifique, le coût de la dette après impôt basé sur le rendement des obligations des sociétés et la structure financière d'autres sociétés comparables cotées en bourse.

Les projections de flux de trésorerie ont été actualisées à l'aide d'un taux d'actualisation fondé sur le coût du capital moyen pondéré après impôt de la société. Au 28 décembre 2019, le taux d'actualisation après impôt utilisé aux fins du calcul de la valeur recouvrable s'établissait entre 7,1 % et 9,3 % (entre 7,0 % et 9,3 % au 29 décembre 2018). Le taux d'actualisation avant impôt s'établissait entre 9,7 % et 12,7 % (entre 9,5 % et 12,7 % au 29 décembre 2018).

La société a inclus une période minimale de trois ans de flux de trésorerie dans son modèle d'actualisation des flux de trésorerie. Les prévisions de trésorerie ont été extrapolées au-delà de la période de trois ans à l'aide d'un taux de croissance à long terme estimé de 2,0 % (2,0 % au 29 décembre 2018). La croissance du BAIIA budgétée était fondée sur le budget et le plan stratégique triennal de la société approuvé par le Conseil.

Note 19. Autres actifs

Les composantes des autres actifs se présentent comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	Au 28 décembre 2019	Au 29 décembre 2018
Placements divers et autres créances	22 \$	31 \$
Actif au titre des prestations constituées (note 26)	229	225
Créance liée aux contrats de location-financement (note 29)	114	—
Autres	154	133
Total des autres actifs	519 \$	389 \$

Note 20. Passif au titre des programmes de récompenses axés sur la fidélisation de la clientèle

La valeur comptable du passif au titre des programmes de récompenses axés sur la fidélisation de la clientèle de la société (le « passif au titre de la fidélisation ») se présentait comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	Au 28 décembre 2019	Au 29 décembre 2018
Passif au titre de la fidélisation	191 \$	228 \$

La majeure partie des points constituant le passif au titre de la fidélisation de la Société, qui représente un passif lié à un contrat, devraient être échangés et comptabilisés dans les produits dans l'année suivant l'émission.

Note 21. Provisions

Les tableaux qui suivent présentent l'évolution des provisions de la société pour les exercices clos le 28 décembre 2019 et le 29 décembre 2018 :

(en millions de dollars canadiens)	2019	2018
Solde à l'ouverture de l'exercice	317 \$	452 \$
Ajustement au titre de l'IFRS 16 (note 2)	(55)	—
Solde retraité à l'ouverture de l'exercice	262 \$	452 \$
Entrées	93	114
Paiements	(118)	(217)
Reprises	(16)	(32)
Solde à la clôture de l'exercice	221 \$	317 \$

(en millions de dollars canadiens)	Au 28 décembre 2019	Au 29 décembre 2018
Comptabilisées aux bilans consolidés comme suit :		
Partie courante des provisions	119 \$	165 \$
Partie non courante des provisions	102	152
Total des provisions	221 \$	317 \$

Les provisions comprennent principalement des montants comptabilisés au titre de la restructuration, de l'autoassurance, des passifs liés à l'environnement et au démantèlement, de certains coûts liés à des contrats déficitaires visant des immeubles loués, des réclamations légales et du programme de carte Loblaw.

Enquête du Bureau de la concurrence En 2017, la société et Weston ont annoncé avoir pris des mesures en raison de leur participation à une entente de fixation des prix dans l'ensemble du secteur et la société a offert aux clients une carte Loblaw de 25 \$ qui peut être utilisée pour l'achat d'articles vendus dans les magasins d'alimentation Loblaw partout au Canada. Au 28 décembre 2019, le passif au titre du programme de carte Loblaw s'établissait à 17 millions de dollars (21 millions de dollars au 29 décembre 2018). La société prévoit que les cartes Loblaw émises en faveur des clients viendront réduire le montant en responsabilité civile. La charge inscrite au titre du programme de carte Loblaw ne doit pas être perçue comme une estimation des dommages-intérêts (voir la note 32).

Charges de restructuration et autres charges connexes La société continue de mettre en œuvre son plan pluriannuel lancé en 2018 dans le but d'améliorer les processus et de réaliser des gains d'efficacité dans l'ensemble des infrastructures de l'administration, des magasins et du réseau de distribution. De nombreuses initiatives sont en cours afin d'atténuer la complexité et les coûts des activités commerciales en vue de mettre sur pied une structure opérationnelle à faible coût qui permettra à la société de continuer à investir dans ses secteurs de croissance stratégiques. Au 28 décembre 2019, la provision au titre des charges de restructuration et autres charges totalisait 65 millions de dollars (107 millions de dollars au 29 décembre 2018).

Note 22. Dette à long terme

Les composantes de la dette à long terme se présentent comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	Au 28 décembre 2019	Au 29 décembre 2018
Débiteures		
Billets de Les Compagnies Loblaw Limitée		
3,75 %, échéant en 2019	— \$	800 \$
5,22 %, échéant en 2020	350	350
4,86 %, échéant en 2023	800	800
3,92 %, échéant en 2024	400	400
6,65 %, échéant en 2027	100	100
6,45 %, échéant en 2028	200	200
4,49 %, échéant en 2028	400	400
6,50 %, échéant en 2029	175	175
11,40 %, échéant en 2031		
Capital	151	151
Incidence du rachat du coupon	15	(4)
6,85 %, échéant en 2032	200	200
6,54 %, échéant en 2033	200	200
8,75 %, échéant en 2033	200	200
6,05 %, échéant en 2034	200	200
6,15 %, échéant en 2035	200	200
5,90 %, échéant en 2036	300	300
6,45 %, échéant en 2039	200	200
7,00 %, échéant en 2040	150	150
5,86 %, échéant en 2043	55	55
Certificats de placement garanti		
1,10 % à 3,78 %, échéant de 2020 à 2024	1 311	1 141
Fiducie de titrisation indépendante		
2,23 %, échéant en 2020	250	250
2,71 %, échéant en 2022	250	250
3,10 %, échéant en 2023	250	250
2,28 % échéant en 2024	250	—
Fiducies de financement indépendantes	505	536
Obligations découlant de contrats de location-financementⁱ⁾	—	535
Coûts de transaction et autres	(14)	(13)
Total de la dette à long terme	7 098 \$	8 026 \$
Moins la tranche échéant à moins d'un an	1 127	1 647
Dette à long terme	5 971 \$	6 379 \$

i) En raison de la mise en œuvre de l'IFRS 16, les obligations découlant de contrats de location-financement sont comprises dans les obligations locatives (note 2).

Les opérations importantes touchant la dette à long terme sont décrites ci-dessous.

Déventures Le tableau qui suit présente un résumé des déventures émises en 2018. Aucune déventure n'a été émise en 2019 :

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Taux d'intérêt	Date d'échéance	Montant en principal – 2018
Billets de Les Compagnies Loblaw Limitée	3,92 %	10 juin 2024	400 \$
Billets de Les Compagnies Loblaw Limitée	4,49 %	11 décembre 2028	400
Total des déventures émises			800 \$

Le tableau qui suit présente un résumé des déventures et des emprunts à terme remboursés en 2019 et en 2018 :

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Taux d'intérêt	Date d'échéance	Montant en principal – 2019	Montant en principal – 2018
Billets de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	2,36 %	24 mai 2018	— \$	275 \$
Billets de Les Compagnies Loblaw Limitée ⁱ⁾	3,75 %	12 mars 2019	800	—
Les Compagnies Loblaw Limitée - emprunt à terme ⁱⁱ⁾	variable	28 mars 2019	—	48
Les Compagnies Loblaw Limitée - emprunt à terme ⁱⁱⁱ⁾	variable	29 mars 2019	—	250
Total des déventures et des emprunts à terme remboursés			800 \$	573 \$

- i) La société a comptabilisé dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières une charge de 3 millions de dollars liée à une pénalité pour remboursement anticipé lorsqu'elle a remboursé, le 31 décembre 2018, à sa valeur nominale, la déventure de 800 millions de dollars dont l'échéance initiale était le 12 mars 2019.
- ii) La facilité de crédit à terme non garantie de Loblaw portant intérêt à des taux variables correspondant soit au taux préférentiel majoré de 0,45 %, soit au taux des acceptations bancaires majoré de 1,45 % a été remboursée le 29 août 2018.
- iii) La facilité de crédit à terme non garantie de Loblaw portant intérêt à des taux variables correspondant soit au taux préférentiel majoré de 0,13 %, soit au taux des acceptations bancaires majoré de 1,13 % a été remboursée le 29 août 2018.

Certificats de placement garanti Le tableau qui suit présente un résumé des activités liées à l'émission de certificats de placement garanti (les « CPG ») de la Banque PC, si l'on ne tient pas compte des commissions, pour les exercices 2019 et 2018 :

(en millions de dollars canadiens)	2019	2018
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 141 \$	852 \$
CPG émis	453	495
CPG arrivés à échéance	(283)	(206)
Solde à la clôture de l'exercice	1 311 \$	1 141 \$

Fiducies de titrisation indépendantes Les billets émis par *Eagle* sont des déventures garanties par les créances sur cartes de crédit de la Banque PC (voir la note 12).

En 2019, *Eagle* a émis des billets à terme de premier rang et subordonnés de 250 millions de dollars (250 millions de dollars en 2018), échéant le 17 juillet 2024 (17 juillet 2023 en 2018) et portant intérêt à un taux moyen pondéré de 2,28 % (3,10 % en 2018). Dans le cadre de cette émission, des contrats à terme sur obligations de 250 millions de dollars (250 millions de dollars en 2018) ont été réglés, ce qui a donné lieu à la comptabilisation, avant impôt sur le résultat, d'une perte liée à la juste valeur réalisée de 8 millions de dollars (perte de 1 million de dollars en 2018) dans les autres éléments du résultat global et à un taux d'intérêt effectif net de 2,94 % (3,15 % en 2018) sur les billets d'*Eagle* émis (voir la note 30).

En 2018, les billets à terme de premier rang et subordonnés de 400 millions de dollars portant intérêt à 2,91 % émis par *Eagle* sont venus à échéance et ont été remboursés.

Fiducies de financement indépendantes Au 28 décembre 2019, les fiducies de financement indépendantes avaient prélevé 505 millions de dollars (536 millions de dollars au 29 décembre 2018) sur la facilité de crédit engagée renouvelable qui constitue la source de financement des fiducies de financement indépendantes.

En 2019, la société a renouvelé la facilité de crédit engagée renouvelable liée aux fiducies de financement indépendantes, et ce, jusqu'au 27 mai 2022.

Facilité de crédit engagée La société a une facilité de crédit engagée de 1,0 milliard de dollars venant à échéance le 10 juin 2021. Cette facilité comporte certaines clauses restrictives de nature financière (voir la note 25). Au 28 décembre 2019 et au 29 décembre 2018, aucun montant n'avait été prélevé sur cette facilité.

Tranche à moins d'un an de la dette à long terme Le tableau qui suit présente un résumé de la tranche à moins d'un an de la dette à long terme :

(en millions de dollars canadiens)	Au 28 décembre 2019	Au 29 décembre 2018
Billets de Les Compagnies Loblaw Limitée	350 \$	800 \$
Certificats de placement garanti	527	274
Fiducie de titrisation indépendante	250	—
Fiducie de financement indépendante	—	536
Obligations découlant de contrats de location-financement ⁱ⁾	—	37
Tranche à moins d'un an de la dette à long terme	1 127 \$	1 647 \$

i) En raison de la mise en œuvre de l'IFRS 16, les obligations découlant de contrats de location-financement sont comprises dans les obligations locatives (note 2).

Calendrier de remboursement Le calendrier des remboursements sur la dette à long terme, selon l'échéance, s'établit comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	Au 28 décembre 2019
2020	1 127 \$
2021	517
2022	865
2023	1 133
2024	724
Par la suite	2 746
Total de la dette à long terme (déduction faite des coûts de transaction)	7 112 \$

Voir la note 30 pour plus d'information sur la juste valeur de la dette à long terme.

Rapprochement de la dette à long terme Le tableau qui suit présente le rapprochement des variations des entrées nettes de trésorerie liées aux activités de financement avec la dette à long terme :

(en millions de dollars canadiens)	2019	2018
Dette à long terme à l'ouverture de la période	8 026 \$	11 177 \$
Reclassement des obligations découlant de contrats de location-financement attribuable à l'IFRS 16 (note 2)	(535)	—
Dette à long terme, compte tenu du reclassement, à l'ouverture de la période	7 491 \$	11 177 \$
Total de la dette prise en charge à l'acquisition de CREIT (note 6)	— \$	1 841 \$
Émissions de titres de créance à long terme ^{i), ii)}	672	4 880
Remboursements sur la dette à long terme ^{ii), iii)}	(1 083)	(2 715)
Activités abandonnées (note 6)	—	(7 222)
Total des entrées de trésorerie liées aux activités de financement de la dette à long terme	(411) \$	(3 216) \$
Entrées de contrats de location-financement, déduction faite des cessions	— \$	14 \$
Autres variations hors trésorerie	18	51
Total des montants hors trésorerie liés aux activités liées à la dette à long terme	18 \$	65 \$
Dette à long terme à la clôture de la période	7 098 \$	8 026 \$

i) Comprend les émissions nettes aux termes de la fiducie de financement indépendante, qui constituent des titres de créance renouvelables.

ii) Comprend les émissions et les remboursements nets provenant des facilités de crédit de Propriétés de Choix selon les activités de la période en 2018.

iii) Comprend les remboursements au titre des obligations découlant des contrats de location-financement de 83 millions de dollars en 2018.

Note 23. Autres passifs

Les composantes des autres passifs se présentent comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	Au 28 décembre 2019	Au 29 décembre 2018
Montant net de l'obligation au titre des régimes à prestations définies (note 26)	320 \$	294 \$
Obligation au titre des autres avantages du personnel à long terme	119	109
Obligation différée découlant d'un contrat de location ⁱ⁾	—	315
Juste valeur des contrats de location acquis ⁱ⁾	—	54
Passifs au titre de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres (note 27)	3	2
Autres ⁱ⁾	16	19
Autres passifs	458 \$	793 \$

i) Certains soldes ont été touchés par la mise en œuvre de l'IFRS 16 (voir la note 2).

Note 24. Capital social

Actions privilégiées de premier rang (nombre autorisé – 1,0 million d'actions) Aucune action privilégiée de premier rang n'était en circulation au 28 décembre 2019 ou au 29 décembre 2018.

Actions privilégiées de deuxième rang (nombre illimité autorisé) La société a 9,0 millions d'actions privilégiées de deuxième rang, série B, sans droit de vote, à 5,30 %, d'une valeur nominale de 225 millions de dollars en circulation, qui ont été émises pour un produit net de 221 millions de dollars. Ces actions privilégiées sont présentées comme une composante des capitaux propres dans les bilans consolidés.

Actions ordinaires (nombre illimité autorisé) Les actions ordinaires émises sont entièrement libérées et n'ont aucune valeur nominale. Le tableau qui suit présente l'activité relative aux actions ordinaires émises et en circulation au cours des exercices indiqués :

	2019		2018	
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Nombre d'actions ordinaires	Capital social ordinaire	Nombre d'actions ordinaires	Capital social ordinaire
Émises et en circulation à l'ouverture de l'exercice	371 790 967	7 177 \$	386 293 941	7 460 \$
Émises en vue du règlement d'options sur actions	1 886 733	94	2 081 235	98
Rachetées et annulées ⁱ⁾	(13 613 225)	(206)	(16 584 209)	(381)
Émises et en circulation à la clôture de l'exercice	360 064 475	7 065 \$	371 790 967	7 177 \$
Actions détenues en fiducie à l'ouverture de l'exercice	(734 727)	(15) \$	(780 938)	(15) \$
Rachetées en vue du règlement futur d'UATI et d'UAR	(900 000)	(16)	(582 500)	(12)
Libérées en vue du règlement d'UATI et d'UAR (note 27)	521 425	10	628 711	12
Actions détenues en fiducie à la clôture de l'exercice	(1 113 302)	(21) \$	(734 727)	(15) \$
Émises et en circulation, déduction faite des actions détenues en fiducie à la clôture de l'exercice	358 951 173	7 044 \$	371 056 240	7 162 \$
Nombre moyen pondéré en circulation, déduction faite des actions détenues en fiducie (note 9)	365 360 161		376 747 429	

i) Les actions ordinaires rachetées et annulées en 2018 ne comprennent pas l'obligation de rachat dans le cadre du régime d'achat d'actions automatique, qui a été traitée et réglée au premier trimestre de 2019.

Dividendes La déclaration et le paiement de dividendes sur les actions ordinaires de la société ainsi que leur montant sont la prérogative du Conseil, qui tient compte des résultats financiers, des besoins de capitaux, des flux de trésorerie disponibles et des perspectives de la société quant à ses activités et, à l'occasion, d'autres facteurs qu'il juge pertinents. À long terme, la société a l'intention d'augmenter le montant des dividendes tout en conservant suffisamment de flux de trésorerie disponibles pour financer sa croissance future. Aux deuxièmes trimestres de 2019 et de 2018, le Conseil a accru de 0,02 \$ et de 0,025 \$ le dividende trimestriel, qui est passé à 0,315 \$ et à 0,295 \$ par action ordinaire, respectivement.

Le tableau qui suit résume les dividendes en trésorerie de la société qui ont été déclarés pour les exercices indiqués :

	2019 ⁱ⁾	2018
Dividendes déclarés par action (en dollars)		
Actions ordinaires	1,240 \$	1,155 \$
Actions privilégiées de deuxième rang, série B	1,325 \$	1,325 \$

i) Les dividendes de 0,315 \$ par action ordinaire déclarés pour le quatrième trimestre de 2019 étaient à payer et ont été payés le 30 décembre 2019. Les dividendes de 0,33125 \$ par action privilégiée de deuxième rang, série B, déclarés pour le quatrième trimestre de 2019 étaient à payer et ont été payés le 31 décembre 2019.

(en millions de dollars canadiens)

	2019	2018
Dividendes déclarés		
Actions ordinaires	453 \$	433 \$
Actions privilégiées de deuxième rang, série B (note 9)	12	12
Total des dividendes déclarés	465 \$	445 \$

Après la clôture de l'exercice, le Conseil a déclaré un dividende trimestriel de 0,315 \$ par action ordinaire, à payer le 1^{er} avril 2020 aux actionnaires inscrits le 15 mars 2020, et un dividende trimestriel sur les actions privilégiées de deuxième rang, série B, de 0,33125 \$, à payer le 31 mars 2020 aux actionnaires inscrits le 15 mars 2020.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités Le tableau qui suit présente les activités de la société aux termes de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités au cours des exercices indiqués :

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2019	2018
Actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités (nombre d'actions)	13 613 225	16 584 209
Contrepartie en trésorerie payée ⁱ⁾	937 \$	1 082 \$
Prime comptabilisée en charges dans les résultats non distribués	546	886
Diminution du capital social ordinaire	206	381
Actions ordinaires rachetées dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités et détenues en fiducie (nombre d'actions)	900 000	582 500
Contrepartie en trésorerie payée	62 \$	36 \$
Prime comptabilisée en charges dans les résultats non distribués	46	24
Diminution du capital social ordinaire	16	12

i) En 2019, la contrepartie en trésorerie payée comprend un montant de 185 millions de dollars versé au titre d'actions ordinaires liées au régime d'achat d'actions automatique dont il est question ci-dessous.

De plus, la société a racheté 5 857 actions ordinaires en 2019 (18 405 en 2018) et les a cédées à certains administrateurs dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités en vue du règlement de leurs régimes de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres.

Au cours du premier trimestre de 2019, la société a mené à terme un régime d'achat d'actions automatique (« RAAA ») qui avait été mis sur pied au quatrième trimestre de 2018 afin de faciliter le rachat des actions ordinaires de la société aux termes de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Conformément au RAAA, le courtier de la société a acheté 2 927 733 actions ordinaires en contrepartie d'environ 185 millions de dollars. La société a comptabilisé l'obligation de rachat des actions dans les fournisseurs et autres passifs au 29 décembre 2018.

Au deuxième trimestre de 2019, la société a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant le rachat, à la Bourse de Toronto (la « TSX ») ou par l'intermédiaire de systèmes de négociation parallèles, d'au plus 18 455 884 de ses actions ordinaires, soit environ 5 % des actions ordinaires émises et en circulation. Conformément aux règlements de la TSX, la société peut racheter ses actions ordinaires à l'occasion à un prix égal à leur cours alors en vigueur. Au 28 décembre 2019, la société avait racheté 10 817 468 actions ordinaires dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités en vigueur.

Note 25. Gestion du capital

Pour gérer la structure de son capital, la société peut, notamment, ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, racheter des actions aux fins d'annulation conformément à son offre publique de rachat dans le cours normal des activités, émettre de nouvelles actions, contracter de nouveaux emprunts ou rembourser sa dette à long terme en tenant compte des objectifs suivants :

- s'assurer qu'elle dispose de liquidités suffisantes pour soutenir ses obligations financières et réaliser ses plans d'exploitation et ses plans stratégiques;
- maintenir sa capacité financière et sa souplesse en ayant accès à des capitaux pour soutenir l'expansion future de l'entreprise;
- réduire au minimum le coût après impôt de ses capitaux tout en tenant compte des risques actuels et futurs inhérents au secteur d'activité, au marché et à l'économie, ainsi que de la conjoncture de ceux-ci;
- avoir recours à des sources de financement à court terme afin de gérer ses besoins en matière de fonds de roulement et à des sources de financement à long terme afin de gérer ses dépenses d'investissement à long terme;
- offrir un remboursement de capital approprié aux actionnaires;
- cibler des niveaux d'endettement et une structure du capital appropriés pour la société et chacun de ses secteurs d'exploitation à présenter.

La société a mis en place des politiques qui régissent les plans de financement par emprunt et les stratégies de gestion des risques portant sur les liquidités, les taux d'intérêt et les cours de change. Ces politiques décrivent les mesures et les objectifs de gestion du capital, notamment les niveaux d'endettement correspondant à la notation recherchée. La direction et le comité d'audit examinent régulièrement la conformité de la société à ces politiques, ainsi que sa performance à ce chapitre. De plus, la direction passe périodiquement en revue ces politiques afin de s'assurer qu'elles demeurent conformes à la tolérance au risque acceptable pour la société.

Le tableau qui suit présente sommairement le total du capital sous gestion de la société :

(en millions de dollars canadiens)	Au 28 décembre 2019	Au 29 décembre 2018
Dettes bancaires	18 \$	56 \$
Dettes à court terme	725	915
Tranche à moins d'un an de la dette à long terme	1 127	1 647
Dettes à long terme	5 971	6 379
Certains autres passifs	65	48
Total de la dette, compte non tenu des obligations locatives	7 906 \$	9 045 \$
Tranche à moins d'un an des obligations locatives	1 419	—
Obligations locatives	7 691	—
Total de la dette, compte tenu des obligations locatives	17 016 \$	9 045 \$
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société	11 234	12 119
Total du capital sous gestion	28 250 \$	21 164 \$

Dépôts de prospectus préalables de base simplifiés En 2019, la société a déposé un prospectus préalable de base simplifié visant l'émission éventuelle de débentures non garanties ou d'actions privilégiées d'au plus 2 milliards de dollars sur 25 mois.

En 2019, *Eagle* a déposé un prospectus préalable de base simplifié qui permet l'émission éventuelle de billets d'au plus 1,25 milliard de dollars sur 25 mois.

Clauses restrictives et exigences réglementaires La société est soumise à certaines clauses restrictives financières et non financières d'importance aux termes de sa facilité de crédit existante, de certaines débentures et des lettres de crédit, qui portent notamment sur les ratios de couverture des intérêts et les ratios de levier financier, définis dans les conventions respectives. Ces clauses sont évaluées chaque trimestre par la société afin d'assurer la conformité avec ces conventions. Au 28 décembre 2019 et tout au long de l'exercice, la société respectait chacune des clauses restrictives auxquelles elle était assujettie aux termes de ces conventions.

La société est assujettie à des exigences en matière de capital imposées de l'extérieur par le Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF »), principal organisme de réglementation de la Banque PC. Les objectifs de gestion du capital de la Banque PC consistent à systématiquement maintenir une assise financière solide tout en tenant compte des risques économiques auxquels l'expose le portefeuille de créances sur cartes de crédit et à satisfaire à toutes les exigences réglementaires en matière de capital qui sont définies par le BSIF. La Banque PC utilise l'accord de Bâle III comme cadre pour la gestion du capital réglementaire, qui prévoit un ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 4,5 % pour les actions ordinaires, un ratio des fonds propres de catégorie 1 de 6,0 % et un ratio du total des fonds propres de 8,0 %. Mis à part les exigences relatives aux ratios des fonds propres réglementaires, la Banque PC est assujettie au ratio d'endettement prescrit par l'accord de Bâle III. La Banque PC est également assujettie à la ligne directrice du BSIF intitulée Normes de liquidité, laquelle établit des normes fondées sur le cadre de Bâle III, notamment une norme portant sur le ratio de liquidité. À la clôture de 2019 et tout au long de l'exercice, la Banque PC respectait toutes les exigences réglementaires applicables.

Note 26. Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages du personnel à long terme

La société est le promoteur d'un certain nombre de régimes de retraite, y compris des régimes de retraite agréés à prestations définies, des régimes de retraite agréés à cotisations définies et des régimes complémentaires sans capitalisation offrant des prestations de retraite au-delà des limites prévues par la loi. Certaines obligations de la société aux termes de ces régimes de retraite complémentaires sont garanties par une lettre de garantie émise par une importante banque à charte canadienne.

Le comité de retraite de la société veille sur les régimes de retraite de la société. Le comité de retraite aide le Conseil à s'acquitter des responsabilités de supervision générales à l'égard des régimes. Il l'aide également à surveiller l'administration des régimes assurée par la direction, à assumer les responsabilités de placement et de surveillance à l'égard des régimes et à veiller à la conformité avec les exigences juridiques et réglementaires.

Les régimes de retraite à prestations définies de la société sont principalement financés par la société, sont essentiellement non contributifs et versent généralement des prestations fondées sur les gains moyens en carrière sous réserve de certaines limites. La capitalisation repose sur une évaluation de la solvabilité pour laquelle les hypothèses peuvent différer des hypothèses utilisées à des fins comptables comme il est décrit en détail dans la présente note.

La société offre également certains autres régimes complémentaires à prestations définies. En général, ces autres régimes à prestations définies sont sans capitalisation, sont principalement non contributifs et prévoient des prestations pour soins de santé, de l'assurance vie et des prestations pour soins dentaires. Ces autres régimes à prestations définies sont offerts aux salariés admissibles qui ont atteint un âge donné au moment de leur départ à la retraite et qui répondent à certains critères en matière d'années de service. Dans le cas de la majorité des autres régimes à prestations définies proposés aux récents et futurs retraités, le total des prestations payables par la société est assujetti à un plafond.

Les régimes de retraite à prestations définies et les autres régimes d'avantages à prestations définies de la société exposent celle-ci à de nombreux risques actuariels, notamment le risque lié au taux de longévité, le risque de taux d'intérêt et le risque de marché.

Au Canada, la société offre également un régime national à cotisations définies à l'intention des salariés. Les salariés nouvellement embauchés ne peuvent participer qu'à ce régime à cotisations définies.

La société participe également à divers régimes de retraite multi-employeurs qui sont administrés par des conseils de fiduciaires indépendants, comptant habituellement un nombre égal de délégués syndicaux et de représentants de l'employeur. La responsabilité de la société quant au versement de cotisations à ces régimes est limitée aux montants établis conformément à ses conventions collectives.

En 2020, la société prévoit cotiser à ses régimes à prestations définies et à ses régimes à cotisations définies ainsi qu'aux régimes de retraite multi-employeurs auxquels elle cotise déjà, et verser des prestations aux prestataires des régimes de retraite complémentaires sans capitalisation à prestations définies, à d'autres régimes d'avantages à prestations définies et à d'autres régimes d'avantages du personnel à long terme.

Autres régimes d'avantages du personnel à long terme La société offre d'autres régimes d'avantages du personnel à long terme qui prévoient le versement de prestations d'invalidité à long terme et la continuation des prestations pour soins de santé et soins dentaires en cas d'invalidité.

Régimes de retraite à prestations définies et autres régimes à prestations définies Le tableau qui suit résume les informations portant sur les régimes de retraite à prestations définies et sur les autres régimes à prestations définies de la société, pris collectivement :

	2019		2018	
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies
(en millions de dollars canadiens)				
Valeur actualisée des obligations capitalisées	(1 560) \$	— \$	(1 471) \$	— \$
Valeur actualisée des obligations non capitalisées	(147)	(151)	(134)	(148)
Total de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies	(1 707) \$	(151) \$	(1 605) \$	(148) \$
Juste valeur des actifs des régimes	1 770	—	1 694	—
Situation de capitalisation totale des surplus (obligations)	63 \$	(151) \$	89 \$	(148) \$
Actifs non comptabilisés en raison du plafonnement des actifs	(3)	—	(10)	—
Total du surplus net (de l'obligation nette) au titre des prestations définies	60 \$	(151) \$	79 \$	(148) \$
Comptabilisés aux bilans consolidés comme suit :				
Autres actifs (note 19)	229 \$	— \$	225 \$	— \$
Autres passifs (note 23)	(169) \$	(151) \$	(146) \$	(148) \$

Le tableau qui suit présente l'évolution de la juste valeur des actifs des régimes et de la valeur actualisée des obligations au titre des régimes à prestations définies :

	2019			2018		
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	Total	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	Total
(en millions de dollars canadiens)						
Variation de la juste valeur des actifs des régimes						
Juste valeur à l'ouverture de l'exercice	1 694 \$	— \$	1 694 \$	1 916 \$	— \$	1 916 \$
Cotisations de l'employeur	47	—	47	43	—	43
Cotisations des salariés	2	—	2	4	—	4
Prestations versées	(56)	—	(56)	(62)	—	(62)
Produits d'intérêts	60	—	60	66	—	66
Gains actuariels (pertes actuarielles) compris dans les autres éléments du résultat global	213	—	213	(41)	—	(41)
Règlements ⁱ⁾	(187)	—	(187)	(228)	—	(228)
Autres	(3)	—	(3)	(4)	—	(4)
Juste valeur à la clôture de l'exercice	1 770 \$	— \$	1 770 \$	1 694 \$	— \$	1 694 \$
Variation de la valeur actualisée des obligations au titre des régimes à prestations définies						
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 605 \$	148 \$	1 753 \$	1 925 \$	154 \$	2 079 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	60	5	65	58	5	63
Coût financier	59	5	64	69	5	74
Prestations versées	(66)	(7)	(73)	(72)	(8)	(80)
Cotisations des salariés	2	—	2	2	—	2
Pertes actuarielles (gains actuariels) comprises dans les autres éléments du résultat global	224	—	224	(150)	(8)	(158)
Règlements ⁱ⁾	(177)	—	(177)	(227)	—	(227)
Solde à la clôture de l'exercice	1 707 \$	151 \$	1 858 \$	1 605 \$	148 \$	1 753 \$

i) Les règlements se rapportent aux achats de rentes.

En 2019 et en 2018, la société a procédé à plusieurs achats de rentes ayant trait à d'anciens salariés. Ces activités visent à réduire les obligations de la société au titre des régimes à prestations définies et à atténuer les risques et la volatilité liés à ces obligations. La société a versé 187 millions de dollars (228 millions de dollars en 2018) à partir des actifs des régimes concernés pour régler des obligations au titre des régimes de retraite d'un montant de 177 millions de dollars (227 millions de dollars en 2018) et a comptabilisé des charges liées au règlement de 10 millions de dollars (1 million de dollars en 2018) dans les frais de vente et charges générales et administratives. Les charges liées au règlement découlaient de l'écart entre le montant payé pour les achats de rentes et la valeur des obligations de la société au titre des régimes de retraite à prestations définies relativement à ces achats de rentes au moment du règlement.

En 2019, le rendement réel des actifs des régimes s'est établi à 273 millions de dollars (25 millions de dollars en 2018).

Le montant net de l'obligation au titre des régimes à prestations définies peut être réparti entre les participants aux régimes comme suit :

- 64 % aux participants actifs aux régimes (57 % en 2018);
- 14 % aux participants aux régimes différés (9 % en 2018);
- 22 % aux retraités (34 % en 2018).

En 2020, la société prévoit verser des cotisations d'environ 46 millions de dollars (cotisations de 45 millions de dollars en 2019) à ses régimes de retraite agréés à prestations définies. Le montant réel versé pourrait différer de l'estimation selon les évaluations actuarielles réalisées, le rendement des placements, la volatilité des taux d'actualisation, les exigences réglementaires et d'autres facteurs.

Le coût net comptabilisé dans le bénéfice avant impôt sur le résultat pour les régimes à prestations définies et les autres régimes d'avantages à prestations définies de la société se présente comme suit :

	2019			2018		
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	Total	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	Total
(en millions de dollars canadiens)						
Coût des services rendus au cours de l'exercice	60 \$	5 \$	65 \$	58 \$	5 \$	63 \$
Coût financier des obligations nettes au titre des régimes à prestations définies	(1)	5	4	3	5	8
Charges liées au règlement ⁱ⁾	10	—	10	1	—	1
Autres	3	—	3	4	—	4
Coût des prestations définies des avantages postérieurs à l'emploi, montant net	72 \$	10 \$	82 \$	66 \$	10 \$	76 \$

i) Se rapporte aux achats de rentes.

Le tableau qui suit présente les pertes actuarielles (gains actuariels), déduction faite des impôts, comptabilisés au titre des régimes à prestations définies dans les autres éléments du résultat global :

	2019			2018		
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	Total	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	Total
(en millions de dollars canadiens)						
Rendement des actifs des régimes, à l'exclusion des montants inclus dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières	(213) \$	— \$	(213) \$	41 \$	— \$	41 \$
Ajustements liés à l'expérience	(2)	(22)	(24)	4	2	6
Pertes actuarielles (gains actuariels) découlant des modifications apportées aux hypothèses	226	22	248	(154)	(10)	(164)
Variation du passif résultant du plafonnement des actifs	(7)	—	(7)	(7)	—	(7)
Total des pertes actuarielles nettes (gains actuariels nets) comptabilisés dans les autres éléments du résultat global avant impôt	4 \$	— \$	4 \$	(116) \$	(8) \$	(124) \$
(Recouvrements) charges d'impôt sur le résultat liés aux pertes actuarielles (gains actuariels) (note 8)	(1)	—	(1)	31	2	33
Pertes actuarielles (gains actuariels), déduction faite des charges d'impôt (recouvrements) sur le résultat	3 \$	— \$	3 \$	(85) \$	(6) \$	(91) \$

Le tableau qui suit présente le cumul des (gains actuariels) pertes actuarielles avant impôt comptabilisés dans les capitaux propres au titre des régimes à prestations définies de la société :

	2019			2018		
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	Total	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	Total
(en millions de dollars canadiens)						
Montant cumulé à l'ouverture de l'exercice	(97) \$	(87) \$	(184) \$	19 \$	(79) \$	(60) \$
Pertes actuarielles nettes (gains actuariels nets) avant impôt comptabilisés au cours de l'exercice	4	—	4	(116)	(8)	(124)
Montant cumulé à la clôture de l'exercice	(93) \$	(87) \$	(180) \$	(97) \$	(87) \$	(184) \$

Détail des actifs des régimes Les actifs des régimes de retraite à prestations définies sont détenus en fiducie et constitués des catégories d'actifs suivantes :

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2019		2018	
Titres de capitaux propres				
Canadien - fonds en gestion commune	61 \$	3 %	49 \$	3 %
Étrangers - fonds en gestion commune	546	31 %	446	26 %
Total des titres de capitaux propres	607 \$	34 %	495 \$	29 %
Titres de créance				
Titres à revenu fixe				
- titres d'État	794 \$	45 %	439 \$	26 %
- titres de sociétés	184	10 %	155	9 %
Fonds en gestion commune à revenu fixe ⁱ⁾				
- titres d'État	32	2 %	277	16 %
- titres de sociétés	12	1 %	10	1 %
Total des titres de créance	1 022 \$	58 %	881 \$	52 %
Autres placements	125	7 %	121	7 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16	1 %	197	12 %
Total	1 770 \$	100 %	1 694 \$	100 %

i) Des titres d'État et des titres de sociétés peuvent être inclus dans les mêmes fonds en gestion commune à revenu fixe.

Au 28 décembre 2019 et au 29 décembre 2018, les régimes de retraite à prestations définies ne comprenaient pas directement de titres de la société.

Tous les titres de capitaux propres et de créance et les autres placements sont évalués en fonction des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ou en fonction d'autres données d'entrée que les prix cotés sur des marchés actifs, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement, comme les prix, soit indirectement, comme les données dérivées de prix ou selon des ententes de rendement contractuel.

La répartition des actifs de la société reflète un équilibre entre les placements sensibles aux fluctuations des taux d'intérêt, comme les placements à revenu fixe et les titres de capitaux propres, qui devraient générer des rendements plus élevés à long terme. La répartition ciblée des actifs de la société est surveillée activement et ajustée individuellement pour chaque régime afin d'harmoniser la composition des actifs avec les profils des passifs des régimes.

Principales hypothèses actuarielles Le tableau qui suit présente les principales hypothèses actuarielles utilisées pour calculer les obligations de la société au titre des prestations définies et le coût net des régimes à prestations définies pour l'exercice (exprimés en moyennes pondérées) :

	2019		2018	
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies
Obligations au titre des régimes à prestations définies				
Taux d'actualisation	3,25 %	3,00 %	4,00 %	4,00 %
Taux de croissance de la rémunération	3,00 %	s. o.	3,00 %	s. o.
Table de mortalité ⁱ⁾	CPM-RPP2014 Pub/Priv générationnelle	CPM-RPP2014 Pub/Priv générationnelle	CPM-RPP2014 Pub/Priv générationnelle	CPM-RPP2014 Pub/Priv générationnelle
Charge nette au titre des régimes à prestations définies				
Taux d'actualisation	4,00 %	4,00 %	3,50 %	3,50 %
Taux de croissance de la rémunération	3,00 %	s. o.	3,00 %	s. o.
Table de mortalité ⁱ⁾	CPM-RPP2014 Pub/Priv générationnelle	CPM-RPP2014 Pub/Priv générationnelle	CPM-RPP2014 Pub/Priv générationnelle	CPM-RPP2014 Pub/Priv générationnelle

s. o. - sans objet

i) La table de mortalité du secteur public ou du secteur privé est utilisée selon les données démographiques déterminantes de chaque régime.

La durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies au 28 décembre 2019 était de 18,9 ans (17,8 ans au 29 décembre 2018).

Le taux de croissance du coût des soins de santé, à savoir principalement les coûts des médicaments et les autres coûts de services médicaux liés aux obligations au titre des autres régimes à prestations définies, était évalué à 4,50 % à la clôture de l'exercice, et il devrait demeurer à 4,50 % d'ici la clôture de l'exercice 2020.

Sensibilité des principales hypothèses actuarielles Le tableau qui suit présente les principales hypothèses pour 2019 (exprimées en moyennes pondérées) et la sensibilité d'une variation de 1 % de chacune de ces hypothèses sur les obligations au titre des régimes à prestations définies et sur le coût net des régimes à prestations définies.

L'analyse de sensibilité présentée dans le tableau repose sur des hypothèses et doit être utilisée avec prudence. Les sensibilités de chacune des principales hypothèses ont été calculées sans tenir compte de la modification des autres hypothèses. Les résultats réels pourraient entraîner la modification de plusieurs des principales hypothèses simultanément. Toute modification d'un facteur pourrait entraîner une modification d'un autre facteur, ce qui pourrait amplifier ou atténuer l'incidence de ces hypothèses.

	Régimes de retraite à prestations définies		Autres régimes à prestations définies	
	Obligations au titre des prestations définies	Coût net des régimes à prestations définies ⁱ⁾	Obligations au titre des prestations définies	Coût net des régimes à prestations définies ⁱ⁾
Augmentation (diminution) (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)				
Taux d'actualisation	3,25 %	4,00 %	3,00 %	4,00 %
Incidence				
d'une augmentation de 1 %	(295) \$	(26) \$	(20) \$	— \$
d'une diminution de 1 %	358 \$	26 \$	25 \$	— \$
Taux de croissance attendu des coûts des soins de santé			4,50 %	4,50 %
Incidence				
d'une augmentation de 1 %	s. o.	s. o.	14 \$	1 \$
d'une diminution de 1 %	s. o.	s. o.	(11) \$	(1) \$

s. o. - sans objet

i) La sensibilité du taux d'actualisation et du taux de croissance attendu du coût des soins de santé ne s'applique qu'au coût des services rendus au cours de l'exercice et au coût financier.

Régimes de retraite multi-employeurs En 2019, la société a inscrit une charge de 65 millions de dollars (66 millions de dollars en 2018) dans le résultat d'exploitation au titre des cotisations versées pour les régimes de retraite multi-employeurs. En 2020, la société prévoit continuer de cotiser à ces régimes de retraite multi-employeurs.

La société, de concert avec ses franchisés, est le plus important employeur participant au Régime de retraite des employés de commerce du Canada (le « RRECC »), environ 55 000 employés y participant (54 000 en 2018). Les charges de 2019 dont il est question ci-dessus comprennent des cotisations de 64 millions de dollars (65 millions de dollars en 2018) au RRECC.

Coût des avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages du personnel à long terme Le coût net des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et autres régimes d'avantages du personnel à long terme de la société comptabilisé dans le bénéfice avant impôt sur le résultat s'est établi comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	2019	2018
Coût net des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies ⁱ⁾	82 \$	76 \$
Coût des régimes à cotisations définies ⁱⁱ⁾	24	25
Coût des régimes de retraite multi-employeurs ⁱⁱⁱ⁾	65	66
Coût net total des avantages postérieurs à l'emploi	171 \$	167 \$
Coût des autres avantages du personnel à long terme ^{iv)}	39	28
Coût net des avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages du personnel à long terme	210 \$	195 \$
Comptabilisés à l'état consolidé des résultats comme suit :		
Frais de vente et charges générales et administratives (note 28)	203 \$	184 \$
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières (note 7)	7	11
Coût net des avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages du personnel à long terme	210 \$	195 \$

i) Comprend les charges liées au règlement de 10 millions de dollars (1 million de dollars en 2018) se rapportant aux achats de rentes.

ii) Ces montants représentent les cotisations versées par la société à ses régimes à cotisations définies.

iii) Ces montants représentent les cotisations versées par la société à ses régimes de retraite multi-employeurs.

iv) Les coûts liés aux autres avantages du personnel à long terme comprennent 3 millions de dollars (3 millions de dollars en 2018) au titre des charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

Note 27. Rémunération fondée sur des titres de capitaux propres

La charge de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres de la société, qui comprend les régimes d'options sur actions, d'UATI, d'UAR, d'UAD et d'UADD de Loblaw, s'est établie à 45 millions de dollars en 2019 (49 millions de dollars en 2018) et a été comptabilisée dans le résultat d'exploitation.

La valeur comptable des accords de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres, notamment les régimes d'options sur actions, d'UATI, d'UAR, d'UAD et d'UADD de la société, a été inscrite aux bilans consolidés résumés comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	Au 28 décembre 2019	Au 29 décembre 2018
Autres passifs (note 23)	3 \$	2 \$
Surplus d'apport	100	107

En 2018, la société a annulé des options sur actions et attribué de nouvelles options sur actions assorties d'un prix par action ajusté « en compensation » aux porteurs d'options sur actions au titre de la baisse du cours des actions de la société ayant découlé de la scission de la participation de la société dans Propriétés de choix. De plus, en raison de la scission, la société a émis des UATI, UAR, UAD et UADD additionnelles « en compensation » aux porteurs de parts. Ces ententes de compensation n'ont pas été considérées comme des modifications aux régimes de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres de la société et, en conséquence, elles n'ont pas eu d'incidence sur les états financiers de la société.

Les régimes de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres de la société sont présentés en détail ci-dessous :

Régime d'options sur actions La société maintient un régime d'options sur actions pour certains salariés. Dans le cadre de ce régime, la société peut attribuer des options visant un maximum de 28 137 162 actions ordinaires.

Le tableau qui suit présente l'activité du régime d'options sur actions de la société :

	2019		2018	
	Options (nombre d'actions)	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Options (nombre d'actions)	Prix d'exercice moyen pondéré par action
Options en circulation à l'ouverture de l'exercice	7 509 631	51,60 \$	7 487 774	53,77 \$
Attribution ⁱ⁾	1 552 458	65,66 \$	9 672 806	53,26 \$
Exercice ⁱⁱ⁾	(2 345 820)	43,82 \$	(2 081 235)	38,87 \$
Renonciation/annulation ⁱ⁾	(398 347)	57,88 \$	(7 569 714)	59,36 \$
Options en circulation à la clôture de l'exercice	6 317 922	57,57 \$	7 509 631	51,60 \$
Options exerçables à la clôture de l'exercice	2 117 144	52,79 \$	3 033 156	45,14 \$

i) En 2018, la société a annulé la totalité des 6 725 773 options sur actions et a attribué 8 013 333 options sur actions assorties d'un prix par action ajusté « en compensation » aux porteurs d'options sur actions au titre de la baisse du cours des actions de la société ayant découlé de la scission de la participation de la société dans Propriétés de Choix.

ii) En 2019, la société a réglé 459 087 options sur actions en trésorerie.

Le tableau qui suit présente la durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée et le prix d'exercice des options sur actions en circulation et exerçables au 28 décembre 2019 :

	Options en circulation en 2019			Options exerçables en 2019	
	Nombre d'options en circulation	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Nombre d'options exerçables	Prix d'exercice moyen pondéré par action
Fourchette des prix d'exercice					
34,12 \$ – 56,28 \$	2 708 412	3,7	52,35 \$	1 215 214	48,63 \$
56,29 \$ – 60,40 \$	2 091 359	3,8	58,46 \$	897 345	58,36 \$
60,41 \$ – 70,19 \$	1 518 151	6,2	65,65 \$	4 585	64,90 \$
	6 317 922		57,57 \$	2 117 144	52,79 \$

En 2019, la société a émis des actions ordinaires à l'exercice d'options sur actions à un cours de marché moyen pondéré de 69,21 \$ (65,45 \$ en 2018) et a reçu une contrepartie en trésorerie de 82 millions de dollars (78 millions de dollars en 2018) en lien avec l'exercice de ces options.

La juste valeur des options sur actions attribuées en 2019 s'est élevée à 12 millions de dollars (15 millions de dollars en 2018). Le tableau qui suit présente les hypothèses qui ont été utilisées pour évaluer la juste valeur à la date d'attribution des options attribuées en 2019 et en 2018 au moyen du modèle d'évaluation de Black et Scholes :

	2019	2018
Taux de rendement en dividende attendu	1,8 %	1,8 %
Volatilité attendue du cours de l'action	13,7 % – 15,7 %	15,2 % – 21,0 %
Taux d'intérêt sans risque	1,4 % – 1,8 %	1,9 % – 2,3 %
Durée de vie attendue des options	3,7 – 6,2 ans	3,9 – 6,3 ans

Les taux de renonciation estimés sont pris en compte dans l'évaluation de la charge liée au régime d'options sur actions. Un taux de renonciation de 9,0 % (9,0 % au 29 décembre 2018) a été appliqué au 28 décembre 2019.

Régime d'unités d'actions temporairement incessibles L'activité du régime d'UATI de la société se résume comme suit :

(Nombre d'attributions)	2019	2018
Unités d'actions temporairement incessibles à l'ouverture de l'exercice	1 024 275	824 705
Attribution ⁱ⁾	355 311	528 614
Réinvestissement	17 125	7 954
Règlement	(274 335)	(277 698)
Renonciation	(89 544)	(59 300)
Unités d'actions temporairement incessibles à la clôture de l'exercice	1 032 832	1 024 275

i) En 2018, en raison de la scission de Propriétés de Choix, la société a attribué 164 322 UATI supplémentaires « en compensation » à des porteurs d'UATI par suite de la baisse du cours de l'action de la société qui a découlé de la scission de sa participation dans Propriétés de Choix.

La juste valeur des UATI attribuées en 2019 s'est établie à 24 millions de dollars (24 millions de dollars en 2018).

Régime d'unités d'actions au rendement L'activité du régime d'UAR de la société se résume comme suit :

(Nombre d'attributions)	2019	2018
Unités d'actions au rendement à l'ouverture de l'exercice	674 945	631 528
Attribution ⁱ⁾	258 261	434 692
Réinvestissement	11 264	5 409
Règlement	(235 881)	(355 618)
Renonciation	(45 894)	(41 066)
Unités d'actions au rendement à la clôture de l'exercice	662 695	674 945

i) En 2018, en raison de la scission de Propriétés de Choix, la société a attribué 114 778 UAR supplémentaires « en compensation » à des porteurs d'UAR par suite de la baisse du cours de l'action de la société qui a découlé de la scission de sa participation dans Propriétés de Choix.

La juste valeur des UAR attribuées en 2019 s'est établie à 16 millions de dollars (15 millions de dollars en 2018).

Règlement des attributions à même les actions détenues en fiducie En 2019, la société a procédé au règlement de 521 425 UATI et UAR (633 316 en 2018), dont 510 216 (628 711 en 2018) ont été réglées par l'intermédiaire des fiducies établies en vue du règlement de chacun des régimes d'UATI et d'UAR (voir la note 24). Les règlements ont donné lieu à une hausse de 10 millions de dollars (12 millions de dollars en 2018) du capital social et à une hausse nette de 19 millions de dollars (25 millions de dollars en 2018) des résultats non distribués.

Régime d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs L'activité du régime d'UAD de la société se résume comme suit :

(Nombre d'attributions)	2019	2018
Unités d'actions différées à l'intention des administrateurs à l'ouverture de l'exercice	296 329	220 672
Attribution ⁱ⁾	34 895	78 860
Réinvestissement	5 673	2 917
Règlement	—	(6 120)
Unités d'actions différées à l'intention des administrateurs à la clôture de l'exercice	336 897	296 329

i) En 2018, en raison de la scission de Propriétés de Choix, la société a attribué 47 027 UAD supplémentaires « en compensation » à des porteurs d'UAD par suite de la baisse du cours de l'action de la société qui a découlé de la scission de sa participation dans Propriétés de Choix.

La juste valeur des UAD attribuées en 2019 s'est établie à 2 millions de dollars (2 millions de dollars en 2018).

Régime d'unités d'actions différées à l'intention des dirigeants L'activité du régime d'UADD de la société se résume comme suit :

(Nombre d'attributions)	2019	2018
Unités d'actions différées à l'intention des dirigeants à l'ouverture de l'exercice	45 473	47 294
Attribution ⁱ⁾	4 796	11 402
Réinvestissement	846	578
Règlement	(5 857)	(13 801)
Unités d'actions différées à l'intention des dirigeants à la clôture de l'exercice	45 258	45 473

i) En 2018, en raison de la scission de Propriétés de Choix, la société a attribué 7 868 UADD supplémentaires « en compensation » à des porteurs d'UADD par suite de la baisse du cours de l'action de la société qui a découlé de la scission de sa participation dans Propriétés de Choix.

La juste valeur des UADD attribuées en 2019 a été négligeable (négligeable en 2018).

Note 28. Charges au titre des avantages du personnel

Le résultat d'exploitation tient compte des charges au titre des avantages du personnel qui sont présentées dans le tableau qui suit :

(en millions de dollars canadiens)	2019	2018
Salaires et autres avantages du personnel à court terme	6 040 \$	5 748 \$
Avantages postérieurs à l'emploi (note 26)	166	159
Autres avantages du personnel à long terme (note 26)	37	25
Rémunération fondée sur des titres de capitaux propres	42	47
Montant incorporé au coût des immobilisations corporelles	(56)	(54)
Total des charges au titre des avantages du personnel	6 229 \$	5 925 \$

Note 29. Contrats de location

La société loue certains de ses magasins de vente au détail, de ses centres de distribution, de ses locaux à bureaux, de ses véhicules à passagers, de ses remorques et de son matériel informatique. Les contrats de location de magasins de vente au détail constituent une part importante du portefeuille de contrats de location de la société. En général, ces contrats ont une durée contractuelle initiale se situant entre 10 ans et 15 ans, des options de renouvellement supplémentaires étant disponibles par la suite. La société possède et loue également des immeubles qui sont loués ou sous-loués à des tiers, respectivement. Ces sous-locations ont principalement trait à des magasins franchisés non consolidés, à des centres médicaux et à des locataires complémentaires à l'intérieur des magasins.

À titre de preneur

Actifs au titre de droits d'utilisation Le tableau qui suit présente l'évolution du coût et du cumul de l'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation pour l'exercice clos le 28 décembre 2019 :

(en millions de dollars canadiens)	2019		
	Immeubles	Autres	Total
Coût			
Solde à l'ouverture de la période	7 536 \$	66 \$	7 602 \$
Entrées de contrats de location, déduction faite des résiliations de contrats	238	2	240
Prorogations de contrats de location et autres éléments	499	—	499
Solde à la clôture de la période	8 273 \$	68 \$	8 341 \$
Cumul de l'amortissement			
Solde à l'ouverture de la période	— \$	— \$	— \$
Amortissement	928	24	952
Pertes de valeur, déduction faite des reprises (note 15)	27	—	27
Solde à la clôture de la période	955 \$	24 \$	979 \$
Valeur comptable au : 28 décembre 2019	7 318 \$	44 \$	7 362 \$

Au 29 décembre 2018, la valeur comptable de 411 millions de dollars des actifs loués aux termes de contrat de location-financement en vertu de l'IAS 17 était comptabilisée dans les immobilisations corporelles à la note 15.

Obligations locatives Le tableau qui suit présente l'évolution des obligations locatives pour l'exercice clos le 28 décembre 2019 :

(en millions de dollars canadiens)	2019
Solde à l'ouverture de la période	9 177 \$
Entrées de contrats de location, déduction faite des résiliations de contrats	258
Prorogations de contrats de location et autres éléments	497
Paiements au titre de la location	(1 209)
Charges d'intérêts sur les obligations locatives (note 7)	387
Solde à la clôture de la période	9 110 \$
Tranche à moins d'un an des obligations locatives	1 419 \$
Obligations locatives	7 691
Total des obligations locatives	9 110 \$

Au 29 décembre 2018, des obligations locatives de 535 millions de dollars aux termes de contrats de location-financement en vertu de l'IAS 17 étaient comptabilisées dans la tranche à moins d'un an de la dette à long terme et dans la dette à long terme à la note 22.

Situation de trésorerie Le tableau qui suit présente les paiements contractuels non actualisés futurs au titre de la location :

(en millions de dollars canadiens)	Paiements à effectuer pour chaque exercice						Au 28 décembre 2019
	2020	2021	2022	2023	2024	Par la suite	Total
Paiements au titre de la location	1 437 \$	1 272 \$	1 108 \$	1 118 \$	975 \$	4 234 \$	10 144 \$

La société a également comptabilisé des flux de trésorerie non actualisés futurs de 208 millions de dollars liés à des contrats de location non encore en vigueur, mais faisant l'objet d'engagements.

Paiements futurs au titre des contrats de location-financement en vertu de l'IAS 17 Au 29 décembre 2018, les paiements futurs non actualisés aux termes de contrats de location-financement et les charges financières futures s'établissaient respectivement à 933 millions de dollars et à 398 millions de dollars. En 2018, la société a également comptabilisé des charges de loyers conditionnels aux termes de contrats de location-financement de 2 millions de dollars dans les frais de vente et charges générales et administratives.

Paiements futurs au titre des contrats de location simple en vertu de l'IAS 17 Au 29 décembre 2018, les paiements minimaux futurs non actualisés au titre de la location s'élevaient à 9 987 millions de dollars. En 2018, la société a comptabilisé des charges de loyers aux termes de contrats de location simple de 1 234 millions de dollars et des charges de loyers conditionnels aux termes de contrats de location simple de 2 millions de dollars dans les frais de vente et charges générales et administratives.

Contrats de location à court terme La société a conclu des contrats de location à court terme qui visent essentiellement des locations de remorques et certains immeubles. En 2019, un montant de 27 millions de dollars a été comptabilisé dans le coût des marchandises vendues et dans les frais de vente et charges générales et administratives.

Paiements variables au titre de la location La société effectue des paiements variables au titre de la location à l'égard de l'impôt foncier et des frais d'assurance visant les immeubles loués. La société a également conclu certains contrats de location de magasins dont des tranches des paiements au titre de la location varient selon un pourcentage des ventes au détail. En 2019, un montant de 376 millions de dollars a été comptabilisé dans les frais de vente et charges générales et administratives.

Options de renouvellement La quasi-totalité des contrats de location relatifs à des magasins de détail sont assortis d'options de renouvellement. Au 28 décembre 2019, environ 8 % des obligations locatives avaient trait à des options de renouvellement pour lesquelles il existait une certitude raisonnable qu'elles seraient exercées.

Au 28 décembre 2019, des paiements futurs non actualisés au titre de la location d'environ 14 milliards de dollars se rapportaient à des options de renouvellement pour lesquelles il n'existait aucune certitude raisonnable qu'elles seraient exercées et qui n'étaient pas incluses dans les obligations locatives. Ces paiements futurs au titre de la location sont actualisés aux taux d'emprunt marginaux propres au profil d'obligations locatives actuel.

Transactions de cession-bail En 2019, la société a cédé puis reloué quatre immeubles de commerce de détail, ainsi que comptabilisé un profit de 7 millions de dollars dans les frais de vente et charges générales et administratives.

À titre de bailleur

Contrats de location-financement Une créance au titre des contrats de location-financement est inscrite dans le bilan consolidé de la société (voir la note 19). En 2019, la société a comptabilisé des produits d'intérêts financiers de 5 millions de dollars. Les paiements futurs aux termes des contrats de location-financement que recevra la société relativement aux immeubles sous-loués à des tiers se présentent comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	Paiements à recevoir pour chaque exercice						Au 28 décembre 2019
	2020	2021	2022	2023	2024	Par la suite	Total
Paiements à recevoir aux termes de contrats de location-financement	19 \$	19 \$	20 \$	20 \$	15 \$	43 \$	136 \$
Moins les produits d'intérêts financiers non acquis	(5)	(4)	(3)	(3)	(2)	(5)	(22)
Total des montants à recevoir aux termes de contrats de location-financement (note 19)	14 \$	15 \$	17 \$	17 \$	13 \$	38 \$	114 \$

Contrats de location-financement en vertu de l'IAS 17 Au 29 décembre 2018, la société n'avait classé aucun contrat de location à titre de contrat de location-financement.

Contrats de location simple En 2019, la société a comptabilisé des produits tirés de contrats de location simple de 27 millions de dollars, dont une tranche de 23 millions de dollars provenait de contrats de sous-location d'actifs au titre de droits d'utilisation.

Les paiements futurs non actualisés aux termes des contrats de location simple que recevra la société se présentent comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	Paiements à recevoir pour chaque exercice						Au 28 décembre 2019
	2020	2021	2022	2023	2024	Thereafter	Total
Produits tirés des contrats de location simple	14 \$	11 \$	9 \$	7 \$	5 \$	28 \$	74 \$

Contrats de location simple en vertu de l'IAS 17 En 2018, la société a comptabilisé des produits tirés de contrats de location simple de 198 millions de dollars et des produits tirés de contrats de location simple conditionnels de 1 million de dollars dans le résultat d'exploitation. Au 29 décembre 2018, les paiements minimaux futurs non actualisés au titre de la location à recevoir par la société relativement aux contrats de location simple aux termes de l'IAS 17 s'établissaient à 41 millions de dollars.

En 2018, la société a comptabilisé des produits de sous-location de 65 millions de dollars et des produits de sous-location conditionnels de 3 millions de dollars dans le résultat d'exploitation. Au 29 décembre 2018, les paiements minimaux futurs non actualisés au titre de la sous-location à recevoir par la société s'établissaient à 327 millions de dollars.

Note 30. Instruments financiers

Le tableau qui suit présente la hiérarchie des justes valeurs pour les actifs et les passifs financiers, à l'exclusion de ceux qui sont classés comme étant au coût amorti et qui sont par nature à court terme. Les valeurs comptables des instruments financiers de la société se rapprochent de leur juste valeur, à l'exception de celle des titres de créance à long terme.

(en millions de dollars canadiens)	Au 28 décembre 2019				Au 29 décembre 2018			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers								
Coût amorti								
Créances liées aux prêts consentis à des franchisés	— \$	— \$	19 \$	19 \$	— \$	— \$	78 \$	78 \$
Certains autres actifs ⁱ⁾	—	—	14	14	—	—	16	16
Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global								
Certains placements à long terme et autres actifs ⁱ⁾	50	—	—	50	50	—	—	50
Dérivés inclus dans les charges payées d'avance et autres actifs	—	—	—	—	—	1	—	1
Juste valeur par le biais du résultat net								
Dépôts de garantie	—	—	—	—	—	800	—	800
Dérivés inclus dans les charges payées d'avance et autres actifs	5	—	1	6	2	11	—	13
Passifs financiers								
Coût amorti								
Dette à long terme	— \$	8 079 \$	— \$	8 079 \$	— \$	8 653 \$	— \$	8 653 \$
Certains autres passifs ⁱ⁾	—	—	9	9	—	—	13	13
Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global								
Dérivés inclus dans les fournisseurs et autres passifs	—	2	—	2	—	5	—	5
Juste valeur par le biais du résultat net								
Dérivés inclus dans les fournisseurs et autres passifs	—	5	—	5	11	—	3	14

i) Certains autres actifs, certains autres placements à long terme et autres actifs et certains autres passifs sont inscrits aux bilans consolidés sous le poste Autres actifs et Autres passifs, respectivement.

Aucun transfert n'a eu lieu entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs au cours des périodes présentées.

En 2019, la société a comptabilisé, dans le résultat d'exploitation, une perte de 3 millions de dollars (profit de 6 millions de dollars en 2018) sur les instruments financiers désignés comme étant au coût amorti. De plus, en 2019, une perte nette de 1 million de dollars (perte nette de 3 millions de dollars en 2018) a été comptabilisée dans le bénéfice avant impôt sur le résultat au titre des instruments financiers devant être classés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Créances liées aux prêts consentis à des franchisés et placements dans des franchises La valeur des créances liées aux prêts consentis à des franchisés de Loblaw de 19 millions de dollars (78 millions de dollars au 29 décembre 2018) a été comptabilisée dans les bilans consolidés. En 2019, la société a comptabilisé, dans le résultat d'exploitation, un profit de 1 million de dollars (profit de 3 millions de dollars en 2018) au titre des créances liées à ces prêts.

La valeur des placements dans des franchises de Loblaw de 12 millions de dollars (14 millions de dollars au 29 décembre 2018) a été comptabilisée dans les autres actifs. En 2019, la société a comptabilisé un profit de 1 million de dollars (profit de 2 millions de dollars en 2018) dans le résultat d'exploitation au titre de ces placements.

Dérivés incorporés Les instruments financiers de niveau 3 de la société qui sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net consistent en des dérivés incorporés à des bons de commande qui ne sont libellés ni en dollars canadiens ni dans la monnaie fonctionnelle du fournisseur. Ces dérivés sont évalués selon une approche par le marché qui est fondée sur l'écart entre les cours de change et le moment du règlement. Le coût des bons de commande constitue la principale donnée non observable utilisée aux fins de l'évaluation de la juste valeur. Une fluctuation importante à la hausse (à la baisse) de n'importe quelle donnée d'entrée pourrait entraîner une augmentation (une diminution) importante de la juste valeur.

En 2019, la société a comptabilisé, dans le résultat d'exploitation, un profit de 4 millions de dollars (perte de 5 millions de dollars en 2018) lié à ces dérivés. De plus, un actif de 1 million de dollars correspondant a été inscrit dans les charges payées d'avance et autres actifs au 28 décembre 2019 (passif de 3 millions de dollars au 29 décembre 2018). Au 28 décembre 2019, une augmentation (diminution) des cours de change de 1 % aurait donné lieu à un profit (une perte) lié à la juste valeur de 1 million de dollars.

Placements dans des titres La Banque PC détient des placements qui sont considérés comme faisant partie des titres liquides qu'elle doit détenir afin de respecter le ratio de liquidité à court terme. Au 28 décembre 2019, un montant de 50 millions de dollars de titres évalués à juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (50 millions de dollars au 29 décembre 2018) était inscrit dans les autres actifs. En 2019, la Banque PC a comptabilisé un profit latent négligeable lié à la juste valeur (profit latent négligeable lié à la juste valeur en 2018) dans les autres éléments du résultat global relativement à ces placements.

Autres dérivés La société a recours à des contrats à terme sur obligations et à des swaps de taux d'intérêt pour gérer le risque prévu lié aux fluctuations des taux d'intérêt sur les émissions futures de titres de créance. Elle a également recours à des contrats à terme normalisés, à des contrats d'options et à des contrats à terme de gré à gré pour gérer le risque prévu lié aux fluctuations des prix des marchandises et des cours de change dans le cadre de ses activités sous-jacentes. Les tableaux qui suivent présentent un résumé des justes valeurs comptabilisées aux bilans consolidés et des profits (pertes) nets réalisés et latents, avant l'impôt sur le résultat, liés aux autres dérivés de la société :

28 décembre 2019			
(en millions de dollars canadiens)	Actif (passif) net lié à la juste valeur	Profit (perte) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global	Profit (perte) comptabilisé(e) dans le résultat d'exploitation
Dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie			
Contrats de change à terme ⁱ⁾	— \$	(1) \$	1 \$
Contrats à terme sur obligations ⁱⁱ⁾	—	(6)	—
Swaps de taux d'intérêt ⁱⁱⁱ⁾	(1)	—	(1)
Total des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(1) \$	(7) \$	— \$
Dérivés non désignés comme faisant partie d'une relation de couverture officielle			
Contrats de change et autres contrats à terme	(5) \$	— \$	(16) \$
Autres dérivés non financiers	5	—	12
Total des dérivés non désignés comme faisant partie d'une relation de couverture officielle	— \$	— \$	(4) \$
Total des dérivés	(1) \$	(7) \$	(4) \$

- i) La Banque PC a recours à des contrats de change à terme, d'une valeur notionnelle de 5 millions de dollars américains, pour gérer le risque de change lié à certains montants à payer en dollars américains. La juste valeur des dérivés est prise en compte dans les charges payées d'avance et autres actifs.
- ii) La Banque PC a recours à des contrats à terme sur obligations, d'une valeur notionnelle de 50 millions de dollars, pour gérer le risque de taux d'intérêt lié aux émissions futures de titres de créance. La juste valeur des dérivés est prise en compte dans les fournisseurs et autres passifs.
- iii) La Banque PC a recours à des swaps de taux d'intérêt, d'une valeur notionnelle de 300 millions de dollars, pour gérer le risque de taux d'intérêt lié aux émissions futures de titres de créance. La juste valeur des dérivés est prise en compte dans les fournisseurs et autres passifs.

29 décembre 2018

(en millions de dollars canadiens)	Actif (passif) net lié à la juste valeur	Profit (perte) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global	Profit (perte) comptabilisé(e) dans le résultat d'exploitation
Dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie			
Contrats de change à terme	1 \$	2 \$	— \$
Contrats à terme sur obligations	(4)	(5)	1
Swaps de taux d'intérêt	(1)	(1)	—
Total des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(4) \$	(4) \$	1 \$
Dérivés non désignés comme faisant partie d'une relation de couverture officielle			
Contrats de change et autres contrats à terme	11 \$	— \$	21 \$
Autres dérivés non financiers	(11)	—	(20)
Total des dérivés non désignés comme faisant partie d'une relation de couverture officielle	— \$	— \$	1 \$
Total des dérivés	(4) \$	(4) \$	2 \$

Note 31. Gestion des risques financiers

Comme elle détient et émet des instruments financiers, la société est exposée au risque de liquidité, au risque de crédit et au risque de marché. Une analyse de ces risques et de la manière dont ils sont gérés est présentée ci-après.

Liquidité Le risque de liquidité représente le risque que la société soit dans l'impossibilité de dégager ou d'obtenir de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie selon des modalités avantageuses pour financer ses obligations à mesure qu'elles deviennent exigibles. La société est exposée au risque de liquidité, notamment par l'intermédiaire de la Banque PC et des activités relatives aux cartes de crédit de cette dernière, qui nécessitent une source de financement fiable. La Banque PC compte sur ses programmes de titrisation et sur les dépôts liés aux CPG pour financer ses créances sur cartes de crédit. Le risque de liquidité frapperait la société si cette dernière ne parvenait pas à maintenir des niveaux appropriés de trésorerie et de placements à court terme, si elle était incapable d'accéder à des sources de financement ou si elle ne réussissait pas à diversifier ses sources de financement. Pareil cas nuirait à la performance financière de la société.

Le risque de liquidité est atténué par le maintien de niveaux appropriés de trésorerie, d'équivalents de trésorerie et de placements à court terme, la surveillance étroite de l'évolution de la conjoncture et la diversification des sources de financement, notamment les facilités de crédit engagées de la société, ainsi que l'échelonnement des échéances des emprunts et des obligations en matière de capital.

Le tableau qui suit présente les échéances contractuelles non actualisées des passifs financiers importants au 28 décembre 2019 :

	2020	2021	2022	2023	2024	Par la suite	Total ⁱ⁾
Passifs financiers dérivés							
Contrats de change à terme	466 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	466 \$
Passifs financiers non dérivés							
Dettes bancaires	18	—	—	—	—	—	18
Dettes à court terme ⁱⁱ⁾	725	—	—	—	—	—	725
Dettes à long terme, y compris les paiements d'intérêts ⁱⁱⁱ⁾	1 404	814	1 149	1 382	933	4 268	9 950
Autres passifs	3	3	—	—	—	—	6
Total	2 616 \$	817 \$	1 149 \$	1 382 \$	933 \$	4 268 \$	11 165 \$

i) La société a exclu les fournisseurs et autres passifs, lesquels sont exigibles d'ici les 12 prochains mois.

ii) Représente des obligations envers des fiduciaires de titrisation indépendantes qui sont garanties par les créances sur cartes de crédit de la société (voir la note 12).

iii) Les paiements d'intérêts fixes sont fondés sur les valeurs nominales des emprunts arrivant à échéance et les intérêts annuels liés à chaque instrument, y compris les CPG, les fiduciaires de titrisation indépendantes à long terme et une fiducie de financement indépendante, ainsi que sur les obligations de paiement annuelles relatives aux entités structurées. Les paiements d'intérêts variables sont fondés sur les taux à terme au 28 décembre 2019.

Crédit La société est exposée au risque de crédit découlant de la possibilité que des contreparties manquent à leurs obligations financières envers elle, notamment en ce qui a trait aux instruments dérivés, à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux placements à court terme, aux dépôts de garantie, aux créances sur cartes de crédit de la Banque PC, aux créances liées aux contrats de location-financement, aux créances liées à des prêts consentis à des franchisés, aux actifs liés aux régimes de retraite à prestations définies et aux autres créances. L'incapacité de gérer le risque de crédit pourrait nuire à la performance financière de la société.

Le risque lié aux instruments dérivés, à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux placements à court terme et aux dépôts de garantie est atténué par des politiques et des lignes directrices qui stipulent que la société ne doit conclure des transactions qu'avec des contreparties ou des émetteurs ayant au moins obtenu la note « A- » à long terme d'une agence de notation reconnue et par une politique qui limite les risques minimums et maximums à des contreparties et instruments particuliers.

Afin de gérer le risque lié à ses créances sur cartes de crédit, la Banque PC utilise des méthodes rigoureuses d'évaluation du crédit, surveille activement le portefeuille de cartes de crédit et évalue les techniques et la technologie qui peuvent améliorer l'efficacité du processus de recouvrement. De plus, ces créances sont réparties parmi un groupe vaste et varié de titulaires de cartes de crédit.

La société surveille activement et de façon continue les créances liées aux contrats de location-financement, les créances liées aux prêts consentis à des franchisés et les créances, notamment les sommes à recevoir de franchisés, de régimes d'assurance gouvernementaux ou privés visant la vente de médicaments sur ordonnance, de comptes indépendants et de sommes à recevoir de fournisseurs et de locataires, et elle perçoit régulièrement les sommes qui lui sont dues conformément aux modalités précisées dans les ententes applicables.

Marché Le risque de marché s'entend de la perte qui pourrait découler des variations de facteurs comme les taux d'intérêt, les cours de change, les cours des marchandises et les cours des actions ordinaires ainsi que de l'incidence que ces facteurs pourraient avoir sur d'autres contreparties.

Taux d'intérêt La société est exposée au risque de taux d'intérêt découlant des fluctuations des taux d'intérêt sur sa dette à taux variable et du refinancement des instruments financiers existants. Une hausse des taux d'intérêt pourrait nuire aux activités et à la performance financière de la société. La société gère le risque de taux d'intérêt en surveillant la composition de sa dette à taux fixe et de sa dette à taux variable et en prenant les mesures nécessaires pour maintenir un juste équilibre compte tenu de la conjoncture actuelle des marchés, afin que la majorité de ses emprunts portent intérêt à taux fixe. La société estime qu'une augmentation (une diminution) de 1 % des taux d'intérêt à court terme, toutes les autres variables demeurant constantes, se traduirait par une augmentation (une diminution) de 1 million de dollars des charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

Cours de change La société est exposée aux fluctuations des cours de change, principalement sur ses achats en dollars américains inclus dans ses fournisseurs et autres passifs. Une dépréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain aura une incidence négative sur le résultat d'exploitation et le bénéfice net d'un exercice à l'autre, tandis qu'une appréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain aura l'effet contraire. La société est également exposée aux fluctuations des prix sur ses achats libellés en dollars américains en raison de la variation du cours de change du dollar américain. La société gère une partie de ce risque en concluant des instruments dérivés sous forme de contrats à terme normalisés et de contrats à terme de gré à gré visant à atténuer la volatilité liée aux cours de change.

Prix des marchandises La société est exposée aux hausses des prix des marchandises dans le cadre de l'exploitation de ses magasins et de ses réseaux de distribution, de même qu'à l'effet indirect des fluctuations des prix des marchandises sur le prix des produits de consommation. La hausse des prix des marchandises pourrait nuire à la performance financière de la société. La société gère une partie de ce risque en concluant des contrats d'approvisionnement et des instruments dérivés sous la forme de contrats à terme normalisés et de contrats à terme de gré à gré négociés en bourse visant à atténuer la volatilité des prix des marchandises. La société estime que, selon les contrats dérivés en cours qu'elle détenait au 28 décembre 2019, une diminution de 10 % des prix des marchandises en vigueur, toutes les autres variables demeurant constantes, donnerait lieu à la comptabilisation d'une perte de 5 millions de dollars dans le bénéfice avant impôt sur le résultat.

Note 32. Passifs éventuels

Dans le cours normal de ses activités, la société est partie et éventuellement assujettie à des actions et à des procédures en justice. De plus, la société est régulièrement assujettie à des vérifications de la part de diverses autorités fiscales. Par conséquent, il peut arriver à l'occasion que les autorités fiscales ne soient pas en accord avec les positions et les conclusions adoptées par la société dans ses déclarations de revenus, ou que la législation soit modifiée ou que son interprétation vienne à changer, ce qui pourrait donner lieu à des avis de nouvelles cotisations.

Il existe un certain nombre d'incertitudes entourant ces questions, prises isolément ou dans leur ensemble, et, par conséquent, il est possible que l'issue ultime de ces questions puisse nuire considérablement à la réputation de la société, à ses activités, à sa situation financière et à sa performance au cours de périodes futures. À l'heure actuelle, il est impossible de prédire avec certitude l'issue des actions et des procédures en justice de la société. La direction évalue régulièrement sa position quant au caractère adéquat des charges à payer et des provisions liées à ces questions et elle effectue les ajustements nécessaires, le cas échéant.

Ce qui suit décrit les actions en justice importantes de la société :

Shoppers Drug Mart/Pharmaprix s'est vu signifier une déclaration modifiée relative à un recours collectif, déclaration qui a été déposée auprès de la Cour supérieure de justice de l'Ontario (la « Cour supérieure ») par deux pharmaciens propriétaires titulaires d'une licence, qui réclament des dommages-intérêts de 500 millions de dollars fondés sur diverses allégations de violation des accords conclus par Shoppers Drug Mart/Pharmaprix avec les pharmaciens propriétaires. Le recours collectif englobe l'ensemble des pharmaciens propriétaires titulaires d'une licence, actuels et anciens, résidant au Canada, mais ailleurs qu'au Québec, qui sont parties aux accords que Shoppers Drug Mart/Pharmaprix a conclus avec ses pharmaciens propriétaires au moyen de formulaires en 2002 et en 2010. Le 9 juillet 2013, la Cour supérieure a confirmé un recours collectif à certaines parties de la poursuite. La Cour supérieure a imposé une date limite pour soumettre une réclamation au titre du recours collectif en se fondant sur la date d'approbation de la requête en certification. Les pharmaciens devenus pharmaciens propriétaires après le 9 juillet 2013 ne sont pas parties au recours collectif. La société juge cette réclamation sans fondement et se défend vigoureusement. La société n'a pas de charges à payer importantes et n'a pas constitué de provisions importantes au titre de ce litige comptabilisées dans ses états financiers consolidés.

En 2017, la société et Weston ont annoncé avoir pris des mesures en raison de leur rôle dans l'accord visant la fixation des prix à l'échelle du secteur d'activité concernant certains produits de boulangerie emballés. L'accord portait sur la coordination des prix de détail et de gros de certains produits de boulangerie emballés sur une période allant de la fin de 2001 à mars 2015. Aux termes de cet accord, les participants augmentaient régulièrement les prix de manière coordonnée. Des poursuites en recours collectif ont été entreprises contre la société et Weston ainsi qu'un certain nombre d'autres importants magasins d'alimentation et un autre grossiste de boulangerie. Il est trop tôt pour prédire l'issue de ces poursuites. Ni la société, ni Weston n'estime que la résolution ultime de ces poursuites aura des incidences défavorables importantes sur leur situation ou leurs perspectives financières. Les soldes de trésorerie de la société excèdent de loin tout scénario raisonnable de dommages-intérêts, et par conséquent, la société ne prévoit pas de répercussions sur ses dividendes, sa politique de dividendes ou son régime de rachat d'actions. En 2019, la société n'a comptabilisé aucun montant en lien avec la responsabilité civile éventuelle liée aux poursuites en recours collectif du fait que le montant de la responsabilité ne peut être estimé de manière fiable à l'heure actuelle. La société continuera d'évaluer si une provision au titre de la responsabilité civile liée aux poursuites en recours collectif peut être estimée de façon fiable et comptabilisera un montant dans la période au cours de laquelle une estimation fiable de la responsabilité sera établie ou que les poursuites seront réglées, selon la première des occurrences à survenir. Par suite de l'admission de leur participation à l'accord et de leur coopération à l'enquête du Bureau de la concurrence, la société et Weston ne feront pas l'objet d'accusations criminelles ou de sanctions pénales.

En août 2018, la province de la Colombie-Britannique a déposé un recours collectif contre de nombreux fabricants et distributeurs d'opioïdes, dont la société et ses filiales, Shoppers Drug Mart Inc. et Sanis Health Inc. Le recours porte sur des allégations d'infractions à la Loi sur la concurrence, d'assertions frauduleuses et inexacts ainsi que de tromperie et négligence. Il réclame un montant (indéterminé) de dommages-intérêts au titre des charges engagées par la province dans le paiement d'ordonnances d'opioïdes et d'autres coûts de soins de santé liés à la dépendance aux opioïdes en Colombie-Britannique. En mai 2019, deux autres recours collectifs liés aux opioïdes ont été intentés en Ontario et au Québec contre un important groupe de défendeurs, dont Sanis Health Inc. Les allégations formulées dans les recours collectifs de l'Ontario et du Québec sont similaires aux allégations contre les défendeurs fabricants d'opioïdes formulées dans le recours collectif de la province de la Colombie-Britannique, à la différence que ces réclamations de mai 2019 visent le recouvrement de dommages-intérêts au nom des usagers d'opioïdes directement. La société estime que ces recours sont sans fondement et elle se défend vigoureusement. Aucune charge à payer ni aucune provision importantes au titre de ces recours ne sont comptabilisées dans les états financiers consolidés.

La société a reçu de l'Agence du revenu du Canada et du ministère des Finances de l'Ontario des avis de nouvelle cotisation qui s'appuient sur l'hypothèse selon laquelle certains revenus touchés par Glenhuron, filiale établie à la Barbade et entièrement détenue par la société qui a fait l'objet d'une liquidation en 2013, auraient dû être traités comme des revenus canadiens et imposés comme tels au Canada. Les avis de nouvelle cotisation, qui ont été reçus entre 2015 et 2019, portent sur les années d'imposition 2000 à 2013. Le 7 septembre 2018, la Cour de l'impôt a rendu sa décision concernant les années d'imposition 2000 à 2010. La Cour de l'impôt a statué, en se fondant sur une interprétation technique des lois applicables, que certains revenus touchés par Glenhuron devaient être imposés au Canada. Le 4 octobre 2018, la société a déposé un avis d'appel auprès de la Cour d'appel fédérale. Le 15 octobre 2019, la Cour d'appel fédérale a entendu l'appel et la cour a mis le jugement en délibéré jusqu'à une date ultérieure.

Dispositions d'indemnisation De temps à autre, la société conclut des ententes dans le cours normal de ses activités, notamment des ententes de service et d'impartition et des contrats de location dans le cadre d'acquisitions ou de cessions d'entreprises ou d'actifs, et d'autres types d'ententes commerciales. De par leur nature, ces ententes peuvent prévoir des indemnités à des contreparties. Ces dispositions d'indemnisation peuvent toucher des violations de déclarations ou de garanties ou des réclamations futures à l'égard de certains passifs, notamment en ce qui a trait à des questions fiscales ou environnementales. Ces dispositions d'indemnisation sont de durées variées et peuvent s'échelonner sur une période illimitée. De plus, les modalités de ces dispositions d'indemnisation comportent des montants variés, et certaines dispositions d'indemnisation ne prévoient pas de montant d'indemnisation maximal éventuel. Les montants d'indemnisation dépendent de l'issue d'événements futurs éventuels dont, pour le moment, ni la nature ni la probabilité ne peuvent être prévues. Par conséquent, la société n'est pas en mesure d'estimer de façon raisonnable le total de son passif éventuel maximal relativement aux dispositions d'indemnisation. Par le passé, la société n'a versé aucun montant important au titre de telles dispositions d'indemnisation.

Note 33. Garanties financières

La société a établi des lettres de crédit qui sont utilisées relativement à certaines obligations liées essentiellement aux opérations immobilières, aux programmes d'avantages sociaux, aux bons de commande et aux garanties et dont le passif brut éventuel se chiffrait à environ 316 millions de dollars au 28 décembre 2019 (317 millions de dollars au 29 décembre 2018). De plus, la société a donné à des tiers les garanties importantes suivantes :

Garanties pour le compte des pharmaciens propriétaires La société a pris des dispositions pour que ses pharmaciens propriétaires obtiennent du financement afin de leur faciliter l'acquisition de stocks et de financer leurs besoins en fonds de roulement, en fournissant des garanties à diverses banques à charte canadiennes qui soutiennent les emprunts des pharmaciens propriétaires. Au 28 décembre 2019, l'obligation maximale de la société au titre de ces garanties se chiffrait à 580 millions de dollars (580 millions de dollars au 29 décembre 2018) et un montant total de 468 millions de dollars (466 millions de dollars au 29 décembre 2018) était disponible sous forme de lignes de crédit accordées aux franchisés par diverses banques. Au 28 décembre 2019, les pharmaciens propriétaires avaient prélevé 18 millions de dollars au total (56 millions de dollars au 29 décembre 2018) sur ces lignes de crédit disponibles. Tout montant prélevé par les pharmaciens propriétaires est inclus dans la dette bancaire figurant aux bilans consolidés de la société. Dans l'éventualité où des paiements devaient être versés en vertu des garanties, la société détient une sûreté de premier rang grevant tous les actifs des magasins des pharmaciens propriétaires, sous réserve de certaines exigences légales en ce qui a trait à la priorité de rang antérieure.

Fiducies de financement indépendantes Le solde intégral de la dette des fiducies de financement indépendantes a été consolidé au bilan de la société (voir la note 22). Au 28 décembre 2019, la société a accepté d'accorder un rehaussement de crédit de 64 millions de dollars (64 millions de dollars au 29 décembre 2018) sous forme de lettre de garantie en faveur des fiducies de financement indépendantes correspondant à au moins 10 % (10 % au 29 décembre 2018) du capital des prêts en cours. Ce rehaussement de crédit permet aux fiducies de financement indépendantes d'accorder du financement aux franchisés de la société. De plus, chaque franchisé fournit aux fiducies de financement indépendantes des garanties à l'égard de ses obligations au moyen d'un contrat de sûreté générale. Si un franchisé n'honore pas les modalités de son emprunt et si la société n'a pas, dans une période déterminée, pris en charge l'emprunt ou si le manquement n'a pas été autrement corrigé, les fiducies de financement indépendantes céderont l'emprunt à la société et tireront des sommes sur la lettre de garantie. Aucun montant n'a été tiré sur cette lettre de garantie. La société a accepté de rembourser la banque émettrice pour tout montant tiré sur la lettre de garantie.

Obligations découlant de contrats de location Dans le cadre de la cession de certains de ses actifs par le passé, la société a cédé des contrats de location à des tiers. La société demeure responsable des obligations découlant de ces contrats dans le cas où l'un ou l'autre des cessionnaires ne respecterait pas ses obligations aux termes du contrat. Le loyer minimal, qui ne comprend pas d'autres dépenses inhérentes au contrat, comme l'impôt foncier et les frais d'entretien des aires communes, totalise environ 12 millions de dollars (12 millions de dollars au 29 décembre 2018). De plus, la société garantit les obligations de 2 millions de dollars (3 millions de dollars au 29 décembre 2018) découlant de contrats de location d'un tiers distributeur.

Cautionnement de Glenhuron Bank Limited En lien avec l'avis de nouvelle cotation que l'Agence du revenu du Canada a fait parvenir à la société à l'égard de certains revenus touchés par Glenhuron (voir la note 8), la société a conclu un cautionnement avec le ministère des Finances afin de faire appel des avis de nouvelle cotation. Par suite de la décision de la Cour de l'impôt et des paiements supplémentaires effectués, le montant du cautionnement s'élève à 49 millions de dollars (46 millions de dollars au 29 décembre 2018).

Garantie sous forme de trésorerie Au 28 décembre 2019, la société avait conclu des ententes en vue de garantir, sous forme de trésorerie, certaines de ses facilités de crédit non engagées jusqu'à concurrence de 103 millions de dollars (103 millions de dollars au 29 décembre 2018), dont 1 million de dollars (2 millions de dollars au 29 décembre 2018) ont été déposés auprès de grandes institutions financières et classés à titre de dépôts de garantie, qui sont inscrits dans les autres actifs.

Services financiers La société a fourni, en faveur de Mastercard International Incorporated (« Mastercard^{MD} »), une garantie au nom de la Banque PC relativement à l'acceptation de la Banque PC comme membre et titulaire de licence pour la marque Mastercard^{MD}. Au 28 décembre 2019, la garantie en faveur de Mastercard^{MD} au nom de la Banque PC se chiffrait à 190 millions de dollars américains (190 millions de dollars américains au 29 décembre 2018).

La société a mis en place, au nom d'une de ses filiales entièrement détenues, une lettre de crédit irrévocable de 11 millions de dollars (11 millions de dollars au 29 décembre 2018) émise par une importante banque à charte canadienne.

D'importantes institutions financières ont émis des lettres de crédit en faveur des fiducies de titrisation indépendantes relativement aux programmes de titrisation de la Banque PC. Ces lettres de garantie peuvent être utilisées en cas de baisse marquée des produits tirés des créances sur cartes de crédit titrisées ou de leur valeur. La société a accepté de rembourser les banques émettrices pour tout montant tiré sur les lettres de garantie. Le total du passif éventuel brut aux termes de ces ententes pour les autres fiducies de titrisation indépendantes, ce qui représente environ 10 % (10 % au 29 décembre 2018) des créances sur cartes de crédit titrisées, était de 70 millions de dollars (89 millions de dollars au 29 décembre 2018) (voir la note 12).

Note 34. Transactions entre parties liées

L'actionnaire détenant le contrôle de la société, Weston, détient, directement ou indirectement, 187 815 136 actions ordinaires de la société, soit environ 52,2 % des actions ordinaires en circulation de la société. M. W. Galen Weston contrôle Weston, directement et indirectement, par l'intermédiaire de sociétés fermées qu'il contrôle, y compris Wittington, qui détient un total de 81 706 054 actions ordinaires de Weston, soit environ 53,2 % des actions ordinaires en circulation de Weston. M. Weston est également le propriétaire véritable de 5 280 208 actions ordinaires de la société, soit environ 1,5 % des actions ordinaires en circulation de la société.

En 2018, la société et Weston, sa société mère, ont effectué une réorganisation aux termes de laquelle la société a transféré à Weston sa participation véritable d'environ 61,6 % dans Propriétés de Choix, en franchise d'impôt pour la société et ses actionnaires canadiens. Dans le cadre de la réorganisation, les porteurs d'actions ordinaires de la société, autres que Weston et ses filiales, ont reçu 0,135 d'une action ordinaire de Weston pour chaque action ordinaire de la société détenue, ce qui correspondait à la valeur de marché de leur participation proportionnelle dans Propriétés de Choix à la date de l'annonce de la scission, et Weston a reçu la participation véritable d'environ 61,6 % de la société dans Propriétés de Choix (voir la note 6).

Par suite de la réorganisation, la société ne détient plus de participation dans Propriétés de Choix et elle a cessé de consolider cette participation dans ses états financiers consolidés. La transaction ne change en rien la relation actuelle qui existe sur le plan de l'exploitation entre la société et Propriétés de Choix, et l'ensemble des ententes et accords actuels, y compris l'accord d'alliance stratégique et les contrats de location, demeurent en vigueur. La société continue d'être le plus important locataire de Propriétés de Choix, représentant environ 58 % des produits tirés des loyers de base annuels de Propriétés de Choix et occupant 56 % de sa superficie locative brute au 28 décembre 2019 (68 % et 59 %, respectivement, au 29 décembre 2018).

La politique de la société consiste à mener toutes les opérations avec les parties liées et à acquitter tous les soldes dus à celles-ci aux conditions du marché en vigueur dans le cours normal des activités. La société rend compte ci-dessous de toutes les transactions avec Propriétés de Choix à compter de la première période présentée. Avant le 1^{er} novembre 2018, ces transactions étaient éliminées à la consolidation.

Transactions entre parties liées

(en millions de dollars canadiens)	Valeur de la transaction	
	2019	2018
Le coût des marchandises vendues comprend les éléments suivants		
Achats de stocks auprès d'une filiale de Weston	631 \$	649 \$
Vente de stocks à une filiale de Weston	4	2
Achats de stocks auprès d'une partie liée ⁱ⁾	27	30
Résultat d'exploitation		
Transactions avec Weston		
Entente de partage des coûts avec la société mère ⁱⁱ⁾	32 \$	42 \$
Prestation de services administratifs fournis par la société mère ⁱⁱⁱ⁾ , montant net	16	19
Location de bureaux auprès d'une filiale de Wittington	4	4
Transactions avec Propriétés de Choix		
Paiements au titre de la location à Propriétés de Choix ^{iv)}	736 \$	742 \$
Frais de gestion d'immeubles et autres frais d'administration payés à Propriétés de Choix	1	1
Paiements au titre des résiliations de baux	3	10
Frais d'ententes de services reçus de Propriétés de Choix ^{v)}	—	(2)
Paiements au titre de la densification des sites reçus de Propriétés de Choix ^{vi)}	(5)	(6)
Profit sur la vente d'immeubles à Propriétés de Choix ^{vii)}	(7)	(6)

i) Associated British Foods plc est considérée comme une partie liée du fait que M. W. Galen Weston est un administrateur de la société mère de cette société. Au 28 décembre 2019, le solde à payer à Associated British Foods plc s'établissait à 2 millions de dollars (3 millions de dollars au 29 décembre 2018).

ii) Weston et la société ont chacune conclu certains contrats avec des tiers visant la prestation de services administratifs et généraux, y compris des services de télécommunications et de TI, en leur nom et au nom de la partie liée. Aux termes des ententes de partage des coûts conclues entre la société et Weston portant sur ces coûts, la société a convenu de prendre en charge sa quote-part du total des coûts engagés.

iii) La société et Weston ont conclu une entente qui prévoit la prestation de services administratifs l'une envers l'autre. Les services en question comprennent ceux qui sont liés à la gestion des marchandises, aux prestations de retraite et aux avantages sociaux, aux impôts, aux soins médicaux, aux déplacements, aux systèmes d'information, à la gestion des risques, à la trésorerie, à certaines fonctions de comptabilité et de contrôle et aux questions d'ordre juridique. Les paiements sont versés trimestriellement en fonction des coûts réels engagés pour offrir ces services. Si les services sont offerts conjointement pour la société et Weston, chaque partie paie la quote-part appropriée des coûts. Les honoraires versés aux termes de cette entente sont révisés chaque année par le comité d'audit.

iv) Les paiements au titre de la location à Propriétés de Choix comprennent des loyers de base de 526 millions de dollars (543 millions de dollars en 2018) et des charges d'exploitation de 210 millions de dollars (199 millions de dollars en 2018).

v) La société fournissait des services administratifs et autres services de soutien à Propriétés de Choix. Cet accord a pris fin le 31 décembre 2018.

vi) En 2019, la société a reçu de Propriétés de Choix des paiements au titre de la densification des sites de 5 millions de dollars (6 millions de dollars en 2018). Certains immeubles de placement vendus à Propriétés de Choix comprennent des terrains excédentaires ayant un potentiel d'aménagement. Propriétés de Choix compensera la société au fil du temps en lui versant des paiements liés à la densification des sites, au fur et à mesure qu'elle procédera à l'aménagement, à la densification ou au réaménagement de ces terrains excédentaires. Les paiements que reçoit la société sont calculés selon une grille tarifaire, laquelle est décrite dans l'accord d'alliance stratégique, qui tient compte de la région, du classement sur le marché et du type d'utilisation de l'immeuble.

vii) En 2019, la société a cédé trois immeubles de placement à Propriétés de Choix pour un prix d'achat global de 59 millions de dollars (55 millions de dollars en 2018) et elle a comptabilisé un profit de 7 millions de dollars (profit de 6 millions de dollars en 2018). Ces immeubles ont été reloués par la société.

Les soldes nets à payer à des parties liées ou à recevoir de parties liées se composent de ce qui suit :

(en millions de dollars canadiens)	Au 28 décembre 2019	Au 29 décembre 2018
Weston ⁱ⁾	33 \$	36 \$
Propriétés de Choix ⁱⁱ⁾	(12)	2

i) Les soldes se rapportent à des fournisseurs et autres passifs à payer à Weston, déduction faite des sommes à recevoir de Weston.

ii) Les soldes se rapportent à d'autres créances, déduction faite d'autres charges à payer à Propriétés de Choix.

Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi La société est le promoteur d'un certain nombre de régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, qui constituent des parties liées. Les cotisations versées par la société dans ces régimes sont présentées dans les notes afférentes aux états financiers consolidés. En 2019, la société a également adhéré à un régime collectif, qui est commandité par Weston, sa société mère. À titre de participant au régime collectif, la société versera des cotisations à hauteur de sa quote-part du coût des prestations définies, y compris les intérêts, les coûts des services rendus et les charges administratives. En 2019, la société n'a versé aucun montant au régime collectif.

Questions fiscales À l'occasion, la société ainsi que Weston et ses sociétés affiliées peuvent conclure des ententes visant à faire des choix qui sont permis ou requis en vertu des lois sur les impôts applicables, relativement aux sociétés affiliées.

Principaux dirigeants Les principaux dirigeants de la société comprennent les membres du Conseil et certains membres de l'équipe de direction de la société, de même que les membres du Conseil et certains membres de l'équipe de direction de Weston et de Wittington, dans la mesure où ils exercent l'autorité et assument les responsabilités en matière de planification, de direction et de contrôle des activités courantes de la société.

Rémunération des principaux dirigeants Le tableau qui suit présente la rémunération annuelle des principaux dirigeants qui se rapporte directement à la société :

(en millions de dollars canadiens)	2019	2018
Salaires, jetons de présence et autres avantages à court terme	6 \$	6 \$
Rémunération fondée sur des titres de capitaux propres	9	10
Rémunération totale	15 \$	16 \$

Autres transactions et ententes conclues avec Propriétés de Choix

Accord d'alliance stratégique L'accord d'alliance stratégique conclu dans le cadre du premier appel public à l'épargne de Propriétés de Choix crée une série de droits et d'obligations entre Propriétés de Choix et la société en vue d'établir une relation commerciale et d'exploitation privilégiées et mutuellement profitable. L'accord expire le 5 juillet 2023, soit 10 ans après le premier appel public à l'épargne.

Entente de services La société fournissait des services administratifs et autres services de soutien à Propriétés de Choix. Cette entente a pris fin le 31 décembre 2018.

Convention de gestion d'immeubles Propriétés de Choix fournit à la société, moyennant des honoraires établis en fonction d'une rémunération pour services rendus, des services de gestion d'immeubles pour les immeubles dont les locataires sont des tierces parties. La durée initiale de ces services est de deux ans et la convention sera renouvelée automatiquement pour des périodes de un an.

Convention d'administration des contrats de sous-location Propriétés de Choix fournit à la société, moyennant des honoraires établis en fonction d'une rémunération pour services rendus, certains services d'administration en lien avec les contrats de sous-location des activités de postes d'essence conclus avec Brookfield Business Partners L.P. La durée initiale de ces services est de cinq ans et la convention sera renouvelée automatiquement pour des périodes de un an.

Lettres de crédit Au 28 décembre 2019, la société avait remis à la province d'Ontario et à la ville de Toronto, au nom de Propriétés de Choix, des lettres de crédit totalisant 2 millions de dollars se rapportant au report de droits de cession immobilière sur les immeubles acquis auprès de la société (3 millions de dollars au 29 décembre 2018).

Distributions sur les parts de société en commandite de Propriétés de Choix Avant la scission et l'acquisition de CREIT par Propriétés de Choix, la société détenait la totalité des parts échangeables et des parts de société en commandite de catégorie C émises par Propriétés de Choix. Pour l'exercice clos le 29 décembre 2018, la société a reçu des distributions totalisant 238 millions de dollars sur les parts qu'elle détenait.

Distributions sur les parts de fiducie Avant la scission, la société détenait des parts de fiducie émises par Propriétés de Choix. Pour l'exercice clos le 29 décembre 2018, la société a reçu des distributions de 13 millions de dollars sur les parts qu'elle détenait.

Engagements Le tableau qui suit présente un sommaire des paiements contractuels futurs non actualisés au titre de la location que doit verser la société à Propriétés de Choix :

							Au 28 décembre 2019	Au 29 décembre 2018
Paiements à effectuer pour chaque exercice								
(en millions de dollars canadiens)	2020	2021	2022	2023	2024	Par la suite	Total	Total
Paiements au titre de la location	555 \$	519 \$	482 \$	508 \$	464 \$	1 980 \$	4 508 \$	5 230 \$

Prorogation de certains contrats de location En 2019, Propriétés de Choix a cédé à un tiers 30 immeubles loués par la société. Dans le cadre de cette transaction, la société a prorogé l'échéance de certains contrats de location conclus avec Propriétés de Choix immédiatement avant la vente lorsqu'elle estimait qu'il était raisonnablement certain qu'elle utiliserait les immeubles, ce qui a entraîné des modifications aux contrats de location ayant touché les actifs au titre de droits d'utilisation et les obligations locatives dans une mesure d'environ 52 millions de dollars. En outre, la société a été libérée de certains frais de recouvrement des investissements futurs par Propriétés de Choix.

Produits de contrats remboursés Certains immeubles comportant des contrats de location visant des toits solaires ont été vendus à Propriétés de Choix au cours de périodes précédentes. Les produits liés aux contrats de location visant des toits solaires ont été attribués à tort à Propriétés de Choix. Au cours de l'exercice clos le 28 décembre 2019, Propriétés de Choix a remboursé à la société des produits de 7 millions de dollars reçus au cours de périodes précédentes, et Propriétés de Choix et la société ont reconnu que la totalité des produits et des passifs futurs liés aux contrats de location visant des toits solaires et les coûts de réparation de toits connexes revenaient à la société.

Note 35. Informations sectorielles

La société compte deux secteurs d'exploitation à présenter, dont toutes les principales activités sont exercées au Canada :

- Le secteur Vente au détail comprend principalement les magasins d'alimentation au détail détenus par la société et par des franchisés et les pharmacies détenues par des pharmaciens propriétaires. Il comprend également les pharmacies situées en magasin et les produits de soins de santé et de beauté, les vêtements et les autres articles de marchandise générale et il soutient le programme *PC Optimum*. Ce secteur se compose de plusieurs secteurs d'exploitation qui sont regroupés principalement en raison de la nature similaire des produits et services qu'ils offrent dans les activités de vente au détail et à la clientèle;
- Le secteur Services financiers offre des services de cartes de crédit, le programme *PC Optimum*, des services de courtage d'assurance et des services de télécommunications.

Le principal décideur en matière d'exploitation de la société évalue les résultats sectoriels en se fondant sur le montant ajusté du BAIIA²⁾ et le montant ajusté du résultat d'exploitation²⁾, tels qu'ils sont présentés périodiquement à la direction interne. Le principal décideur en matière d'exploitation évalue la performance du secteur Vente au détail selon ses activités poursuivies.

L'information portant sur chaque secteur d'exploitation à présenter est incluse ci-dessous :

(en millions de dollars canadiens)	2019				2018			
	Vente au détail	Services financiers	Éliminations ⁱ⁾	Total	Vente au détail	Services financiers	Éliminations ⁱ⁾	Total
Produitsⁱⁱ⁾	47 099 \$	1 196 \$	(258) \$	48 037 \$	45 836 \$	1 082 \$	(225) \$	46 693 \$
Résultat d'exploitation	2 082 \$	188 \$	— \$	2 270 \$	1 717 \$	206 \$	— \$	1 923 \$
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	666	81	—	747	495	69	—	564
Bénéfice avant impôt sur le résultat	1 416 \$	107 \$	— \$	1 523 \$	1 222 \$	137 \$	— \$	1 359 \$
Résultat d'exploitation	2 082 \$	188 \$	— \$	2 270 \$	1 717 \$	206 \$	— \$	1 923 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2 502	22	—	2 524	1 487	10	—	1 497
Éléments d'ajustement ⁱⁱⁱ⁾	624	2	—	626	649	(20)	—	629
Moins : amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	(508)	—	—	(508)	(521)	—	—	(521)
Montant ajusté du BAIIA ^{iv)}	4 700 \$	212 \$	— \$	4 912 \$	3 332 \$	196 \$	— \$	3 528 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ^{iv)}	1 994	22	—	2 016	966	10	—	976
Montant ajusté du résultat d'exploitation	2 706 \$	190 \$	— \$	2 896 \$	2 366 \$	186 \$	— \$	2 552 \$

- i) Les colonnes Éliminations comprennent le reclassement des produits liés aux récompenses axées sur la fidélisation du programme MasterCard^{MD} PC du secteur Services financiers.
- ii) Les produits tirés du secteur Services financiers comprennent des produits d'intérêts de 478 millions de dollars (426 millions de dollars en 2018).
- iii) Certains éléments sont exclus du résultat d'exploitation afin de déterminer le montant ajusté du BAIIA²⁾. La direction utilise le montant ajusté du BAIIA²⁾ à l'interne pour analyser la performance sous-jacente du secteur.
- iv) Aux fins du calcul du montant ajusté du BAIIA²⁾, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ne tiennent pas compte d'une charge d'amortissement de 508 millions de dollars (521 millions de dollars en 2018) liée aux immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix.

Les produits de la société, en fonction du type de biens ou de services, font l'objet d'un rapprochement avec les produits sectoriels de la société dans le tableau qui suit :

(en millions de dollars canadiens)	2019	2018
Alimentation au détail	33 756 \$	32 969 \$
Pharmacies au détail		
Médicaments sur ordonnance	6 307 \$	6 030 \$
Produits de l'avant du magasin	7 036	6 837
	13 343 \$	12 867 \$
Total du secteur Vente au détail	47 099 \$	45 836 \$
Services financiers	1 196	1 082
Éliminations ⁱ⁾	(258)	(225)
Total	48 037 \$	46 693 \$

- i) Les colonnes Éliminations comprennent le reclassement des produits liés aux récompenses axées sur la fidélisation du programme MasterCard^{MD} Services financiers le Choix du Président du secteur Services financiers.

(en millions de dollars canadiens)	Au 28 décembre 2019	Au 29 décembre 2018
Total des actifs		
Vente au détail	31 661 \$	25 796 \$
Services financiers	4 648	4 357
	36 309 \$	30 153 \$

(en millions de dollars canadiens)	2019 ⁱ⁾	2018
Entrées d'immobilisations corporelles et d'immobilisations incorporelles		
Vente au détail	1 150 \$	1 013 \$
Services financiers	56	57
Activités abandonnées	—	264
	1 206 \$	1 334 \$

i) Les entrées d'immobilisations corporelles du secteur Vente au détail comprennent un paiement anticipé de 13 millions de dollars qui a été effectué en 2018. Le solde a été transféré en provenance des autres actifs en 2019.

Note 36. Événements postérieurs à la date de clôture

Fermetures de centres de distribution Après la clôture de l'exercice 2019, la société a annoncé la fermeture future de deux centres de distribution situés à Laval et à Ottawa. La société investit actuellement dans un projet d'agrandissement visant à rendre son centre de distribution de Cornwall plus moderne et plus efficient, afin de desservir ses secteurs de l'alimentation et des pharmacies au détail de l'Ontario et du Québec. Au cours des deux prochaines années, les centres de distribution de Laval et d'Ottawa transféreront leurs volumes à Cornwall. Au cours de cette période, s'attend à engager des coûts de restructuration supplémentaires liés à ces fermetures en 2020 et en 2021.

Rétrospective des trois derniers exercices

La participation de la société dans Propriétés de Choix est présentée séparément à titre d'activités abandonnées dans les résultats comparatifs de la société. Sauf indication contraire, toute l'information financière reflète les résultats de la société liés aux activités poursuivies et tient compte de l'incidence de l'amortissement lié à la scission, de la mise en œuvre de l'IFRS 16 et de la consolidation des franchises.

Au 28 décembre 2019 et au 29 décembre 2018 et pour les exercices clos à ces dates
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2019	2018	2017
Résultats d'exploitation consolidés			
Produits	48 037 \$	46 693 \$	46 587 \$
Augmentation des produits	2,9 %	0,2 %	0,6 %
Résultat d'exploitation	2 270 \$	1 923 \$	2 049 \$
Montant ajusté du BAIIA ²⁾	4 912	3 528	3 521
Montant ajusté de la marge du BAIIA ²⁾	10,2 %	7,6 %	7,6 %
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	747 \$	564 \$	374 \$
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières ²⁾	747	387	374
Bénéfice net (perte nette)	1 131	800	1 541
Activités poursuivies	1 131	753	1 310
Activités abandonnées	—	47	231
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires de la société lié aux activités poursuivies	1 081	719	1 286
Bénéfice net (perte nette) disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	1 069	754	1 505
Activités poursuivies	1 069	707	1 274
Activités abandonnées	—	47	231
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société ²⁾	1 516	1 746	1 797
Activités poursuivies	1 516	1 539	1 585
Activités abandonnées	—	207	212
Résultat consolidé par action ordinaire (en dollars)			
Bénéfice net (perte nette) dilué(e)	2,90 \$	1,99 \$	3,79 \$
Activités poursuivies	2,90 \$	1,87 \$	3,21 \$
Activités abandonnées	— \$	0,12 \$	0,58 \$
Montant ajusté du bénéfice net dilué ²⁾	4,12 \$	4,60 \$	4,52 \$
Activités poursuivies	4,12 \$	4,06 \$	3,99 \$
Activités abandonnées	— \$	0,54 \$	0,53 \$
Situation financière et flux de trésorerie consolidés			
Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements à court terme	1 190 \$	1 159 \$	2 344 \$
Total des entrées nettes liées aux activités d'exploitation de la société	3 960	2 501	3 209
Total des dépenses d'investissement de la société	1 206	1 334	1 259
Total des flux de trésorerie disponibles ²⁾ de la société	1 210	366	1 479
Mesures financières			
Ratio de la dette du secteur Vente au détail sur le montant ajusté du BAIIA ²⁾ du secteur Vente au détail	3,0x	1,9x	1,9x
Montant ajusté du rendement des capitaux propres ²⁾	13,7 %	12,6 %	12,6 %
Montant ajusté du rendement du capital ²⁾	7,8 %	9,8 %	9,8 %

Rétrospective des trois derniers exercices

Au 28 décembre 2019 et au 29 décembre 2018 et pour les exercices clos à ces dates
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2019	2018 ³⁾	2017
Résultat d'exploitation du secteur Vente au détail			
Chiffre d'affaires	47 099 \$	45 836 \$	45 867 \$
Résultat d'exploitation	2 082	1 717	1 843
Montant ajusté de la marge brute ²⁾	13 999	13 497	13 053
Montant ajusté de la marge brute en pourcentage ²⁾	29,7 %	29,4 %	28,5 %
Montant ajusté du BAIIA ²⁾	4 700 \$	3 332 \$	3 329 \$
Montant ajusté de la marge du BAIIA ²⁾	10,0 %	7,3 %	7,3 %
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2 502 \$	1 487 \$	1 444 \$
Statistiques d'exploitation du secteur Vente au détail			
Augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail	1,1 %	1,1 %	0,6 %
Augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail	3,6 %	2,4 %	3,0 %
Augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des médicaments sur ordonnance du secteur des pharmacies au détail	4,4 %	1,2 %	3,1 %
Augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des produits de l'avant du magasin du secteur des pharmacies au détail	2,9 %	3,5 %	2,9 %
Superficie totale de vente au détail (en millions de pieds carrés)	70,8	70,4	70,3
Nombre de magasins détenus par la société	548	550	559
Nombre de magasins franchisés	540	535	534
Nombre de pharmacies détenues par des pharmaciens propriétaires	1 343	1 337	1 334
Résultats d'exploitation du secteur Services financiers			
Produits	1 196 \$	1 082 \$	953 \$
Bénéfice avant impôt sur le résultat	107	137	150
Mesures et statistiques d'exploitation du secteur Services financiers			
Montant net moyen des créances sur cartes de crédit trimestrielles	3 298 \$	3 040 \$	2 908 \$
Créances sur cartes de crédit	3 624	3 309	3 100
Compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit	196	167	47
Rendement annualisé sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit trimestrielles	13,5 %	13,2 %	13,2 %
Taux annualisé des pertes sur créances sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit trimestrielles	3,4 %	3,2 %	3,7 %

Notes de fin de document des résultats financiers et du sommaire financier

- 1) Pour les définitions et les ratios de nature financière, voir le glossaire du Rapport annuel de 2019 de la société, à la page 154.
- 2) Voir la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société, qui comprend le rapprochement de ces mesures non conformes aux PCGR avec les mesures conformes aux PCGR les plus directement comparables.
- 3) Certains chiffres comparatifs ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

Glossaire

Terme	Définition
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	Bénéfice net, diminué des participations ne donnant pas le contrôle.
Bénéfice net de base par action ordinaire	Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.
Bénéfice net dilué par action ordinaire	Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société, ajusté pour tenir compte de l'incidence des éléments dilutifs, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, ajusté pour tenir compte de l'incidence des éléments dilutifs.
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société, diminué des dividendes sur les actions privilégiées.
Capital sous gestion	Total de la dette et total des titres de capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société.
Chiffre d'affaires des magasins comparables	Chiffre d'affaires du secteur Vente au détail tiré de magasins situés dans un même emplacement et exploités dans ce lieu pendant les deux périodes, à l'exclusion du chiffre d'affaires de tout magasin ayant subi une expansion ou une contraction de grande envergure au cours de la période.
Conversion	Magasin portant une bannière de la société, puis converti en une autre bannière de la société.
Dépenses d'investissement	Acquisitions d'immobilisations corporelles et entrées d'immobilisations incorporelles (voir les notes 15 et 17 afférentes aux états financiers consolidés de la société).
Flux de trésorerie disponibles	Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, moins les entrées d'immobilisations incorporelles, les acquisitions d'immobilisations corporelles, les intérêts versés et les paiements nets au titre de la location (voir la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société).
Marge brute du secteur Vente au détail	Chiffre d'affaires du secteur Vente au détail, diminué du coût des marchandises vendues.
Marque contrôlée	Marque et marque de commerce associée, appartenant à la société et utilisées pour ses propres produits et services.
Montant ajusté de la marge brute du secteur Vente au détail	Marge brute du secteur Vente au détail, ajustée pour tenir compte des éléments qui ne sont pas nécessairement représentatifs de la performance sous-jacente de la société sur le plan de l'exploitation (voir la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société).
Montant ajusté de la marge brute en pourcentage du secteur Vente au détail	Montant ajusté de la marge brute du secteur Vente au détail, divisé par le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail.
Montant ajusté de la marge du BAIIA	Montant ajusté du BAIIA divisé par le chiffre d'affaires (voir la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société).
Montant ajusté du taux d'impôt effectif	Impôt sur le résultat ajusté pour tenir compte de l'incidence fiscale des éléments inclus dans le résultat d'exploitation, diminué du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières (voir la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société).
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières	Charges d'intérêts nettes et autres charges financières ajustées pour tenir compte des éléments qui ne sont pas nécessairement représentatifs des coûts de financement nets courants de la société (voir la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société).
Montant ajusté du BAIIA	Montant ajusté du résultat d'exploitation avant les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (voir la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société).
Montant ajusté du bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société, ajusté pour tenir compte des éléments qui ne sont pas nécessairement représentatifs de la performance sous-jacente de la société (voir la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société).
Montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire	Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires, compte tenu de l'incidence des instruments dilutifs, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, après dilution, au cours de la période (voir la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société).
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	Montant ajusté du bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société, diminué des dividendes sur les actions privilégiées (voir la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société).
Montant ajusté du rendement des capitaux propres	Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société, divisé par le total des capitaux propres moyens attribuables aux porteurs d'actions ordinaires de la société (voir la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société).
Montant ajusté du rendement du capital	Montant ajusté du résultat d'exploitation après impôt, divisé par le capital moyen (voir la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société).
Montant ajusté du résultat d'exploitation	Résultat d'exploitation ajusté pour tenir compte des éléments qui ne sont pas nécessairement représentatifs de la performance sous-jacente de la société sur le plan de l'exploitation (voir la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société).
Montant ajusté du taux d'impôt	Montant ajusté de l'impôt sur le résultat, divisé par le montant ajusté du résultat d'exploitation, moins le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières (voir la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société »).
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	Nombre d'actions ordinaires en circulation déterminé en établissant un rapport entre la période au cours de l'exercice pendant laquelle les actions ordinaires étaient en circulation et la durée totale de cette période.
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation	Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation compte tenu de l'effet de tous les instruments dilutifs.
Prix moyen des articles	Inflation des prix d'un ensemble particulier de produits vendus dans les magasins de la société.
Ratio de la dette du secteur Vente au détail sur le montant ajusté du BAIIA du secteur Vente au détail	Total de la dette du secteur Vente au détail (voir la rubrique 7.2, « Situation de trésorerie et structure du capital » du rapport de gestion de la société), divisé par le montant ajusté du BAIIA du secteur Vente au détail.
Rendement annualisé sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	Intérêts gagnés sur les créances sur cartes de crédit pour l'exercice à ce jour, divisés par le nombre de jours de l'exercice à ce jour, multipliés par 365 et enfin divisés par le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre.
Rénovation	Dépense d'investissement affectée à un magasin sans modification importante de sa superficie en pieds carrés.

Glossaire

Terme	Définition
Résultat d'exploitation	Bénéfice net avant les charges d'intérêts nettes et autres charges financières et l'impôt sur le résultat.
Superficie de vente au détail totale, en pieds carrés	Superficie totale en pieds carrés destinée à la vente au détail qui comprend celle des magasins détenus par la société, des magasins franchisés et des pharmacies des pharmaciens propriétaires.
Taux annualisé des pertes sur créances sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	Total des pertes sur créances sur cartes de crédit pour l'exercice à ce jour divisé par le nombre de jours de l'exercice à ce jour, multiplié par 365 et enfin divisé par le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre.
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société	Total des capitaux propres, diminué des participations ne donnant pas le contrôle.
Total des capitaux propres attribuables aux porteurs d'actions ordinaires de la société	Total des capitaux propres, diminué des actions privilégiées en circulation et des participations ne donnant pas le contrôle.

Profil de la société

Siège social et centre de services aux magasins

Les Compagnies Loblaw Limitée
1, President's Choice Circle
Brampton, Canada
L6Y 5S5

Téléphone : 905-459-2500
Télécopieur : 905-861-2206
Site Web : loblaw.ca

Inscription boursière et symbole boursier

Les actions ordinaires et les actions privilégiées de deuxième rang de la société sont inscrites à la Bourse de Toronto et portent respectivement les symboles « L » et « L.PR.B ».

Actions ordinaires

À la clôture de l'exercice 2019, W. Galen Weston détenait, directement et indirectement, y compris par sa participation majoritaire dans Weston, environ 52,2 % des actions ordinaires de la société.

À la clôture de l'exercice 2019, 360 064 475 actions ordinaires étaient émises et en circulation.

Le nombre moyen d'actions ordinaires de la société négociées chaque jour en 2019 s'est établi à 537 406.

Actions privilégiées

À la clôture de l'exercice 2019, 9 000 000 d'actions privilégiées de deuxième rang, série B, étaient émises et en circulation.

Le nombre moyen d'actions privilégiées de deuxième rang, série B, de la société négociées chaque jour en 2019 s'est établi à 5 660.

Marques de commerce

Les Compagnies Loblaw Limitée et ses filiales sont propriétaires d'un certain nombre de marques de commerce. Plusieurs filiales utilisent sous licence d'autres marques de commerce. Ces marques de commerce sont la propriété exclusive de Les Compagnies Loblaw Limitée, de ses filiales ou du concédant de licence et, lorsqu'elles sont mentionnées dans le présent rapport, elles figurent en italique.

Politique en matière de dividendes sur les actions ordinaires

La politique en matière de dividendes de la société stipule que la déclaration et le paiement de dividendes et le montant de ces dividendes sur les actions ordinaires de la société sont la prérogative du conseil d'administration qui tient compte des résultats financiers, des besoins de capitaux, des flux de trésorerie disponibles et des perspectives de la société quant à ses activités et, à l'occasion, d'autres facteurs qu'il juge pertinents.

Dates relatives aux dividendes sur les actions ordinaires

La déclaration et le paiement des dividendes trimestriels sont soumis à l'approbation du conseil d'administration. Les dates prévues de clôture des registres et de paiement des dividendes pour 2020 sont les suivantes :

Clôture des registres	Date de paiement
15 mars	1 ^{er} avril
15 juin	1 ^{er} juillet
15 septembre	1 ^{er} octobre
15 décembre	30 décembre

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

La société a présenté une offre publique de rachat dans le cours normal de ses activités à la Bourse de Toronto.

Valeur des actions ordinaires

Aux fins des gains en capital, le prix de base au jour de l'évaluation (le 22 décembre 1971) pour les actions ordinaires de la société était de 0,958 \$ l'action ordinaire. La valeur au 22 février 1994 était de 7,67 \$ l'action ordinaire.

Relations avec les investisseurs

Les actionnaires, les analystes en valeurs mobilières et les professionnels en placements sont priés d'adresser leurs demandes à Relations avec les investisseurs, au siège social national de la société ou par courriel à l'adresse investor@loblaw.ca

Agent comptable des registres et agent des transferts

Services aux investisseurs
Computershare Inc.
100, avenue University
Toronto, Canada
M5J 2Y1

Sans frais : 1-800-564-6253 (Canada et É.-U.)

Télécopieur : 416-263-9394

Télécopieur sans frais : 1-888-453-0330

Accès direct à l'échelle internationale : 514-982-7555

Pour faire un changement d'adresse ou éliminer les envois multiples ou pour toute autre question sur un compte d'actionnaire, veuillez communiquer avec les Services aux investisseurs Computershare Inc.

Des informations financières supplémentaires sur la société ont été transmises par voie électronique à divers organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières au Canada par l'intermédiaire du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (« SEDAR ») et du Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF »), organisme de réglementation principal de la Banque le Choix du Président, filiale de la société.

Auditeurs indépendants

KPMG S.T.I./S.E.N.C.R.L.
Comptables professionnels agréés
Toronto, Canada

Assemblée générale annuelle

L'assemblée annuelle des actionnaires de 2020 de Les Compagnies Loblaw Limitée se tiendra le jeudi 30 avril 2020 à 11 h (HAE) au Meridian Arts Centre - Lyric Theatre, au 5040, rue Yonge, Toronto (Ontario), Canada M2N 6R8.

La société procède à un appel à l'intention des analystes peu de temps après la publication de ses rapports trimestriels. Ces appels sont archivés sous l'onglet Investisseurs du site Web de la société (loblaw.ca).

Dates relatives aux dividendes sur les actions privilégiées de série B

La déclaration et le paiement des dividendes trimestriels sont soumis à l'approbation du conseil d'administration. Les dates prévues de paiement pour 2020 sont les suivantes :

Clôture des registres	Date de paiement
15 mars	31 mars
15 juin	30 juin
15 septembre	30 septembre
15 décembre	31 décembre

loblaw.ca

shoppersdrugmart.ca

pharmaprix.ca

pcfinancial.ca

joefresh.com

presidentschoice.ca

pcexpress.ca

wellwise.ca

Les Compagnies
Loblaw
Limitée